



ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme,  
de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Secrétariat Général

Direction de l'Appui au Développement Territorial

## ETUDE DU PROGRAMME NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES CENTRES RURAUX EMERGENTS



**Phase II : Diagnostic territorial et identification des CREM**

**Rapport 1 : Diagnostic territorial**







**ROYAUME DU MAROC**

Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme,  
de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Secrétariat Général

Direction de l'Appui au Développement Territorial

**ETUDE DU PROGRAMME NATIONAL  
POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES CENTRES  
RURAUX EMERGENTS**

**Phase II : Diagnostic territorial et identification des CREM**

**Rapport 1 : Diagnostic territorial**

**Version provisoire**

**Janvier 2019**

## SOMMAIRE

<b>PARTIE 1. DIAGNOSTIC THEMATIQUE</b>	<b>8</b>
<b>1. LA SOCIETE RURALE</b>	<b>9</b>
<b>1.1. Questions de méthodologie</b>	<b>9</b>
1.1.1. Le périmètre rural	10
1.1.2. Structuration administrative du milieu rural	12
<b>1.2. Les potentialités démographiques</b>	<b>15</b>
<b>1.3. Dynamique démographique projetée</b>	<b>20</b>
1.3.1. Les déterminants de la dynamique démographique	23
1.3.2. Les caractéristiques démographiques	29
<b>1.4. Les potentialités éducationnelles et professionnelles</b>	<b>46</b>
1.4.1. La scolarisation des enfants	46
1.4.2. L'analphabétisme	49
1.4.3. Le niveau d'activité de la population	52
1.4.4. La structuration professionnelle de la population active	55
<b>1.5. Les performances socio-économiques</b>	<b>58</b>
1.5.1. Le niveau de vie	58
1.5.2. Le chômage	59
1.5.3. La pauvreté	63
1.5.4. Les conditions de logement	66
<b>1.6. Les déficits socio-économiques et l'inégal développement</b>	<b>70</b>
<b>1.7. Conclusion sur le milieu humain</b>	<b>73</b>
<b>2. L'ECONOMIE RURALE</b>	<b>75</b>
<b>2.1. L'économie agricole</b>	<b>75</b>
2.1.1. Le poids économique de l'agriculture	76
2.1.2. Les terres de cultures	78
<b>2.2. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>97</b>
2.2.1. La pêche maritime	98
2.2.2. L'aquaculture	101
2.2.3. Portée du développement du secteur de la pêche sur les centres ruraux	101
<b>2.3. Conclusion sur l'économie agricole</b>	<b>103</b>
<b>2.4. Les activités non-agricoles dans le monde rural</b>	<b>106</b>
2.4.1. Les activités industrielles	106
2.4.2. L'artisanat en milieu rural : des potentialités inégalement valorisées	114
<b>3. LES RESSOURCES NATURELLES ET L'ENVIRONNEMENT EN ZONE RURALE</b>	<b>132</b>
<b>3.1. Le relief</b>	<b>132</b>
3.1.1. Les caractères généraux	132
3.1.2. Le peuplement en zones montagneuses	134
<b>3.2. Climat et changement climatique</b>	<b>136</b>

3.2.1. Les tendances climatiques	138
3.2.2. Les effets du changement climatique	138
<b>3.3. Pollution atmosphérique et GES</b>	<b>141</b>
<b>3.4. Les ressources en eau</b>	<b>142</b>
3.4.1. Les ressources mobilisables	142
3.4.2. Les eaux de surface	145
3.4.3. Les eaux souterraines	147
3.4.4. Projection de la situation des ressources en eau en 2020	148
3.4.5. Défis du secteur de l'eau	149
<b>3.5. Les ressources en sol</b>	<b>150</b>
3.5.1. Types de sol	150
3.5.2. Dégradation des sols	152
<b>3.6. Les écosystèmes forestiers</b>	<b>153</b>
3.6.1. Le domaine forestier	156
3.6.2. Production des forêts	156
<b>3.7. Les terres de parcours</b>	<b>159</b>
<b>3.8. Le littoral et les zones humides</b>	<b>161</b>
3.8.1. Le littoral	161
3.8.2. Les zones humides	161
<b>3.9. L'assainissement en milieu rural</b>	<b>163</b>
<b>3.10. Conclusion sur l'environnement et les ressources naturelles</b>	<b>164</b>
<b>PARTIE 2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL</b>	<b>166</b>
<b>4. LES TERRITOIRES RURAUX AU MAROC</b>	<b>167</b>
4.1. L'échelle des grands ensembles agro écologiques	167
4.2. L'échelle des Unités Territoriales de l'Agriculture (UTA)	170
4.3. L'échelle des "petites régions rurales"	175
4.4. L'échelle socio territoriale du "douar ", le village	175
<b>5. ANALYSE DE L'ARMATURE VILLAGEOISE/ DES CENTRES RURAUX</b>	<b>177</b>
<b>5.1. L'armature rurale</b>	<b>177</b>
5.1.1. Considérations méthodologiques	177
5.1.2. Le peuplement, indicateur pertinent de l'organisation des territoires ruraux	179
5.1.3. Analyse morphologique de l'occupation du milieu rural	183
5.1.4. Les infrastructures	191
5.1.5. La hiérarchie des centres	199
5.1.6. Conclusion	207
<b>PARTIE 3. ACTEURS ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT RURAL</b>	<b>209</b>
<b>6. LES ACTEURS DU MONDE RURAL</b>	<b>210</b>
<b>6.1. Un "foisonnement" d'acteurs dans le monde rural</b>	<b>210</b>
<b>6.2. La diversité des systèmes d'acteurs en milieu rural</b>	<b>212</b>
6.2.1. Les systèmes d'acteurs en milieu de montagne	212
6.2.2. Les systèmes d'acteurs et le développement des régions marginales	213

<b>7. LES PROGRAMMES ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL</b>	<b>216</b>
7.1. Historique des politiques de développement rural	216
7.2. L'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH)	217
7.3. Le Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural	218
7.4. Le Programme National de Lutte contre les Disparités Sociales et Territoriales dans le Monde Rural (PNLDST)	218
7.5. Les stratégies et programmes de développement agro-rural	222
7.5.1. La stratégie de développement rural durant la période 1999-2008	222
7.5.2. Le plan Maroc Vert	224
7.5.3. Le programme intégré de développement des zones montagneuses	227
7.5.4. La Stratégie Nationale de Développement Rural	228
7.6. Les stratégies relatives à la gestion de l'environnement rural	231
7.6.1. La stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2030	231
7.6.2. La stratégie forestière	233
7.6.3. La stratégie de l'eau	235
7.6.4. La stratégie climat	235
7.7. Autres programmes orientés vers le milieu rural	236
7.8. Conclusion sur les politiques de développement rural	237
7.9. Les projets de centres émergents (projets élaborés par les agences urbaines)	238
7.9.1. Les démarches d'identification des centres	238
7.9.2. Les méthodes de priorisation des critères	240
7.9.3. Les caractéristiques des projets de développement	241
7.9.4. Conclusion	243
<b>8. CONCLUSION GENERALE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL</b>	<b>244</b>
8.1. La situation actuelle	244
8.2. Un besoin pressant de pôles ou « centres émergents »	246
<b>9. ANNEXES</b>	<b>249</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des communes rurales, des cercles et des centres selon les 12 régions _____	14
Tableau 2 : Distribution des communes rurales selon les classes de population _____	14
Tableau 3 : Principales indications concernant l'évolution à long terme de la population rurale en comparaison avec celles du milieu urbain et de l'ensemble du pays _____	16
Tableau 4 : Taux de croissance de la population rurale par province et préfecture entre 2014 et 2030 _____	21
Tableau 5 : Descendance finale moyenne par commune rurale en 2014 _____	25
Tableau 6 : Rapport de masculinité par province et préfecture _____	30
Tableau 7 : Indice de vieillissement _____	33
Tableau 8 : Indicateurs de déficit dans les régions marocaines en 2014 _____	71
Tableau 9 : Exportations agricoles du Maroc en milliards de DH (MAPMDREF, 2018) _____	76
Tableau 10 : Importations agricoles du Maroc en milliards de DH (MAPMDREF, 2018) _____	77
Tableau 11 : Production et rendement des principales cultures (MAPMDREF, 2016) _____	80
Tableau 12 : Répartition des différents types de cultures selon les UTA (Source : CGDA/MAPM, 2009) _____	81
Tableau 13 : Filières agricoles du Maroc (compilation sur la base de données du MAPMDREF, 2018) _____	92
Tableau 14 : Principaux marchés et services agricoles (Compilation sur la base de données du MAPMDREF, 2018) _____	96
Tableau 15 : Tableau Répartition des communes par classe d'effectif de moulin à céréales _____	107
Tableau 16 : Tableau Répartition des communes par classe d'effectif de moulin à huile _____	109
Tableau 17 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur industriel en milieu rural _____	114
Tableau 18 : Répartition de l'artisanat rural par métier en 2015 _____	115
Tableau 19 : Répartition des communes par nombre d'établissements et catégorie _____	121
Tableau 20 : Moyennes mensuelles des précipitations (mm) dans différentes stations du Maroc ( <a href="https://www.climate-charts.com">https://www.climate-charts.com</a> ) _____	136
Tableau 21 : Moyennes mensuelles des températures en °C dans différentes stations du Maroc ( <a href="https://www.climate-charts.com">https://www.climate-charts.com</a> ) _____	136
Tableau 22 : Evolution des types de climat selon les stations* _____	138
Tableau 23 : Ressources en eau mobilisables par bassin hydrographique (METLE, 2018) _____	143
Tableau 24 : Répartition géographique des ressources en eau de surface mobilisables (ONEDD, 2015) _____	145
Tableau 25 : Eau souterraine exploitable au niveau des différents bassins versants (MDCE, 2014) _____	147
Tableau 26 : Disponibilité des ressources en eau au Maroc à l'horizon 2020 (HCP, 2006) _____	148
Tableau 27 : Pertes en terres au Maroc en t/ha par région (ONEDD, 2015) _____	152
Tableau 28 : Superficie affectée par la salinisation (Badraoui, 2006) _____	153
Tableau 29 : Répartition de la forêt à l'échelle des régions (ancien découpage), d'après HCEFLCD, (site web 2018) _____	154
Tableau 30 : Recettes provenant du secteur forestier (Sources HCEFLCD, 2018) <a href="http://www.eauxetforets.gov.ma/fr/text.aspx?id=1041&amp;uid=57">http://www.eauxetforets.gov.ma/fr/text.aspx?id=1041&amp;uid=57</a> _____	157
Tableau 31 : Les zones de parcours du Maroc (Source : CGDA/MAPM, 2009) _____	159
Tableau 32 : Zones humides classées au Maroc <a href="https://ecologie.ma/les-zones-humides-du-maroc/">https://ecologie.ma/les-zones-humides-du-maroc/</a> _____	162
Tableau 33 : Répartition par agro-systèmes des exploitations agricoles et de la SAU _____	170
Tableau 34 : Répartition des 31 UTA en fonction des 9 agro-systèmes prédéfinis (d'après les données de CGDA/MAPM, 2009) _____	171
Tableau 35 : Occupation de la SAU par les différents types de culture au Maroc, selon les UTA (Source : CGDA/MAPM, 2009) _____	172
Tableau 36 : Tableau : Importance relative du peuplement urbain et rural selon la région _____	181
Tableau 37 : Répartition des douars selon l'effectif de la population en 2004 _____	199
Tableau 38 : Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural (bilan 2014-2016) _____	219
Tableau 39 : Objectifs, les éléments de programme et les outils de planification du PFN _____	234

## LISTE DES GRAPHES

Graphe 1 : Population municipale _____	15
Graphe 2 : Evolution de la population selon le milieu de résidence (1000 habitants) _____	16
Graphe 3 : Evolution annuelle moyenne 2004-2014 _____	17
Graphe 4 : Evolution annuelle moyenne 2014-2030 _____	20
Graphe 5 : Evolution de l'indice synthétique de fécondité selon le milieu _____	23
Graphe 6 : Evolution de la descendance finale selon le milieu _____	24
Graphe 7 : Descendance finale des femmes rurales selon les régions _____	24
Graphe 8 : Evolution de l'espérance de vie à la naissance selon le milieu _____	25
Graphe 9 : Espérance de vie _____	26
Graphe 10 : Evolution du solde migratoire annuel du milieu urbain _____	28
Graphe 11 : Solde migratoire des régions (migration interne 2010 _____	29
Graphe 12 : Rapport de masculinité selon les régions (milieu rural) _____	30
Graphe 13 : Evolution de l'indice de vieillissement selon le milieu _____	31
Graphe 14 : Indice de vieillissement de la population rurale selon les régions _____	33
Graphe 15 : Evolution du coefficient de dépendance selon le milieu _____	37
Graphe 16 : Coefficient de dépendance démographique de la population rurale selon les régions _____	38
Graphe 17 : Evolution de l'âge moyen des femmes au premier mariage selon les milieux _____	40
Graphe 18 : Age moyen au premier mariage dans le milieu rural selon les régions _____	41
Graphe 19 : Evolution de la taille moyenne des ménages selon les milieux _____	43
Graphe 20 : Taille moyenne des ménages ruraux selon la région _____	43
Graphe 21 : Evolution du taux de scolarisation des enfants selon le milieu _____	46
Graphe 22 : Taux de scolarisation des enfants âgés entre 7 et 12 ans dans le milieu rural selon les régions _____	47
Graphe 23 : Evolution du taux de l'analphabétisme selon le milieu _____	49
Graphe 24 : Taux d'analphabétisme dans le milieu selon les régions _____	49
Graphe 25 : Evolution du taux d'activité selon le milieu _____	52
Graphe 26 : Taux d'activité en milieu rural selon les régions _____	53
Graphe 27 : Evolution de la structure de la population active selon le statut dans la profession et selon le milieu _____	55
Graphe 28 : Répartition de la population active rurale en 2014 selon le statut et selon les régions _____	56
Graphe 29 : Evolution de la dépense annuelle moyenne par personne en DH selon les milieux de résidence _____	58
Graphe 30 : Dépense annuelle moyenne par personne dans le milieu rural selon les régions en DH _____	59
Graphe 31 : Evolution du taux de chômage selon le milieu _____	60
Graphe 32 : Taux de chômage en milieu rural selon les régions _____	60
Graphe 33 : Evolution du taux de la pauvreté monétaire selon le milieu _____	63
Graphe 34 : Taux de pauvreté multidimensionnel dans le milieu rural selon les régions _____	64
Graphe 35 : Taux d'équipement en électricité et en eau courante _____	66
Graphe 36 : Equipements en électricité et eau courante dans le milieu rural en 2014 _____	69
Graphe 37 : Evolution du PIB agricole en Milliards de DH (MAPMDREF, 2018) _____	76
Graphe 38 : Evolution de la surface irriguée en goutte-à-goutte au Maroc (MAPMDREF, 2018) _____	79
Graphe 39 : Répartition de la SAU, selon le type de culture (source MAPMDREF, 2016) _____	79
Graphe 40 : Proportion des différentes espèces de la forêt marocaine (Source HCEFLCD, 2018) _____	154
Graphe 41 : Formations forestières du Maroc (CGDA/MAPM, 2009) _____	155



## LISTE DES CARTES

Carte 1 : Taux de croissance de la population rurale par province et préfecture entre 2004 et 2014	19
Carte 2 : Taux de croissance de la population rurale par province et préfecture entre 2014 et 2030	22
Carte 3 : Descendance finale moyenne par commune rurale en 2014	27
Carte 4 : Rapport de masculinité par commune rurale en 2014	32
Carte 5 : Indice de vieillissement par commune rurale en 2014	35
Carte 6 : La population adulte en milieu rural en 2014	36
Carte 7 : Coefficient de dépendance par commune rurale en 2014	39
Carte 8 : Age moyen au premier mariage par commune rurale en 2014	42
Carte 9 : Taille moyenne des ménages par commune rurale en 2014	45
Carte 10 : Taux de scolarisation par commune rurale en 2014	48
Carte 11 : Taux d'analphabétisme par commune rurale en 2014	51
Carte 12 : Taux d'activité par commune rurale en 2014	54
Carte 13 : Poids du salariat dans la population active rurale en 2014	57
Carte 14 : Taux de chômage par commune rurale en 2014	62
Carte 15 : Taux de pauvreté par commune rurale en 2014	65
Carte 16 : Taux d'équipement en électricité par commune rurale en 2014	67
Carte 17 : Taux d'équipement en eau courant par commune rurale en 2014	68
Carte 18 : L'inégal développement des communes 2014	72
Carte 19 : Cultures selon les UTA	84
Carte 20 : Carte des cultures au Maroc (MAPM/CGDA, 2009)	85
Carte 21 : Importance de l'élevage dans les UTA (CGDA/MAPM, 2009)	86
Carte 22 : Importance de l'élevage dans les UTA	87
Carte 23 : Taille du cheptel par UTA	88
Carte 24 : Taille du cheptel au niveau des différents UTA (CGDA/MAPM, 2009)	89
Carte 25 : Alimentation du cheptel au niveau des différents UTA (CGDA/MAPM, 2009)	90
Carte 26 : Alimentation du cheptel par province	91
Carte 27 : Ports de pêche et points aménagés pour la pêche artisanale au Maroc (CGDA/MAPM, 2009)	99
Carte 28 : Ports de pêche et points aménagés pour la pêche artisanale au Maroc	100
Carte 29 : Nombre de moulins de blé	108
Carte 30 : Nombre de moulins à huile	110
Carte 31 : Nombre d'usines	112
Carte 32 : Etablissements hôteliers	120
Carte 33 : Maisons d'hôtes	122
Carte 34 : Répartition des pays d'Accueil Touristique	124
Carte 35 : Souk par commune	127
Carte 36 : Commerce de gros	129
Carte 37 : Equipement bancaire en milieu rural	131
Carte 38 : Densités de population et relief en milieu rural en 2014	133
Carte 39 : Précipitations au Maroc (Sources : CGDA/MAPM, 2009)	137
Carte 40 : Ressources en eaux superficielles (CGDA, 2009)	146
Carte 41 : Nappes superficielles et profondes au Maroc (MDCE, 2014)	148
Carte 42 : Sols au Maroc (CGDA/MAPM, 2009)	151
Carte 43 : Surpâturage (GIZ/HCEFLCD, 2011)	160
Carte 44 : Cadre de vie : réseau d'égout	165
Carte 45 : Ensembles agro-écologiques du Maroc	169
Carte 46 : Unités territoriales agricoles du Maroc (les régions agricoles)	174

Carte 47 : Taux de population rurale par province 2014 _____	180
Carte 48 : Densité de la population en milieu rural en 2014 _____	182
Carte 49 : Taille de la population rurale en 2014 _____	184
Carte 50 : Densité de la population rurale _____	186
Carte 51 : Distribution des groupements ruraux selon la nature du territoire _____	188
Carte 52 : Distribution géographique des groupements ruraux _____	189
Carte 53 : Accessibilité routière du monde rural _____	192
Carte 54 : Ménages disposant de l'électricité _____	194
Carte 55 : Ménages disposant de l'eau courante _____	196
Carte 56 : Mode d'évacuation des eaux usées _____	197
Carte 57 : Niveau de groupement de la population rurale _____	205
Carte 58 : Pénibilité d'accès de la population rurale aux services _____	206
Carte 59 : Contribution de l'INDH au programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural 2014-2016 ____	220
Carte 60 : Contribution des autres départements au programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural (2014-2016) _____	221

# PARTIE 1. DIAGNOSTIC THEMATIQUE

---



# 1. LA SOCIETE RURALE

## 1.1. QUESTIONS DE METHODOLOGIE

La création de projets de développement locaux à travers l'identification et la hiérarchisation de centre ruraux émergents passe évidemment par un diagnostic exhaustif du monde rural. S'agissant de projets de développement principalement économique, le diagnostic à conduire doit concerner en conséquence les potentialités dont dispose le milieu rural pour créer des richesses utilisables pour le bien-être de ses habitants. A cet effet, le milieu rural à diagnostiquer est à prendre comme un ensemble de structures économiques capables de créer des richesses à travers la mise en œuvre de l'ensemble de facteurs de production qui lui sont dotés.

Dés lors, le diagnostic à mener doit d'abord porter sur l'évaluation quantitative et qualitative des dotations en facteurs de production disponibles. Il doit ensuite porter sur les performances en termes de création de richesses et d'amélioration de bien-être social. Pour le contenu, il s'agit notamment de dégager les grandes tendances, en termes de forces et faiblesses caractérisant le milieu rural ainsi que les opportunités et les menaces qui lui sont opposées dans le processus de création de richesses. Ce faisant, il serait possible de mettre en évidence les espaces porteurs de potentialités de développement et de définir une stratégie et des programmes d'action adaptés aux espaces identifiés.

Les ressources humaines dont dispose le milieu rural constituent le facteur de production par excellence. En effet, c'est par le biais des ressources humaines que les autres facteurs, telles les ressources naturelles ou l'infrastructure de base, peuvent être combinés pour donner lieu à une activité économique productrice de richesse. Le diagnostic des ressources humaines présente d'abord une dimension quantitative en portant évidemment sur les effectifs disponibles et leur évolution dans le temps et leur disparité dans l'espace rural. Il a également une portée qualitative en évaluant les compétences professionnelles de ces effectifs. La conduite du diagnostic quantitatif passe par une analyse démographique de la population rurale marocaine. Il s'agit d'abord de se renseigner sur la dynamique de cette population. Une compréhension des déterminants de la dynamique qui prévaut et une analyse de ses répercussions sur les structures fondamentales de la population sont également nécessaires. Ce faisant, il serait possible de mettre en évidence les principaux atouts démographiques du milieu rural ainsi que ses insuffisances et limites. Quant au diagnostic qualitatif portant sur les compétences professionnelles et éducatives, il se basera sur l'analyse statistique d'un certain nombre d'indicateurs renseignant sur les caractéristiques éducationnelles et professionnelles de la population rurale. Cette analyse

portera sur la dynamique des indicateurs considérés ainsi que sur les typologies qu'ils créent au sein de la population rurale.

L'objet de cette note est de donner les résultats du diagnostic des ressources humaines disponibles dans le milieu rural marocain dans ses volets quantitatifs et qualitatifs. Ce diagnostic a été réalisé par le biais d'une exploitation des données statistiques disponibles concernant le milieu rural. Il s'agit des données issues des différents recensements généraux de la population et de l'habitat réalisés par le Haut Commissariat du Plan. D'autres données émanant d'autres sources ont été également utilisées (Banque Mondiale, ODH, etc.).

Au préalable, et afin d'opérer un diagnostic précis du milieu rural, celui-ci gagnerait à être bien défini et délimité dans l'espace.

### 1.1.1. LE PERIMETRE RURAL

Il n'est pas aisé de proposer une définition conceptuelle précise et statistiquement opérationnelle de l'espace rural. De nombreux essais ont été tentés pour définir aussi bien le rural que l'urbain. Sans être exhaustifs, nous reprenons certains de ces essais avant d'aborder la définition statistique utilisée au Maroc.

#### **Définition conceptuelle**

L'espace rural a été souvent traité comme l'opposé de l'urbain et donc donner une définition à ce dernier suffit à définir le premier. Les critères de définition retenus reposent le plus souvent sur les caractéristiques des lieux, leur contenu en activités et en population ainsi que les processus économiques et sociaux qui s'y déroulent et leurs spécificités. Plus précisément, les définitions se basent généralement sur la densité de population, le nombre d'habitants ainsi que sur la continuité de l'habitat, etc. A ces critères d'ordre démographique et géographique s'ajoutent souvent des considérations économiques liées notamment au mode d'utilisation des sols dont en particulier l'absence ou la présence d'activités et de population agricoles.

Selon de tels critères, la ville se présente comme un lieu où les populations et les activités économiques sont fortement agglomérées. La diversité de ces activités est également avancée comme un critère distinctif de l'espace urbain. En revanche, la campagne se caractérise par des espaces de faible densité d'activité économique et de population, où l'agriculture occupe une place dominante. Les autres activités économiques, tout en étant négligeables, sont exercées pour servir l'agriculture.

L'on ajoute parfois à ces critères généraux, des critères spécifiques aux pays en voie de développement. Il s'agit de critères liés à la disponibilité des équipements collectifs

(électricité, eau potable, santé de base, etc.) et leur niveau de développement. Le milieu rural se définit selon ces critères par des faibles niveaux de disponibilité et d'utilisation de ces équipements.

Les critères avancés doivent faire cependant l'objet d'une analyse critique compte tenu des mutations permanentes que connaissent la société et l'économie. Ainsi, l'activité agricole, tout en restant dominante en matière d'occupation des terres, n'est pas nécessairement l'activité prépondérante en milieu rural. Des activités diverses ont été en effet développées au fil du temps par les ruraux en dehors de l'agriculture telles les activités artisanales, le tourisme, etc.

D'autre part, l'opposition rural/urbain ne peut plus être soutenue du fait de l'avènement d'espaces intermédiaires. Aussi, certains auteurs ont-ils avancé la présence de quatre catégories d'espaces différents au sein même du milieu rural à savoir :

- Un périurbain caractérisé par une avancée de l'urbanisation aux dépens de l'agriculture.
- Un espace d'économie agricole présentant des similitudes avec l'activité industrielle urbaine en termes de moyens de production et de rendements.
- Un espace rural traditionnel ou est retranchée une paysannerie appauvrie.
- Enfin, un mini espace où sont implantées des activités au service de la population urbaine aisée (éco tourisme, centre de soins médicaux, résidences secondaires, etc.)

### **Définition statistique**

Sur la base des définitions administratives, le Haut Commissaire du Plan (HCP) fixe son propre découpage statistique lors des opérations de recensements généraux de la population et de l'habitat ainsi que lors de toute enquête statistique que cet organisme est amené à réaliser.

Le HCP suit à la lettre la distinction administrative des communes entre communes rurales et communes urbaines (municipalités). A chacune d'elles est attribuée en effet une codification statistique différente. L'attachement respectif des communes rurales à des cercles puis à des provinces et des régions est également pris en charge statistiquement ce qui permet de disposer de statistiques à des niveaux d'agrégation différents. Il en est de même en ce qui concerne les communes urbaines qui sont classées selon leur préfecture ou provinces et leur région.

Le HCP a introduit cependant un autre type d'institution. C'est le **centre d'une commune rurale**. Il s'agit de groupement d'habitations contiguës situées dans l'aire géographique d'une commune rurale. Les centres des communes rurales sont définis par le HCP à l'aide d'un ensemble de critères dont notamment la présence d'une population active majoritairement non agricole. Les centres des communes rurales sont considérés comme des **unités urbaines** au même titre que les municipalités. De ce fait, leurs populations

respectives entrent dans le calcul de la population urbaine du pays. Un centre d'une commune rurale qui est doté d'un code géographique à l'instar des communes, des cercles, des provinces et des préfectures et des régions n'est ainsi qu'une unité purement statistique sans aucun caractère administratif ou politique.

Avec l'introduction de ces nouvelles unités, l'espace occupé par les communes rurales telles qu'elles étaient définies administrativement se décompose ainsi en deux sous-espaces différents : les centres présentant des caractéristiques proches de celles de la ville et le rural proprement dit se trouvant à la périphérie de ces centres. Dans la réalité marocaine actuelle, ce dernier sous-espace est occupé par des « douars » dont la définition reste assez générale. En effet, un « douar » peut définir un petit groupement d'habitations au sein d'un village comme il peut définir tout ensemble d'habitats plus ou moins dispersé. A noter par ailleurs qu'un « douar » ne représente aucune entité administrative particulière ni aucune subdivision statistique prévue par le HCP.

A signaler enfin que la démarche suivie par le HCP est conforme aux principes et recommandations générales de l'Organisation des Nations Unies. En effet, la division statistique de cette organisation préconise qu'« à cause des différences nationales dans les caractéristiques distinguant les zones urbaines des zones rurales, la distinction entre les populations urbaines et rurales ne peut pas être ramenée à une seule définition pouvant être applicable à tous les pays... Lorsqu'il n'y a pas de recommandations régionales sur cette question, les pays sont appelés à établir leurs propres définitions en fonction de leurs besoins »

Pour éviter les confusions, nous utilisons dans le reste de ce rapport l'appellation « population rurale » dans le même sens que celui retenu par le HCP et l'appellation « population des communes rurales » pour désigner toute la population des communes rurales, dont celle des centres relevant de ces communes.

## 1.1.2. STRUCTURATION ADMINISTRATIVE DU MILIEU RURAL

### **Les unités administratives de base**

Au Maroc, la pratique de déconcentration ainsi que la politique de décentralisation ont été mises en œuvre depuis longtemps. Des textes juridiques et réglementaires appropriés ont été à cet effet promulgués. Dans le milieu rural, les unités administratives de base sont les communes. Elles sont administrativement regroupées en caïdats qui sont à leur tour rattachés à des cercles, lesquels cercles dépendent d'une province ou d'une préfecture. Un groupement de préfectures et de provinces limitrophes définit une région. Le caïd et le chef de cercle sont désignés par le pouvoir central alors que le président de la commune est choisi par un conseil communal élu au suffrage universel.



Le dernier texte juridique en date régissant l'organisation administrative des communes est donné par le dahir n° 1-15-85 des 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes. Cette loi, entrant dans le cadre de la politique de régionalisation avancée, a entre autres abrogé la distinction entre commune rurale et commune urbaine (article n° 283). Mais cette distinction a toujours prévalu auparavant. C'est ainsi que la loi n° 78-00 portant charte communale, promulguée par le dahir n° 1-02-297 du 25 rejeb 1423 (3 octobre 2002), stipule dans son article premier que « les communes sont des collectivités territoriales de droit public, dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles sont divisées en communes urbaines et en communes rurales »

Le législateur distingue également entre préfectures et provinces. Ces dernières sont à dominante rurale par opposition aux premières qui sont plutôt à dominante urbaine. Les critères de distinction ne sont pas toujours fournis d'une manière explicite et formelle. Des considérations d'ordre démographique et socio économique entrent probablement dans la définition du statut administratif des communes dont en particulier leur caractère urbain ou rural.

La distinction entre communes urbaines et rurales ne s'arrête pas évidemment au niveau des appellations. Des différences de traitement d'ordre juridique, réglementaire et administratif sont opérées entre les deux types de communes. Ainsi, par exemple, le caractère urbain ou rural d'une commune induit une structuration différente quant à la relation de cette dernière avec les autorités centrales. En particulier, comme déjà indiqué, les communes rurales sont systématiquement regroupées en caïdats qui sont à leur tour regroupés en cercles. La supervision des communes urbaines par le pouvoir central passe par d'autres institutions (pachaliks, préfectures d'arrondissements, etc.).

### **Le découpage actuel**

En 2014, année du dernier recensement général de la population et de l'habitat, le nombre de communes rurales s'élève à 1282 communes (dont 3 sont inhabitées). Elles sont regroupées dans 196 cercles et comprennent 149 centres.

**Tableau 1 : Répartition des communes rurales, des cercles et des centres selon les 12 régions**

Régions	Nombre		
	Cercles	Communes	Centres
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	22	129	17
Oriental	17	96	15
Fès-Meknès	26	161	27
Rabat-Salé-Kenitra	19	91	15
Béni Mellal-Khénifra	19	119	22
Grand Casablanca-Settat	16	124	14
Marrakech-Safi	25	228	20
Drâa-Tafilalet	17	109	10
Souss-Massa	17	154	7
Guelmim-Oued Noun	9	45	2
Laayoune-Sakia El Hamra	5	15	
Eddakhla-Oued Eddahab	4	11	
<b>Total</b>	<b>196</b>	<b>1282</b>	<b>149</b>

La population des communes rurales (à ne pas confondre avec la population rurale telle que définie par le HCP) s'élève à 14 453 409 personnes en 2014 (dont 1127 761 habitant les centres) soit 11 300 par commune en moyenne.

Cette moyenne cache cependant de fortes disparités entre les communes. En effet, la plus petite commune ne comprend que 19 habitants. En revanche, la plus grande avec un nombre d'habitants de l'ordre de 76 559 personnes comprend ainsi près de 7 fois plus d'habitants qu'une commune moyenne (11 300 habitants).

**Tableau 2 : Distribution des communes rurales selon les classes de population**

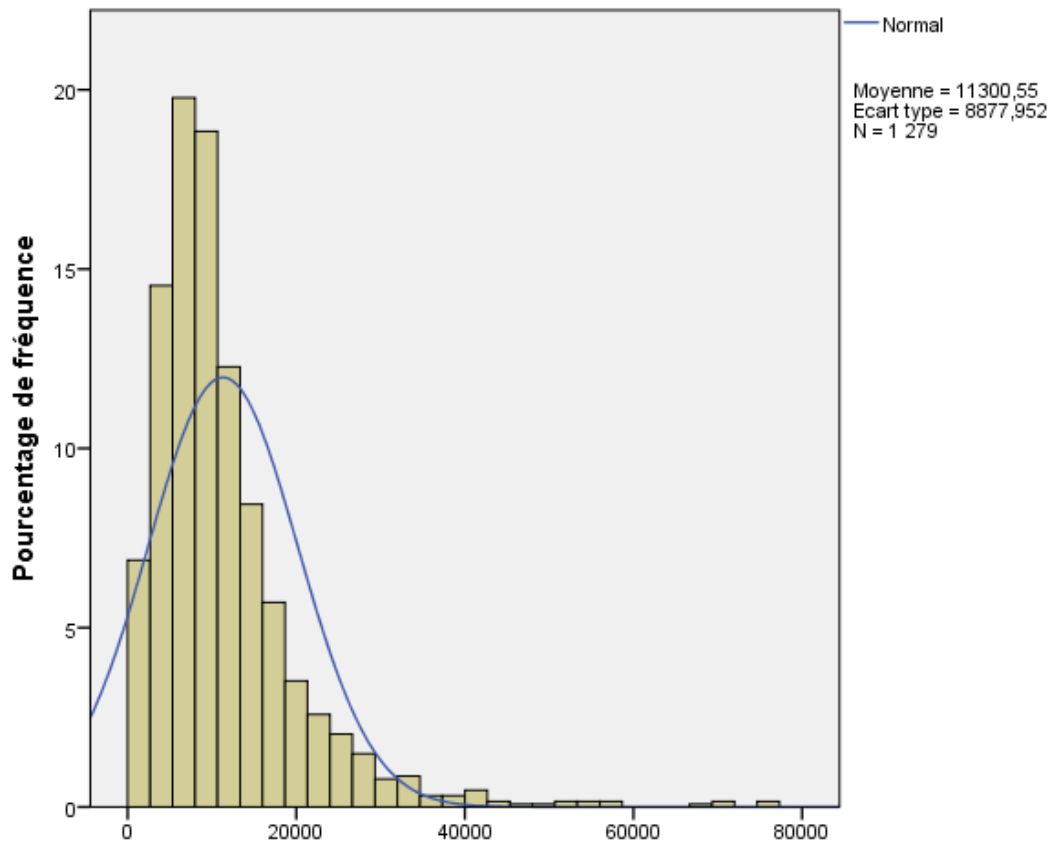
Classes	Nombre	Pourcentage	Pourcentage cumulé
0-2500	81	6	6
2500-5000	155	12	18
5000- 7500	252	20	38
7500- 10000	229	18	56
10000-12500	176	14	70
12500-15000	108	8	78
15000-17500	82	6	84
17500-20000	57	4	89
20000-25000	55	4	93
25000-30000	40	3	96
30000-35000	18	1	98
35 000 ou plus...	29	2	100
<b>total</b>	<b>1282</b>	<b>100</b>	

Ce tableau laisse constater que les grandes communes, dont les populations dépassent les 25 000 habitants et les plus petites communes, celles dont les populations sont inférieures à 2500 habitants, se partagent à parts égales 12 % de la population rurale. Ainsi, la grande

majorité des communes (88 %) ont un nombre d'habitants compris entre 2500 et 25 000 habitants.

La distribution présente par ailleurs une forme asymétrique. En effet, comme illustré par l'histogramme suivant, les communes dont les valeurs sont inférieures à la moyenne sont les plus nombreuses, plus exactement elles représentent 63 % de l'ensemble.

Graphe 1 : Population municipale



## 1.2. LES POTENTIALITES DEMOGRAPHIQUES

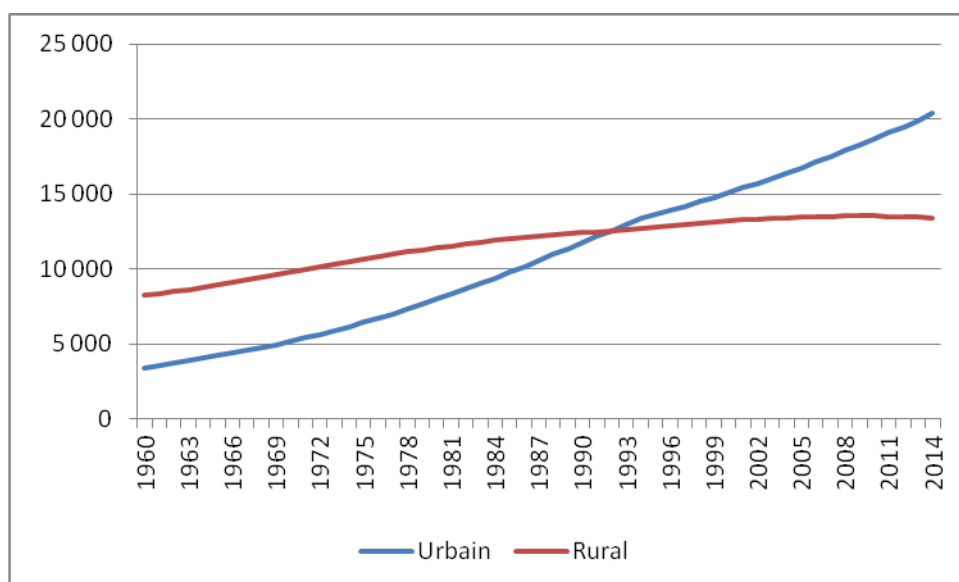
Dans ce qui suit une analyse démographique du milieu rural est conduite. Elle consiste en une description quantifiée de la dynamique observée et projetée de la population rurale. Une explication des trajectoires suivies est donnée à travers la mise en évidence des principaux déterminants de l'évolution d'une population. Les répercussions sur les structures fondamentales de la population rurale induites par la dynamique observée sont par la suite décrites et commentées.

La dynamique de la population rurale marocaine est décrite dans ce qui suit au niveau de son passé tel qu'observé durant ces dernières décennies. Nous présentons également l'extrapolation de cette dynamique sur le futur proche et lointain comme elle ressort des exercices de projection réalisés par le HCP. Nous passons par la suite à l'étude des principaux déterminants de la dynamique observée et projetée.

### Description de la dynamique passée

Sur le long terme, entre 1960 et 2014, et selon les recensements généraux réalisés, la population rurale marocaine est passée de 8,2 millions d'habitants en 1960 à 13.4 millions d'habitants en 2014 enregistrant ainsi un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 0.91 %. Cette croissance est nettement inférieure à celle enregistrée par le milieu urbain (3.38 %) comme on peut le voir sur le graphique suivant.

Graph 2 : Evolution de la population selon le milieu de résidence (1000 habitants)



En fait, au Maroc comme ailleurs, les dernières décennies ont connu une forte migration interne des campagnes vers les villes. C'est ainsi que la population rurale qui représentait près de 70 % de la population totale en 1960, n'en est qu'à 40 % en 2014.

Le tableau qui suit donne les principales indications chiffrées concernant l'évolution à long terme de la population rurale en comparaison avec celles du milieu urbain et de l'ensemble du pays.

Tableau 3 : Principales indications concernant l'évolution à long terme de la population rurale en comparaison avec celles du milieu urbain et de l'ensemble du pays

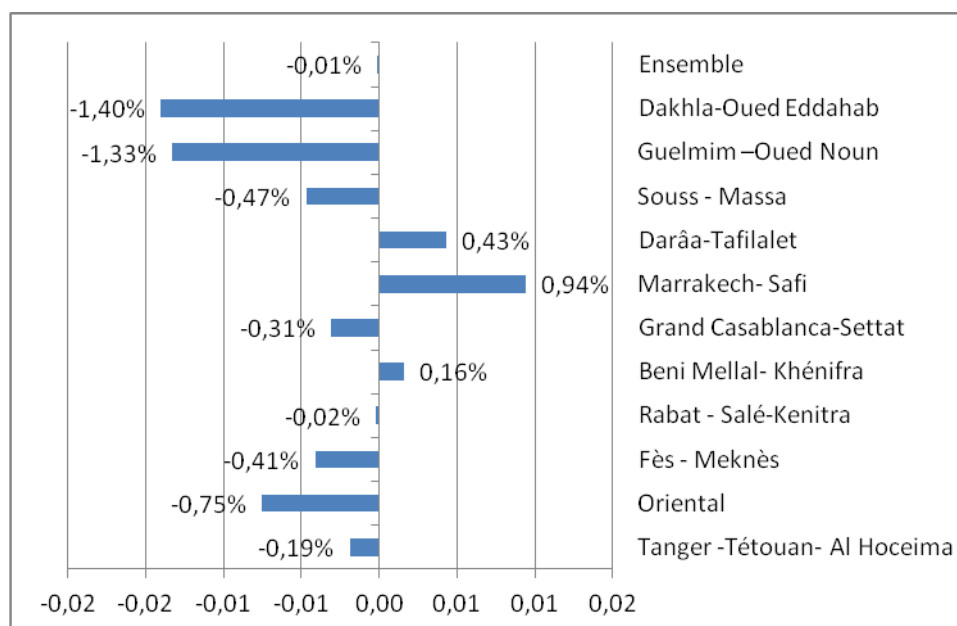
Année	Population par milieu			Taux d'urbanisation	Evolution annuelle moyenne par milieu		
	Urbain	Rural	Ensemble		Urbain	Rural	Ensemble
1960	3 389	8 237	11 626	29 %			
1971	5 410	9 969	15 379	35 %	4,3 %	1,8 %	2,6 %
1982	8 730	11 689	20 419	43 %	4,4 %	1,5 %	2,6 %
1994	13 408	12 666	26 074	51 %	3,6 %	0,7 %	2,1 %
2004	16 464	13 428	29 892	55 %	2,1 %	0,6 %	1,4 %
2014	20 433	13 415	33 848	60 %	2,2 %	0,0 %	1,3 %

\*hors centres urbains des communes rurales

Comme on peut le constater, la population rurale a pratiquement stagné au cours de la période récente. En effet selon les deux derniers recensements, la population rurale a gardé à peu près le même niveau entre 2004 et 2014, aux environs de 13.4 millions de personnes.

Sur le plan régional, la stagnation de la population rurale au cours de ces dernières années n'est pas uniforme. Certaines disparités semblent exister, comme le montre le graphique suivant :

**Graph 3 : Evolution annuelle moyenne 2004-2014**



NB : la valeur observée de la région Laâyoune- Sakia El Hamra (-8 %) n'a pas été portée sur ce graphique à cause de son caractère exceptionnel.

Ce graphique laisse constater que la plupart des régions ont enregistré une évolution négative de la population rurale. Des exceptions à cette tendance générale sont données par les régions de Beni Mellal- Khénifra, Drâa-Tafilalet et Marrakech- Safi (**qui constituent le pourtour du Haut Atlas**). L'augmentation de l'effectif de la population rurale dans ces

régions s'est réalisée cependant selon des rythmes de croissance inférieurs à ceux de la population urbaine.

A une échelle provinciale et préfectorale, l'évolution de la population rurale s'est présentée ainsi :

Classe d'évolution	Nombre de provinces et préfectures	Pourcentage
moins de -3 %	7	10
entre -3 et -1 %	10	14
entre -1 et 0 %	21	29
entre 0 et 1 %	28	38
entre 1 et 3 %	5	7
3 % et plus	2	3
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>100</b>

Ainsi, plus de la moitié des provinces et préfectures (53 %) ont enregistré une évolution négative de leur population rurale. C'est le cas notamment des provinces du sud comme Es-Smara (-22 %), Laayoune (-8 %), Aousserd (-5 %) et Boujdour (-4 %). Mais on trouve également des provinces et préfectures de l'intérieur qui ont vu leur population rurale fortement baisser. Il s'agit notamment de Nouasser (-11 %), Skhirate-Temara (-4.5 %) et de Oujda-Angad (-3.8 %).

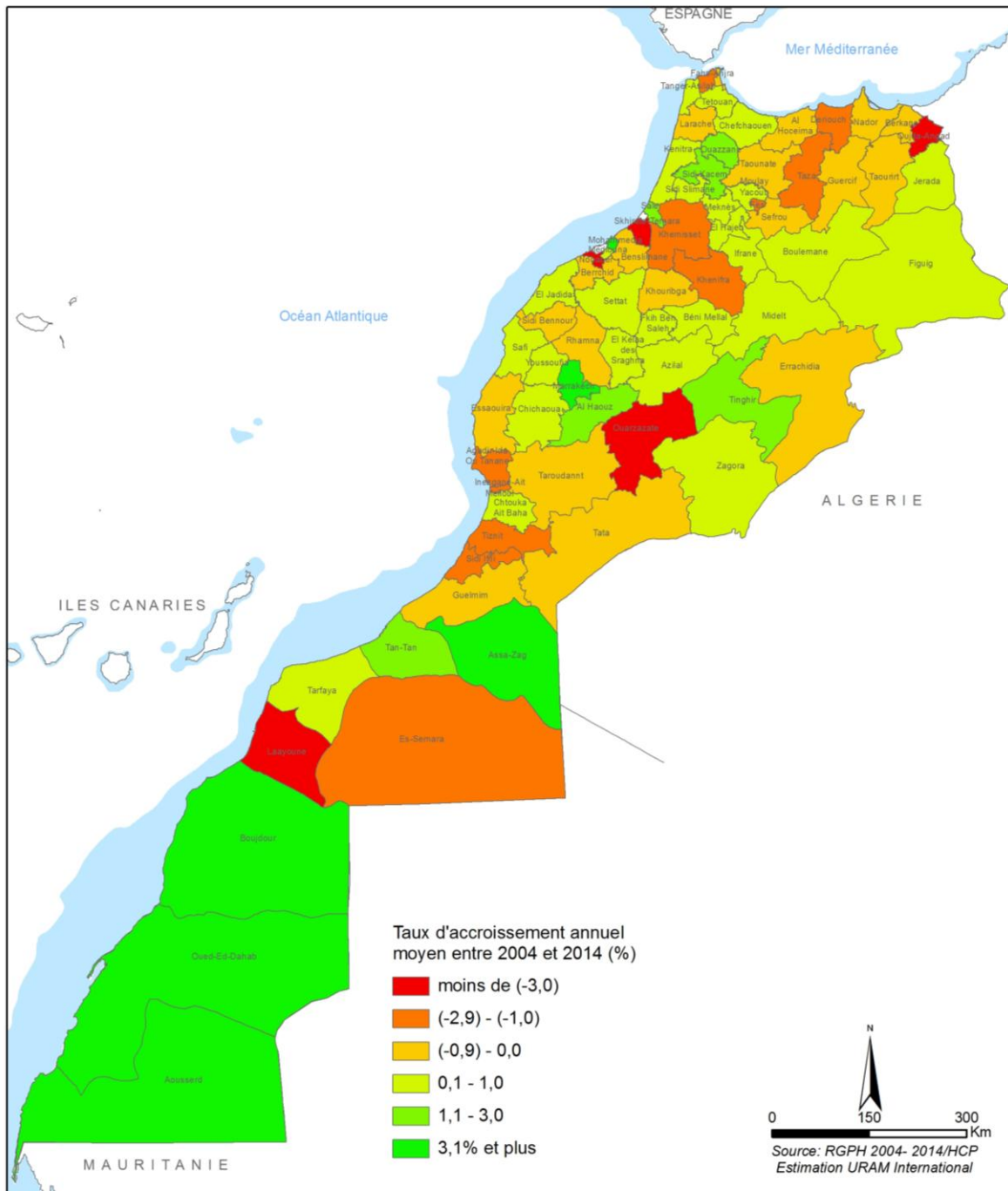
Le tableau précédent montre aussi la présence de provinces et préfectures affichant des évolutions positives significatives de leurs populations rurales. L'exemple le plus frappant est celui de Marrakech, suivi par celui de Mohammedia, dont les populations rurales ont cru respectivement de 4.4 et de 3.7 %.

Le milieu rural enregistre un ralentissement notable de la croissance démographique aboutissant à une stagnation, voire à un déclin démographique rural dans certains secteurs du pays. Durant la décennie 1994-2004, le taux d'accroissement annuel moyen en milieu rural est de 0.6 % par an. Il descend même au-dessous de zéro durant la dernière décennie 2004-2014 avec un taux négatif de -0.01 % par an. La diminution des effectifs est enregistrée surtout dans 4 régions (le Rif et l'Oriental, Guelmim et Laayoune). Deux régions gardent un croît positif sensible : Marrakech et Béni Mellal. Ailleurs, les taux sont proches de zéro.

La problématique démographique diffère donc d'une région à l'autre :

- le maintien d'une **démographie traditionnelle** dans les zones montagneuses du Centre (Marrakech et Béni Mellal) ;
- une **tendance au dépeuplement rural**, surtout dans les régions montagneuses de l'Est et du Nord ;
- une **stabilisation des effectifs** dans les campagnes proches des aires métropolitaines (dont la région de Fès-Meknès et surtout celle de Rabat).

Carte 1 : Taux de croissance de la population rurale par province et préfecture entre 2004 et 2014



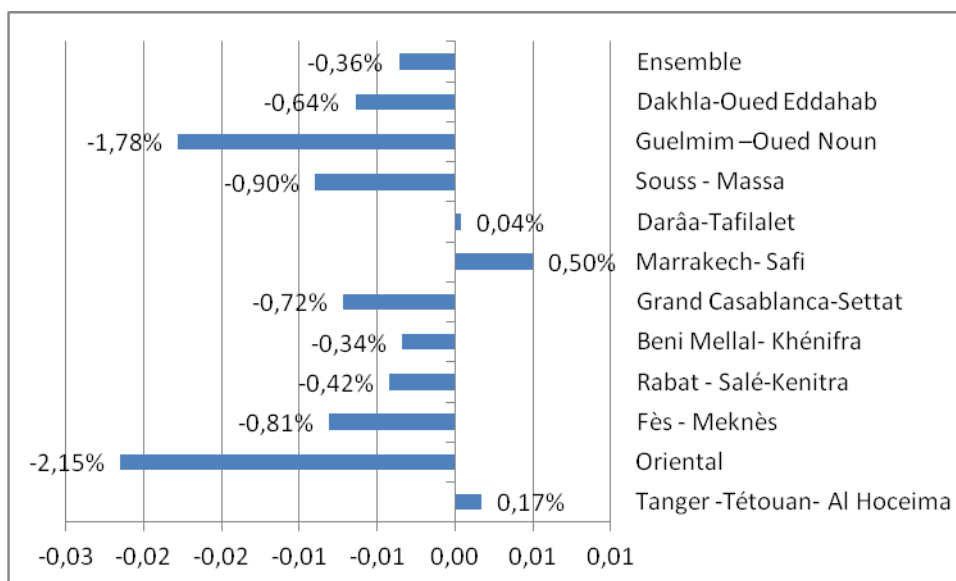
### 1.3. DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE PROJETEE

Les tendances observées au cours de la période récente semblent continuer à caractériser les prochaines années. Ainsi, selon les projections de la population réalisée par le HCP, le dépeuplement des campagnes continuera à s'imposer durant les toutes prochaines années. Le taux de décroissance annuel moyen de la population rurale sur la période 2014-2030 qui ressort des projections faites par le HCP est de l'ordre de -0.36 %. Corrélativement, le taux d'urbanisation qui est de 60 % en 2014 passe à 68 % en 2030.

Sur le futur lointain, entre 2014 et 2050, la décroissance de la population rurale serait encore plus forte. En effet, le taux de croissance annuel moyen sur cette période s'établit à - 0.43 % conduisant à un taux d'urbanisation de l'ordre de 74 % à l'horizon 2050. Au-delà de cet horizon, la population marocaine dans son ensemble achèvera sa transition démographique et connaîtra ainsi une évolution stationnaire. Mais rien ne permet d'affirmer la stationnarité de la population rurale.

Sur le plan régional, l'on assistera durant les années 2014 à 2030 également, à quelques exceptions près, aux mêmes tendances relevées durant la période récente, comme le montre le graphique suivant :

**Graph 4 : Evolution annuelle moyenne 2014-2030**



NB : la valeur projetée de la région Laâyoune - Sakia El Hamra (-5.2 %) n'a pas été portée sur ce graphique à cause de son caractère exceptionnel

Ce graphique laisse constater que les régions de Marrakech- Safi et de Draa-Tafilalet connaîtront comme actuellement une croissance positive de leur population rurale. Cette croissance est cependant plus faible. Les autres régions, comme observé durant ces dernières années, enregisteront un dépeuplement plus ou moins aigu de leurs populations rurales. C'est le cas notamment des régions du sud dont en particulier la région de Laâyoune- Sakia El Hamra qui connaîtra une décroissance annuelle moyenne de sa



population de l'ordre de -5,19 %, mais aussi des régions de l'intérieur comme la région de l'Oriental, avec une décroissance de la population rurale de -2,15 % en moyenne par an. Une exception est cependant à noter. Elle est donnée par la région de Tanger- Tétouan- Al Hoceima qui connaîtra un renversement de tendance durant les 12 prochaines années. En effet, alors que la population rurale de cette région a évolué négativement, à l'instar des populations de la plupart des régions, sur la période 2004-2014 avec un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de -0,19 %), elle devrait, selon les projections de la population réalisées par le HCP, enregistrer une légère augmentation sur la période 2014 -2030 de l'ordre de 0,17 % en moyenne par an.

Les disparités territoriales sont encore mieux perçues, en analysant l'évolution projetée de la population rurale à l'échelle provinciale et préfectorale. A cet égard, la répartition des provinces et préfectures selon les classes de taux de croissance annuel moyen projeté sur la période 2014-2030.

**Tableau 4 : Taux de croissance de la population rurale par province et préfecture entre 2014 et 2030**

Classe	Nombre	Pourcentage
moins de -3 %	5	6,8
entre -3 et -1 %	20	27,0
entre -1 et 0 %	23	31,1
entre 0 et 1 %	20	27,0
entre 1 et 3 %	6	8,1
total	74	100,0

On note que près des deux tiers des provinces et préfectures connaîtraient une évolution négative. Celle-ci est encore très fortement négative chez certaines provinces du sud comme Es-Smara (-9,81 %) ou Laâyoune (-9,51 %). A l'opposé, le tableau montre l'existence d'un petit nombre de provinces ou préfectures présentant des taux de croissance positifs. Il s'agit en particulier des provinces de Médiouna (2,19 %) et de Skhirate-Temara (2,60 %).

La distribution spatiale des provinces et préfecture selon le taux de croissance projeté de la population rurale est donnée par la carte ci-après.



### 1.3.1. LES DETERMINANTS DE LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE

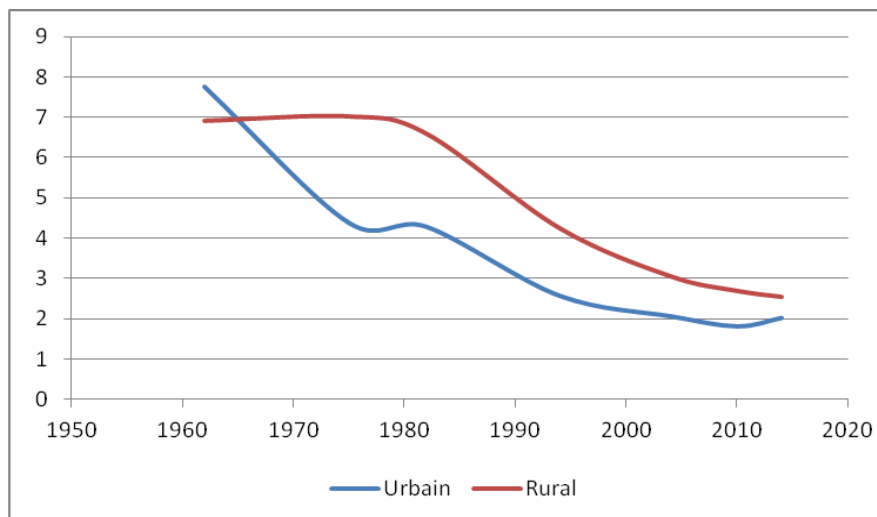
La dynamique observée et projetée de la population rurale marocaine telle que décrite dans ce qui précède résulte comme c'est connu de la conjugaison de deux mouvements de nature différente : l'accroissement naturel de la population dans le temps et sa mobilité spatiale.

L'accroissement naturel de la population est à son tour induit par les effets opposés de l'évolution de la fécondité et de la mortalité. Quant à la mobilité spatiale de la population, elle s'est opérée comme ailleurs en partant de la campagne vers les villes engendrant un dépeuplement de plus en plus ressenti du milieu rural.

#### Evolution de la fécondité

De l'avis des spécialistes, le Maroc a bel et bien entamé la deuxième phase de sa transition démographique depuis longtemps. Celle-ci se caractérise par une baisse continue de la fécondité. En effet, en prenant l'indice synthétique de fécondité comme indicateur du niveau de la fécondité, l'on note que cet indice est passé de plus de 7,2 enfants en 1960 à 2.2 enfants en 2014, atteignant ainsi presque le seuil de remplacement des générations. Cependant, comme le montre le graphique ci-après, le mouvement à la baisse de la fécondité a accusé un certain retard dans le milieu rural :

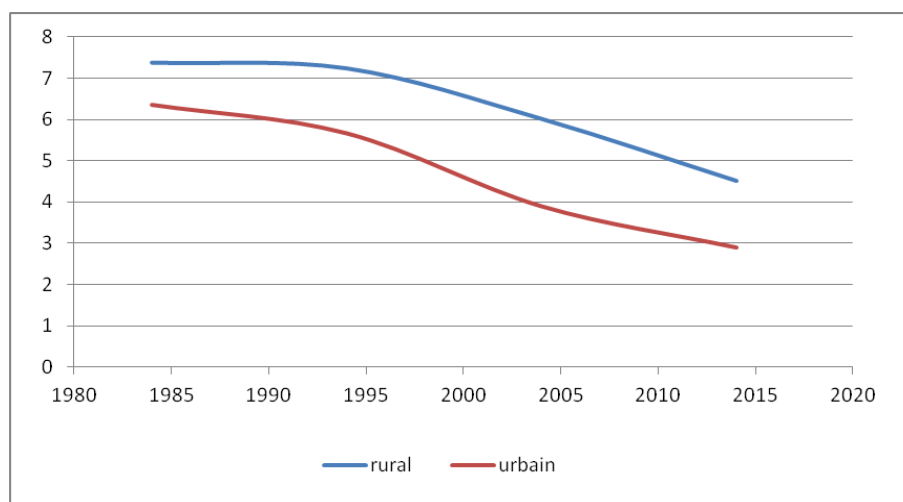
Graph 5 : Evolution de l'indice synthétique de fécondité selon le milieu



Au cours des années récentes, le niveau de la fécondité chez les femmes rurales, quoi s'approchant de celui des femmes urbaines, reste toujours plus élevé.

La baisse de la fécondité a concerné également les femmes des générations passées comme on peut le voir en observant l'évolution du niveau de la descendance finale.

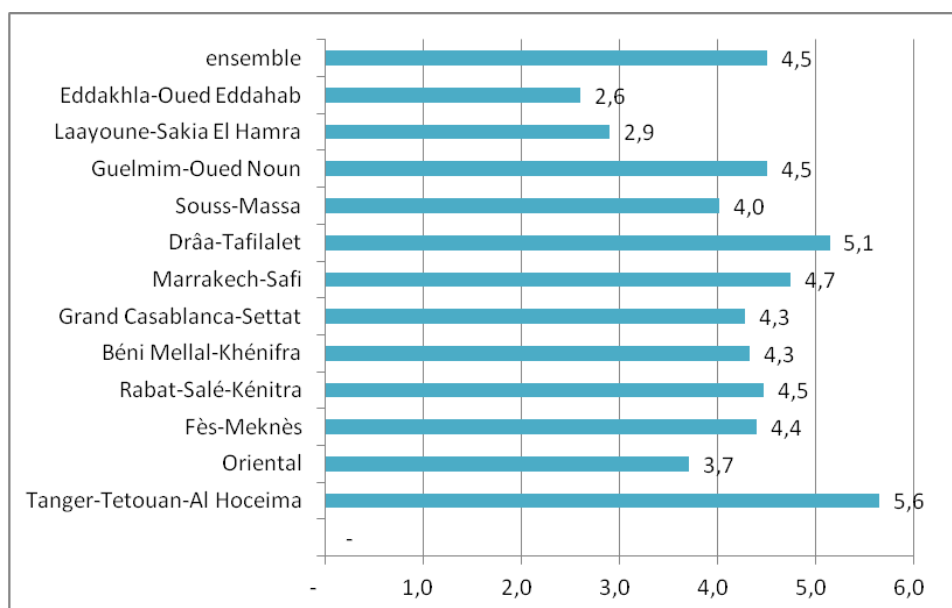
**Graphe 6 : Evolution de la descendance finale selon le milieu**



Là encore, l'écart entre les deux milieux reste important. C'est ainsi qu'en 2014, chaque femme âgée de plus de 50 ans (fin de la vie féconde) aurait donné en moyenne 4,5 enfants si elle vivait à la campagne contre 2,9 enfants seulement si elle vivait en ville. Ainsi, en matière de descendance finale, trois femmes urbaines équivalent deux femmes rurales.

Au niveau régional, l'on note des disparités plus au moins marquées du niveau de la fécondité de la femme rurale. C'est ainsi que la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima présente le niveau de descendance finale le plus élevé avec un nombre moyen de 5.6 enfants, suivie par la région Draa-Tafilalet (5,2 enfants en moyenne). Si on exclut les régions du sud aux caractéristiques démographiques spécifiques, la région « l'Oriental », avec un nombre moyen de 3.7 enfants, affiche le niveau de descendance finale le plus faible.

**Graphe 7 : Descendance finale des femmes rurales selon les régions**



A une échelle provinciale et préfectorale, la distribution de l'indicateur « descendance finale » dans l'ensemble des 73 provinces.

**Tableau 5 : Descendance finale moyenne par commune rurale en 2014**

Classe	Nombre	Pourcentage
3 et moins	5	6,8
entre 3 et 3,5	8	11,0
entre 3,5 et 4	17	23,3
entre 4 et 4,5	12	16,4
entre 4,5 et 5	18	24,7
entre 5 et 5,5	8	11,0
5,5 et plus	5	6,8
total	73	100,0

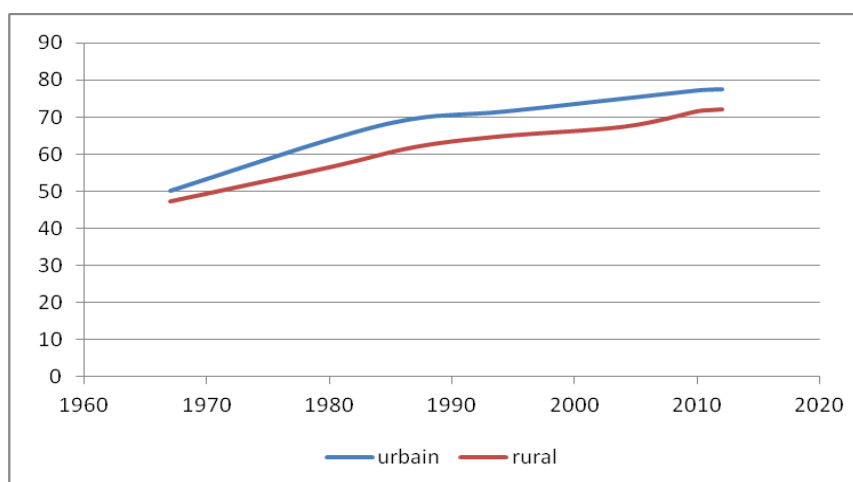
Ce tableau laisse constater que dans près de 18 % des provinces, les femmes rurales auraient donné à la fin de leur vie féconde chacune plus de 5 enfants en moyenne. On trouve le même pourcentage de provinces dont les femmes rurales auraient donné chacune à la fin de leur vie féconde moins de 3.5 enfants en moyenne.

La distribution spatiale des communes rurales selon la descendance finale moyenne est donnée par la carte ci-après.

### Evolution de la mortalité

L'autre composante de la dynamique naturelle d'une population est évidemment la mortalité qui selon la théorie de la transition démographique chuterait avant la baisse de la fécondité engendrant par voie de conséquence une quasi-explosion démographique. C'est ce qu'on appelle la première phase de la transition démographique. Le Maroc semble connaître cette première phase de la transition démographique depuis les années cinquante du siècle dernier. Néanmoins, comme en ce qui concerne la fécondité, le milieu rural continue à accuser des retards plus ou moins importants. Ainsi, en considérant l'indicateur espérance de vie à la naissance, on peut lire sur le graphique ci-après que le milieu rural affiche toujours des valeurs inférieures par rapport au milieu urbain.

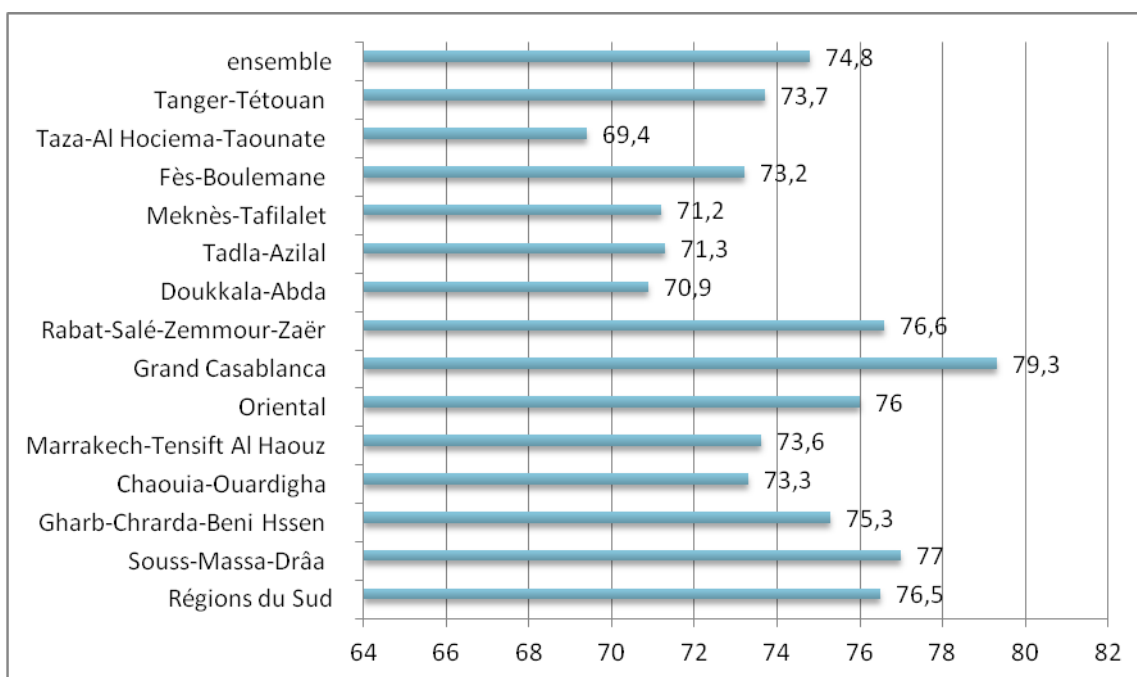
**Graphe 8 : Evolution de l'espérance de vie à la naissance selon le milieu**



Durant la période récente, tout en enregistrant une réduction sensible par rapport aux années passées, la mortalité dans le milieu rural reste relativement élevée par rapport à ce qui est observé dans le milieu urbain. Ainsi selon l'enquête nationale démographique réalisée par le HCP en 2009-2010, le taux de brut de mortalité s'élève à 7,4 pour mille dans le milieu rural contre 4,7 pour mille seulement dans le milieu urbain.

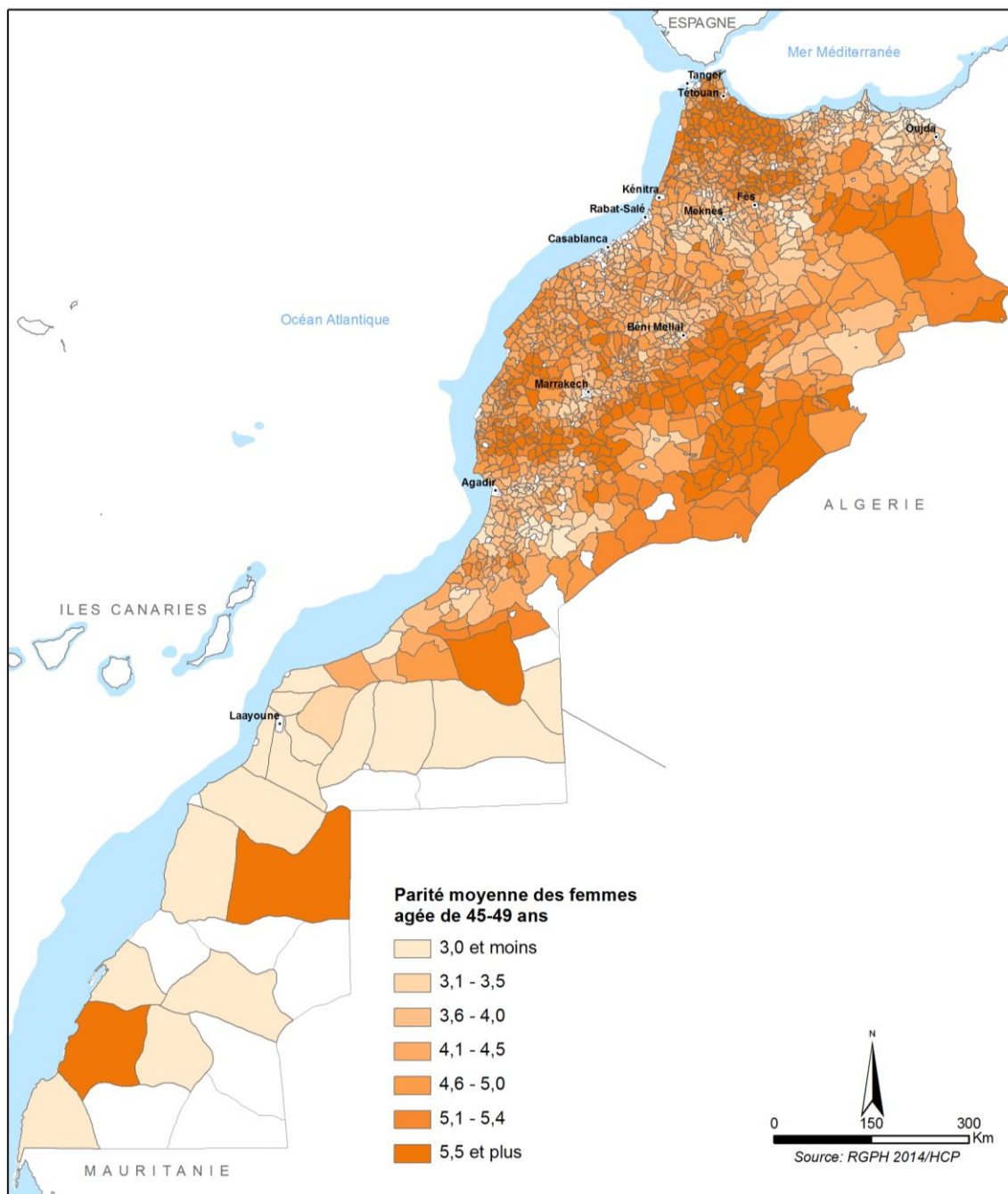
Nous ne disposons pas de données régionales sur la mortalité dans le milieu rural. Des données régionales concernant l'espérance de vie à la naissance tous milieux confondus sont disponibles. Elles sont retracées par le graphique suivant :

**Graph 9 : Espérance de vie**



Ce graphique laisse constater la supériorité des régions « Grand Casablanca » et « Rabat-Salé » concernant le niveau de l'espérance de vie à la naissance qui s'élève respectivement à 79.3 ans et 76.6 en 2009-2010. A l'opposé, les régions de « Taza, Al Hoceima, Taounate » et « Doukala-Abda » affichent les niveaux les plus faibles de cet indicateur.

Carte 3 : Descendance finale moyenne par commune rurale en 2014

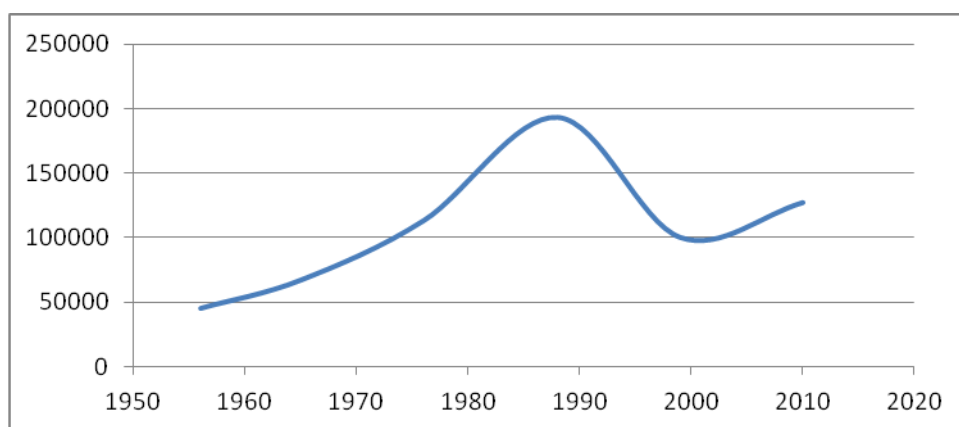


## Evolution de la migration

Une caractéristique fondamentale de la dynamique démographique observée le long de ces dernières décennies, s'ajoutant à la transition démographique, réside dans l'urbanisation continue des espaces et son corollaire immédiat : le dépeuplement des campagnes. Le Maroc n'a pas échappé à cette règle générale observée un peu partout dans le monde. En effet, alors qu'on compte en 1960 sur 10 habitants sept habitants dans le milieu rural, ce rapport n'est que de quatre habitants en 2014.

La forte urbanisation des espaces trouve en grande partie ses origines dans la migration interne des campagnes vers les villes comme le témoigne le graphique ci-après donnant l'évolution du solde migratoire du milieu urbain.

**Graphe 10 : Evolution du solde migratoire annuel du milieu urbain**



Ce graphique montre que la ruée vers les villes n'a pas cessé d'augmenter le long de ces dernières décennies en atteignant son apogée pendant les années 1982-1994 avec un niveau annuel de près de 200 mille migrants.

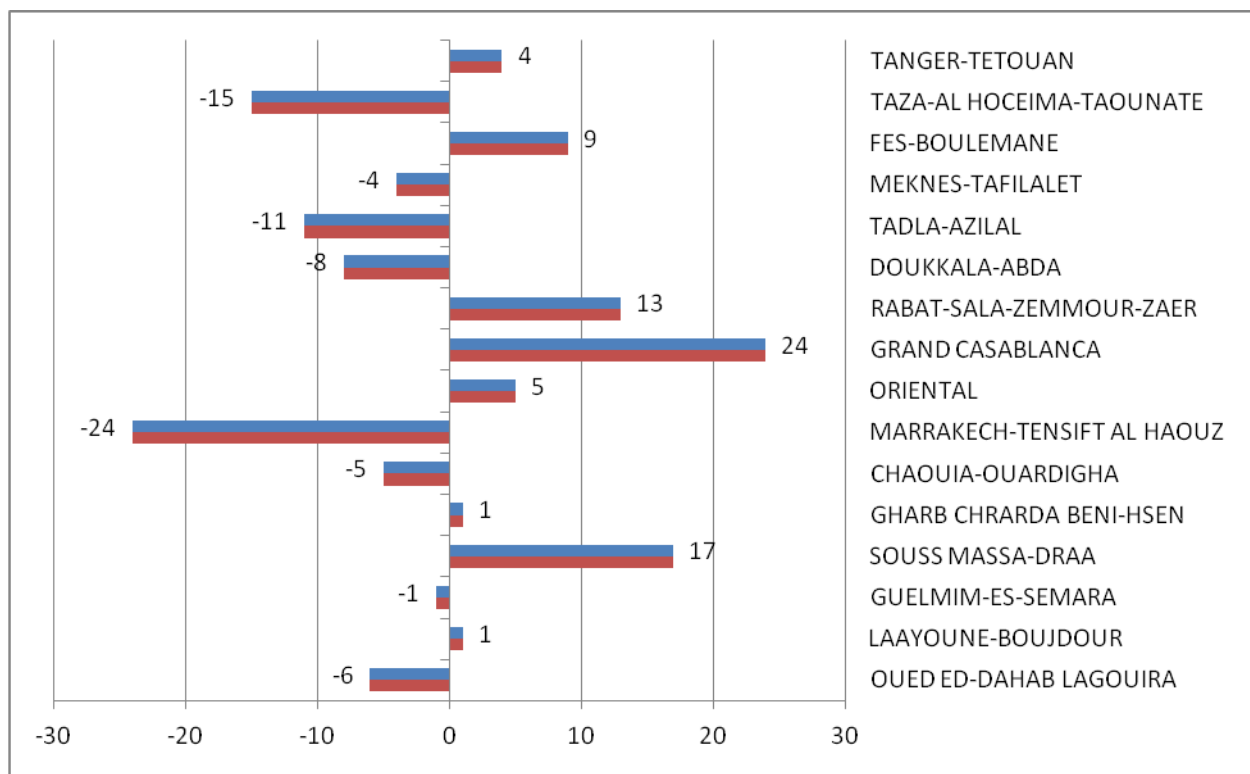
En 2010, année de réalisation de la dernière enquête nationale démographique, le nombre de migrants ruraux est estimé à près de 379 mille personnes. On compte 298 milles parmi eux qui émigrent vers les villes, le restant, soit 81000 se déplacent vers d'autres espaces ruraux. Selon la même source, le milieu rural a accueilli au cours de cette année 98 mille personnes provenant des villes. Le solde net de migration interne entre les villes et la campagne s'élève ainsi à près de 200 mille migrants.

Si on fait entrer en ligne de compte la migration externe dont le solde négatif s'élève en 2010 à près de 86 000 pour l'ensemble du pays, le milieu rural aurait perdu en cette année quelque 213 000 habitants, ce qui représente un taux de l'ordre de 15,9 pour mille, taux nettement supérieur au taux d'accroissement naturel (15 pour mille).

La même enquête enseigne également sur le mouvement migratoire entre les régions (sans précision cependant sur le milieu). Le solde migratoire durant cette année limité à la migration interne se présente ainsi :



**Graphe 11 : Solde migratoire des régions (migration interne 2010)**



Ce graphique laisse constater que le gros lot de la migration interne provient de la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz avec un solde net de partants de 24 000 personnes suivie par la région de Taza Al Houceima Taounate (15 000). A l'opposé, les régions du « Grand Casablanca » et « Rabat-Salé-Zemmour-Zaer » se présentent comme les grandes régions accueillantes avec respectivement un solde net de 24 000 et 13 000 arrivants.

### 1.3.2. LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

La transition démographique, mais aussi le dépeuplement des campagnes, induisent des modifications profondes des caractéristiques basiques de la population rurale marocaine. Cette dernière a en effet connu des changements importants au niveau de ses structures fondamentales comme celle relative à l'âge avec le vieillissement de la population ou celle concernant l'état matrimonial avec notamment le recul de l'âge moyen du premier mariage.

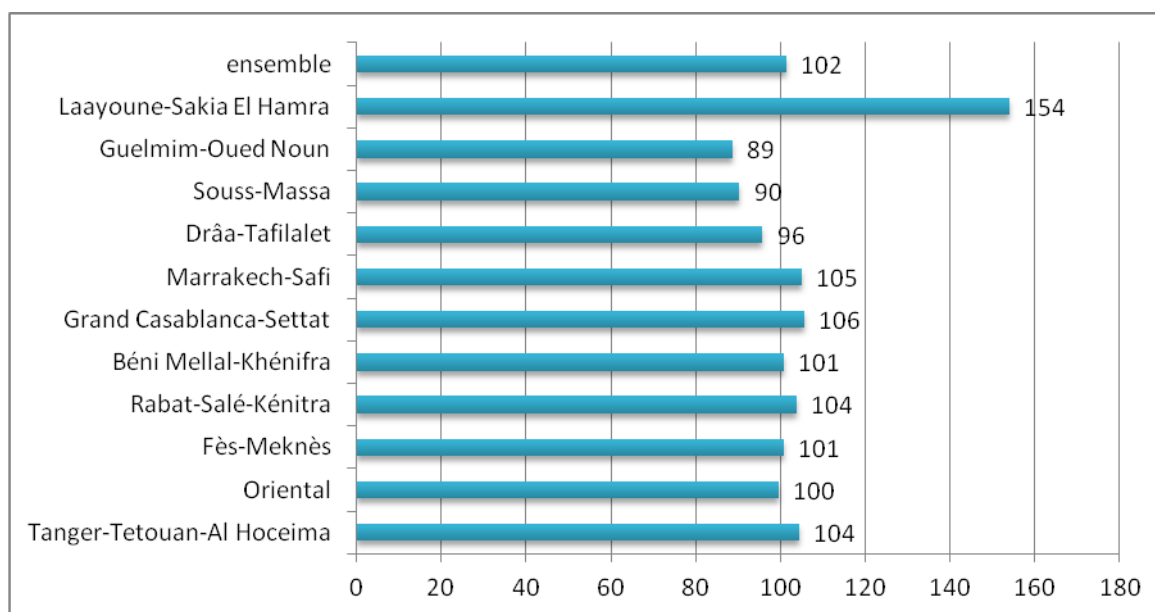
#### Structure selon le genre

La structure selon le genre pourrait être impactée suite aux mouvements de dépeuplement des campagnes. En considérant l'indicateur donné par le rapport de masculinité, on note que cet indicateur s'établit en 2014 à 102 dans le milieu rural contre 98 dans le milieu

urbain. Il y'a donc plus d'hommes que de femmes dans le milieu rural, information qui pourrait être en contradiction avec le phénomène de la migration interne. Ce fait trouve peut-être son explication dans la structure par âge du milieu rural qui sera examinée dans la suite.

Le niveau relativement élevé du rapport de masculinité de la population rurale diffère cependant d'une région à une autre comme le montre le graphique suivant :

**Graph 12 : Rapport de masculinité selon les régions (milieu rural)**



NB : le rapport de masculinité de la région Dakhla-Oued Eddahab (1059) n'a pas été porté sur ce graphique à cause de son caractère exceptionnel

Ce graphique montre que la plupart des régions présentent au niveau de leur population rurale des rapports de masculinité supérieurs à 100. Les exceptions sont données par les régions Souss-Massa (90), Guelmim Oued Noun (89) et Draa Tafilalet (96).

Au niveau provincial et préfectoral, la distribution de la variable "rapport de masculinité" est donnée par le tableau suivant :

**Tableau 6 : Rapport de masculinité par province et préfecture**

Classe	Nombre	Pourcentage
moins de 95	7	9,6
entre 95 et 100	14	19,2
entre 100 et 102,5	14	19,2
entre 102,5 et 105	13	17,8
entre 105 et 107,5	12	16,4
entre 107,5 et 110	7	9,6
plus de 110	6	8,2
total	73	100,0

Comme on l'a déjà constaté au niveau des régions, les provinces présentant un rapport de masculinité inférieur à 100 ne sont pas nombreuses. Elles représentent quelque 29 % de l'ensemble.

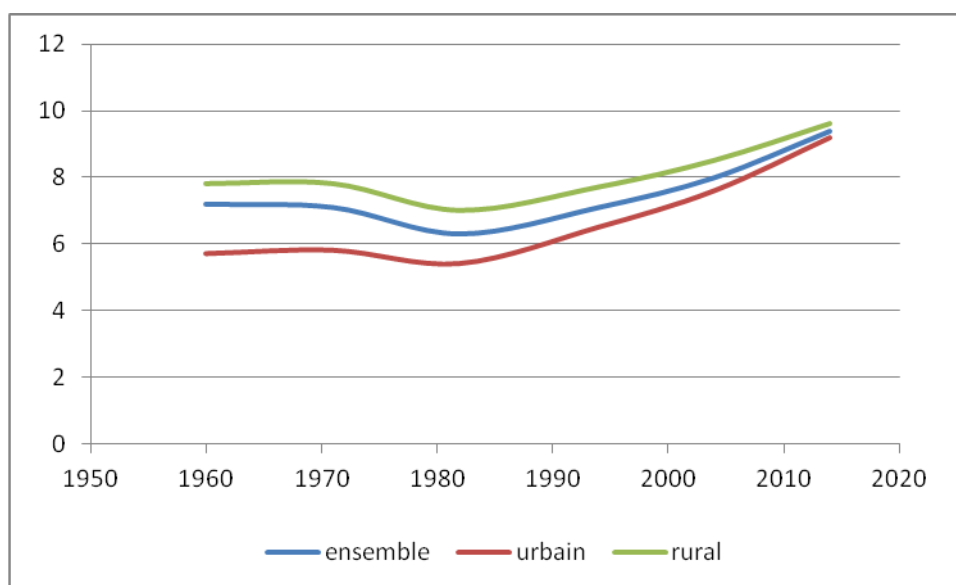
La distribution spatiale des communes rurales selon le rapport de masculinité est donnée par la carte ci-contre.

### Structure par âge

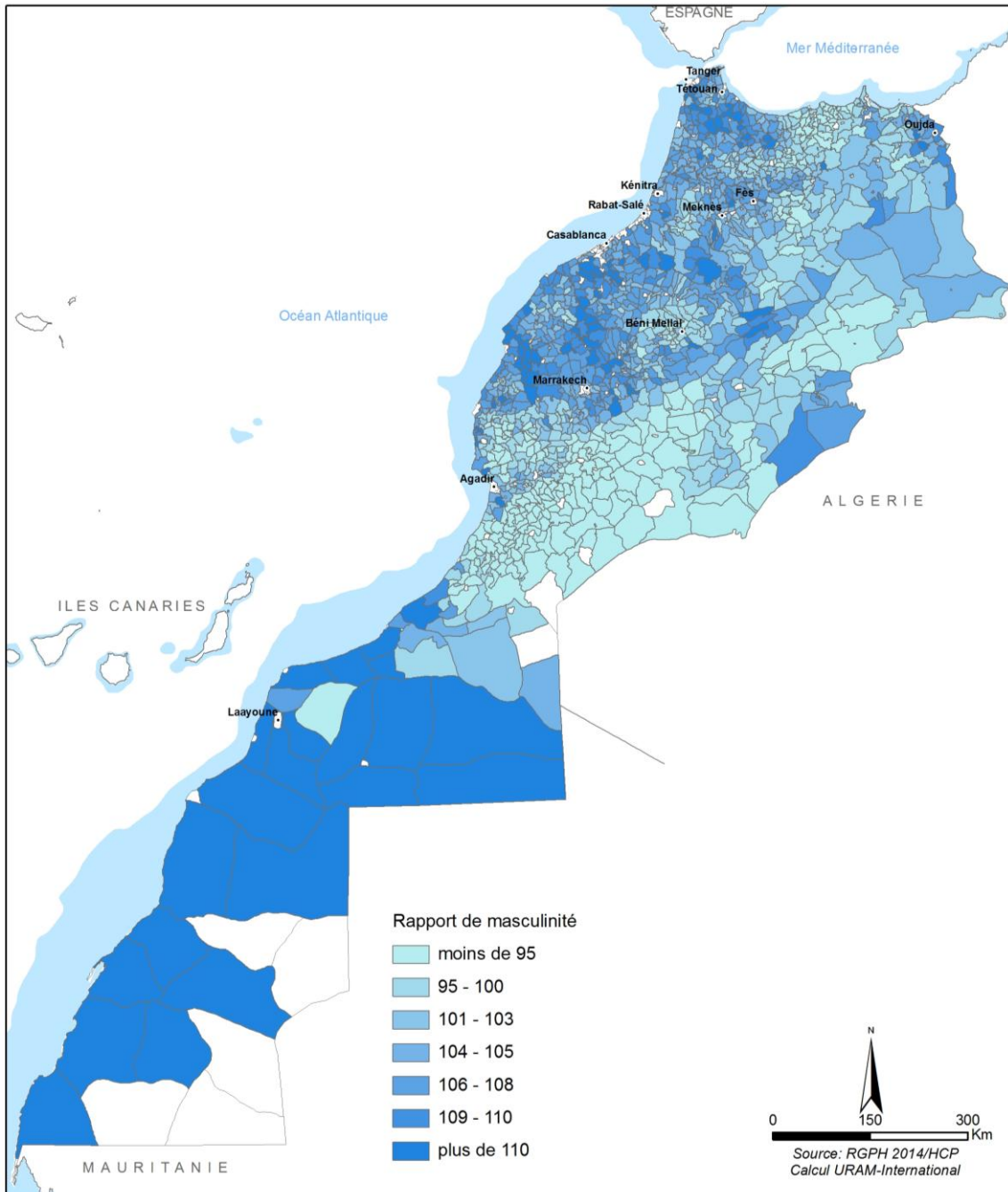
La transition démographique agit fortement sur la structure par âge de la population en accélérant notamment le vieillissement de cette dernière. En effet, la chute de la mortalité entraîne directement l'augmentation de la proportion des personnes âgées. C'est ce qui est appelé le vieillissement par le haut. Mais on assiste aussi à un vieillissement par le bas, par la réduction de la proportion des jeunes âges suite à la baisse de la fécondité qui constitue la deuxième caractéristique de la transition démographique.

La population marocaine aurait ainsi nécessairement vieilli dans son ensemble, mais qu'en est-il de la situation de sa composante rurale? En considérant l'indicateur « indice de vieillissement » mesuré par la part dans la population totale des personnes âgées de plus de 60 ans, l'on note en visualisant le graphique qui suit que cet indice a connu une croissance soutenue depuis les années 80 du siècle dernier et ce aussi bien pour le milieu rural que le milieu urbain. Il est important de noter également que cet indice a été de tout temps plus élevé dans le milieu rural que dans le milieu urbain. En 2014, l'indice de vieillissement s'établit à 9.66 % dans le milieu rural contre 9.27 % dans le milieu urbain. Est-ce une conséquence directe de l'exode rural qui ne concerne pas en général les personnes âgées ? Quoi qu'il en soit, un rapprochement entre les deux milieux semble en train de se réaliser au cours de ces dernières années.

Graph 13 : Evolution de l'indice de vieillissement selon le milieu

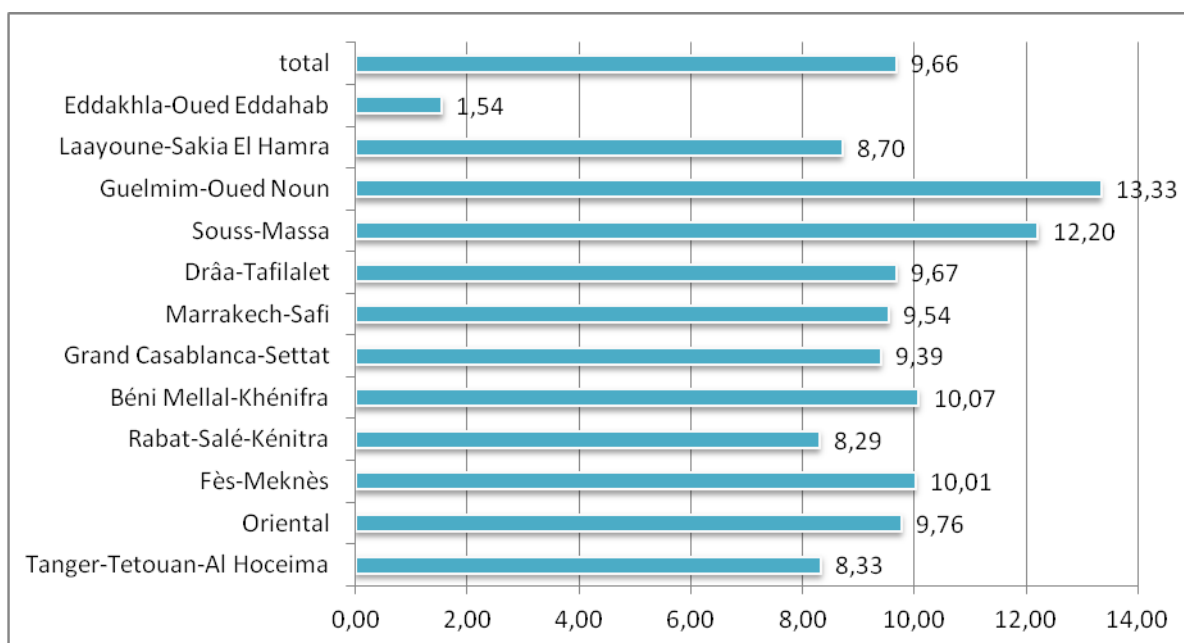


Carte 4 : Rapport de masculinité par commune rurale en 2014



Le niveau relativement élevé de l'indice de vieillissement de la population rurale n'est pas cependant uniforme selon les régions. Des disparités plus ou moins notoires existent comme le montre le graphique suivant :

**Graphique 14 : Indice de vieillissement de la population rurale selon les régions**



En dehors des régions du sud dont les caractéristiques démographiques sont exceptionnelles, ce graphique montre le poids important des personnes âgées dans les régions de Guelmim-Oued Noun (13.33 %) et Souss-Massa (12.2 %). En revanche, les régions de Rabat-Salé-Kénitra et Tanger- Tétouan-Al Hoceima affichent les poids les plus faibles, respectivement 8.29 % et 8.33 %.

A une échelle provinciale et préfectorale, la distribution statistique de la variable « l'indice de vieillissement » se présente ainsi :

**Tableau 7 : Indice de vieillissement**

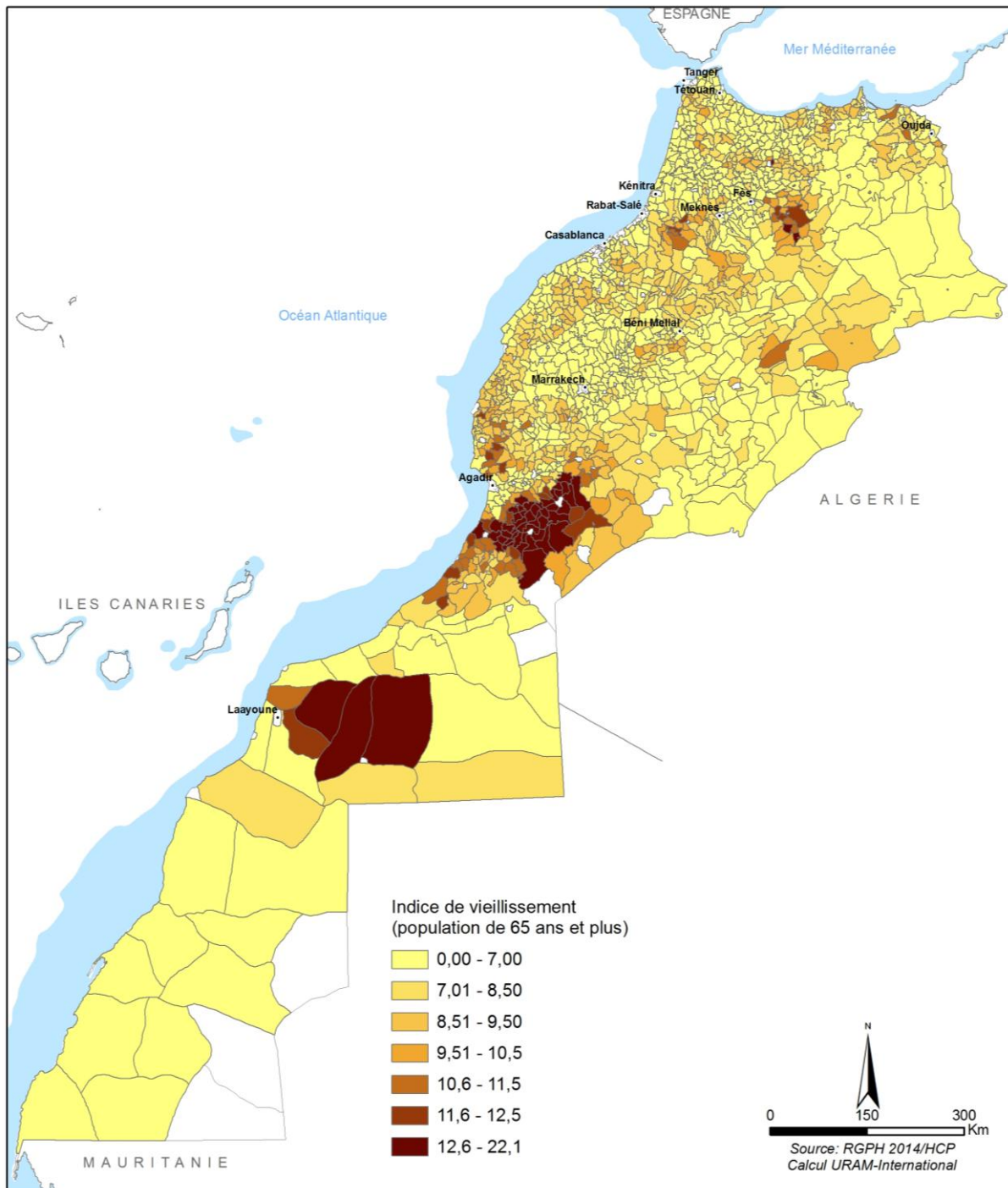
Classe	Nombre	Pourcentage
moins de 7 %	9	12,3
entre 7 et 8,5 %	12	16,4
entre 8,5 et 9,5 %	16	21,9
entre 9,5 et 10,5 %	15	20,5
entre 10,5 et 11,5 %	11	15,1
entre 11,5 et 12,5 %	6	8,2
12,5 % et plus	4	5,5
total	73	100,0

Ce tableau laisse constater des disparités assez fortes entre les provinces et préfectures en ce qui concerne le vieillissement de la population rurale. Ainsi par exemple, on note que près de 29 % d'entre elles présente un indice de vieillissement inférieur à 8.5 %. A l'opposé, un pourcentage équivalent de provinces et préfectures affiche un indice de vieillissement supérieur à 10.5 %.

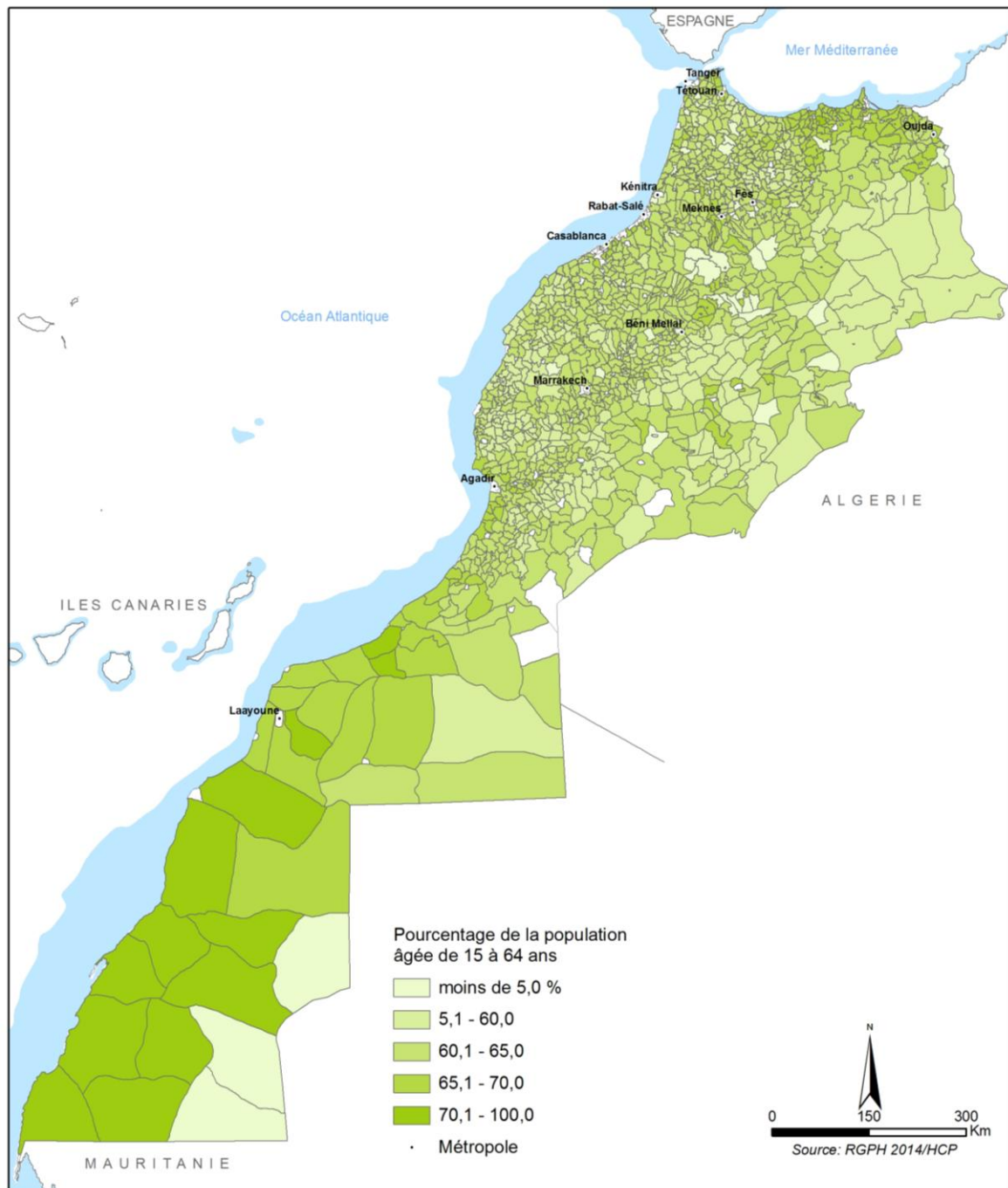
Globalement, le milieu rural compte plus de jeunes et moins de personnes d'âge actif que la moyenne nationale. Les personnes d'âge actif représentent 62,1 %, contre une moyenne nationale de 65,7 %, alors que le taux des jeunes est supérieur à la moyenne nationale, ce qui s'explique par une émigration vers les villes ou l'étranger. Le taux de population âgée est légèrement plus élevé que la moyenne nationale : 9,66 % contre 9,42 %.

Des **différences importantes existent entre les communes**, certaines comptant surtout des adultes (les communes rurales du Sahara et les communes méditerranéennes de l'Oriental et du Rif oriental) alors que d'autres ont une forte proportion de vieux (Moyen Atlas, Sous-Massa, etc.).

Carte 5 : Indice de vieillissement par commune rurale en 2014



Carte 6 : La population adulte en milieu rural en 2014

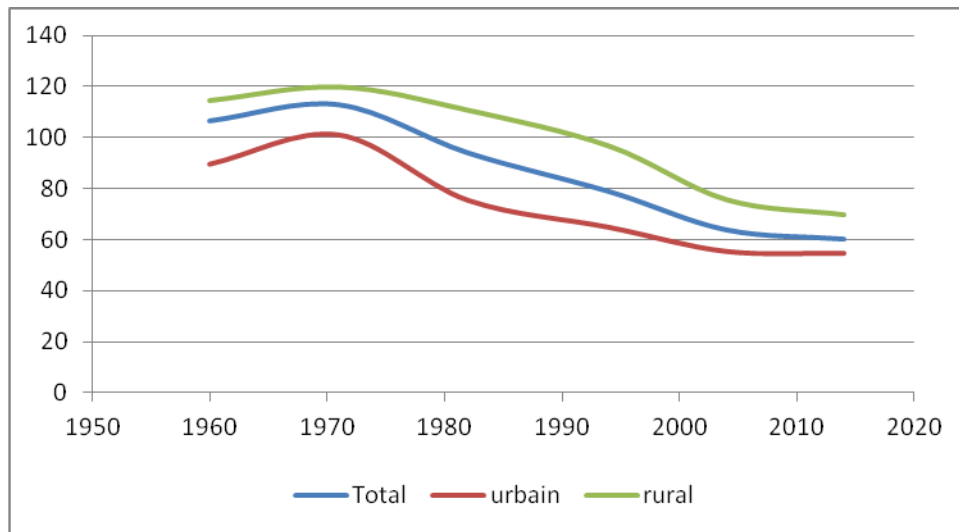


Un autre indicateur de la structure par âge d'une population est donné par le coefficient de dépendance démographique mesuré par le rapport des effectifs de moins de 15 ans et de 60 ans et plus à celui de la population âgée de 15 à 59 ans. Cet indicateur peut avoir une interprétation économique en ce qu'il enseigne sur la charge supportée par la population active.

Sur le long terme, le coefficient de dépendance démographique a évolué comme suit :



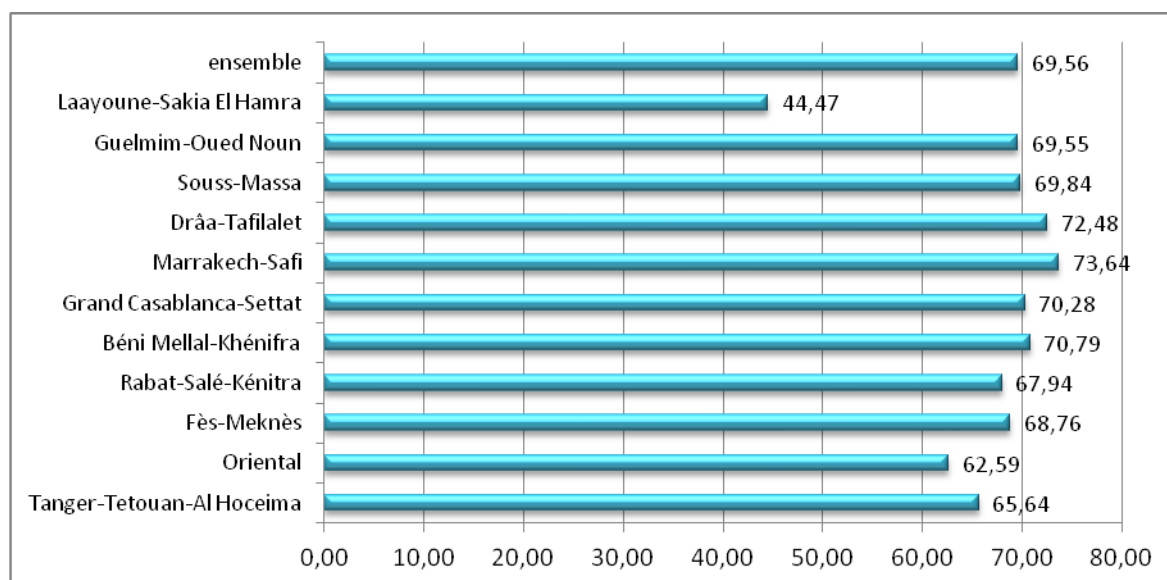
**Graphe 15 : Evolution du coefficient de dépendance selon le milieu**



Ce graphique montre qu'à partir du début des années soixante-dix du siècle dernier, période de démarrage de la deuxième phase de la transition démographique au Maroc, le coefficient de dépendance démographique a entamé une baisse régulière, et ce conjointement pour les deux milieux de résidence. A noter cependant que les valeurs prises par cet indicateur dans le milieu rural ont été toujours supérieures à leurs équivalents observés dans le milieu urbain. Un rapprochement semble cependant se réaliser au cours de ces dernières années, et ce comme on l'a déjà constaté concernant l'indice de vieillissement. En 2014, le coefficient de dépendance s'établit à 69.7 % dans le milieu rural contre 54.7 % dans le milieu urbain soit un écart relatif de l'ordre de 27 %. Cet écart était plus élevé en 2004, valant plus de 36 %.

Ce niveau moyen du coefficient de dépendance observé en 2014 dans le milieu rural, cache des disparités régionales plus ou moins importantes et ce comme l'illustre le graphique suivant :

**Graphe 16 : Coefficient de dépendance démographique de la population rurale selon les régions**



NB : le coefficient de dépendance de la région Eddakhla-Oued Eddahab (7.22) n'a pas été porté sur ce graphique à cause de son caractère exceptionnel

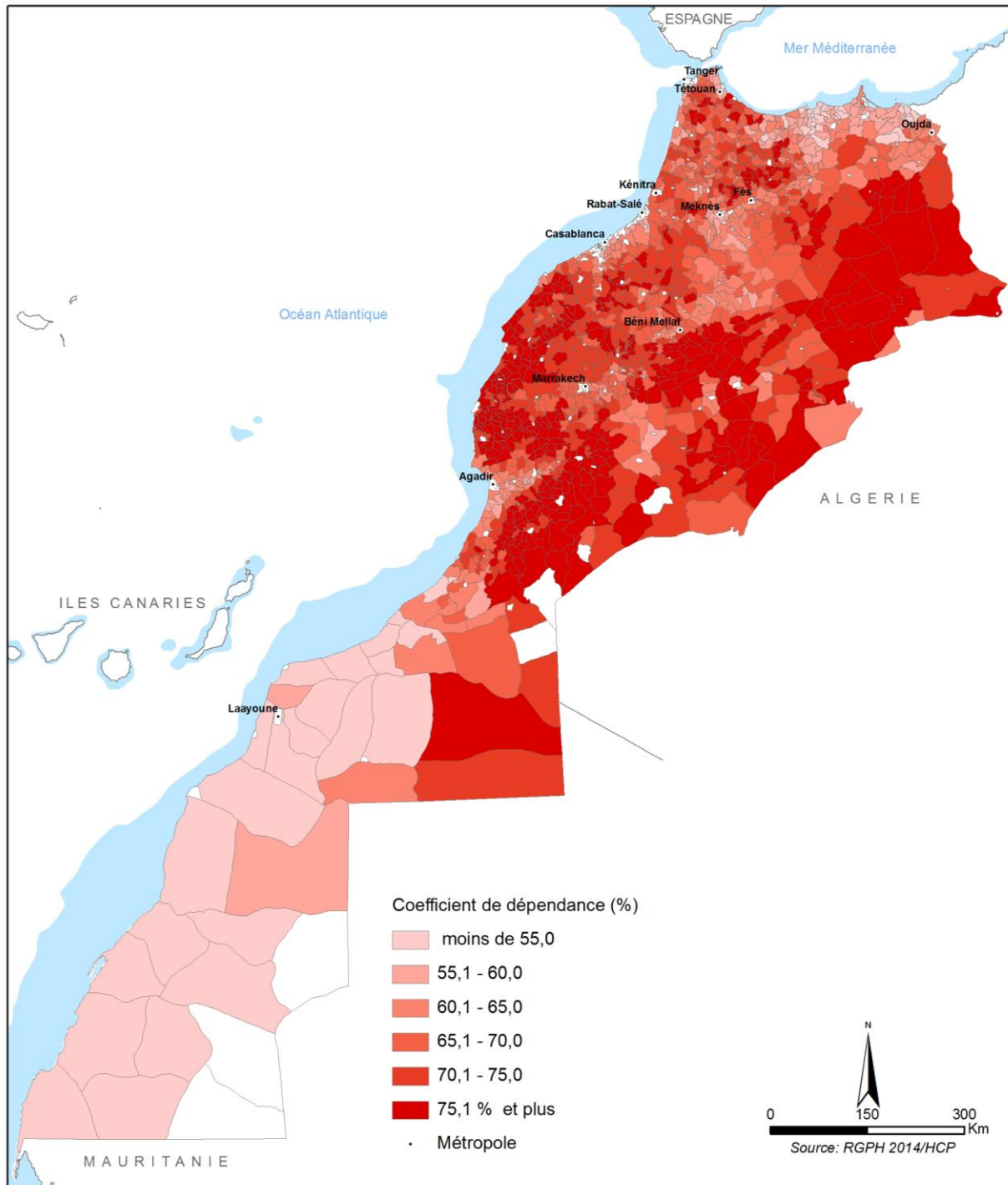
A une échelle provinciale et préfectorale, la distribution statistique du coefficient de dépendance se présente ainsi :

classe	Nombre	Pourcentage
moins de 55 %	6	8,2
entre 55 et 60 %	8	11,0
entre 60 et 65 %	12	16,4
entre 65 et 70 %	24	32,9
entre 70 et 75 %	15	20,5
75 % et plus	8	11,0
total	73	100,0

Il peut être noté une certaine disparité entre les provinces et les préfectures en ce qui concerne la variable « coefficient de dépendance ». En effet, le tableau précédent indique que plus de 20 % des provinces et des préfectures affichent des valeurs du coefficient de dépendance inférieures à 60 %. A l'opposé, l'on compte plus de 10 % des provinces et des préfectures présentant des valeurs de cet indicateur supérieures à 75 %.

La distribution spatiale des communes rurales selon le coefficient de dépendance est donnée par la carte ci-contre.

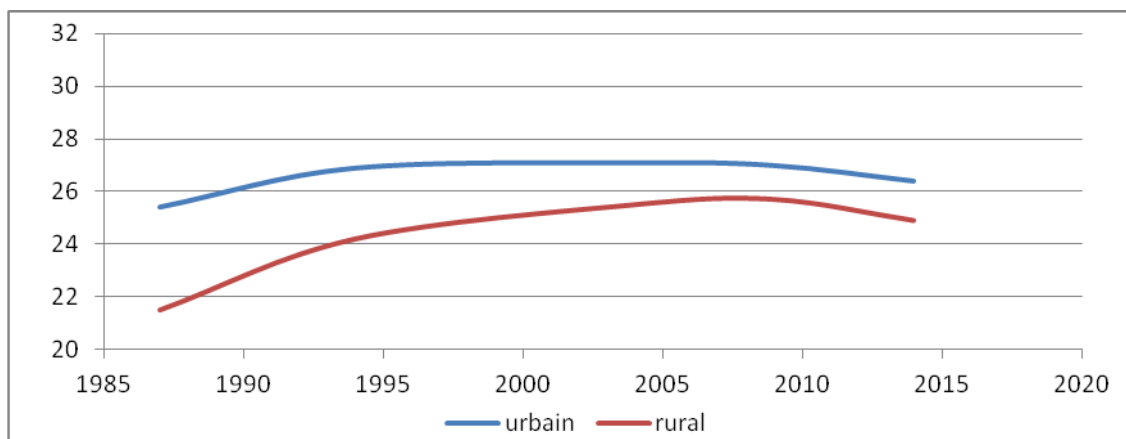
Carte 7 : Coefficient de dépendance par commune rurale en 2014



## Structure selon l'état matrimonial

La transition démographique, mais aussi la mobilité spatiale affectent également la structure de la population selon l'état matrimonial. En effet, la plupart des populations ayant connu une transition démographique ont vu la part des célibataires dans le total augmenter dans le temps. Cela a conduit à la hausse de l'âge moyen au premier mariage comme le montre le graphique ci-après dans le cas des femmes marocaines.

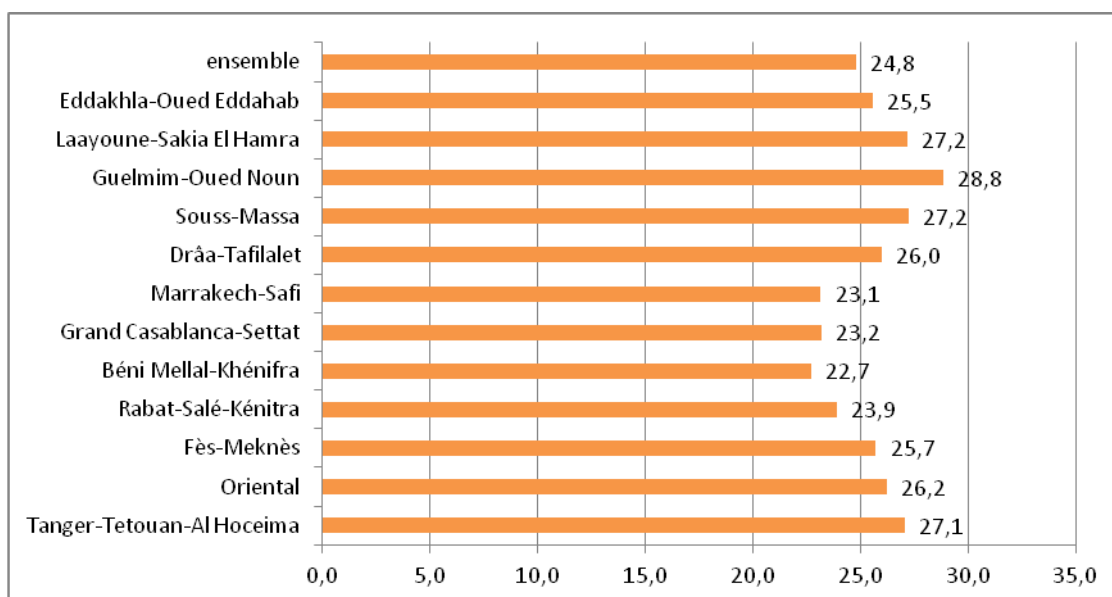
Graph 17 : Evolution de l'âge moyen des femmes au premier mariage selon les milieux



Comme on peut le constater sur ce graphique, l'âge moyen au premier mariage a observé dans le milieu rural une croissance régulière jusqu'à la fin des années 2000 pour connaître par la suite un certain fléchissement dont on ignore la cause. On constate également à la lecture de ce graphique que l'âge moyen au premier mariage chez les ruraux reste en deçà des habitantes de la ville. L'écart va cependant en diminuant. En 2014, la valeur prise par cet indicateur s'établit à 24,9 années en moyenne le milieu rural contre 26,4 années en milieu urbain soit un écart d'une année et demie. Cet écart était de près de 4 ans en 1987.

Quand on observe l'indicateur « âge moyen au premier mariage » dans le milieu rural des différentes régions du pays, on constate des disparités plus ou moins importantes comme on peut le voir sur le graphique suivant :

**Graphe 18 : Age moyen au premier mariage dans le milieu rural selon les régions**



Ce graphique laisse constater que l'écart entre les régions peut atteindre les 6 ans. C'est le cas des régions « Beni Mellal-Khénifra » et « Guelmim-Oued Noun » avec respectivement des âges moyens au premier mariage valant respectivement 22.7 et 28.8 ans. Notons aussi le cas de la région « Casablanca Settat » qui présente, contrairement aux attentes, un niveau relativement faible.

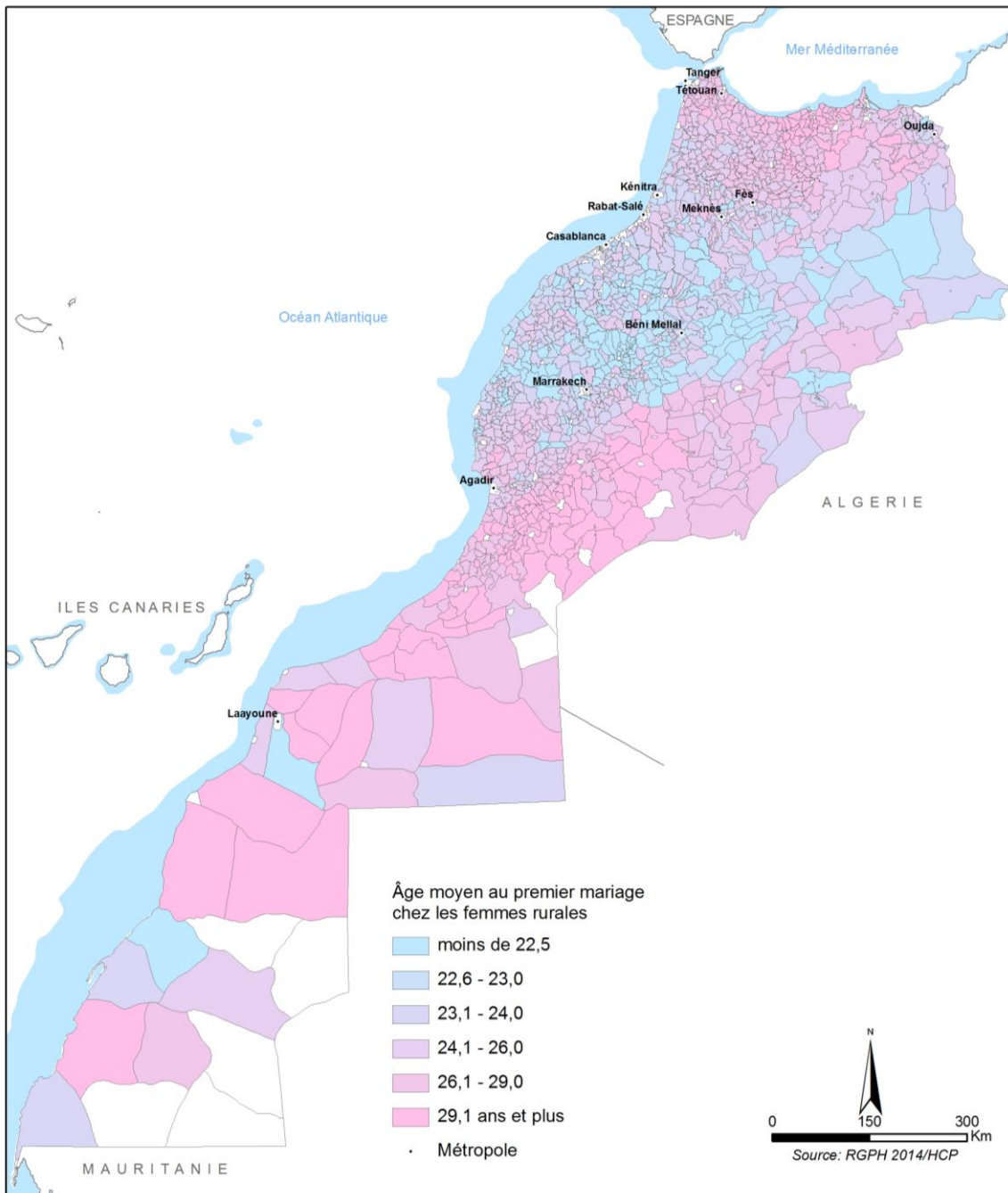
A une échelle provinciale et préfectorale, la distribution statistique de la variable « âge moyen au premier mariage » chez les femmes rurales se présente ainsi :

Classe	Nombre	Pourcentage
moins de 22,5 ans	2	2,7
entre 22,5 et 23 ans	11	15,1
entre 23 et 24 ans	15	20,5
entre 24 ans et 26 ans	21	28,8
entre 26 et 29 ans	17	23,3
29 ans et plus	7	9,6
total	73	100,0

Ce tableau laisse constater en particulier que dans près des deux tiers des provinces et des préfectures du pays les femmes rurales signent leur première union après l'âge de 24 ans.

La distribution spatiale des communes rurales selon l'âge moyen au premier mariage est donnée par la carte ci-contre.

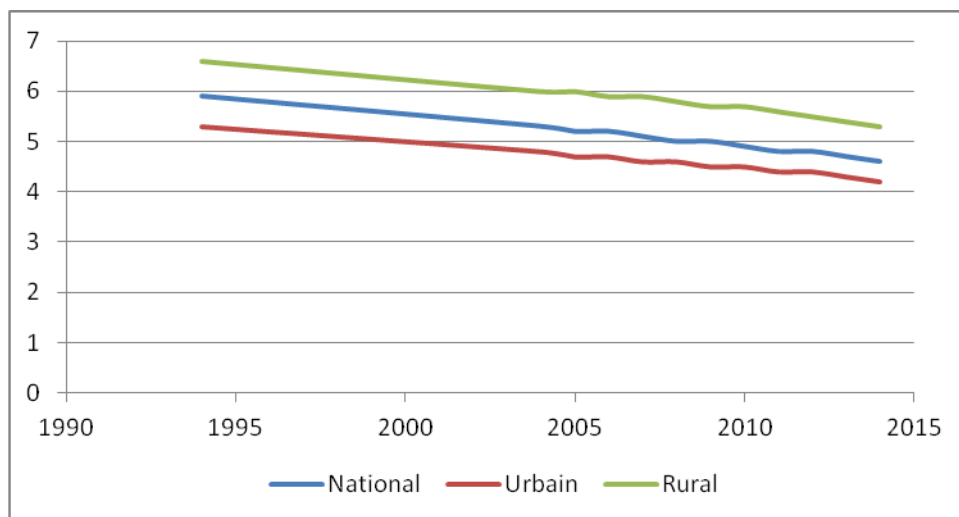
Carte 8 : Age moyen au premier mariage par commune rurale en 2014



## Structure selon la taille des ménages

Comme conséquence des faits démographiques présentés tels la réduction de la fécondité ou la hausse de l'âge moyen au premier mariage, la taille des ménages marocains s'est rétrécie dans le temps comme on peut le voir sur le graphique suivant :

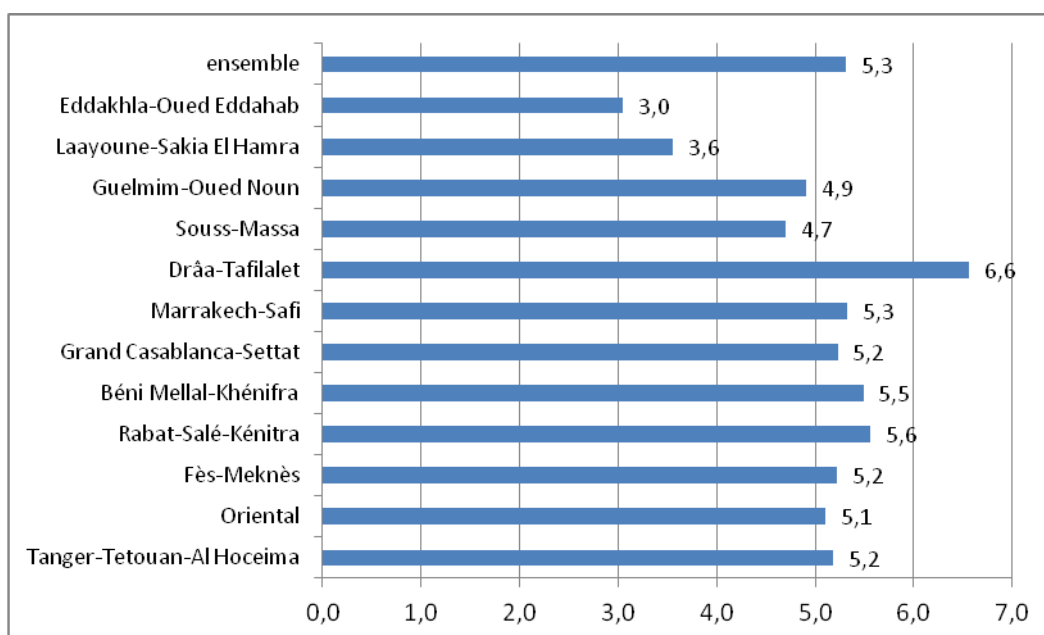
**Graph 19 : Evolution de la taille moyenne des ménages selon les milieux**



Il ressort de ce graphique une baisse régulière de la taille moyenne des ménages, et ce quel que soit le milieu de résidence. A noter cependant que les ménages ruraux ont toujours plus nombreux que leurs homologues urbains quoiqu'un certain rapprochement semble se dessiner au cours de ces dernières années. C'est ainsi qu'en 2014, la taille moyenne d'un ménage rural est de 5.3 personnes contre 4.2 personnes chez un ménage urbain, soit un écart de 1.1 personne. En 1994, cet écart était plus élevé en se fixant à 1.3 personne.

Sur le plan régional, des disparités se font constater comme l'illustre le graphique suivant :

**Graph 20 : Taille moyenne des ménages ruraux selon la région**



A noter le niveau élevé de la taille des ménages dans la région Draa–Tafilalet (6.6). Les autres régions, excepté celles du sud aux caractéristiques spécifiques, présentent des valeurs plus ou moins proches de la moyenne.

A un niveau provincial et préfectoral, la distribution de la taille des ménages est comme suit :

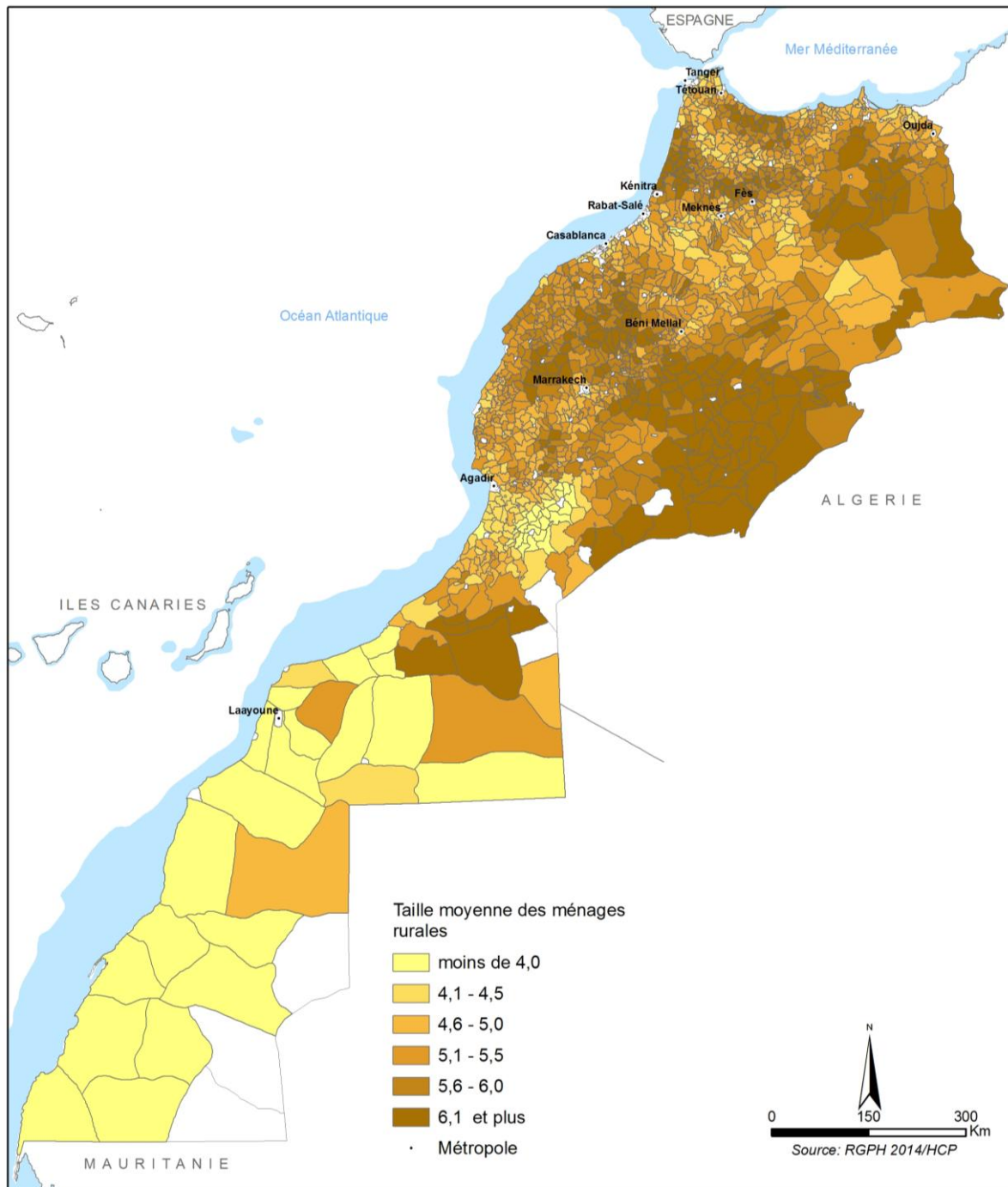
<b>Classe</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
moins de 4	6	8,2
entre 4 et 4,5	7	9,6
entre 4,5 et 5	18	24,7
entre 5 et 5,5	21	28,8
entre 5 et 6	13	17,8
6 et plus	8	11,0
total	73	100,0

On note d'après ce tableau que dans plus de 80 % des provinces, les ménages ruraux comprennent entre 4 et 6 personnes. Des provinces dont la taille du ménage dépasse le nombre de 6 personnes existent cependant. Elles représentent 11 % de l'ensemble des provinces.

La distribution spatiale des communes rurales selon la taille des ménages est donnée par la carte ci-contre.



Carte 9 : Taille moyenne des ménages par commune rurale en 2014



## 1.4. LES POTENTIALITES EDUCATIONNELLES ET PROFESSIONNELLES

Les ressources humaines du milieu rural étudiées plus haut sur le plan numérique doivent aussi faire l'objet d'une analyse qualitative liée à leurs compétences et qualifications éducationnelles et professionnelles.

Ce faisant, il serait possible de procéder à une évaluation exhaustive des potentialités offertes par les ressources humaines disponibles dans la création des richesses.

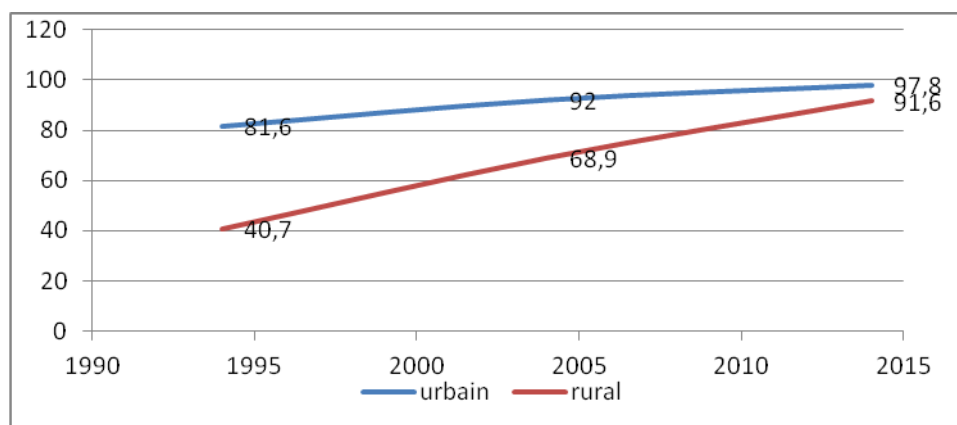
Les ressources humaines disponibles dans le milieu rural sont analysées dans ce qui suit en ce qui concerne :

- L'état de scolarisation des enfants
- L'ampleur de l'analphabétisme
- Le niveau d'activité dans la population
- La structuration professionnelle de la population active.

### 1.4.1. LA SCOLARISATION DES ENFANTS

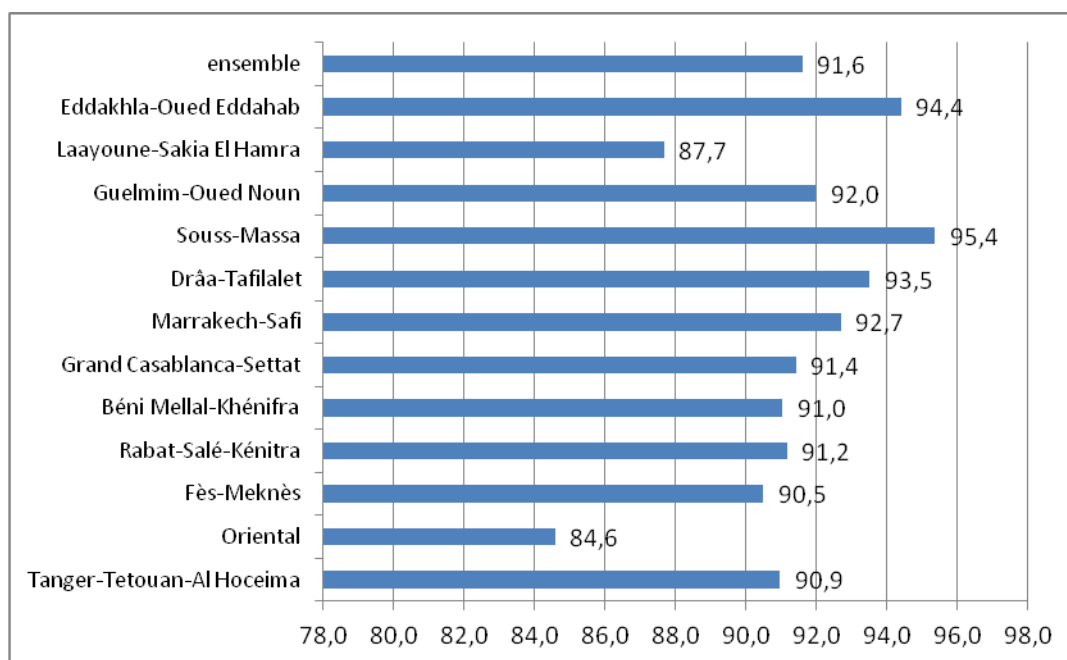
Le Maroc a réalisé des progrès substantiels dans le domaine de la scolarisation des enfants, notamment dans le milieu rural. En effet, comme l'illustre le graphique suivant, le taux de scolarisation a plus que doublé durant ces vingt dernières années en passant de 40,7 % en 1994 à 91,6 % en 2014, permettant ainsi aux ruraux de rattraper une grande partie du retard qui les sépare des citadins.

Graphique 21 : Evolution du taux de scolarisation des enfants selon le milieu



Sur le plan régional, le taux de scolarisation affiche des niveaux satisfaisants sauf dans la région de « l'Oriental » qui enregistre un léger retard par rapport aux autres régions avec un taux de scolarisation de l'ordre de 84,6 %.

**Graphe 22 : Taux de scolarisation des enfants âgés entre 7 et 12 ans dans le milieu rural selon les régions**



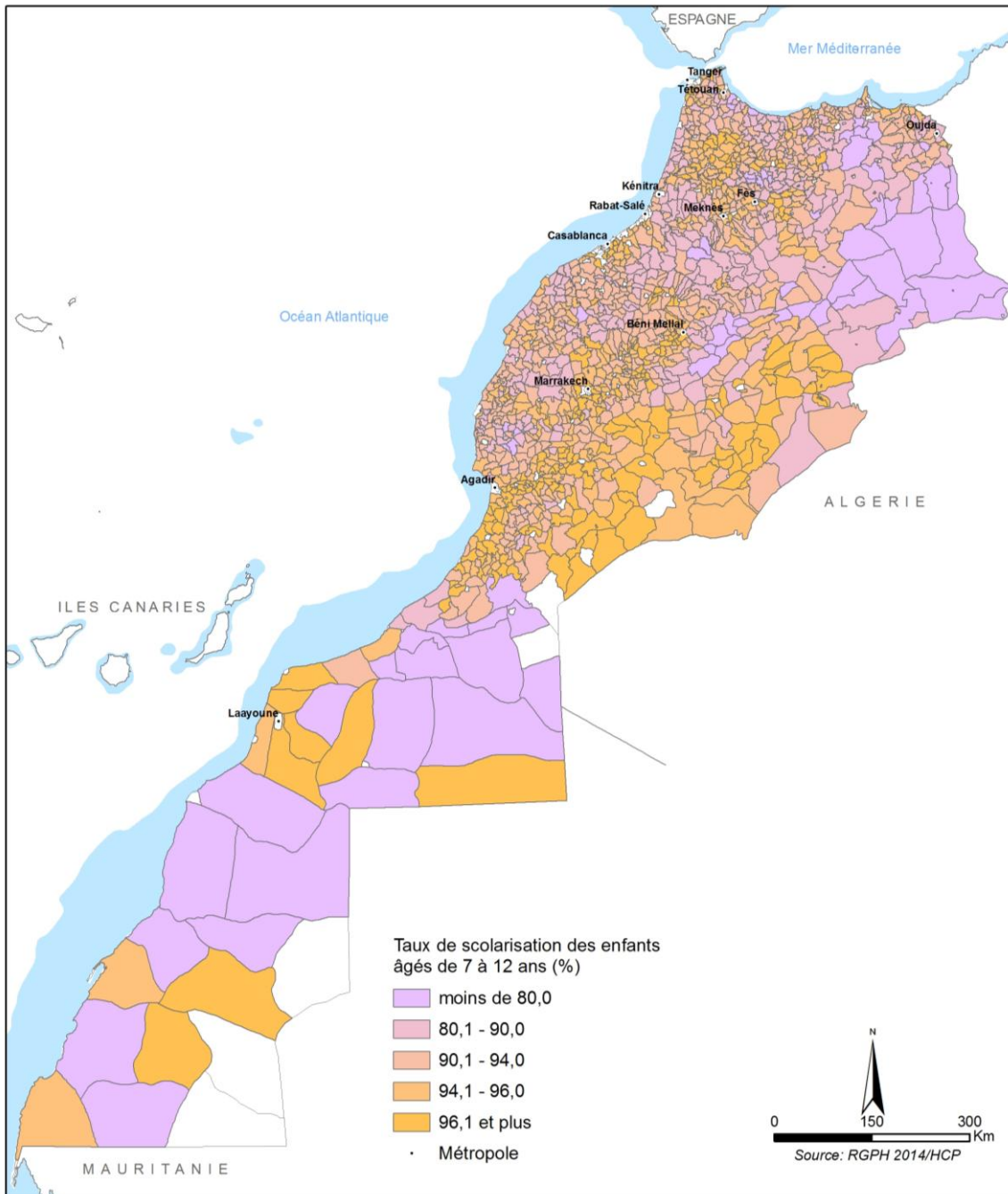
Un tri à plat des provinces et préfectures concernant le taux de scolarisation conduit au tableau suivant :

Classe	Nombre	Pourcentage
moins de 80 %	5	6,8
entre 80 et 90 %	18	24,7
entre 90 et 94 %	27	37,0
entre 94 et 96 %	16	21,9
96 % et plus	7	9,6
total	73	100,0

La lecture de ce tableau laisse constater une faible pondération des classes extrêmes laissant penser à des disparités maîtrisées entre les provinces et préfectures en matière de scolarisation.

C'est à ce niveau que les inégalités entre le milieu rural et le milieu urbain sont les plus fortes. Le niveau scolaire de la population rurale est nettement plus faible qu'en ville : ceux ayant le niveau secondaire et supérieur ne représentent en milieu rural que 15 %, alors qu'ils atteignent 40 % en ville. Le taux d'analphabétisme atteint 47,5 % contre 22,6 % en ville. Plus du tiers de la population (35,1 %) pratique d'ailleurs une langue locale, alors que la moyenne urbaine est de 21,6 % en ville.

Carte 10 : Taux de scolarisation par commune rurale en 2014

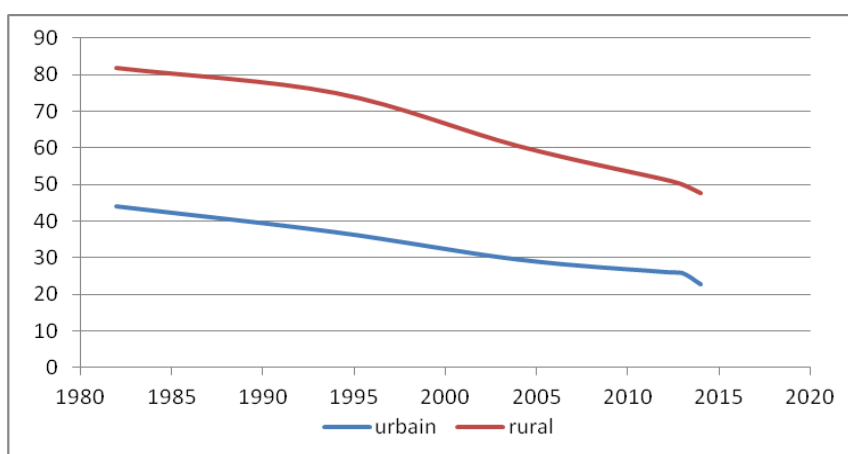


D'importantes différences régionales sont relevées : les communes rurales des zones montagneuses ont les taux de scolarisation les plus faibles, les taux d'analphabètes les plus élevés et pratiquent le plus les langues locales.

## 1.4.2. L'ANALPHABÉTISME

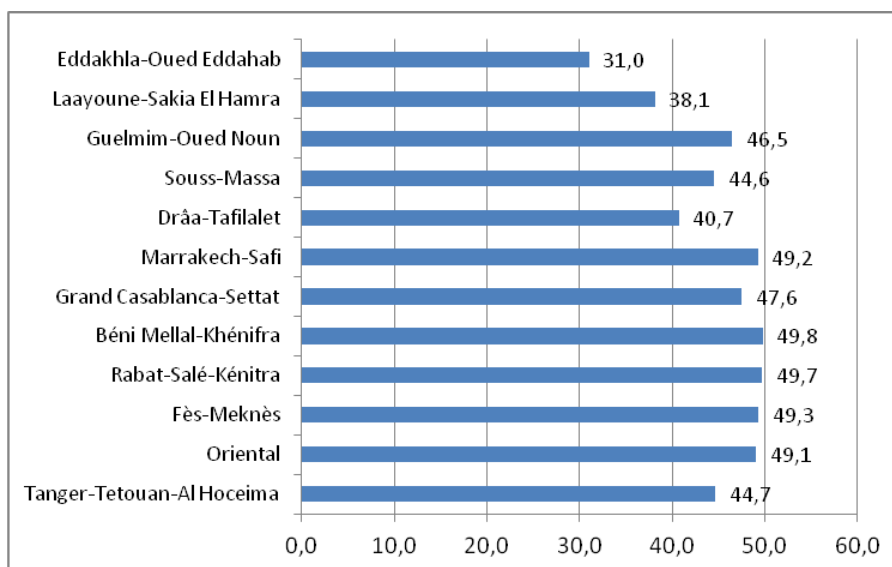
L'analphabétisme constitue évidemment un handicap sérieux à tout projet de développement économique. C'est pourquoi le Maroc s'est engagé depuis son indépendance dans des politiques d'envergure de lutte contre l'analphabétisme. Ces politiques ont été couronnées de succès dans leur ensemble. En effet comme illustré par le graphique ci-après, en une trentaine d'années, le taux d'analphabétisme s'est divisé par deux au niveau national en passant de 65 % en 1982 à 32,2 % seulement en 2014. Cependant davantage d'efforts restent à fournir notamment dans le milieu rural où le taux d'analphabétisme reste assez élevé en se fixant s'établissant à près de 47,5 %.

**Graphique 23 : Evolution du taux de l'analphabétisme selon le milieu**



En matière de disparité régionale, l'on ne note pas, à part les régions du sud aux caractéristiques socio démographiques particulières, les autres régions du Maroc n'affichent pas, comme on peut le lire sur le graphique suivant, des différences notables.

**Graphique 24 : Taux d'analphabétisme dans le milieu selon les régions**

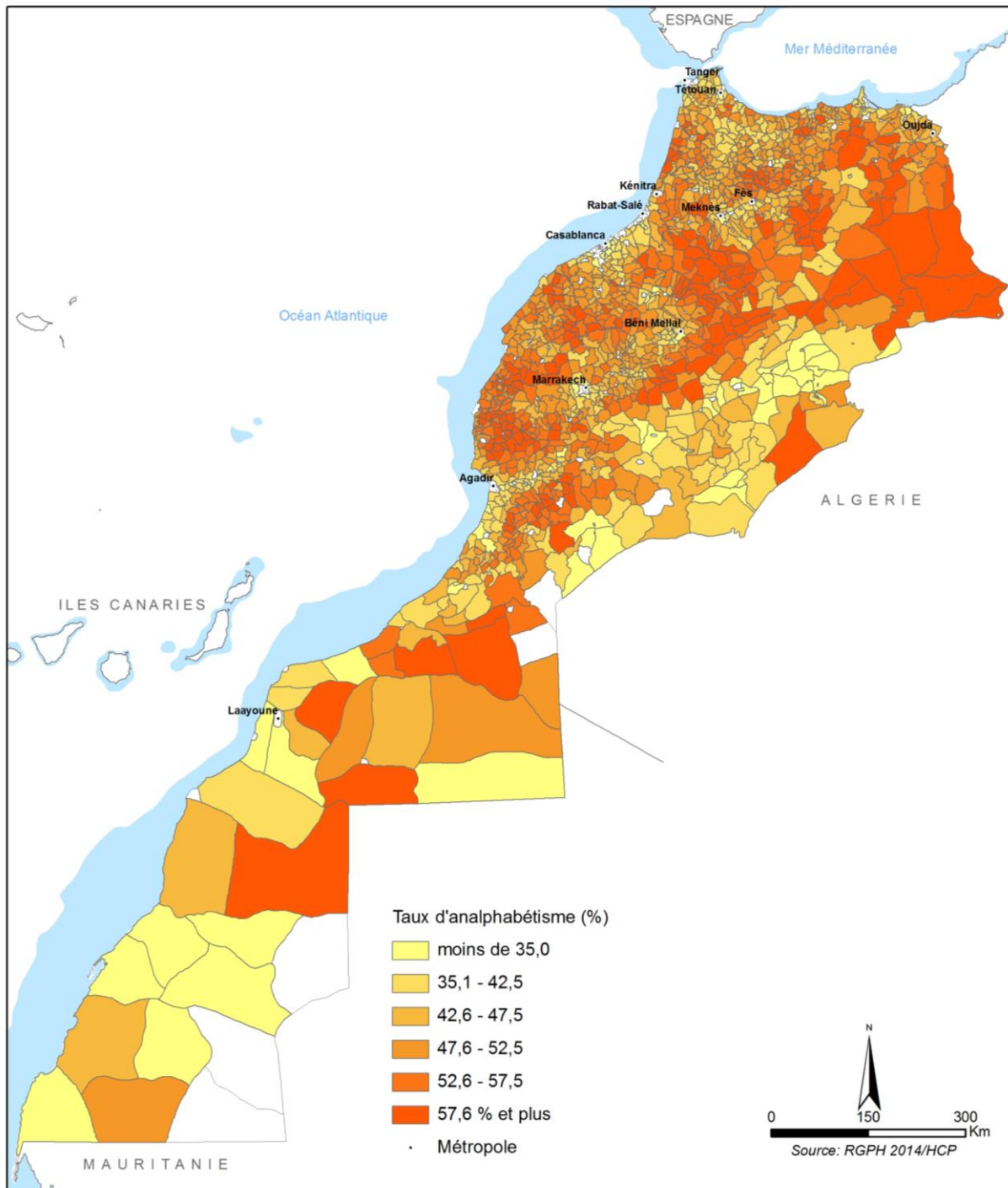


Pour ce qui est de la distribution du taux d'analphabétisme selon les provinces et préfectures, le tableau suivant montre que plus du trois quart de ces unités présentent des valeurs assez proches de la moyenne en variant entre 35 et 52,5 %. L'analphabétisme semble ainsi une caractéristique assez partagée par les provinces et les préfectures.

<b>classe</b>	<b>nombre</b>	<b>pourcentage</b>
moins de 35 %	7	9,6
entre 35 et 42,5 %	15	20,5
entre 42,5 et 47,5 %	19	26,0
entre 47,5 et 52,5 %	21	28,8
entre 52,5 et 57,5 %	9	12,3
57,5 % et plus	2	2,7
total	73	100,0

La distribution spatiale des communes rurales selon le taux d'analphabétisme est donnée par la carte ci-contre.

Carte 11 : Taux d'analphabétisme par commune rurale en 2014



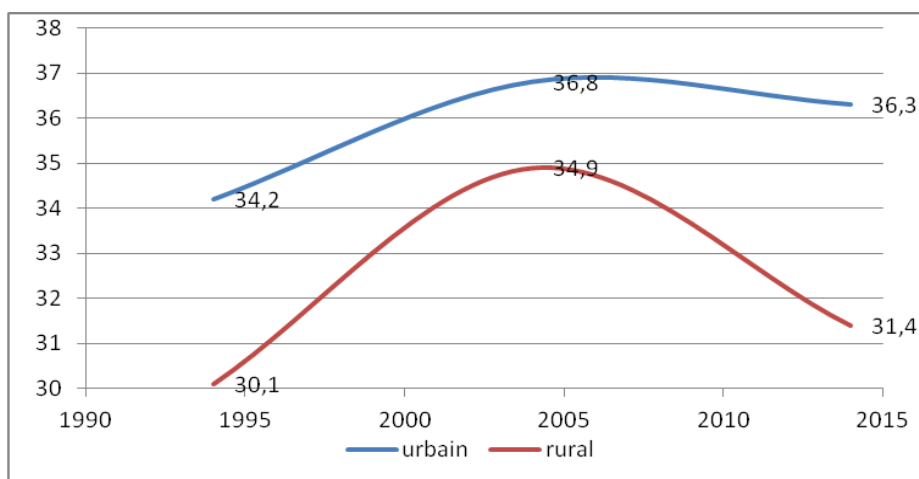
### 1.4.3. LE NIVEAU D'ACTIVITE DE LA POPULATION

Les potentialités du milieu rural dépendent évidemment de l'importance de sa population active, celle apte à créer des richesses. En se définissant par le poids de la population active dans la population totale, le taux d'activité constitue un indicateur pertinent à cet effet.

Sur les vingt dernières années, le taux d'activité n'a pas connu d'évolution régulière ni dans le milieu rural ni d'ailleurs dans le milieu urbain. En particulier, l'on note qu'il a régressé entre 2004 et 2014 notamment dans le milieu rural. L'on compte en effet en 2004 quelque 4.651 millions d'actifs ruraux. Ce nombre a chuté à 4.149 millions en 2014.

En se fixant à 31.4 % en 2014, le taux d'activité dans le milieu rural est par ailleurs plus faible que dans le milieu urbain qui affiche un niveau de 36.3 % et ce comme illustré par le graphique suivant :

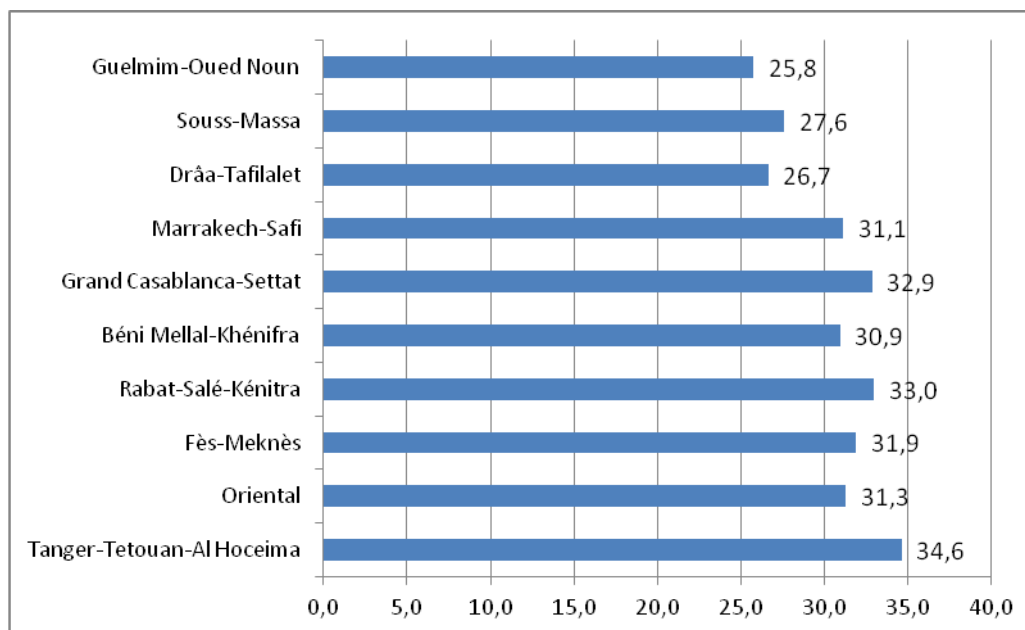
**Graph 25 : Evolution du taux d'activité selon le milieu**



Par région, l'on note quelques disparités concernant le taux d'activité. Ainsi par exemple, la région Tanger-Tetouan-Al Hoceima affiche le taux le plus élevé (34.6 %). A l'opposé la région Guelmim Oued Noun présente le niveau le plus faible (25.8 %).



**Graphe 26 : Taux d'activité en milieu rural selon les régions**



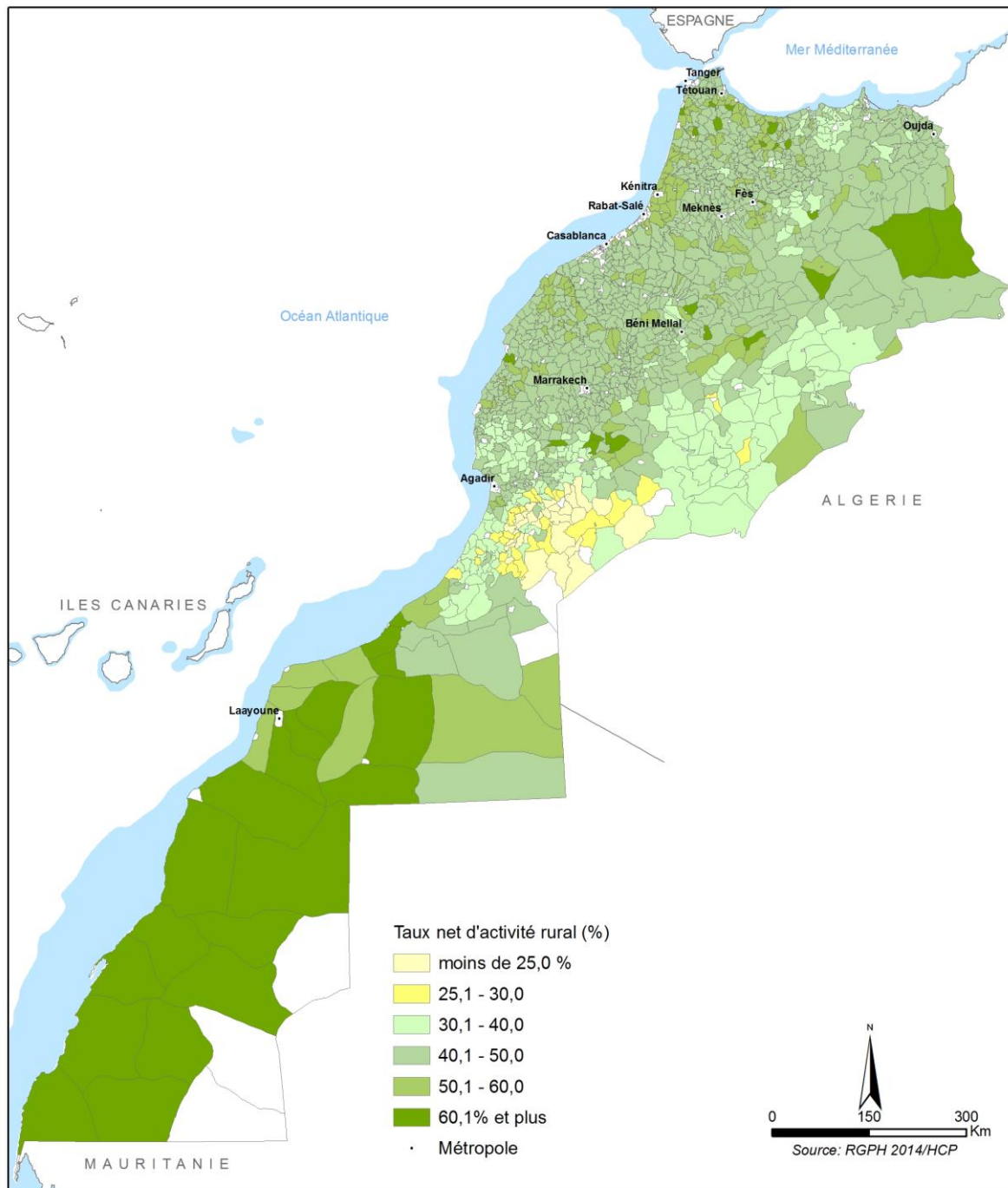
En considérant la répartition de l'ensemble des provinces et préfecture selon le taux d'activité, on obtient ce qui suit :

classe	Nombre	Pourcentage
moins de 25 %	5	6,8
entre 25 et 30 %	8	11,0
entre 30 et 32 %	22	30,1
entre 32 et 34 %	19	26,0
entre 34 et 36 %	11	15,1
36 % et plus	8	11,0
total	73	100,0

Ce tableau laisse constater que l'essentiel de la distribution (plus de 80 %) du taux d'activité est compris entre 25 et 36 % dénotant la faible disparité des territoires ruraux concernant le niveau d'activité.

La distribution spatiale des communes rurales selon le taux d'activité est donnée par la carte ci-contre.

Carte 12 : Taux d'activité par commune rurale en 2014

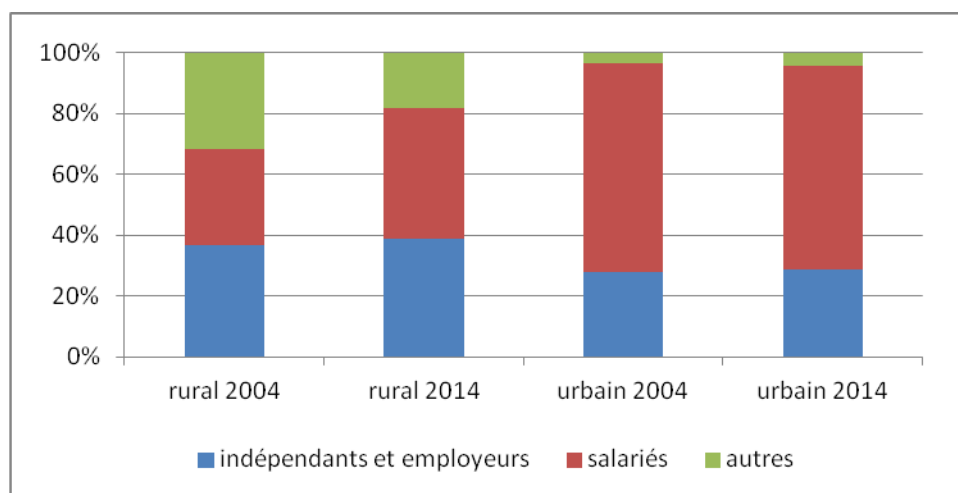


#### 1.4.4. LA STRUCTURATION PROFESSIONNELLE DE LA POPULATION ACTIVE

Les données statistiques issues des derniers recensements permettent entre autres de disposer de la structure des actifs selon le statut dans la profession.

L'évolution de cette structure entre 2004 et 2014 selon le milieu se présente ainsi :

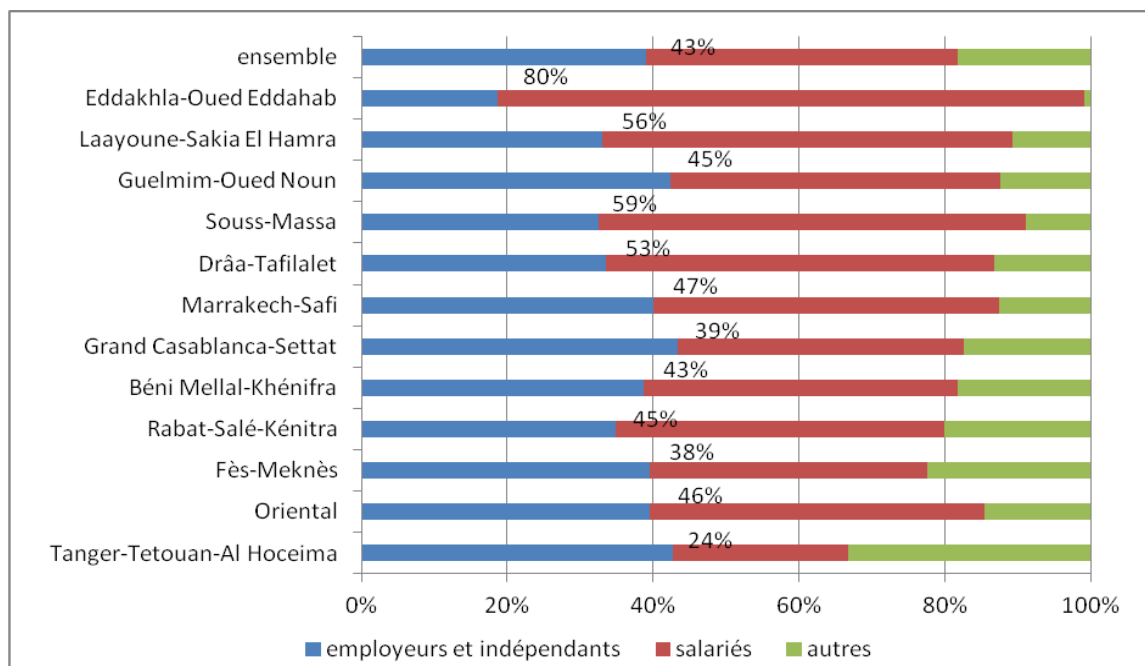
**Graphe 27 : Evolution de la structure de la population active selon le statut dans la profession et selon le milieu**



A noter d'abord des structures différentes selon le milieu de résidence : le salariat est prépondérant dans le milieu urbain. Par contre, ce sont les professions « indépendants et employeurs » qui sont les plus nombreuses en milieu rural. D'autre part en terme de dynamique, la structure de la population citadine selon le statut dans la profession n'a pas changé entre 2004 et 2014. En revanche, le milieu rural a vu une mutation de sa structure durant la période considérée. En effet, on note que la part des salariés a augmenté, non pas aux dépens des employeurs et des indépendants, mais aux dépens des « autres » catégories d'actifs.

Les structures de la population active rurale des différentes régions selon le statut dans la profession sont illustrées par le graphique suivant :

**Graph 28 : Répartition de la population active rurale en 2014 selon le statut et selon les régions**



Ce graphique laisse constater des structures différentes entre les régions. En particulier, la part du salariat est très réduite à Tanger-Tetouan-Al Hoceima (24 %). Cette part dépasse les 50 % dans beaucoup d'autres régions dont notamment les régions du sud.

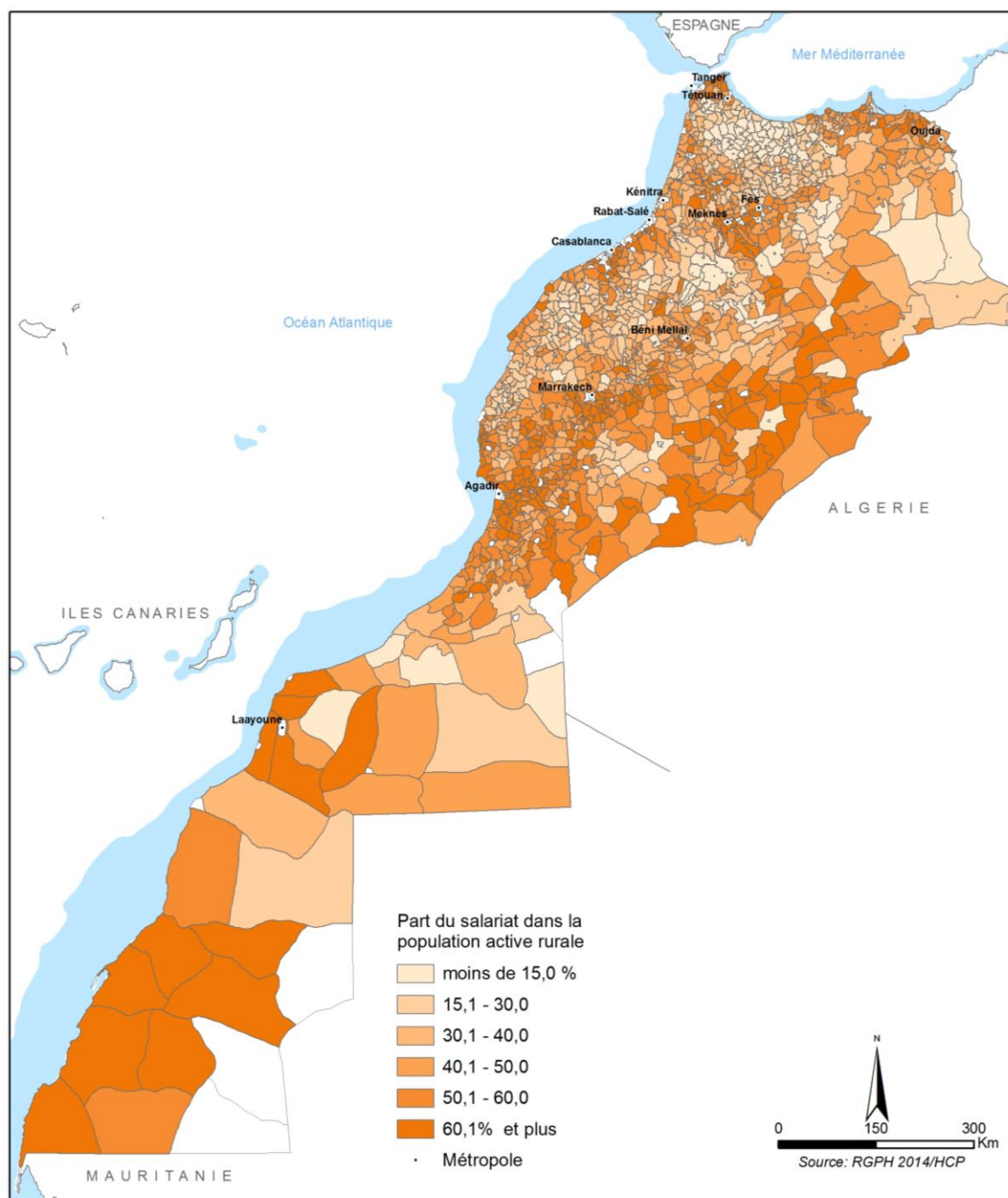
Au niveau provincial et préfectoral, la distribution selon la part du salariat se présente ainsi :

classe	nombre	pourcentage
moins de 30 %	8	11,0
entre 30 et 40 %	17	23,3
entre 40 et 50 %	16	21,9
entre 50 et 55 %	12	16,4
entre 55 et 65 %	13	17,8
65 % et plus	7	9,6
total	73	100,0

Ce tableau laisse constater des disparités relativement fortes du poids du salariat dans la population active rurale. En effet, on note que plus de 34 % des provinces et préfectures présentent un poids du salariat inférieur à 40 %. A l'opposé, près de 28 % de ces unités affichent des poids du salariat supérieurs à 55 %.

La distribution spatiale des communes rurales selon le poids du salariat est donnée par la carte ci-contre.

Carte 13 : Poids du salariat dans la population active rurale en 2014



## 1.5. LES PERFORMANCES SOCIO-ECONOMIQUES

Les potentialités du milieu rural sont aussi à rechercher dans les performances réalisées en termes de bien-être social. Les volets suivants sont examinés en détail à ce sujet :

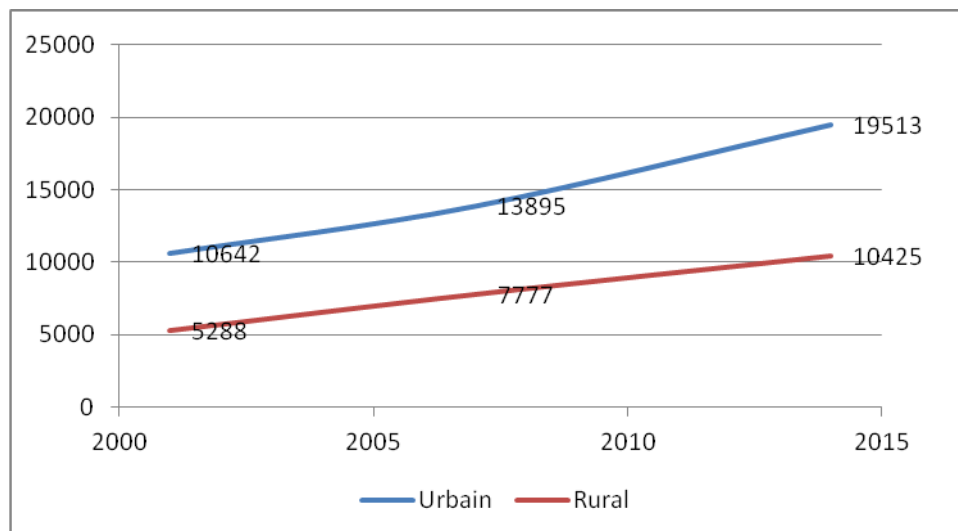
- Le niveau de vie
- Le chômage
- Les conditions de logement
- La pauvreté.

### 1.5.1. LE NIVEAU DE VIE

Le niveau de vie des citoyens est habituellement mesuré par le montant de dépense annuelle moyenne par personne (DAMP). Des enquêtes périodiques réalisées par le HCP auprès des ménages marocains permettent de disposer d'informations régulières concernant cet indicateur.

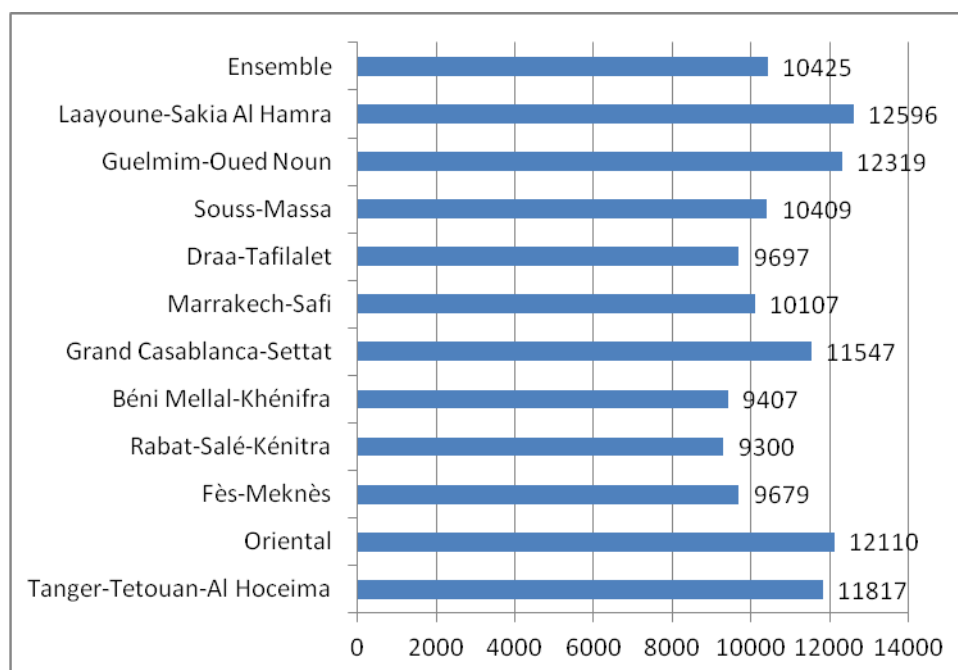
Le graphique qui suit donne l'évolution durant ces dernières années de la DAMP selon le milieu. On note l'écart important entre les citadins et les ruraux. Une personne vivant dans le milieu rural dépense à peu près deux fois moins qu'une personne habitant en ville. Cet écart semble par ailleurs augmenter ces dernières années.

**Graphe 29 : Evolution de la dépense annuelle moyenne par personne en DH selon les milieux de résidence**



La faiblesse du niveau de vie affichée par le milieu rural est par ailleurs assez disparate. Ainsi, une ventilation selon les régions conduit au graphique suivant :

**Graph 30 : Dépense annuelle moyenne par personne dans le milieu rural selon les régions en DH**

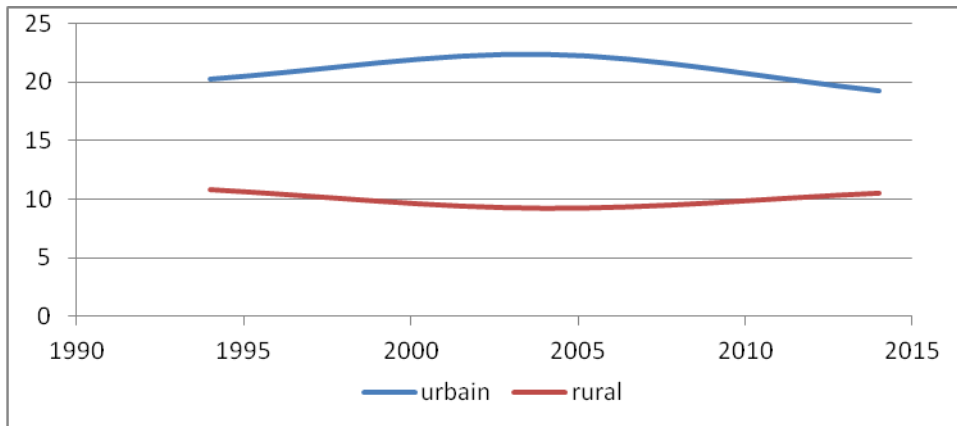


Ce graphique laisse constater des fortes disparités entre les régions. Le DAMP passe en effet de 9300 DH dans la région de Rabat-Salé-Kénitra à 12 596 DH dans la région de Laayoune-Sakia Al Hamra. A noter également la valeur relativement forte de la DAMP dans la région de l’Oriental.

### 1.5.2. LE CHOMAGE

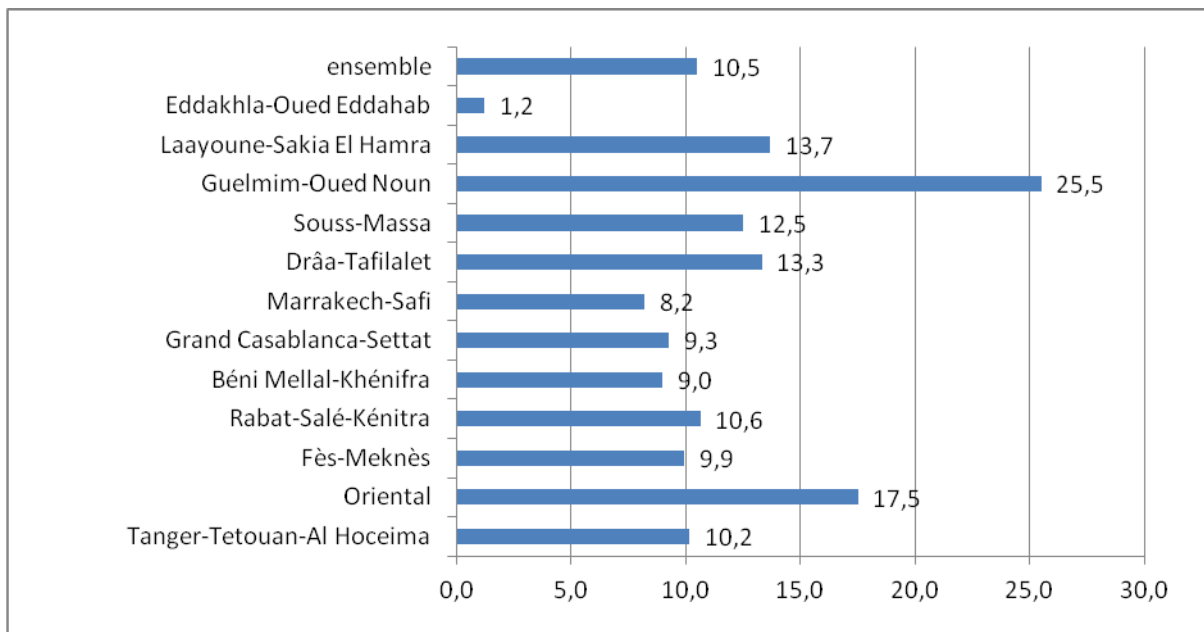
Le chômage représente une non performance du système productif. Comme ailleurs, le Maroc rencontre des difficultés dans le plein emploi de sa force de travail. Quoique les définitions et les nomenclatures adoptées en matière de mesure et d’identification du chômage puissent faire l’objet de modifications au fil du temps, le graphique ci-après montre que le taux du chômage, tout en demeurant assez élevé, est resté plus ou moins stable le long de ces dernières décennies. Il y a lieu par ailleurs de noter que le niveau affiché par le milieu rural est presque deux fois moindre que celui du milieu urbain. En 2014 par exemple, le taux de chômage s’établit à 19.3 % en milieu urbain contre 10.5 % dans le milieu rural selon les statistiques du HCP.

**Graphe 31 : Evolution du taux de chômage selon le milieu**



A une échelle régionale, l'on note des fortes disparités entre les régions en 2014. Ainsi, comme le montre le graphique qui suit, la région de « Guelmim-Oued Noun », avec un taux de chômage de 25.5 %, se présente comme la région ayant les plus mauvaises performances en matière d'emploi de ses ressources humaines. Elle est suivie par la région de l'Oriental avec un taux de chômage valant plus de 17.5 %. A l'opposé et à l'exception de la région de « Eddakhla- Oued Eddahab » aux caractéristiques socio-économiques exceptionnelles, les régions de « Rabat-Salé-Kénitra » montrent le taux de chômage le plus faible (9 %).

**Graphe 32 : Taux de chômage en milieu rural selon les régions**





En traitant des données collectées à un niveau provincial et préfectoral, l'on aboutit à la distribution statistique suivante du taux de chômage en 2014.

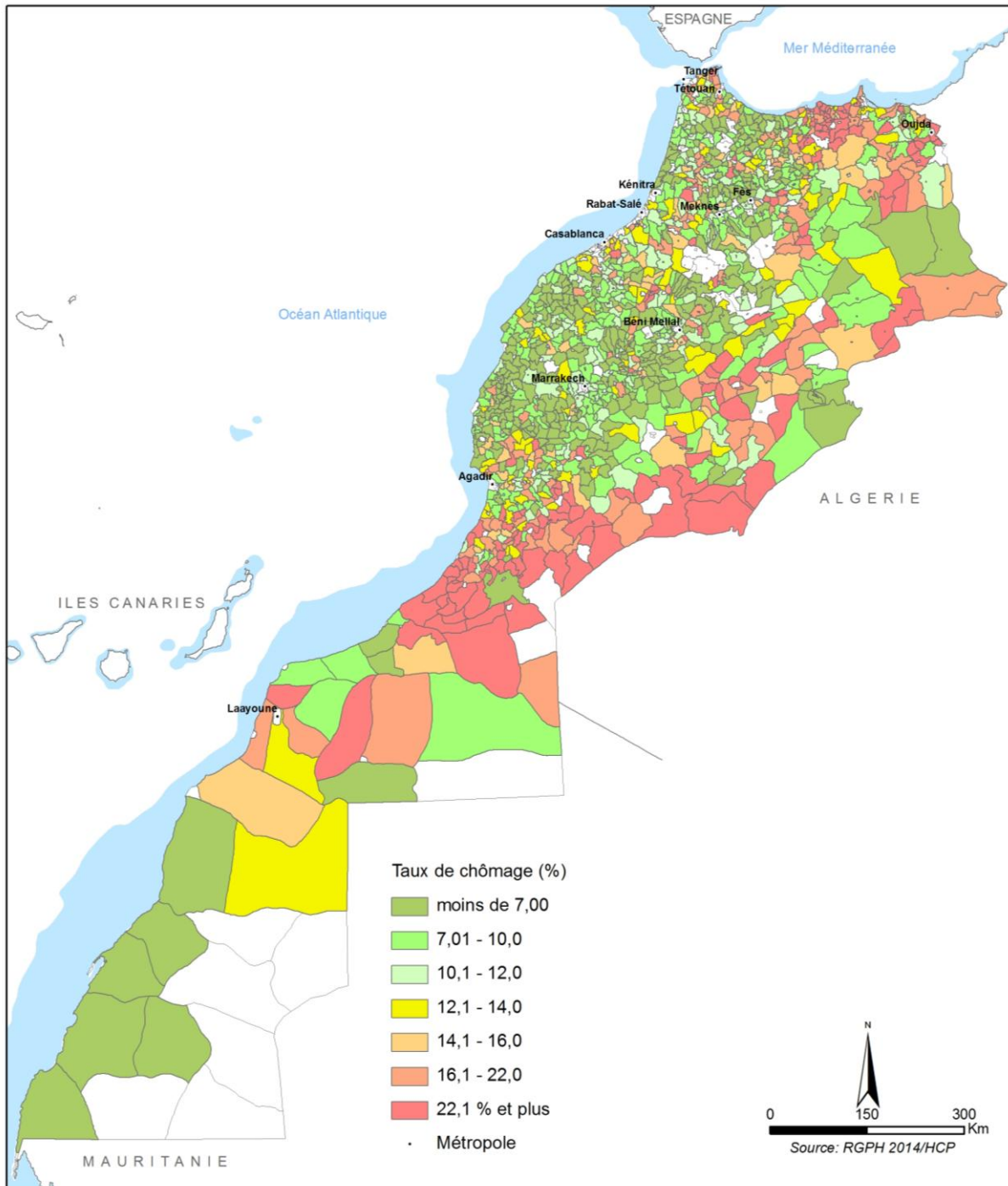
Classe	Nombre	Pourcentage
moins de 7 %	7	9,6
entre 7 et 10 %	20	27,4
entre 10 et 12 %	12	16,4
entre 12 et 14 %	13	17,8
entre 14 et 16 %	8	11,0
entre 16 et 22 %	7	9,6
22 % et plus	6	8,2
total	73	100,0

Ce tableau laisse constater que la distribution du taux du chômage est assez dispersée traduisant une assez forte disparité des provinces et préfectures en matière d'emploi des ressources humaines disponibles. En effet, on note que dans près de 10 % des provinces et préfectures, le taux de chômage est relativement limité ne dépassant pas les 7 %. Symétriquement, le même tableau montre que près de 18 % des dites unités affichent des taux de chômage assez élevé dépassant les 16 %.

La distribution spatiale des communes rurales selon le taux de chômage permet de distinguer trois types de communes rurales :

- **les communes des régions périphériques frontalières** qui enregistrent les taux de chômage les plus élevés et où le besoin de création d'emploi est impérieux ;
- **les communes des zones péri-métropolitaines** où les taux de chômage sont relativement élevés, probablement en raison de l'importance de l'immigration issue des autres régions ;
- **les communes des régions montagneuses** où les taux de chômage sont relativement faibles et où la contribution des aides familiaux est déterminante, en relation avec l'exode rural ou les départs vers l'étranger. Foyers traditionnels d'exode rural, ces communes dépendent plus que les autres des revenus issus de l'émigration (interne ou à l'étranger) et en même temps du travail effectué par les aides familiaux (surtout les femmes).

Carte 14 : Taux de chômage par commune rurale en 2014

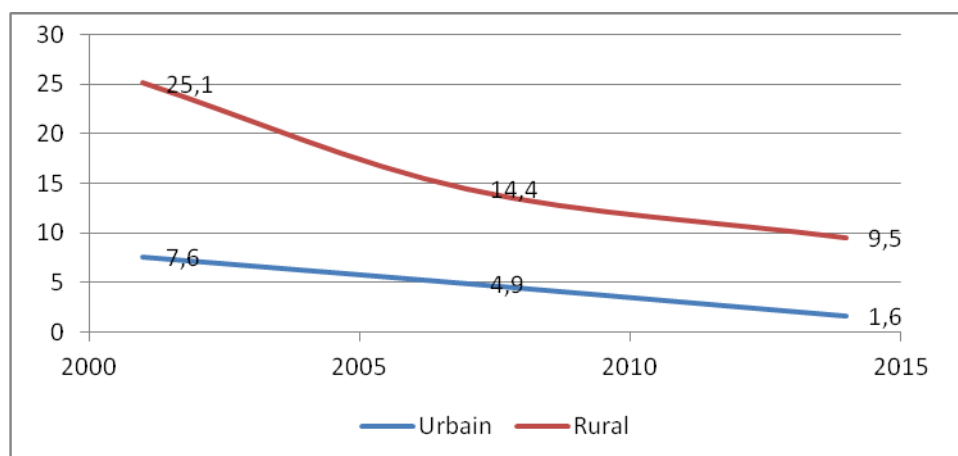


### 1.5.3. LA PAUVRETE

Plusieurs concepts sont utilisés pour définir et mesurer la pauvreté. La définition usuelle est de considérer comme pauvres toutes les personnes dont les dépenses de consommation sont inférieures au seuil de pauvreté. Ce seuil change d'une période à une autre et selon le milieu. En 2014, le seuil de pauvreté est de 4 667 DH en milieu urbain et 4 312 DH en milieu rural. Cette définition se réfère à ce qui est appelé la pauvreté monétaire. Depuis récemment, on a introduit un concept plus complexe sous l'appellation de pauvreté multidimensionnelle. Cette dernière se définit ainsi :

Ces concepts précisés, le Maroc a réalisé des progrès remarquables dans sa lutte contre la pauvreté. Ainsi, selon les données du HCP, le taux de pauvreté monétaire s'est divisé par plus de 3 au niveau national en passant de 15.3 % en 2001 à 4.8 % en 2014. Selon les milieux, les performances sont très inégales comme l'illustre le graphique qui suit :

**Graphes 33 : Evolution du taux de la pauvreté monétaire selon le milieu**

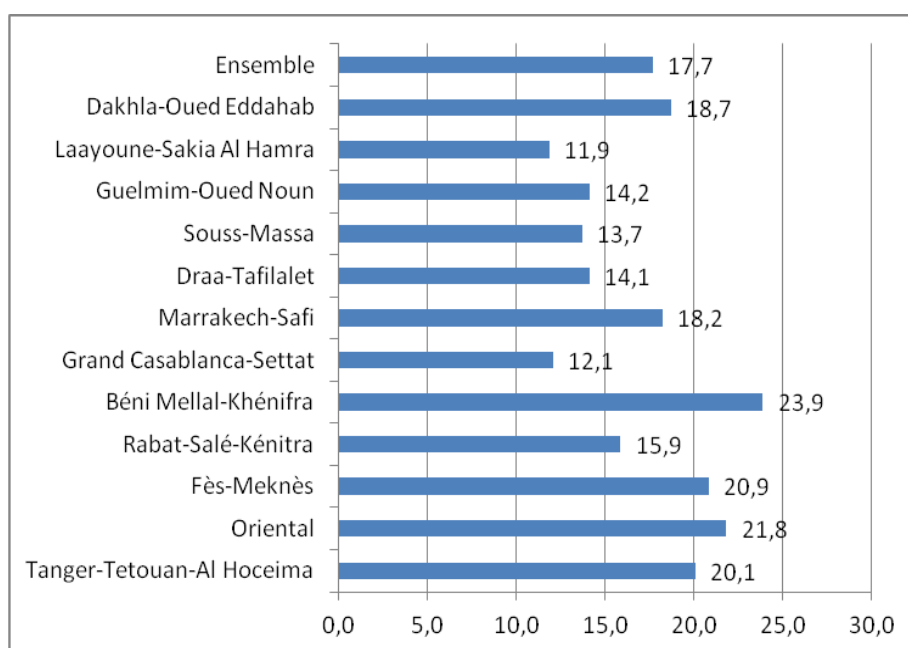


On peut remarquer à la lecture de ce graphique, qu'en dépit de la réduction de la pauvreté réalisée entre 2001 et 2014, celle-ci reste assez élevée dans le milieu rural. Le niveau enregistré dans ce milieu est en effet six fois plus important que dans le milieu urbain.

La pauvreté multidimensionnelle a enregistré une dynamique similaire tout en restant relativement élevée dans le milieu rural. Ainsi en 2014, le taux de pauvreté multidimensionnelle tel que mesuré par le HCP s'établit à 17.7 % dans le milieu rural contre 2 % seulement dans le milieu urbain.

Les disparités régionales sont assez fortes allant même du simple (cas de la région Casablanca–Settat avec un taux de 12.1 %) au double (cas de la région Béni Mellal–Khénifra), et ce comme illustré par le graphique suivant :

**Graphe 34 : Taux de pauvreté multidimensionnelle dans le milieu rural selon les régions**



Une analyse sur des données provinciales et préfectorales confirme la forte disparité territoriale de la pauvreté au Maroc. En effet, La répartition du taux de pauvreté multidimensionnelle selon les provinces et préfectures donnée par le tableau ci-après laisse constater que celles-ci se divisent en au moins trois groupes se distinguant quant à l'ampleur de la pauvreté multidimensionnelle.

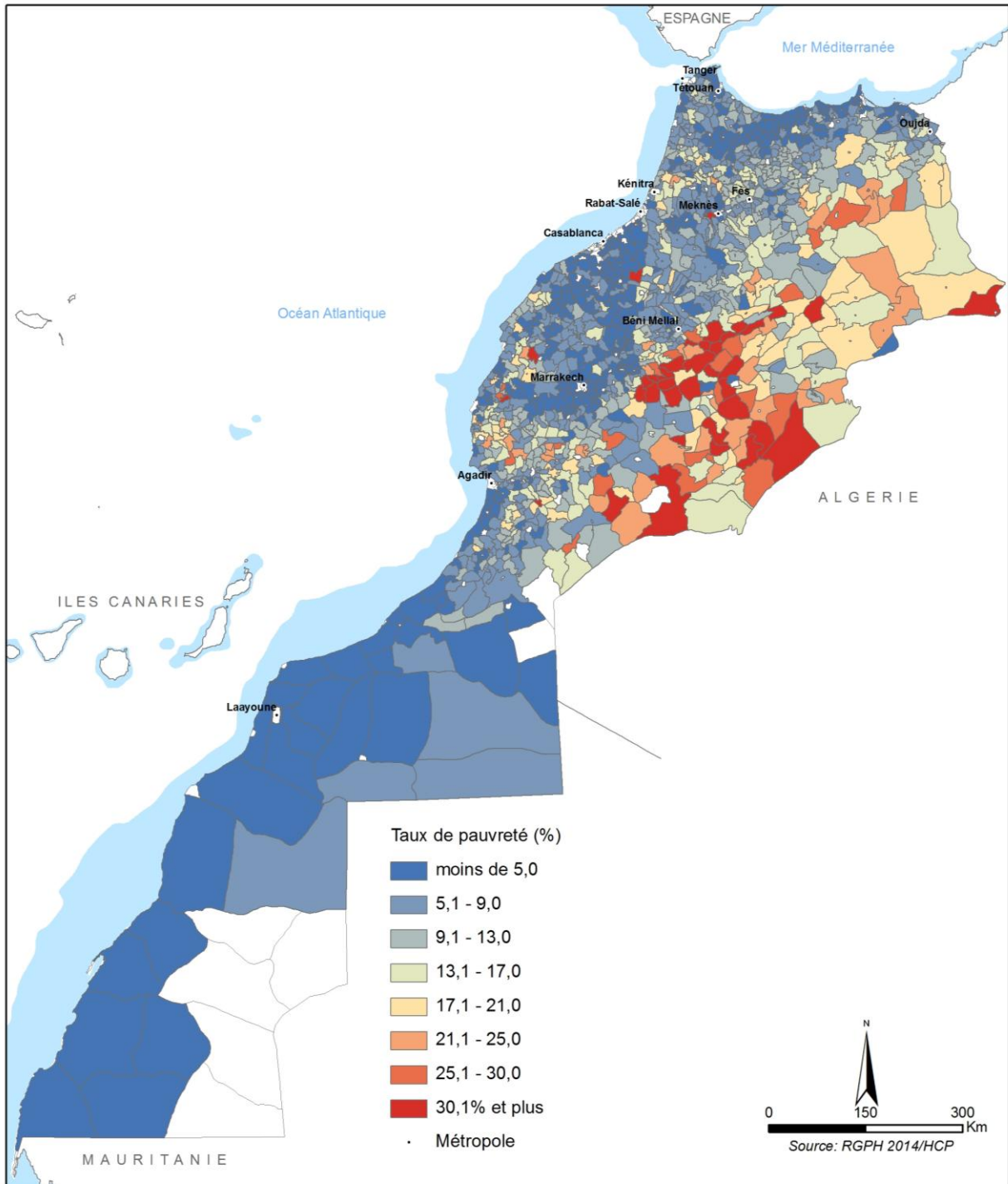
classe	nombre	pourcentage
moins de 5 %	5	6,8
entre 5 et 9 %	10	13,7
entre 9 et 13 %	11	15,1
entre 13 et 17 %	17	23,3
entre 17 et 21 %	7	9,6
entre 21 et 25 %	7	9,6
entre 25 et 30 %	10	13,7
30 % et plus	6	8,2
total	73	100,0

La répartition entre les communes rurales montre des écarts importants du taux de pauvreté multidimensionnelle. Les 1279 communes rurales se répartissent en 6 classes :

- moins de 10 % dans 337 communes,
- entre 10 % et 20 % dans 444 communes,
- entre 20 % et 30 % dans 274 communes,
- entre 30 % et 40 % dans 113 communes,
- entre 40 % et 50 % dans 55 communes,
- plus de 50 % dans 56 communes.

La situation est donc très variable, une donnée à prendre en compte lors de l'élaboration des projets de territoire.

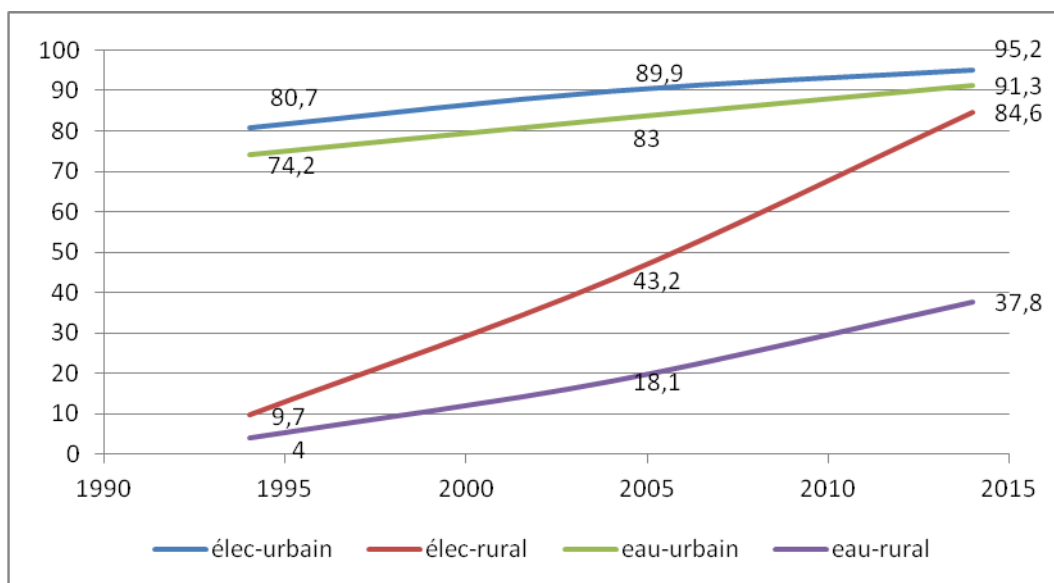
Carte 15 : Taux de pauvreté par commune rurale en 2014



#### 1.5.4. LES CONDITIONS DE LOGEMENT

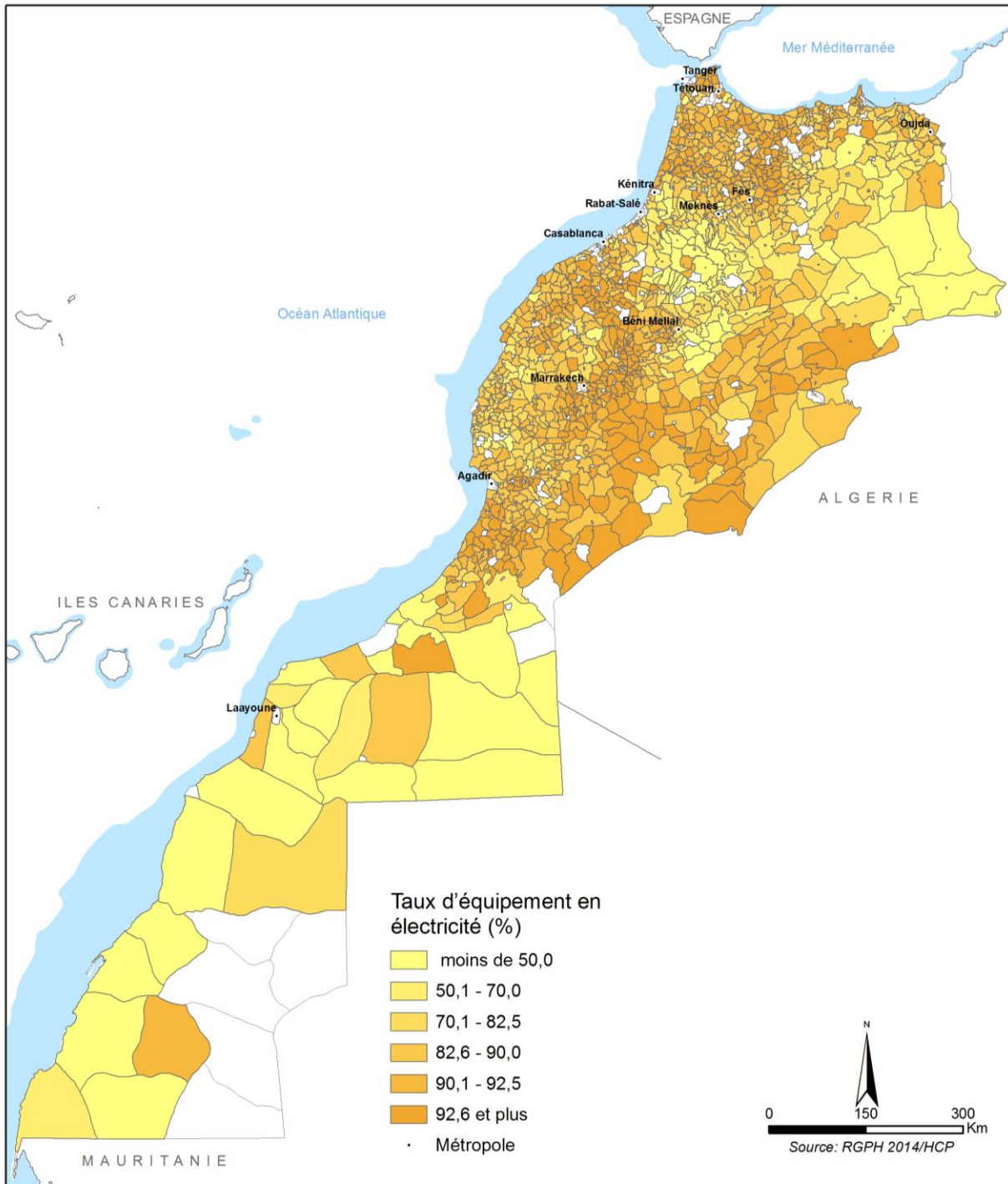
Une caractéristique importante du bien-être social réside dans les conditions du logement et plus particulièrement dans la disponibilité de l'électricité et de l'eau courante. Une telle caractéristique est suivie régulièrement sur le plan statistique par le HCP dans les enquêtes et les recensements qu'il réalise. Selon cet organisme, l'évolution du taux d'équipement des logements en électricité et eau courante a été comme suit pour chacun des deux milieux de résidence.

**Graphe 35 : Taux d'équipement en électricité et en eau courante**

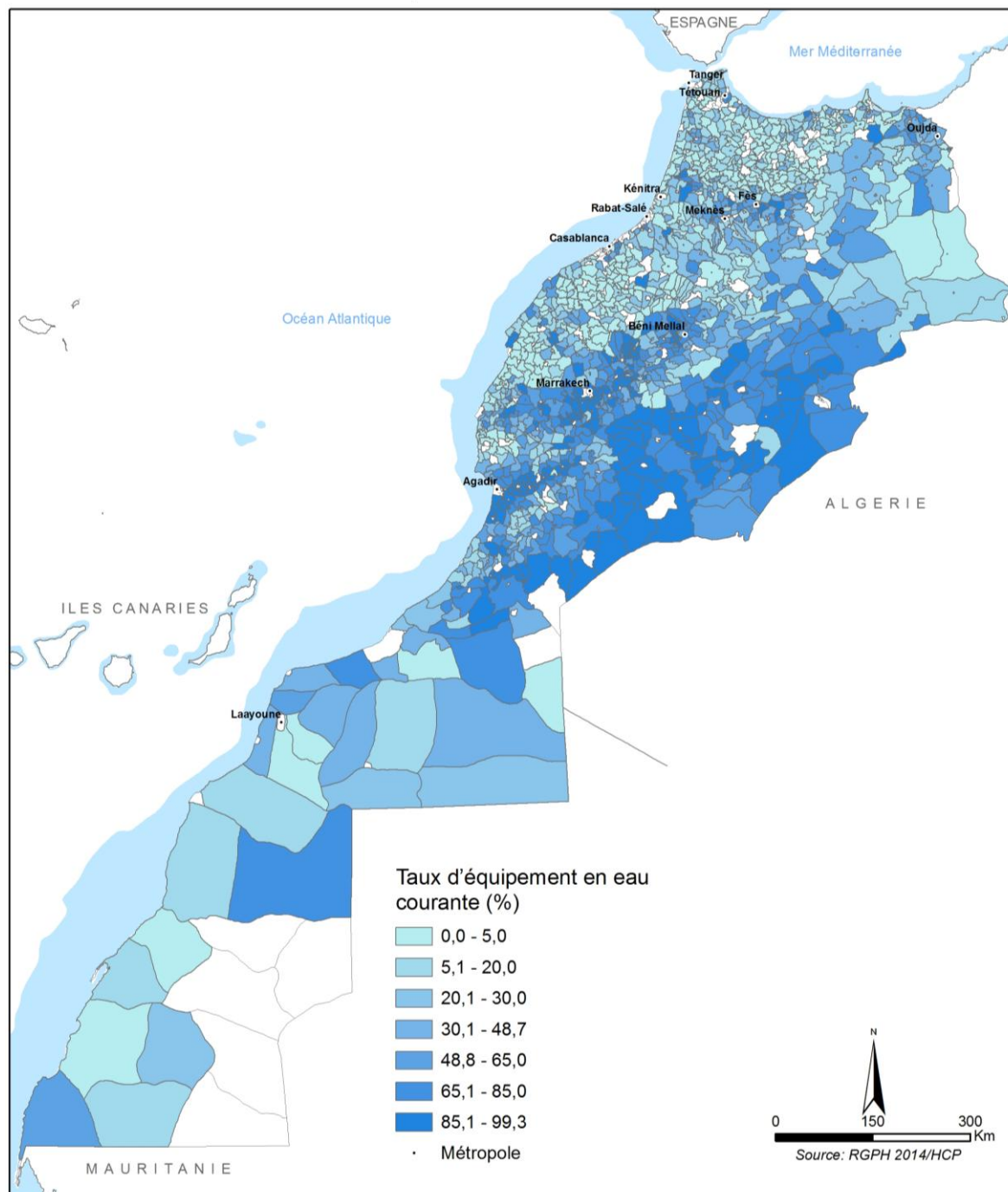


On note que durant ces vingt dernières années, des efforts considérables ont été entrepris pour équiper les logements ruraux en électricité. Le taux d'équipement des logements en courant électrique dans le milieu rural est passé en effet de 9.7 % en 1994 à 84.6 % en 2014 soit une augmentation de plus de 11 % par an. L'écart avec le milieu urbain s'est ainsi nettement réduit. En revanche, pour ce qui est de l'eau courante, les progrès enregistrés restent relativement modestes. En se fixant à 37.8 % en 2014, le taux d'équipement des logements ruraux en eau courante demeure assez faible en absolu ainsi qu'en comparaison avec le milieu urbain.

Carte 16 : Taux d'équipement en électricité par commune rurale en 2014



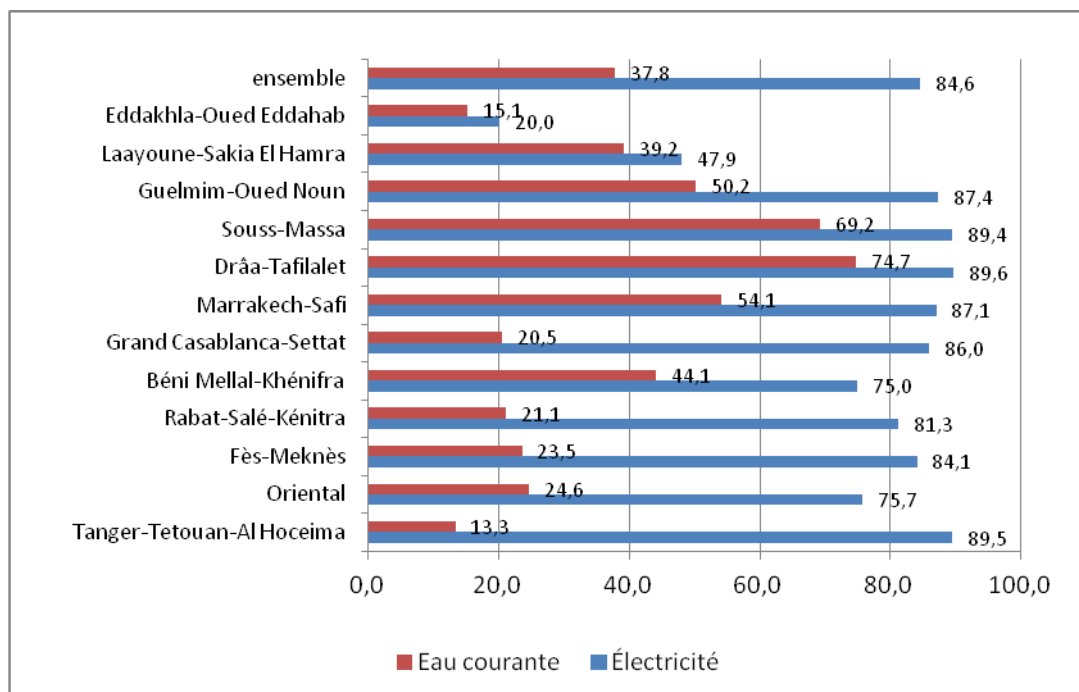
Carte 17 : Taux d'équipement en eau courant par commune rurale en 2014





La situation de l'équipement des logements ruraux en électricité et en eau courante sur le plan régional est illustrée par le graphique suivant :

**Graph 36 : Equipements en électricité et eau courante dans le milieu rural en 2014**



Ce graphique laisse constater les fortes disparités des régions en taux d'équipement notamment concernant l'eau courante.

La répartition statistique des provinces et préfectures selon le taux d'équipement en électricité se présente ainsi :

Classe	Nombre	Pourcentage
moins de 50 %	7	9,6
entre 50 et 70 %	10	13,7
entre 70 et 82,5 %	12	16,4
entre 82,5 et 90 %	26	35,6
entre 90 et 92,5 %	12	16,4
92,5 % et plus	6	8,2
total	73	100,0

On note à partir de ce tableau des disparités assez fortes entre les provinces et préfectures concernant l'équipement en électricité. En effet près du quart de ces unités administratives présentent des taux moyens d'équipement inférieurs à 70 %. A l'opposé un autre quart affiche des taux supérieurs à 90 %.

Concernant le taux d'équipement en eau courante, La répartition statistique des provinces et préfectures correspondante se présente ainsi :

classe	nombre	pourcentage
moins de 5 %	4	5,5
entre 5 et 20 %	21	28,8
entre 20 et 30 %	13	17,8
entre 30 et 50 %	11	15,1
entre 50 et 65 %	9	12,3
entre 65 et 85 %	9	12,3
85 % et plus	6	8,2
total	73	100,0

Ce tableau fait ressortir une forte disparité entre les provinces et les préfectures, encore plus forte que celle observée concernant l'équipement en électricité. En effet, plus du tiers des provinces et préfectures présente des taux d'équipement en eau courante inférieurs à 20 %. Un autre tiers de ces unités administratives affiche à l'opposé des taux supérieurs à 50 %.

La distribution spatiale des communes rurales selon les taux d'équipement est donnée par la carte ci-après.

## 1.6. LES DEFICITS SOCIO-ECONOMIQUES ET L'INEGAL DEVELOPPEMENT

Les analyses précédentes ont montré que les différents aspects des inégalités entre milieux et régions en matière de niveau de vie, de revenu, de conditions de vie, etc. Une approche synthétique a été menée par l'Observatoire National du Développement Humain portant sur la mesure des déficits.

Ces derniers sont plus importants en matière socio-économique qu'en matière de services sociaux. Le déficit socio-économique permet de distinguer entre plusieurs régions : les zones montagneuses (comme celles de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Fès-Meknès, Béni Mellal-Khénifra), les régions littorales atlantiques (régions de Casablanca, Rabat et le Souss) et celles du Sahara. L'écart est de 13.9 % (soit un rapport de 1 à 7 entre la région la mieux dotée et celle qui l'est moins).

Les écarts sont moins importants en matière d'accès aux services sociaux puisqu'ils vont du simple au triple (10,3 % dans la région Laayoune-Sakia El Hamra et 27,3 % au Draa-Tafilalt).

**Tableau 8 : Indicateurs de déficit dans les régions marocaines en 2014**

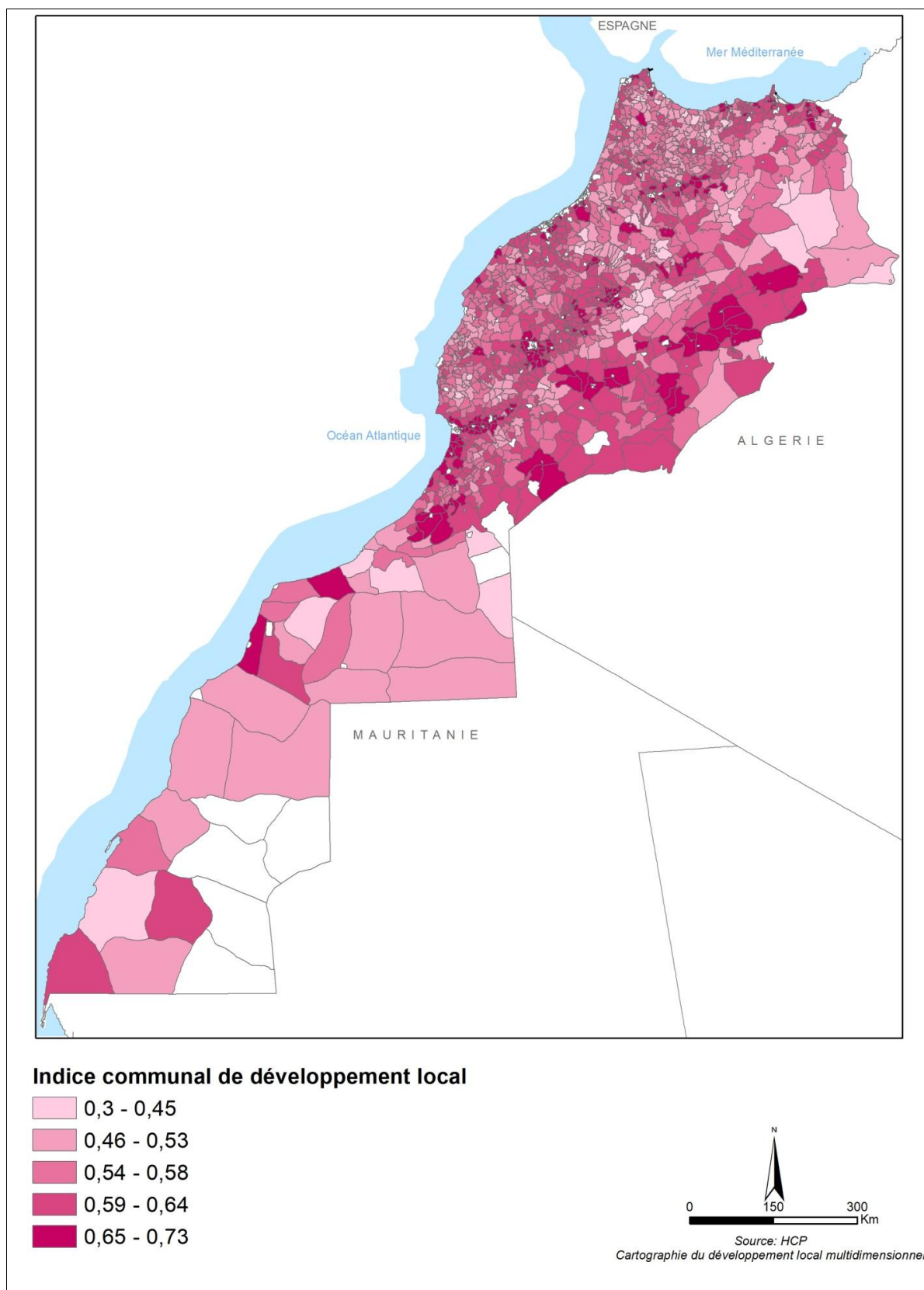
Région	Déficit moyen	Santé	Education	Socio-économique	Services sociaux	Cadre de vie
Laayoune-Sakia El Hamra	23,6	31,9	37,5	4,4	10,3	36,4
Casablanca-Settat	26,7	36,1	37,9	7,3	17,7	34,8
Rabat-Salé-Kénitra	28,3	37,4	40,9	9,8	20,5	36,7
Eddakhla-Oued Eddahab	26,9	33,5	43	2,4	16,9	44,7
Fès-Meknès	30,8	37,5	45,3	13,5	21,7	41,7
Oriental	29,5	35	47,3	8,2	23,2	41
Guelmim-Oued Noun	29,1	34,4	48,3	7,1	22,4	40,2
Tanger-Tétouan-Al Hoc.	31,7	36,2	48,3	18,3	23,4	41,5
Béni Mellal-Khénifra	33	38,4	48,8	12,6	26,5	45
Souss-Massa	29,8	38,4	49,6	5,8	23	39,2
Marrakech-Safi	32,8	39,7	50,4	9,8	26,7	44,2
Drâa-Tafilalet	33,7	39,8	51,3	11,3	27,3	42,8
Maroc	30	37,3	45,2	10,4	22,3	40

Source : HCP

Globalement, le niveau de vie montre l'importance des écarts entre les régions et surtout à l'intérieur de ces dernières. Ainsi, le niveau de développement des communes permet de distinguer deux groupes :

- les communes relativement bien dotées (les communes péri-métropolitaines, les communes de Dir et les communes frontalières) ;
- les communes qui le sont moins (les montagnes et des secteurs de plateau du Centre ou de l'Oriental).

Carte 18 : L'inégal développement des communes 2014



## 1.7. CONCLUSION SUR LE MILIEU HUMAIN

Le diagnostic conduit sur les ressources humaines disponibles dans le milieu rural marocain a principalement porté sur :

- La dynamique de la population rurale marocaine
- Les caractéristiques démographiques de celle-ci
- Les potentialités éducationnelles et professionnelles de ladite population
- Les performances du milieu rural marocain en termes de bien-être social.

Nous donnons dans ce qui suit les principales conclusions du diagnostic opéré sur chacun de ces volets en mettant en exergue les atouts et les insuffisances qui les caractérisent.

### **La dynamique démographique**

Le milieu rural se caractérise par un dynamisme démographique assez limité. La population qui a stagné durant ces dernières années connaîtrait même une baisse assez sensible dans les années à venir. Un tel constat est dû au niveau relativement élevé de la mortalité, mais surtout à cause de la forte migration vers les villes. La fécondité, quant à elle, est en baisse continue, ce qui ne permet pas de compenser les réductions occasionnées par les deux phénomènes précédents.

Il s'agit là d'une insuffisance de taille allant à l'encontre de la création et le développement de centre ruraux émergents. Cependant, ce constat général ne s'applique pas à tous les territoires ruraux. Certains d'entre eux affichent au contraire un dynamisme démographique appréciable pouvant être engendré par des spécificités propres à ces territoires qu'il y'a lieu de mettre en valeur. C'est le cas notamment de certains territoires des régions de Marrakech- Safi et de Draa-Tafilalet ou de Tanger -Tétouan- Al Hoceima

### **Les caractéristiques démographiques**

Comme conséquence de la dynamique observée, la population rurale présente des caractéristiques assez limitatives pour un développement extensif des projets de territoires comme notamment :

- Le niveau de vieillissement de plus en plus ressenti en comparaison avec le milieu urbain,
- L'importance de la population à charge (vieux et enfants) par rapport à la population en âge de travailler.
- Cependant, la population rurale peut présenter des atouts comparables à ceux de la population urbaine. Ces atouts consistent entre autres en l'augmentation de l'âge au premier mariage aussi bien pour les hommes que pour les femmes et en son corollaire la réduction de la taille des ménages ruraux. Cela permettra, comme en ville, de

réduire les difficultés socio-économiques habituellement rencontrées par les familles nombreuses.

### **Les caractéristiques éducationnelles et professionnelles**

Sur le plan qualitatif, la population rurale marocaine présente des atouts assez remarquables au niveau de ses potentialités éducationnelles et professionnelles, mais aussi des insuffisances pouvant limiter le développement des espaces ruraux. Ainsi, le taux de scolarisation des enfants atteint 91.6 % en 2014, taux assez comparable au taux enregistré en milieu urbain. Il s'agit là d'un point fortement positif augurant un avenir meilleur. Cependant, à l'heure actuelle, l'analphabétisme, même s'il a fait l'objet d'une baisse durant ces dernières années, reste encore assez élevé (47.5 %) constituant un obstacle sérieux au développement de l'espace rural.

Sur le plan professionnel, la population rurale reste handicapée par la faiblesse de sa population active. L'on compte en effet en 2004 quelque 4.651 millions d'actifs ruraux. Ce nombre a chuté à 4.149 millions en 2014. Des fortes disparités caractérisent cependant le milieu rural. D'autre part, la population active est composée en une grande partie par des indépendants et des catégories professionnelles assez précaires (apprentis, aides familiales, etc.). En 2014, on assiste cependant à la baisse de ces catégories au profit des salariés.

### **Le niveau de vie et le bien-être social**

D'une manière générale, le milieu rural souffre, notamment en comparaison avec le milieu urbain, d'insuffisances aiguës en ce qui concerne les conditions de vie de ses habitants. C'est ainsi que la pauvreté reste, selon les statistiques récentes, un phénomène typiquement rural. En effet, le taux de pauvreté est six fois plus important à la campagne qu'en ville. Des disparités existent cependant si bien qu'on trouve des territoires ruraux échappant au spectre de la pauvreté.

La pauvreté des ruraux se concrétise entre autres par des niveaux de dépenses moindres en comparaison notamment avec les citadins. Ainsi selon les statistiques disponibles, une personne vivant dans le milieu rural dépense à peu près deux fois moins qu'une personne habitant en ville. Cet écart semble par ailleurs augmenter ces dernières années.

Les conditions de l'habitat présentent dans leur ensemble des signes d'amélioration avec notamment la presque généralisation du courant électrique avec un taux d'équipement des logements de l'ordre de 84.6 % en 2014. Des efforts importants restent cependant à consentir pour l'équipement des logements en eau courante.

Enfin, une information reste à vérifier : le chômage semble plus faible dans le milieu rural que dans le milieu urbain constituant ainsi un point positif.

## 2. L'ÉCONOMIE RURALE

### 2.1. L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Ce chapitre est dédié à l'analyse de l'économie agricole du Maroc, principale raison d'être de la population rurale et en tant qu'activité dominante qui assure son bien-être et structure son développement et sa durabilité.

Il existe une relation indéfectible entre l'économie rurale et l'infrastructure rurale, notamment les centres ruraux de proximité. En effet, la production agricole nécessite :

- une infrastructure d'appui (vente de produits et intrants, matériel et équipement) ;
- des services de vulgarisation et de transfert technologique ;
- des services d'assurances ;
- des services de financement ;
- des services mutualisés de machinisme agricole,
- des organisations de la société civile...

De même, les activités rurales génèrent :

- des productions qui doivent être vendues et/ou stockées,
- des produits qui nécessitent des transformations,
- de l'emploi agricole,
- des produits éco-touristiques...

L'économie rurale sera donc analysée ici dans l'optique de dégager la manière dont elle impacte et aussi serait impactée par le développement des futurs centres ruraux de proximité. Il s'agit de répondre, au niveau du territoire marocain, aux questions qui permettent de mieux comprendre et exploiter les interactions des dynamiques et richesses territoriales, à savoir :

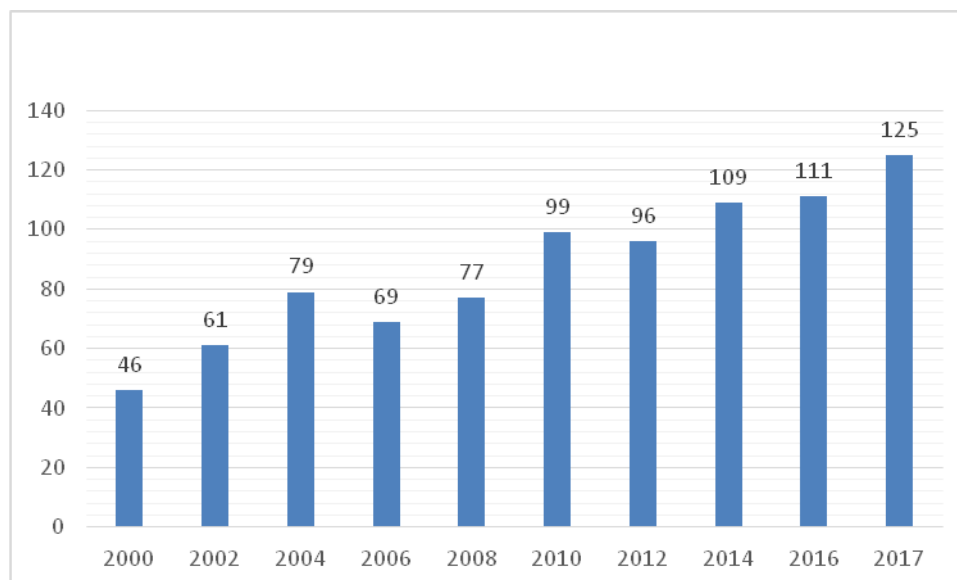
- l'importance économique du secteur agricole ;
- la nature des pratiques agricoles et des systèmes de production ;
- les filières et marchés agricoles ;
- les services d'appui au secteur agricole.

Ce qui intéresse dans ce chapitre sera de dégager quand et comment le secteur agricole pourra devenir un levier vers le développement des centres ruraux émergent ? Comment s'appuyer sur les interactions CREM-Economie agricole pour organiser la production agricole, gérer des ressources foncières, hydriques, pastorales ou forestières ?

## 2.1.1. LE POIDS ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE

Le secteur agricole constitue un pilier important du tissu socioéconomique marocain. Le PIB agricole contribue, selon les années, entre 11 et 18 % du PIB national. Environ 40 % de la population active dépend du secteur agricole, qui représente près de 75 % de l'emploi en milieu rural (74 % en 2017).

**Graphe 37 : Evolution du PIB agricole en Milliards de DH (MAPMDREF, 2018)**



Au niveau des échanges commerciaux, le Maroc a exporté en 2017 pour 21,6 Milliards de DH de produits agroalimentaires, et a importé pour 38,7 Milliards de DH, soit un solde déficitaire de 17,1 Milliards de DH.

**Tableau 9 : Exportations agricoles du Maroc en milliards de DH (MAPMDREF, 2018)**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total	14,8	16,7	19,3	18,0	21,0	22,5	27,0	21,3	21,6
Légumes	4,8	5,1	6,0	5,7	6,9	7,3	9,1	6,4	5,7
Tomates	2,4	2,5	3,5	3,4	3,6	4,0	5,3	3,6	3,1
Fruits	4,1	4,8	6,0	4,9	5,8	5,8	7,2	5,4	6,2
Agrumes	2,5	3,2	4,0	2,8	3,4	3,1	3,8	2,1	1,8
Conserves et préparations	1,6	1,7	1,6	1,6	1,6	1,9	1,7	1,6	1,5

Les fruits et légumes représentent environ 55 % des exportations en valeur avec un montant de 11,9 Millions de Dh. L'accompagnement des ces deux filières en terme d'infrastructure et d'appui financier et humain doit être bien prises en considération dans le développement des CREM.



**Tableau 10 : Importations agricoles du Maroc en milliards de DH (MAPMDREF, 2018)**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total	31,0	35,8	47,3	50,3	42,9	49,0	42,5	42,3	38,7
Céréales	8,9	11,9	17,3	19,2	12,8	17,9	15,2	13,6	10,7
Huiles alimentaires oléagineuses	4,16	4,14	5,11	5,01	4,07	4,6	3,7	4,2	4,3
Sucre brut	3,4	3,3	4,8	5,1	3,7	2,9	3,5	3,5	3,8
Lait et dérivés	1,5	2	2,3	2,3	2,5	3,1	1,6	1,9	1,7

Les importations sont fortement impactées par les céréales qui représentent environ 27 % de leur valeur. Des infrastructures de stockage, de vente d'engrais et de semences sélectionnées pourraient être prévues dans l'aménagement des CREM, et ce en vue de dynamiser cette filière.

### **L'analyse de la situation de la branche**

Les principaux indicateurs de l'agriculture marocaine se résument ainsi :

- La surface agricole utile (S.A.U) s'élève à 8,7 millions d'hectares (12,6 % du territoire national) alors que les forêts et nappes alfatières s'étendent sur 9 millions d'hectares et les parcours sur 20 millions d'hectares.
- Les céréales occupent plus de 50 % de la SAU hors parcours. Suivent les plantations fruitières (oliviers, amandiers, agrumes, pommiers, palmiers dattiers, figuiers...) sur plus de 20 %. Environ 70 % des exploitations agricoles sont de petite taille (moins de 5 hectares de superficie).
- L'essentiel des exportations est assuré par les plus grandes exploitations.
- Le mode d'exploitation principal est familial.
- Le taux d'analphabétisme approche les 70 % en milieu rural.
- Les productions végétales marocaines constituent la plus grande part de la production agricole du pays, générant près de 70 % de la valeur ajoutée.
- Les primeurs, en particulier la tomate, constituent le pilier des exportations marocaines vers l'UE.
- Les fluctuations dues aux conditions climatiques peuvent être importantes avec, notamment, des volumes pouvant varier jusqu'à 50 % d'une campagne céréalière sur l'autre.
- La très bonne récolte céréalière de la campagne 2012-2013 représentait 9,7 millions de tonnes.
- Le secteur de l'élevage participe à hauteur de 30 % environ à la valeur ajoutée agricole et emploie de l'ordre de 20 % de la population rurale active.
- Le nombre de bovins varie entre 2,4 et 3,7 millions de têtes. Pour les ovins, les effectifs varient entre 13 et 17 millions de têtes

- L'élevage permet d'approvisionner certains secteurs agro-industriels (lait, viande, peaux, laine).
- Les terrains de parcours couvrent au total environ 20 millions d'ha. Ils jouent un rôle important dans l'alimentation du cheptel (plus de 30 % du bilan fourrager national).
- Les nappes d'alfa, herbacée pouvant servir à fabriquer des papiers d'impression de qualité, représentent 3,3 Mha.
- Les espaces forestiers qui ne représentent que 5 millions ha se réduisent du fait des défrichements, supérieurs au reboisement.
- Les zones de montagne sont également menacées par des phénomènes de désertification à l'heure où 70 % de la SAU, parcours compris, sont soumis à des problèmes d'érosion.
- Le secteur de la pêche contribue pour un peu plus de 1 % au PIB national et pour la moitié environ des exportations de produits alimentaires. Il emploie près de 450 000 personnes, dont 150 000 marins.
- L'industrie agroalimentaire (IAA) compte plus de 1700 entreprises qui représentent 25 % du total des établissements industriels. Les industries agroalimentaires (dont le tabac) représentaient une part de PIB de 4,7 % en 2012 et génèrent des chiffres d'affaires annuels qui dépassent les 100 M€.

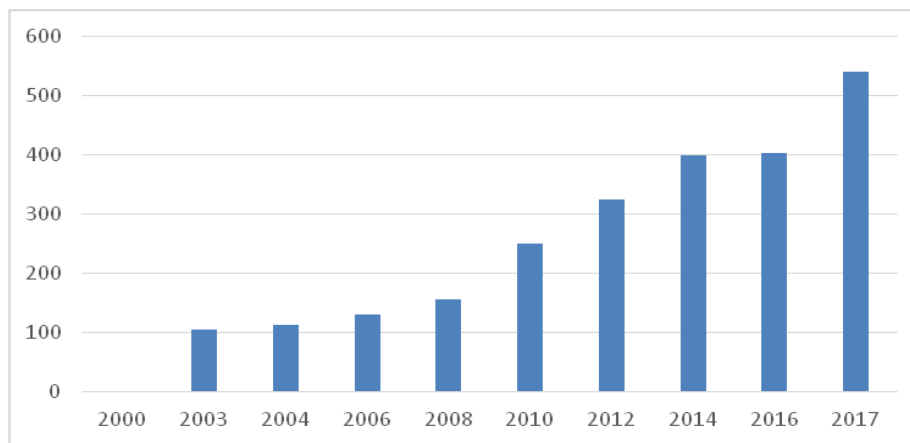
### 2.1.2. LES TERRES DE CULTURES

La surface agricole utile s'étend sur 8,7 millions d'ha environ. La majorité est cultivée en culture pluviale « *bour* ». La part irriguée est réduite, les ressources en eau au Maroc ne permettant pas d'étendre l'irrigation pérenne au-delà de 1.3 million d'hectares.

La SAU est forte d'une richesse en systèmes agro-climatiques qui lui permettent de produire une très large gamme de produits agricoles.

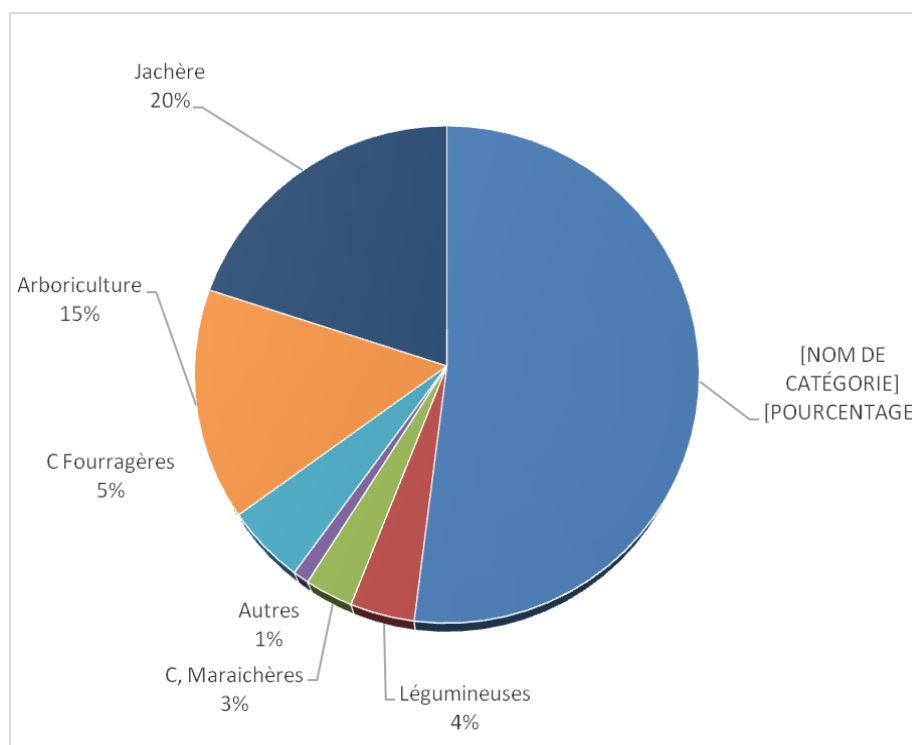
La superficie des céréales (52 % de la SAU) ainsi que de la jachère (20 % de la SAU) couvrent la majeure partie des terres cultivées. L'extension de la superficie céréalière s'est faite dans certaines zones et régions sur des terres marginales. Les céréales qui accaparent 52 % de la SAU ne participent à la valeur globale de la production agricole qu'à hauteur de 18 %, alors que le maraîchage, avec seulement 3 % de la SAU, contribue à hauteur de 21 % de la production agricole globale.

**Graphe 38 : Evolution de la surface irriguée en goutte-à-goutte au Maroc (MAPMDREF, 2018)**



Le taux de faire-valoir direct des terres est très élevé (88 % pour l'ensemble du Maroc). Les valeurs les plus faibles sont enregistrées dans les plaines et plateaux du Maroc atlantique, notamment dans les fermes en location ou travaillées en association. Partout ailleurs, principalement en montagne, la gestion directe atteint des chiffres proches de 100 %.

**Graphe 39 : Répartition de la SAU, selon le type de culture (source MAPMDREF, 2016)**



Les cultures céréalières (y compris en jachère), légumineuses et fourragères, occupent environ 90 % de la SAU du Maroc et la presque totalité de la SAU dans les régions défavorisées. Dans le Rif, où de larges espaces sont plantés, et dans le Souss, où se conjuguent plantations et cultures maraîchères, les cultures céréalières et associées occupent moins de 80 % de la SAU.

Dans le Maroc atlantique, ces cultures couvrent la plus grande part de la SAU, mais avec une certaine différenciation régionale. On distingue en effet des plaines céréalières en

monoculture (Doukkala, Haute Chaouïa), des plaines de polyculture (Rharb ou Saïs) et des piémonts complantés (Piémonts de l'Atlas).

La SAU est occupée par 1,5 million d'exploitations, soit une superficie moyenne des exploitations de 5,8 ha par exploitation. On distingue :

- des régions avec des exploitations moyennement étendues (7 ha et plus) comprenant le Maroc Atlantique, la Basse Moulouya, le Moyen Atlas et les Hauts Plateaux ;
- des régions à superficie moyenne, proche de la moyenne nationale (Souss)
- des régions montagneuses et arides dont la superficie moyenne des exploitations est très faible (4 ha dans le Rif, 2,5 dans le Haut Atlas occidental, 2,7 ha dans l'Anti Atlas et 2,4 ha dans les régions sahariennes).

Le rendement moyen des cultures est assez faible, notamment pour les céréales (9,4 quintaux/ha) et pour les cultures arboricoles.

**Tableau 11 : Production et rendement des principales cultures (MAPMDREF, 2016)**

	Superficie (1000 ha)	Production (1000 Qx)	Rendements (Qx/ha)
Céréales	3 795,5	35 512,5	9,4
Blé dur	837,8	8 749,9	10,4
Blé tendre	1 575,8	18 561,4	11,8
Orge	1 207,6	6 199,2	5,1
Légumineuses	210,0	971,5	4,6
Cultures Oléagineuses	54,5	675,1	12,4
Cultures Industrielles	64,9	520,9	8,0
Cultures Sucrières	71,4	464,5	6,5
Cultures Fourragères	416,3	107 460,6	258,1
Maraichages	218,5	65 742,0	300,9
Agrumes	122,5	20 349,0	166,2
Amandiers	165,8	1 126,8	6,8
Oliviers	1 008,4	14 161,1	14,0
Palmiers-Dattiers	58,1	1 253,3	21,6
Vignes	46,0	3 648,7	79,3
Rosacées	206,1	16 822,9	81,6

La répartition des cultures au niveau des UTA montre les aspects suivants :

- Une dominance des céréales (>75 %) à l'exception des zones du Sahara de Oued Dahab, Plaines steppiques de haute et moyenne Moulouya , Gharb , Tangérois et Habt, Moyen Atlas occidental et Haut Plateau central, Rif Sud : basses montagnes avant – rifaines, Rif Occidental, Rif Central et Oriental où cette spéculation est inférieure à 55 % ;
- Une importance des cultures fruitières au niveau des UTA du Rif Sud : basses montagnes avant – rifaines, Plaines steppiques de la basse Moulouya intérieure, Pré-Sahara oriental du Guir et Tafilalet, Pré-Sahara du Dra et Rif central et Oriental ;
- Les cultures maraîchères et fourragères prennent de l'importance au niveau des UTA du Rif Occidental, Rif central et Oriental, Tadla, Pré-Sahara oriental du Guir et Tafilalet, Pré-Sahara du Dra, Tangérois et Habt et Gharb.

**Tableau 12 : Répartition des différents types de cultures selon les UTA (Source : CGDA/MAPM, 2009)**

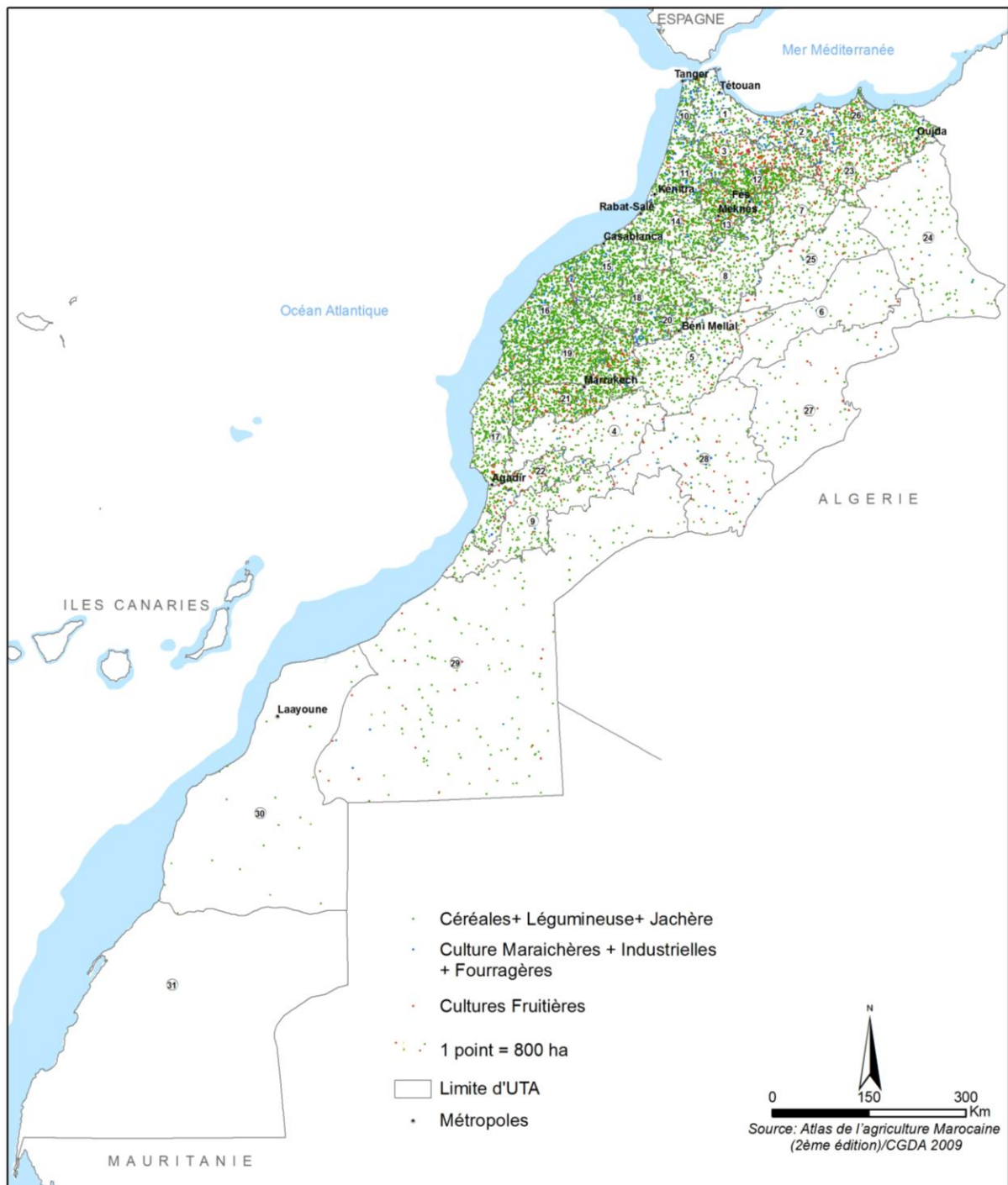
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	UTA	SAU (a)	Céréales (a)	Légumes (a)	Céréales+ légumes%	Maraich. (a)	Indus. (a)	Fourrages ha	Mar. + indus. + fourrage %	Fruits (a)	Fruit %	Jachère (a)	Jachère %
1	Rif occidental	198 897	94 865	9243	52,34	4567	32 317	7947	22,54	14 440	7,26	42 821	21,53
2	Rif Central et Oriental	263 020	142 944	8920	57,74	7451	38 890	3655	19,01	58 508	22,24	38 715	14,72
3	Rif Sud : Basses montagnes avant - rifaines	283 068	140 460	24 759	58,37	5543	8098	4829	6,52	88 583	31,29	43 747	15,45
4	Haut Atlas occidental (ou de Marrakech)	82 021	81 736	128	99,81	1844	180	2097	5,02	12 503	15,24	1491	1,82
5	Haut Atlas central (ou d'Azilal)	227 056	178 818	4474	80,73	3594	1569	5261	4,59	23 539	10,37	32 863	14,47
6	Haut Atlas oriental	39 062	27 538	841	72,65	668	0	3104	9,66	3377	8,65	8179	20,94
7	Moyen Atlas oriental	146 395	95 415	10 044	72,04	1738	2	1244	2,04	21 052	14,38	28 501	19,47
8	Moyen Atlas occidental et Haut Plateau central	277 838	165 309	2689	60,47	4147	15	5645	3,53	11 143	4,01	89 866	32,34
9	Anti Atlas du Nord Ouest	147 138	129 729	56	88,21	657	1067	236	1,33	13 229	8,99	8189	5,57
10	Tangérois et Habt	168 253	77 389	4046	48,4	17 726	9554	12 036	23,37	5547	3,3	30 356	18,04
11	Gharb	462 024	252 895	14 052	57,78	23 552	29 645	11 968	14,1	28 421	6,15	22 309	4,83
12	Collines du Prérif	353 031	252 555	39 726	82,79	3112	196	2999	1,79	50 577	14,33	29 270	8,29
13	Saïs, Cherarda et Rebord nord du MoyenAtlas	471 111	298 926	33 589	70,58	22 782	4049	8430	7,48	64 417	13,67	43 638	9,26
14	Zaër – Zemmour	441 506	302 727	17 566	72,55	17 584	244	8661	6	22 265	5,04	75 755	17,16
15	Chaouia	505 836	400 352	22 084	83,51	23 391	60	24 193	9,42	6469	1,28	46 602	9,21
16	Doukkala – Abda	777 480	595 710	19 360	79,11	32 544	16 674	16 029	8,39	24 129	3,1	98 861	12,72
17	Chiadma, Haha, Ida ou Tanane	303 164	261 152	1286	86,57	4773	270	512	1,83	17 357	5,73	32 765	10,81
18	Plateau de Khouribga	499 805	416 127	11 883	85,64	3374	62	5522	1,79	4751	0,95	63 184	12,64
19	Rehamna-Jbilet	639 765	539 934	4935	85,17	4508	1329	4736	1,65	10 436	1,63	76 371	11,94
20	Tadla	298 860	210 846	10 601	74,1	6518	18 579	18 102	14,45	21 289	7,12	19 128	6,4
21	Haouz et Srarhna	772 555	616 778	6590	80,69	10 942	1916	23 414	4,7	118 055	15,28	58 248	7,54
22	Souss et Plaine de Tiznit	240 150	167 739	274	69,96	13 065	130	5088	7,61	35 087	14,61	25 335	10,55
23	Plaines steppiques de la basse Moulouya	217 040	189 583	1260	87,93	1435	28	3064	2,09	52 424	24,15	32 758	15,09

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	UTA	SAU (a)	Céréales (a)	Légumes (a)	Céréales+ légumes%	Maraich. (a)	Indus. (a)	Fourrages ha	Mar. + indus. + fourrage %	Fruits (a)	Fruit %	Jachère (a)	Jachère %
	intérieure												
24	Hauts plateaux et bordure montagneuse de Jerada	209 184	14 468 8	99	69,22	1167	6	2272	1,65	4155	1,99	57 523	27,5
25	Plaines steppiques de Haute et Moyenne Moulouya	81 965	41 010	437	50,57	1412	0	1858	3,99	11 405	13,91	30 100	36,72
26	Plaines et montagnes du NE méditerranéen	389 030	244 577	4392	64	18 844	6358	6598	8,17	37 763	9,71	73 612	18,92
27	Présahara oriental du Guir et Tafilalet	41 740	23 575	556	57,81	920	599	5079	15,81	10 533	25,23	10 049	24,08
28	Présahara du Dra	56 903	42 253	1096	76,18	2706	1232	8480	21,82	25 567	44,93	3721	6,54
29	Présahara et Sahara sud – antiatlasique	120 408	73 699	48	61,25	549	660	2317	2,93	15 473	12,85	34 909	28,99
30	Sahara de Laayoune – Boujdour	17 653	7546	0	42,75	88	0	53	0,8	3	0,02	10 019	56,76
31	Sahara de Oued Dahab	265	7	0	2,64	245	0	110	133,96	2	0,75	0	0
<b>Total</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 732 223</b>	<b>6 216 882</b>	<b>255 034</b>	<b>74,12</b>	<b>241 446</b>	<b>173 729</b>	<b>205 539</b>	<b>7,11</b>	<b>812 499</b>	<b>9,30</b>	<b>1 168 885</b>	<b>13,39</b>

L'analyse de la répartition des cultures au niveau des UTA, en relation avec le développement des CREM, permet les déductions suivantes :

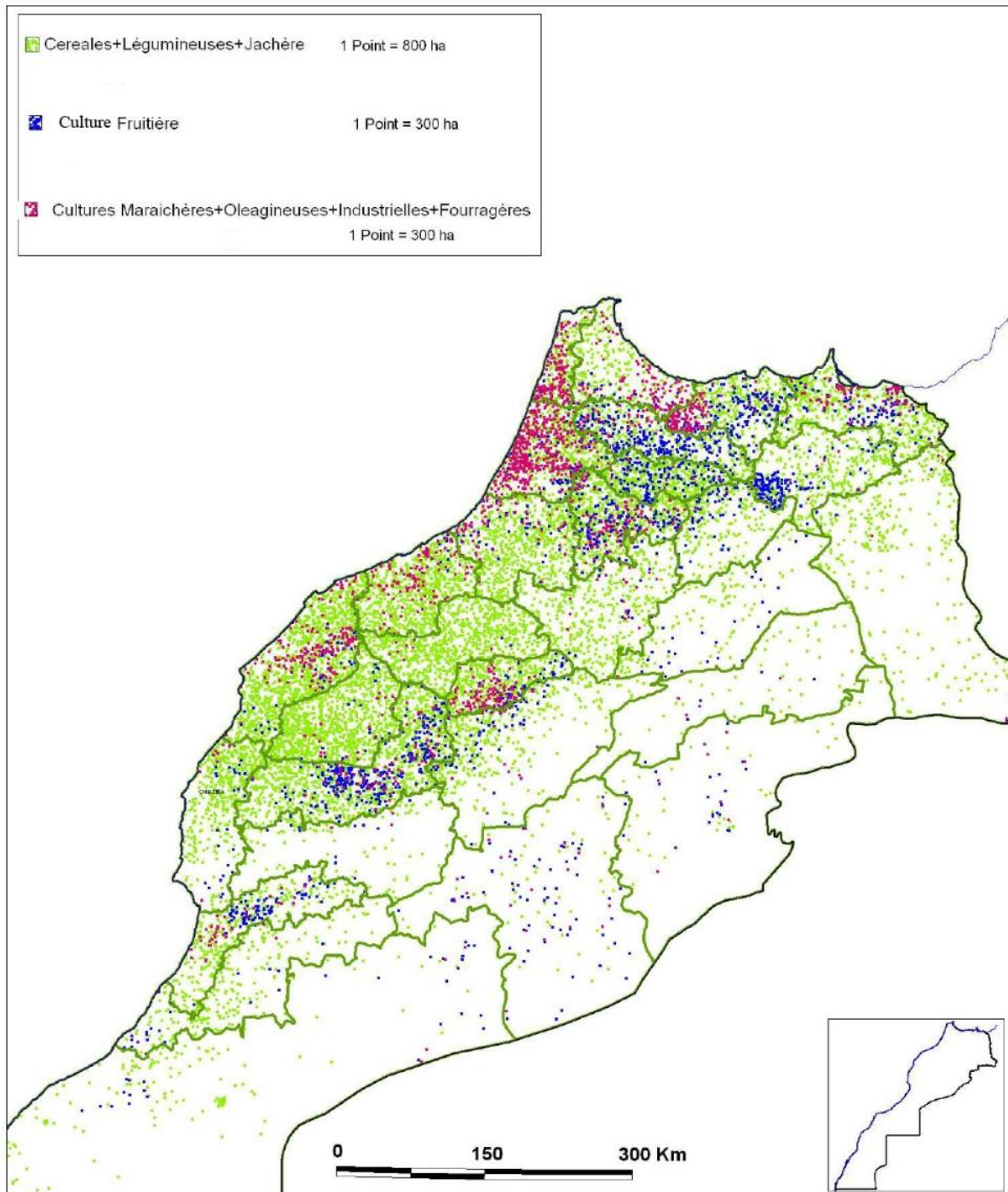
- Au niveau des régions du Rif Occidental, Rif central et Oriental, Tadla, Pré-Sahara oriental du Guir et Tafilalet, Pré-Sahara du Draa, Tangérois et Habt et Gharb, les CREM projetés doivent disposer d'une infrastructure permettant une dynamisation de la filière maraîchage et primeurs (unités de transformation, vente d'intrants, vente d'équipements d'irrigation). Des structures de vulgarisation, de conseil agricole et de financement doivent aussi avoir des représentations au niveau de ces CREM.
- Au niveau des régions Rif Sud : basses montagnes avant-rifaines, Plaines steppiques de la basse Moulouya intérieure, Pré-Sahara oriental du Guir et Tafilalet, Pré-Sahara du Draa et Rif central et Oriental, les CREM projetés doivent disposer d'équipements et d'infrastructures d'appui à la filière fruitière, dont notamment les chambres frigorifiques, des unités de séchage de fruits, vente d'intrants et de matériel d'irrigation. Des structures de vulgarisation, de conseil agricole et de financement doivent aussi avoir des représentations au niveau de ces CREM.
- Dans les zones du Sahara, de Oued Dahab, Plaines steppiques de haute et moyenne Moulouya, Gharb, Tangérois et Habt, Moyen Atlas occidental et Haut Plateau central, et de l'Oriental, les CREM projetés doivent disposer entre autres d'infrastructure d'appui à la filière élevage avec des centres de collecte de lait, des points de vente d'aliments de bétail, de souks de bétail, des abattoirs industriels, etc. Des structures de vulgarisation, de conseil agricole et de microfinancement et d'OSCs doivent aussi avoir des représentations au niveau de ces CREM.

Carte 19 : Cultures selon les UTA





**Carte 20 : Carte des cultures au Maroc (MAPM/CGDA, 2009)**



## L'élevage

Le cheptel compte 3 364 641 bovins, 20 286 717 têtes ovines, 5 636 855 caprins et 258 514 camelins (MAPMDREF, 2016).

Les régions de grande concentration de l'élevage bovin sont : Fès-Meknès ; Rabat-Salé-Kénitra ; Béni Mellal-Khénifra ; Settat-Casablanca et Marrakech-Safi.

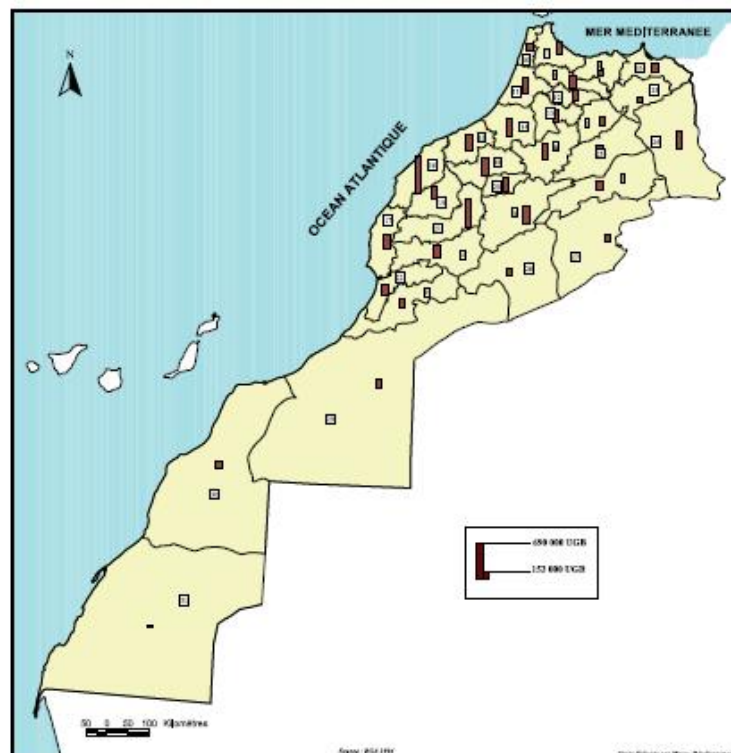
L'élevage ovin est présent dans toutes les régions, à l'exception des zones sahariennes.

L'élevage caprin domine dans les régions de l'Oriental, Béni Mellal-Khénifra, Marrakech-Safi, Drâa-Tafilalet et Souss-Massa

L'élevage camelin est pratiqué essentiellement au Sud, notamment dans les régions de Drâa-Tafilalet, Souss-Massa, Guelmim-Oued Noun et Laayoune-Sakia El Hamra.

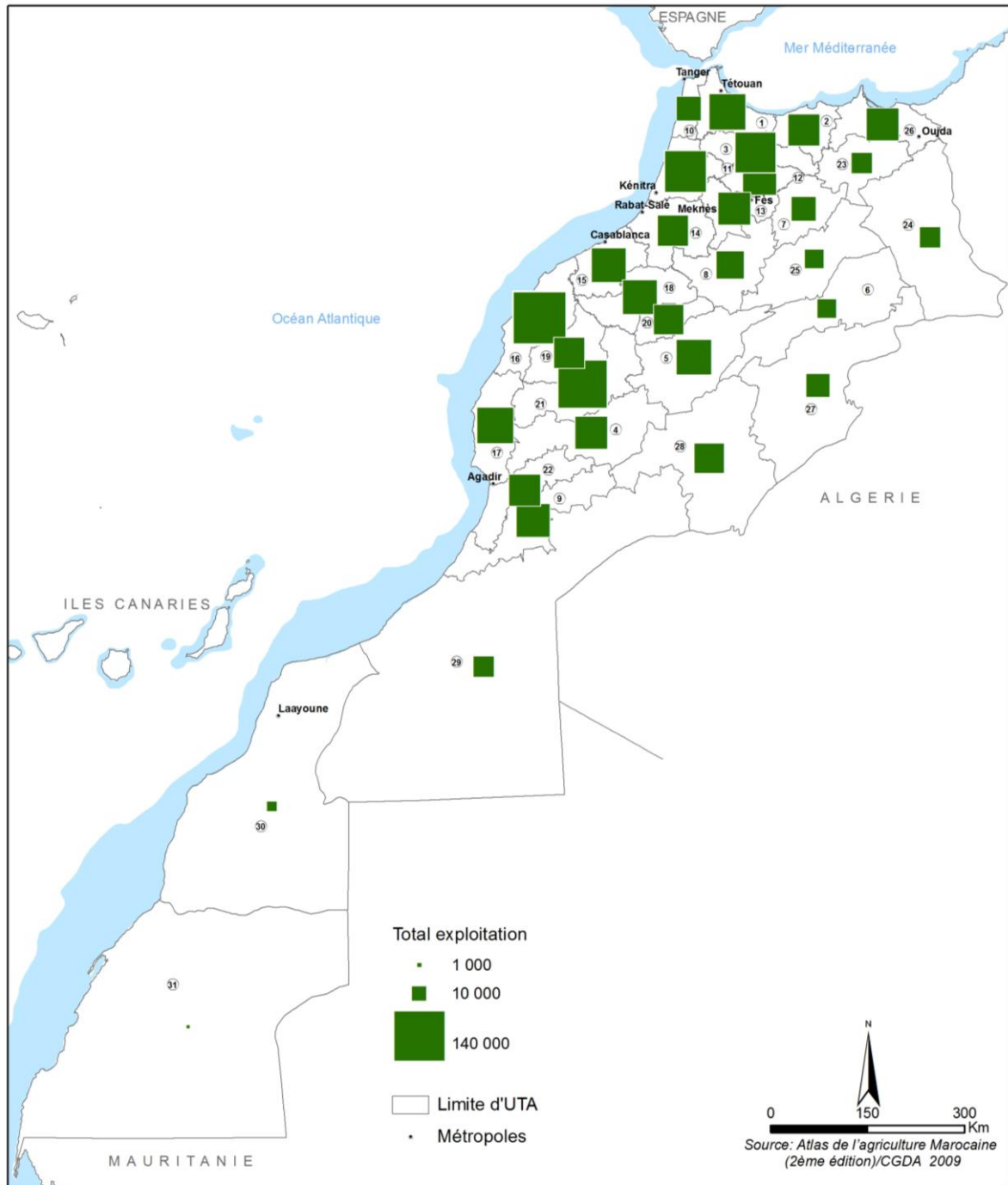
Le nombre d'unités bovines par exploitation est de 1,6, alors que ceux des ovins et caprins sont respectivement de 11 et 3,8 unités par exploitant.

Carte 21 : Importance de l'élevage dans les UTA (CGDA/MAPM, 2009)

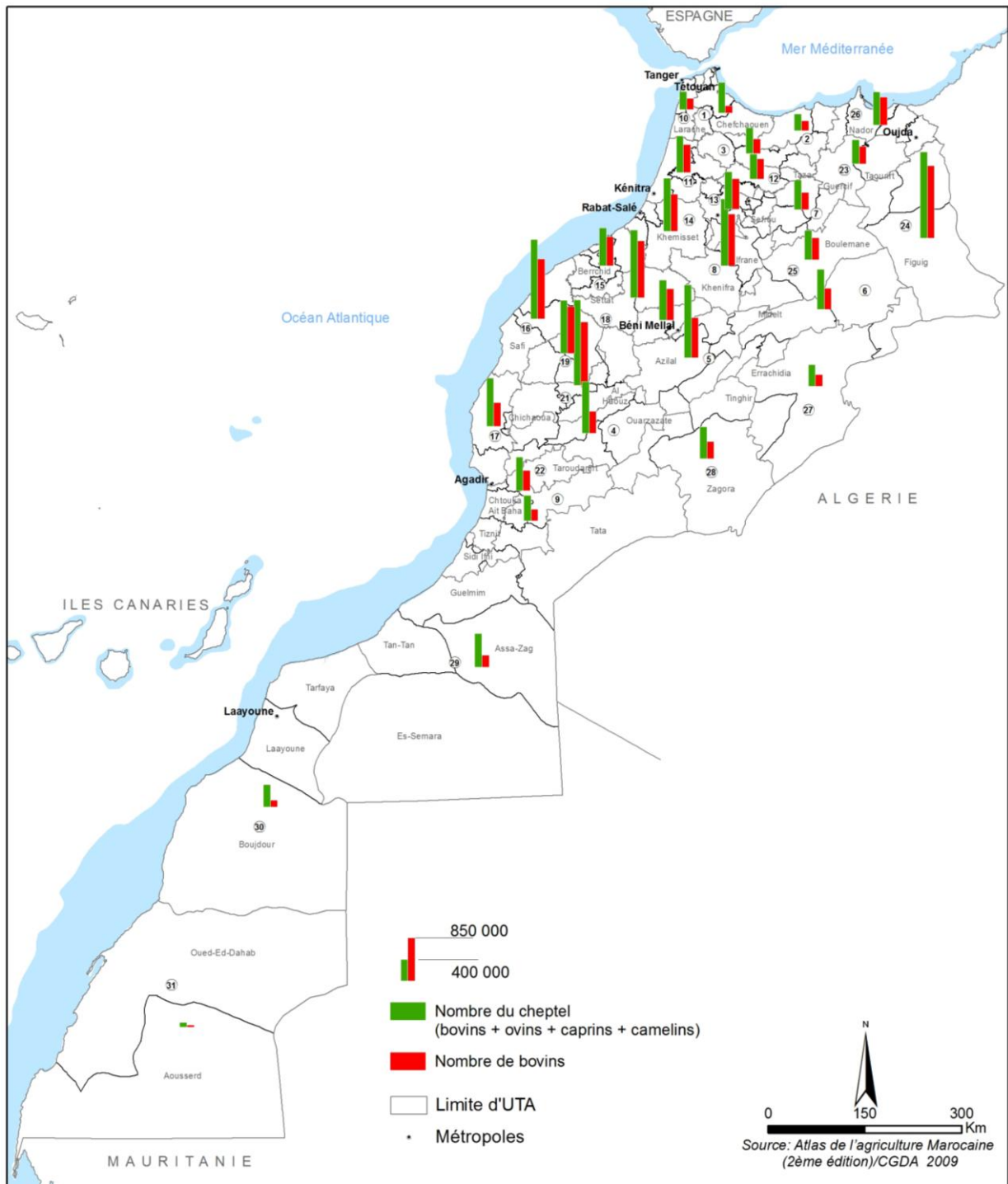


L'élevage reste concentré dans la région Ouest et de l'Oriental, en termes de taille du cheptel comme de son importance. Cette spéculation est bien intégrée au niveau des différentes spéculations agricoles (en irrigué ou en sec). Les CREM projetés doivent abriter des infrastructures d'appui à la filière viande rouge.

Carte 22 : Importance de l'élevage dans les UTA



Carte 23 : Taille du cheptel par UTA



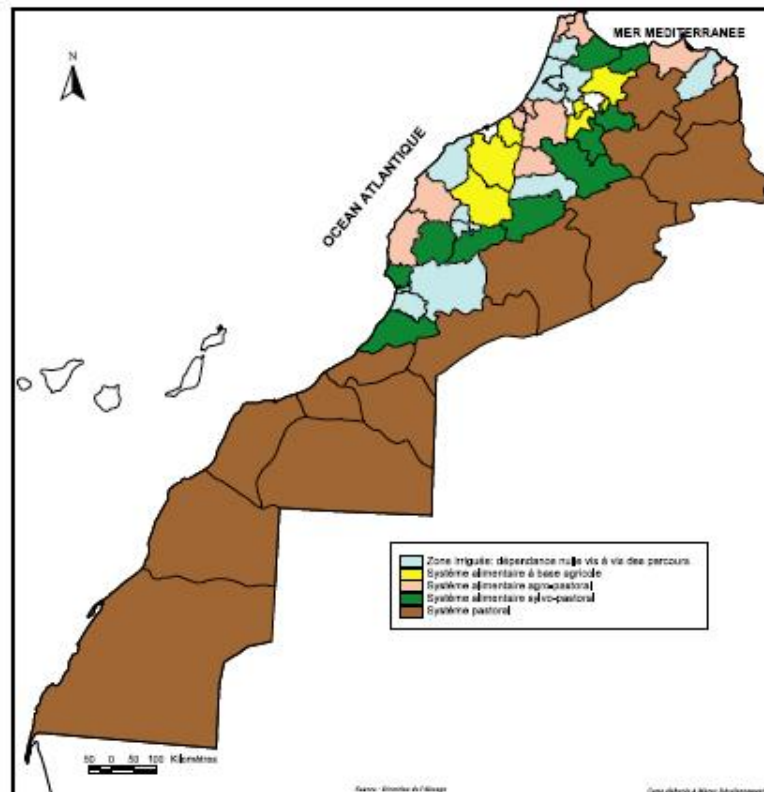
Carte 24 : Taille du cheptel au niveau des différents UTA (CGDA/MAPM, 2009)



L'alimentation du cheptel est à base de :

- parcours naturel dans les systèmes pastoraux du sud et l'oriental et les zones montagneuses
- produits agricoles et parcours naturels dans les zones agro-pastorales
- produits agricoles dans les régions typiquement agricoles et les plaines côtières.

Carte 25 : Alimentation du cheptel au niveau des différents UTA (CGDA/MAPM, 2009)

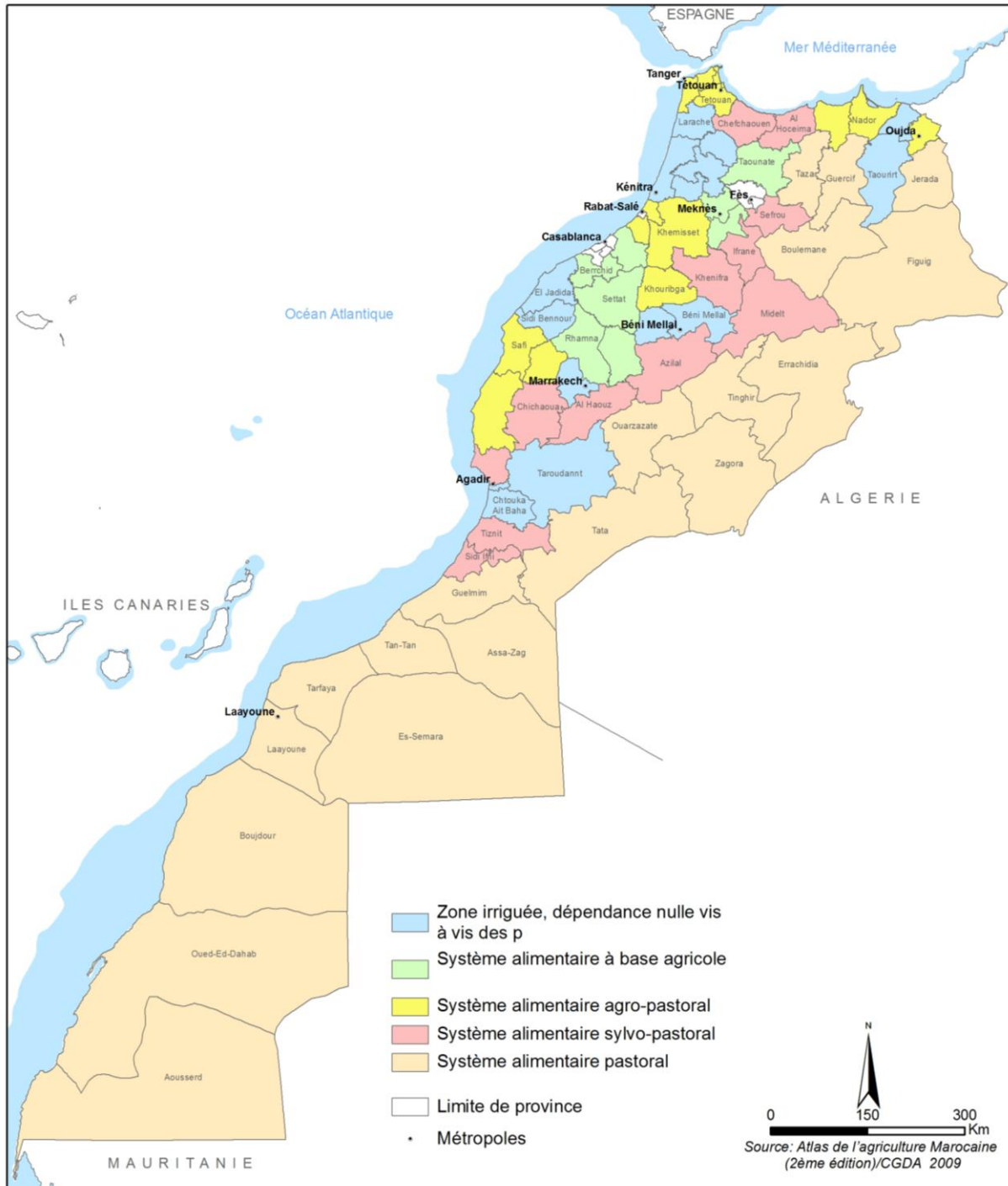


### Principales filières agricoles

L'agriculture marocaine s'inscrit dans une dynamique de modernisation initiée par la stratégie Plan Maroc Vert. Cette dernière a fait de l'approche « chaîne de valeur » un choix stratégique pour la mise à niveau et la modernisation des filières de production. Les filières « maraîchage et primeurs », « agrumes » et « oléicole » assureront l'essentiel des exportations agricoles. La filière « céréales » sera orientée vers les besoins nationaux, alors que les filières viande blanche, viande rouge et lait assureront l'autosuffisance. La filière « Produits de terroir » est émergente et présente beaucoup d'opportunité d'exportation. La filière semences, bien organisée, jouera un rôle stratégique dans l'approvisionnement en semences sélectionnées.

Ci-dessous une présentation des différentes filières (informations compilées à partir des données du MAPMDREF, 2018)

Carte 26 : Alimentation du cheptel par province



**Tableau 13 : Filières agricoles du Maroc (compilation sur la base de données du MAPMDREF, 2018)**

Filière	Caractéristiques
Filière oléicole	<p>Contribution au PIB agricole : 5 %</p> <p><b>Superficie</b> : 784.000 hectares</p> <p><b>Région de production</b> : la totalité du territoire national, l'exception de la bande côtière atlantique</p> <p><b>Variétés cultivées</b> : la « picholine marocaine » à hauteur de 96 % des plantations</p> <p><b>Production</b> : 1.500.000 tonnes d'olives, avec 160.000 tonnes d'huile d'olive et 90.000 tonnes d'olives de table</p> <p><b>Exportation</b> : 17.000 tonnes d'huile d'olive et 64.000 tonnes d'olives de table</p> <p>Objectifs du Plan Maroc Vert à l'horizon 2020</p> <p>Extension sur 1 220 000 ha</p> <p>Production de 2 500 000 tonnes</p> <p>Exportation de 120 000 tonnes d'huiles et 150 000 tonnes d'olives de table</p>
Filière céréales	<p>Contribution au PIB agricole : entre 10 et 20 %.</p> <p><b>Superficie</b> : 5,3 millions d'hectares</p> <p><b>Nombre d'exploitations</b> : 1,4 million d'exploitations agricoles :</p> <p>Infrastructure</p> <p>134 minoteries industrielles de blé tendre</p> <p>58 semouleries de blé dur</p> <p>19 unités de traitement de l'orge</p> <p>10 000 unités artisanales (35 % des écrasements nationaux)</p> <p><b>Production</b> : 50 millions de quintaux par an</p> <p><b>CA</b> : 15 milliards de dirhams</p> <p><b>Importations</b> : à hauteur de 6 milliards DH, chaque année</p> <p>Objectifs de développement de la filière dans le cadre du Plan Maroc Vert</p> <p>Superficie : 4,2 millions ha</p> <p>Production : 7 millions tonnes</p> <p>Importations : 20 milliards de dirhams.</p>
Filière lait	<p><b>Nombre d'exploitations</b> : 400 000 exploitations laitières (dont 100 000 producteurs saisonniers).</p> <p><b>Région de production</b> : les bassins côtiers (Gharb, Doukkala, Chaouia, Souss massa). 82 % des exploitations sont concentrées dans les zones irriguées en raison des potentialités de production (ressources fourragères).</p> <p><b>Races animales</b> Les races locales représentent 45 % du cheptel. Les races croisées forment 35 %. Les races étrangères représentent 20 % avec les races Holstein (pie-noire, pie-rouge), Frisonne pie noire, Montbéliarde, Fleckviech.</p> <p><b>Infrastructure</b> En aval de la filière, on retrouve 1070 centres de collecte de lait et 82 usines laitières dont le secteur privé représente 70 %.</p> <p><b>Production</b> : 2,4 milliards de litres.</p> <p><b>Chiffre d'affaire</b> de 8 milliards de dirhams par an.</p> <p><b>Emplois créés</b> : 460.000 emplois permanents.</p>
Filière viandes blanches	<p><b>Production</b> : 320 millions de poussins et 7,8 millions de dindonneaux, une production de viandes blanches de 490.000 tonnes en plus de 3,9 milliards d'œufs.</p> <p><b>CA</b> : Le secteur génère 21.0 Milliards de dirhams par an et totalise des investissements de l'ordre de 8,7 Milliards de dirhams par an.</p> <p>Infrastructure</p> <p>40 unités de fabrication d'aliments composés</p>



Filière	Caractéristiques
	<p>47 couvoirs de production de poussins de type chair. 4 couvoirs de production de poussins de type ponte. 5032 élevages autorisés de poulet de chair. 307 élevages autorisés de dinde. 226 élevages de poules pondeuses. 23 Abattoirs avicoles industriels agréés 02 unités d'abattage d'autruche + 01 unité d'abattage de caille. 25 unités de découpe et de transformation. 05 unités de découpe, de production de VSM et de production de viande congelée. <b>Emplois créés</b> : 98.000 emplois directs et 225.000 emplois indirects Objectifs de développement de la filière dans le cadre du Plan Maroc Vert Renforcement de la modernisation de la filière comme base de consommation de viandes au Maroc. Augmentation de l'offre en volume et amélioration de la qualité. Amélioration des conditions d'accessibilité autour de nouveaux produits et de nouveaux réseaux de commercialisation</p>
Filière viandes rouges	<p><b>Nombre d'exploitations</b> : 25 millions de têtes réparties entre Bovins (2.8 millions), Ovins (17.1 millions), Caprins (5.1 millions) et Camelins (0.18 million). Races animales Bovins : Oulmès Zaer, Brune de l'Atlas, Santa Gertrudis, Races importées (laitières, à viande) ; Ovins : Timahdit, Sardi, Beni Guil, Boujaâd, D'man, Béni Hsen, Races de l'Atlas ; Caprins : Races de montagne et des plateaux. <b>Infrastructure</b> : En aval du secteur, il existe 179 abattoirs municipaux, 674 tueries rurales, 12 unités de découpe et 35 unités de charcuterie. <b>Production</b> : une moyenne de 425.000 tonnes de viandes rouges (550 000 tonnes en 2017). <b>CA</b> : 20 milliards de dirhams par an. <b>Emplois créés</b> : 1,8 million d'emplois. Objectifs de développement de la filière dans le cadre du Plan Maroc Vert Augmentation de l'offre en volume ; Amélioration de la qualité ; Augmentation des revenus des éleveurs (par deux ou trois).</p>
Filière palmier dattier	<p><b>Superficie</b> : 48.000 Ha, soit près de 4,8 Millions de palmiers dattiers dont près de 41 % sont productifs. <b>Régions de production</b> : principalement le long des vallées du Ziz et du Drâa. <b>Variétés</b> : Mejhoul, Boufeggous, Bouskri, Jihel, mais avec prédominance de khalts (variétés non identifiées). Production : 108.000 tonnes <b>Emplois créés</b> : contribue à la formation des revenus agricoles à hauteur de 60 % pour <b>1 million d'habitants</b>. Objectifs de développement de la filière dans le cadre du Plan Maroc Vert Extension de la superficie : plantation de 2,9 millions de plants à l'horizon 2020, de variétés résistantes à la maladie de bayoudh ; Accroissement de la production dattière pour atteindre 185.000 tonnes en 2030 et sa valorisation par l'amélioration de sa qualité et des conditions de commercialisation.</p>
Filière maraîchage et primeurs	<p><b>Production</b> : 1,7 millions de tonnes <b>Exportation</b> : 750 000 tonnes réservées à l'export d'une valeur totale de 3,5 milliards de</p>

Filière	Caractéristiques
	<p>dirhams par an</p> <p><b>Emplois créés</b> : Assure 20 millions de journées de travail chaque année</p> <p>Sous-filières :</p> <p>Cultures de saison : 5 060 000 tonnes ;</p> <p>Primeurs : 1 700 000 tonnes ;</p> <p>Agro-industrie : 240 000.</p> <p>Objectifs de développement de la filière dans le cadre du Plan Maroc Vert</p> <p>Superficie : 53 000 ha dont 27 000 ha de serres ;</p> <p>Production : 3,2 M tonnes ;</p> <p>Exportation : 1,7 M tonnes.</p>
Filière agrumes	<p><b>Région de production</b> : Souss Massa (38 %), Gharb/Loukkos (20 %), Moulouya (17 %), Tadla (14 %) et Haouz (6 %)</p> <p><b>Variétés</b> : la clémentine (39 %), Maroc Late (29 %), Navel (22 %), Oranges demi-saison (5 %) ainsi que d'autres variétés.</p> <p><b>Production</b> : 1,3 million de tonnes chaque année.</p> <p><b>Exportation</b> : 530 000 tonnes (une valeur de près de 3 milliards de dirhams).</p> <p><b>Emplois créés</b> : 21 millions de jours de travail par an.</p> <p>Objectifs de développement de la filière dans le cadre du Plan Maroc Vert</p> <p>Superficie 105 000 ha ;</p> <p>Production 2,9 M tonnes ;</p> <p>Exportation 1,3 M tonnes.</p>
Filière sucrière	<p>Nombre d'exploitations : 80 000 producteurs.</p> <p><b>Région de production</b> : les grands périmètres irrigués des Doukkala, Tadla, Gharb, Loukkos et Moulouya.</p> <p>Surface exploitée : 64 500 ha.</p> <p><b>Production</b> : 425 000 tonnes couvrant 38 % des besoins du pays.</p> <p><b>Emplois créés</b> : 9 millions de journées de travail.</p> <p>Objectifs de développement de la filière dans le cadre du Plan Maroc Vert</p> <p>Superficie (ha) : 91 000 ;</p> <p>Production : 675 000 tonnes.</p>
Filière semences	<p>Production</p> <p>Production des semences de pré-base : effectuée par l'INRA</p> <p>Production de semences de base et certifiées est réalisée dans un cadre contractuel entre les sociétés semencières et les multiplicateurs (700 multiplicateurs pour 50.000 ha).</p> <p>Acteurs</p> <p>En plus de la SONACOS, près de 80 établissements privés sont agréés à importer et commercialiser des semences au Maroc. Ils opèrent notamment dans les domaines des semences potagères, les oléagineuses et le maïs.</p> <p>L'Institut National de Recherche Agricole (INRA) entreprend des programmes de création variétale. L'introduction des variétés étrangères, en vue de leur inscription au Catalogue Officiel, est accomplie annuellement par une trentaine de sociétés semencières.</p> <p>Objectifs du Plan Maroc Vert à l'horizon 2020 :</p> <p>L'augmentation des niveaux d'utilisation des semences certifiées : 45 % pour les céréales et la pomme de terre, 100 % pour la betterave, la canne et le tournesol et 10 % pour les légumineuses alimentaires.</p> <p>L'amélioration des niveaux de contribution de la production nationale des semences :</p>

Filière	Caractéristiques
	100 % pour les céréales et la canne à sucre et 60 % pour le tournesol et la pomme de terre
Filière produits de terroirs	<p>Intérêt</p> <p>Les produits de terroir constituent une alternative prometteuse pour le développement local, viable et durable de zones éloignées ou difficiles d'accès.</p> <p>Principaux produits</p> <p>6 Signes Distinctifs d'Origine de Qualité sont reconnus :</p> <p>Argane : huile d'Argane dans la région de Sous Massa Drâa ;</p> <p>Tyout–Chiadma : appellation d'Origine Huile d'Olive d'olive dans l'ancienne région de Marrakech Tansift el Haouz ;</p> <p>Clémentine de Berkane : Indication Géographique de la Clémentine de Berkane dans la région de l'Oriental ;</p> <p>Safran de Taliouine : Appellation d'Origine dans la région de Sous Massa Drâa ;</p> <p>Dattes Majhoul du Tafilalet : Indication Géographique dans la région de Meknès Tafilalet ;</p> <p>Agneau Laiton : Label Agricole déposé par l'Association Nationale Ovine et Caprine.</p>

### La logistique agricole

La logistique agricole est constituée surtout par un ensemble de **marchés et services agricoles** jouant le rôle d'approvisionnement et d'accompagnement du secteur. Des plans d'actions et programmes prioritaires ont été établis en vue de la dynamiser. Le potentiel de développement de **l'assurance agricole** au Maroc est important. Actuellement, la MAMDA (Mutuelle agricole marocaine d'assurances) assure la grande part du marché et dispose d'un réseau couvrant toutes les régions. Le secteur marocain de la **microfinance** est une activité relativement diversifiée avec 13 Associations de Microcrédit (AMC). Le Maroc dispose par ailleurs d'un arsenal moderne et qualifié de **services de vulgarisation, de développement technologique et de conseil agricole**, couvrant l'ensemble des régions, provinces et même les communes.

**Tableau 14: Principaux marchés et services agricoles (Compilation sur la base de données du MAPMDREF, 2018)**

Type de marché	Caractéristiques
Marché des semences certifiées	<p>Plus de 1200 agriculteurs multiplicateurs ;</p> <p>Une dizaine d'opérateurs commerciaux agréés exerçant à travers un réseau de distribution couvrant toutes les zones potentielles agricoles ;</p> <p>Un portefeuille variétal diversifié et riche composé de variétés inscrites au catalogue officiel marocain ;</p> <p>La Société Nationale de Commercialisation des Semences (SONACOS) assure l'approvisionnement des producteurs.</p>
Marché des céréales	<p><b>Chaîne logistique :</b> L'acheminement des céréales de production locale ou d'importation vers le consommateur final, directement ou à travers le tissu industriel, mobilise des moyens importants et parfois spécifiques. Ces moyens logistiques concernent aussi bien le transport et la manutention des matières premières et des produits finis que les opérations de transit, de stockage et de transformation.</p> <p><b>Capacité de stockage :</b> Aujourd'hui, la capacité de stockage dont disposent les opérateurs (environ 190) totalise près de 70 Mqx. Le tiers de cette capacité est sous forme de silos et le reste est constitué de magasins polyvalents.</p>
Marché des animaux vifs et des viandes rouges	<p>Un plan d'action est inscrit dans le contrat programme portant sur :</p> <p>L'aménagement de 14 souks modernes (dont 8 souks pour les bovins et 6 pour les ovins/caprins) ;</p> <p>L'aménagement de 40 souks temporaires pour les ovins/caprins pour Aid Al Adha ;</p> <p>La mise à niveau des organisations professionnelles à travers la sensibilisation, la formation.</p>
Marché des fruits et légumes frais	<p>Le Maroc compte 38 marchés de gros des fruits et légumes, caractérisés par :</p> <p>La commercialisation de près de 3,5 Millions de tonnes par an de fruits et légumes, soit près de 30 % de la production nationale ;</p> <p>L'existence de marchés de petite, moyenne et grande taille. Celui de Casablanca d'une capacité de 1 MT représente le 1/3 de la production transitant dans les marchés de gros ;</p> <p>Des infrastructures rudimentaires, en mauvais état et très peu de services associés, à l'exception de quelques marchés comme celui de Casablanca et de Tanger ;</p> <p>Un modèle de gestion inadapté et pénalisant l'attractivité et le bon fonctionnement des marchés de gros ;</p> <p>Une couverture non optimale du territoire,</p> <p>La multiplicité des intervenants.</p>
Marché des produits agricoles transformés	<p>Un programme ambitieux est prévu dans le cadre du Plan Maroc Vert portant sur la création de sept agropoles au niveau des principaux bassins de production agricole Meknès, Berkane, Tadla, Souss, Haouz, Gharb et Loukkos). Il s'agit à travers la mise en place des agropoles, d'offrir un cadre approprié pour l'intégration de l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur agroalimentaire et d'assurer une meilleure valorisation de l'offre en produits agricoles attendue à l'horizon 2020.</p>
Marché des produits de terroir	<p>Le développement des produits du terroir figure parmi les objectifs privilégiés du Plan Maroc Vert. Les leviers stratégiques pour le développement de ce marché concernent l'accès des PDT aux marchés, aussi bien national et international ;</p> <p>la mise en place des Plateformes logistiques et commerciales (PLC).</p>
Services d'assurances et de	<p>Le potentiel de développement de l'assurance agricole est important. Actuellement, MAMDA (Mutuelle agricole marocaine d'assurances) assure la grande part du marché</p>

Type de marché	Caractéristiques
microfinance	<p>et dispose d'un réseau couvrant toutes les régions.</p> <p>Le secteur marocain de la microfinance est une activité relativement diversifiée avec 13 Associations de Microcrédit (AMC) :</p> <p>4 grandes AMC d'envergure nationale : Al Amana, FONDEP, Fondation Attouafiq et ARDI ;</p> <p>3 AMC ont une couverture régionale : AMSSF, INMAA et Al Karama ;</p> <p>5 AMC se veulent des associations locales : Fondation du Nord, ATIL, Ismailia, Tawada, AMOS ;</p> <p>Bab Rizk Jameel (BRJ), dont les activités ont démarré en 2010, se positionne principalement en zone rurale avec une ambition nationale.</p>
Services de vulgarisation, développement technologique et conseils agricoles	<p>Le Maroc dispose d'un arsenal moderne et qualifié de service de vulgarisation, de développement technologique et de conseils agricoles, couvrant l'ensemble des régions, provinces et même des communes</p>

Les filières ont pris de l'importance dans l'économie agricole marocaine. Le Plan Maroc Vert a identifié les mécanismes et orientations de développement des différentes filières. Les CREM projetés peuvent jouer un rôle prépondérant dans cette stratégie.

En premier lieu, la filière émergente « Produits de terroir » trouve une opportunité de développement dans les territoires ruraux à pratique agricole traditionnelle ou à biodiversité importante ou bien à culture à valeur patrimoniale (plaine du Souss, Oriental, oasis, zones d'élevage camelin, Moyen Atlas etc.). Ces régions offrent les possibilités de d'inscription pour certains produits de Signes Distinctifs d'Origine de Qualité.

Par ailleurs, les filières, à travers certains maillons de la chaîne, pourraient être appuyées au niveau des CREM par le développement d'infrastructures, équipements et marchés spécifiques aux produits agricoles dominants de la région considérée.

## 2.2. LE SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

Le secteur de la pêche et aquaculture représente une ressource importante de l'économie du Maroc après l'agriculture et le tourisme. Avec ses deux façades maritimes, méditerranéenne et atlantique, un littoral qui s'étend sur 3.500 kilomètres et un espace maritime d'environ 1,2 million de km<sup>2</sup> réputé parmi les zones les plus poissonneuses au monde, le Maroc a un patrimoine halieutique important, le plaçant au premier rang des producteurs de poissons en Afrique et au 25<sup>ème</sup> rang à l'échelle mondiale (Office national des Ports).

L'exploitation des produits de pêche et l'installation d'une infrastructure portuaire ont permis le développement de villages et centres de pêcheurs de dimension variable, en fonction de la nature de l'infrastructure et de l'importance de la ressource halieutique. L'analyse de l'état du secteur de la pêche et de l'aquaculture, dans sa dimension

économique et logistique, renseigne sur ses impacts potentiels sur les agglomérations et centres-pêcheurs et de saisir l'effet de ces centres littoraux sur le développement durable de l'activité.

### 2.2.1. LA PECHE MARITIME

La Zone Economique Exclusive marocaine se caractérise par une grande diversité des ressources présentes : 500 espèces, dont 60 exploitées. Selon le MENFE (2015), le Maroc produit 1 million de tonnes de poissons et se positionne comme le premier producteur mondial de sardine de qualité supérieure. En termes de volume, la ressource se compose essentiellement de petits pélagiques concentrés en Atlantique-Centre et au Sud. Le secteur halieutique génère 170 000 emplois directs, soit 1,5 % de la population active, et 490 000 emplois indirects qui font vivre plus de 3 millions de personnes. La flotte de pêche est constituée de 17 323 navires opérationnels dont 15 249 unités de pêche artisanale, 1 769 de pêche côtière et 305 de pêche hauturière (MAPM, 2010).

La production halieutique reste dominée par la pêche côtière et artisanale qui représente 69% du volume total. La pêche hauturière continue de renforcer sa contribution avec 24 % du tonnage et 40% de la valeur totale (MENFP, 2015).

#### Les variétés

Les petits pélagiques représentent les principales espèces ciblées par la flotte de pêche côtière, soit 83 % du volume total pêché. La production de la pêche côtière et artisanale est destinée à la consommation (44 %), à la conserve (18 %), à la congélation (16 %), aux sous-produits (21 %), à la semi-conserve (1 %) et aux appâts. Celle de la pêche hauturière, constituée essentiellement de céphalopodes, est presque entièrement destinée à l'export (MAPM, 2010). Au cours des dernières années, le Maroc est passé du 25<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> rang des pays producteurs de poisson. A l'export, le secteur a généré en 2016, 1355 millions de US \$ (MAPM, 2010)

#### Les types de pêche

D'après le rapport du MAPM (2010), les ressources halieutiques sont exploitées par les types suivants :

- **La pêche artisanale** : constituée de canots et cible les espèces localisées à de faibles profondeurs et occupant des fonds rocheux, sableux ou coralliens ;
- **La pêche côtière** (senneurs, chalutiers et palangriers) : les senneurs effectuent des sorties en mer de courte durée ne dépassant pas 24 heures et ciblent les petits pélagiques. Cette pêche approvisionne essentiellement les usines de traitement et de

valorisation des produits de la pêche. Les chalutiers font des sorties ne dépassant pas une semaine et exploitent les poissons de fond. Les palangriers ciblent les espèces de fond et les grands pélagiques à haute valeur marchande ;

- **La pêche hauturière** est pratiquée par une flotte de bateaux congélateurs modernes qui ciblent les céphalopodes, les crevettes et les petits pélagiques.

### La valorisation des produits

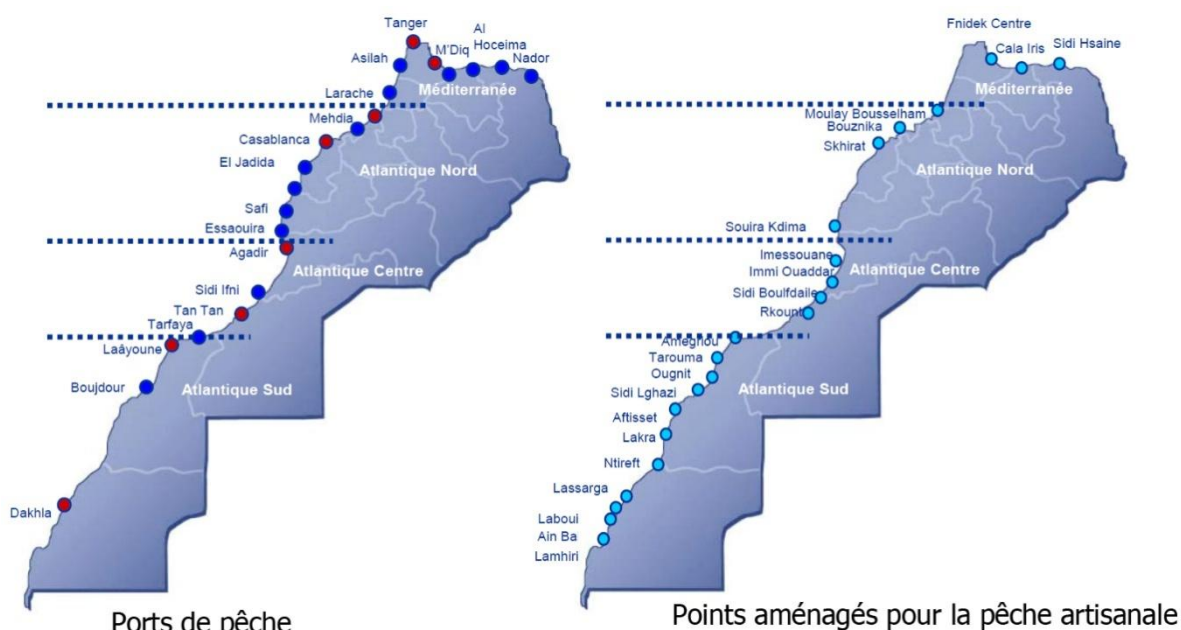
Les activités de traitement et de valorisation des produits de la mer sont organisées en six branches d'activités au niveau de 399 entreprises. L'industrie du traitement et de valorisation des produits de la mer traite près de 70 % des captures de la pêche côtière et exporte environ 85 % de sa production vers une centaine de pays (MENFP, 2015). **du**

Le Plan « Halieutis » prévoit la réalisation de 3 Pôles de compétitivité : le Pôle méditerranéen (Tanger), le Pôle Atlantique Centre (Agadir) et le Pôle Atlantique Sud (Dakhla).

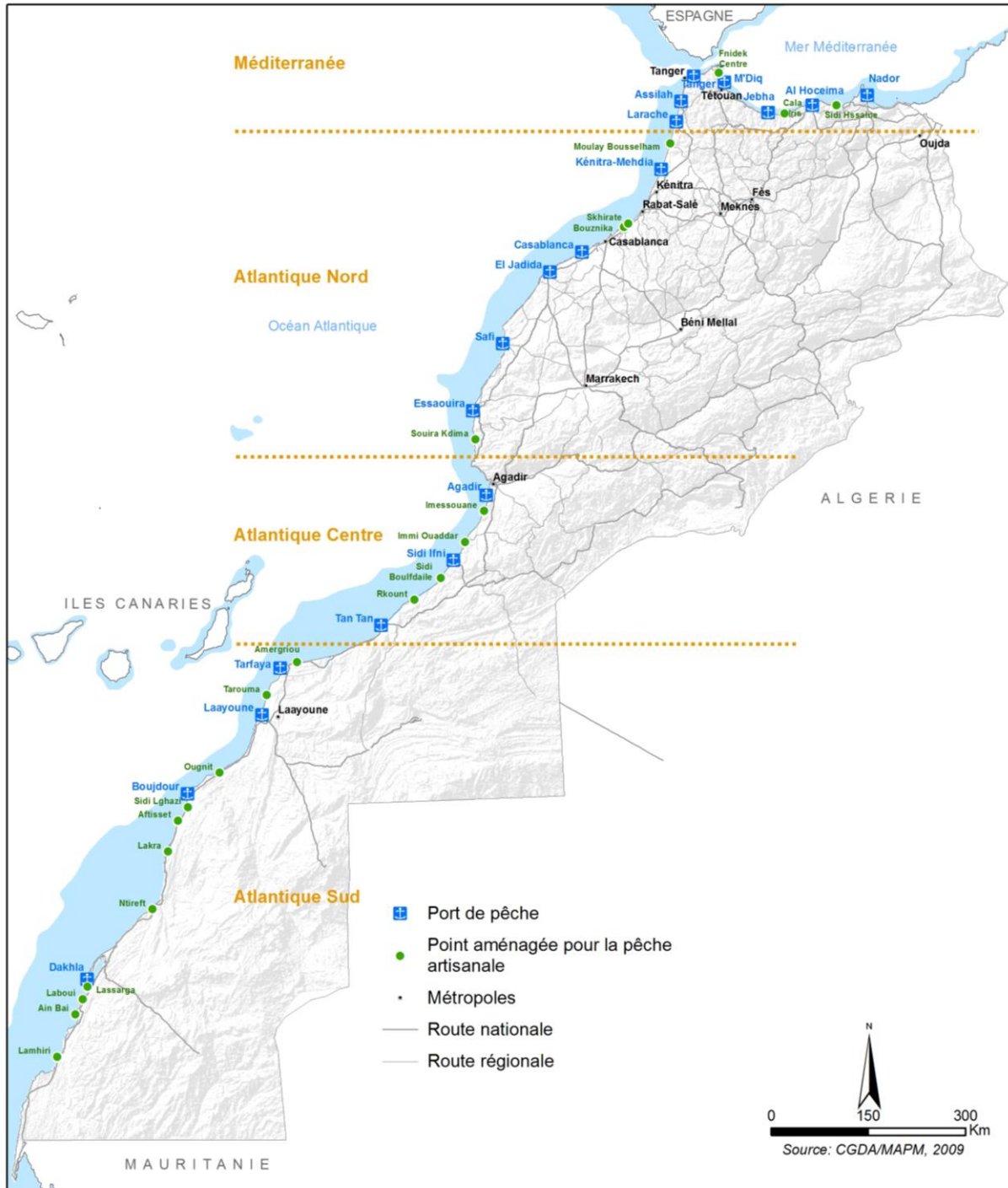
L'infrastructure commerciale est composée de halles de poisson couvrant le littoral national et de marchés de gros. 22 ports de pêche, 20 villages de pêcheurs (VDP) et 24 points de débarquement aménagés (PDA), répartis le long du littoral marocain sont équipés de halles de poisson. 8 ports sur les 22 ports de pêche disposent d'un comptoir d'agrégation du poisson industriel (CAPI) qui réceptionne le poisson pélagique destiné aux usines de transformation (MAPMDREF, 2018)

Par ailleurs, le Maroc dispose de 7 marchés de gros de poisson au niveau des villes d'Oujda, Casablanca, Marrakech, Taza, Meknès, Rabat et Béni Mellal, tandis que 3 nouveaux marchés de gros sont en cours de construction au niveau des villes de Tanger, Tétouan et Fès (MENFP, 2015).

Carte 27 : Ports de pêche et points aménagés pour la pêche artisanale au Maroc (CGDA/MAPM, 2009)



Carte 28 : Ports de pêche et points aménagés pour la pêche artisanale au Maroc





### 2.2.2. L'AQUACULTURE

Le plan Halieutis qui a identifié l'aquaculture comme moteur majeur de croissance a pour objectif d'atteindre une production aquacole de 200 000 tonnes par an à l'horizon 2020. Selon ANDA (2017), l'aquaculture marocaine a démarré depuis les années 50, lorsque la conchyliculture a été lancée dans la lagune de Oualidia.

Aujourd'hui, les fermes aquacoles sont au nombre de 21, réparties au niveau de la lagune de Oualidia, la baie de Dakhla et la Méditerranée. Les principales espèces produites sont les huîtres, la palourde, les moules, les algues et le loup-bar. La production aquacole nationale a atteint, en 2015, un volume de 470 tonnes pour une valeur d'environ 20 millions de dirhams (ANDA, 2017).

L'ANDA œuvre actuellement à la réalisation des projets suivants :

- Une écloserie afin de garantir une autonomie d'approvisionnement, réduire les risques sanitaires, améliorer la compétitivité et former les compétences nationales. L'objectif est une production annuelle de 10 millions d'alevins, soit un équivalent de 5000 tonnes de poissons grossis ;
- 25 projets accompagnés par l'Agence portés par des investisseurs nationaux et étrangers, dont trois fermes piscicoles et 22 activités aquacoles diverses, permettant une production de 22 000 tonnes ;
- Quatre projets de conchyliculture (production de moules) dont trois à caractère social (coopératives) ;
- Un projet d'algoculture d'une production de 1 300 tonnes/an ;
- 10 projets d'aquaculture « finalisés » dont 5 fermes aquacoles en pisciculture dans la région méditerranéenne et 5 fermes conchylicoles à Dakhla dans le sud.

### 2.2.3. PORTEE DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA PECHE SUR LES CENTRES RURAUX

Le développement des centres ruraux-pêcheurs au niveau des infrastructures de pêches existantes ou projetées.

Le Plan « Halieutis » retient la réalisation de 3 Pôles de compétitivité : le Pôle méditerranée (Tanger), le Pôle Atlantique Centre (Agadir) et le Pôle Atlantique Sud (Dakhla). Ces pôles pourraient générer l'émergence de centres ruraux (villages-pêcheurs et activités connexes),

à taille variable en fonction du nombre d'emplois créés. Actuellement, l'infrastructure commerciale de pêche est composée de 22 ports de pêche, 20 villages de pêcheurs (VDP) et 24 points de débarquement aménagés (PDA), répartis le long du littoral marocain. Ces ports, villages et points de débarquement pourraient potentiellement être érigés en centres ruraux pêcheurs et éventuellement en CREM.

### **Le développement des CREM liés aux grands projets aquacoles**

Le plan Halieutis qui a identifié l'aquaculture comme étant un moteur de croissance majeur a pour objectif d'atteindre une production aquacole de 200 000 tonnes par an à l'horizon de 2020. Aujourd'hui, les fermes aquacoles sont au nombre de 21, réparties au niveau de la lagune de Oualidia, la baie de Dakhla et la Méditerranée. L'ANDA travaille actuellement à la réalisation de nouveaux projets, dont :

- Une écloserie afin de garantir une autonomie d'approvisionnement ;
- 25 projets, dont trois fermes piscicoles et 22 activités aquacoles diverses ;
- Quatre projets de conchyliculture (production de moules) ;
- Un projet d'algoculture d'une production de 1 300 tonnes/an ;
- 10 projets d'aquaculture « finalisés » dont 5 fermes aquacoles en pisciculture dans la région méditerranéenne et 5 fermes conchylicoles à Dakhla dans le sud

L'ensemble de ces projets présente potentiellement une opportunité pour le développement des CREM en se basant sur les centres existants ou sur l'émergence de nouveaux centres.

## 2.3. CONCLUSION SUR L'ECONOMIE AGRICOLE

Le diagnostic du secteur de l'agriculture et de la pêche a permis de mettre en relief les aspects suivants :

### **a. Le rôle structurant de l'agriculture dans les territoires ruraux**

L'agriculture demeure l'activité économique dominante (en termes d'emplois et de valeur ajoutée), mais c'est elle aussi qui à la fois structure l'espace et en assure l'occupation majoritaire. L'agriculture couvre toujours une part prépondérante du territoire. Le monde rural est majoritairement destiné à la production agricole. Une telle prédominance économique de l'agriculture démontre l'importance du développement agricole pour les différents territoires ruraux.

### **b. L'effet des espaces ruraux sur la détermination de la nature des CREM.**

Au niveau de l'occupation des cultures et de l'importance et de la diversité des productions agricoles, l'analyse de l'économie rurale permet de distinguer différents espaces ou systèmes de production agricole :

- les espaces ou systèmes de grandes exploitations productivistes ;
- les espaces ou systèmes de l'agriculture intensive ;
- les espaces ruraux d'élevage extensif steppiques et désertiques ;
- les espaces forestiers ;
- les espaces oasiens.

Chacun de ces espaces nécessite une organisation spécifique et aussi la présence des services de proximité différents :

Les espaces productifs et intensifs nécessitent la présence des services d'équipement (irrigation, intrants), de finance et d'assurances, de stockage et transformation de produits, ainsi que des services de conseil agricole et de promotion des filières et chaînes de valeurs oléicoles, céréalières, oléagineuses, agrumicoles, etc.

Les espaces spécialisés forestiers ou pastoraux et même oasiens nécessitent plutôt des systèmes d'appui à l'organisation, de vulgarisation, de microcrédits et de promotion des filières de produits de terroirs.

Ces services de proximité spécifiques à chaque territoire rural pourraient être installés ou développés au niveau des CREM projetés.

### **c. Des infrastructures rurales et des services de proximité à promouvoir dans les CREM**

Les infrastructures rurales et les services agricoles de proximité (routes, souks, centres ruraux...) sont cruciaux pour la réalisation ou l'accélération du développement agricole. Les investissements pour la construction de nouvelles infrastructures rurales et l'entretien de celles existantes sont pour cela indispensables au développement économique durable des territoires ruraux, pour permettre aux marchés de bien fonctionner dans les zones rurales, améliorer l'accès aux marchés d'intrants et de produits, stimuler l'économie non agricole rurale, vitaliser les centres ruraux, accroître la demande du consommateur et faciliter l'intégration des zones rurales moins favorisées dans les circuits économiques nationaux.

En plus de l'investissement en infrastructures physiques, il s'agira de concevoir et mettre en œuvre de nouvelles institutions rurales, générer des technologies appropriées à la mesure des petits exploitants agricoles et favoriser l'émergence d'entreprises non agricoles dans les zones rurales.

Ces différentes infrastructures comme les institutions rurales doivent être développées au niveau des CREM, afin d'assurer un développement agricole durable et une meilleure valorisation des potentialités de la région.

### **d. Des institutions financières et d'assurances à promouvoir dans les futurs CREM**

Pour faciliter l'accès aux marchés des intrants et des productions, les institutions financières permettent aux agriculteurs d'accéder au crédit et à l'épargne. Les plans de microcrédit actuels ont permis l'accès à de faibles crédits pour les ruraux défavorisés. Cependant, le marché du crédit pour les petits propriétaires terriens est absent dans les centres ruraux ou bien fonctionne souvent très mal, et les contraintes de crédit sont une raison importante pour laquelle les petits exploitants n'augmentent pas la productivité et ne choisissent pas des stratégies de production plus profitables. Les contraintes de crédit affectent négativement la taille des propriétés, l'utilisation d'engrais et la productivité totale.

Des représentations des services de financement doivent être implantées dans les CREM, en vue d'assurer un meilleur accès au crédit des exploitants agricoles.

### **e. Les organisations de la société civile : une présence stratégique pour les futurs CREM**

Il est raisonnable de penser que les environnements qui génèrent plus de profits et qui sont mieux équipés facilitent la formation d'organisations de la société civile (OSC), telles que les organisations communautaires, les ONG et les fondations. Les activités des OSC pourraient contribuer à améliorer les savoirs qui sont efficaces pour renforcer la gestion de l'irrigation, l'offre de microfinance, la gestion des forêts, la lutte intégrée contre les parasites, etc. Une contribution importante des OSC est le développement du système de crédit et d'épargne pour les familles défavorisées, qui aide les familles pauvres à l'accès au crédit.

Ces organisations doivent être encouragées et mises en place au niveau des différents CREM en vue de l'encadrement des paysans et petits exploitants agricoles, vis à vis de l'accès au financement, des opportunités de valorisation de leurs produits, des opportunités de subvention ainsi que sur les nouvelles formes d'agriculture familiale et de produits de terroirs.

**f. Le besoin de groupement de la population dans les périmètres agricoles en développement et le rôle des CREM**

L'économie agricole recèle un énorme potentiel en ce qui concerne la création d'emplois décents et productifs pour contribuer au développement durable et à la croissance économique. Les grands projets irrigués sont eux-mêmes à l'origine de création d'emploi et donc de rassemblement de population et de création de centres ruraux, fournisseurs de main d'œuvre agricole.

**g. La diversification agricole et des filières : un moteur pour la viabilité des CREM**

Outre la fonction productive, l'agriculture présente une fonction récréative et touristique, et une fonction environnementale. L'idée de diversification de l'économie agricole commence à faire consensus. Elle est l'un des plus efficaces moteurs de croissance. Cette démarche territoriale pourrait s'articuler autour de modèles de diversification des filières agricoles, parmi lesquels l'intégration agro-sylvo-pastorale ou entre filières alimentaires et non alimentaires. Dans l'analyse sur les filières, il est ressorti que c'est à l'intersection des filières et des territoires que peuvent se construire des dynamiques, en renforçant notamment l'implication des acteurs et leurs capacités à les maîtriser et à en faire un atout. On peut ainsi concevoir des innovations originales et faire du territoire une forme de régulation pour le développement. La structuration de filières localisées et la promotion de la qualité de produits à forte typicité territoriale sont à encourager. Les CREM pourraient être des vecteurs stratégiques.

## 2.4. LES ACTIVITES NON-AGRICOLEES DANS LE MONDE RURAL

Les activités non agricoles constituent une composante de plus en plus importante de l'économie rurale et sont appelées à jouer un rôle majeur dans le développement territorial

1. Elles assurent le prolongement des chaînes de valeur urbaines :

- prolongement amont des CV urbaines (approvisionne les activités urbaines en intrants d'origine rurale : collecte de lait pour les centrales laitières situées en ville) ;
- prolongement aval des CV urbaines (transforme ou commercialise les produits urbains : commerce soukier).

2. Elles assurent l'accompagnement des CV rurales :

- accompagnement amont des CV rurales (financement, fourniture d'équipements et d'intrants : banque, assurance, commerce d'engrais, réparateurs de machines)
- accompagnement aval des CV rurales (commercialise ou transforme les produits ruraux : industrie laitière, collecte de produits ruraux).

3. Elles permettent la diversification de l'économie rurale et nationale par l'introduction et le développement de nouvelles chaînes de valeur (tourisme, production d'énergie)

L'étude des activités économiques non-agricoles répond aux objectifs suivants :

- dans quelle mesure ces activités constituent-elles une composante déterminante de l'économie rurale et contribuent à son développement ?
- dans quelle mesure ces activités contribuent-elles par leur localisation et leurs relations à l'organisation de l'armature rurale et à l'émergence d'un niveau de centres pouvant jouer le rôle de pôles de développement pour l'ensemble du monde rural ?
- quels sont les activités et segments d'activités et actions à développer ou à conduire dans le cadre de l'élaboration du programme de développement intégré des CREM ?

### 2.4.1. LES ACTIVITES INDUSTRIELLES

Les données relatives à l'industrie en milieu rural sont limitées. L'inventaire communal rural donne pour chaque commune l'effectif des moulins à huile, des moulins à céréales et des « usines », ce qui constitue une information très utile malgré son caractère sommaire. Deux types d'activités peuvent être relevés et permettent d'approcher certains aspects de la problématique de l'industrie et du développement industriel en milieu rural.

**Les industries agro-alimentaires** sont variées et portent sur différents segments : conditionnement et stockage, séchage, extraction, salaison, cuisson, etc. L'extraction des huiles et la minoterie concentrent néanmoins les effectifs les plus importants. L'inventaire communal rural de 2010-2011 donne en effet 8453 moulins à huile et 4194 moulins à blé dans l'ensemble des communes rurales.

La répartition géographique montre que ce type d'activité est diffus :

**Dans le cas des moulins à blé**, 82.1 % des communes sont dotées (1053 sur 1282 communes). Les deux tiers (64.9 %) des communes comptent entre 1 et 5 moulins, ce qui en fait le type d'activité élémentaire pour le milieu rural. Celles qui comptent six moulins ou plus sont au nombre de 220, soit 17.2 % du total.

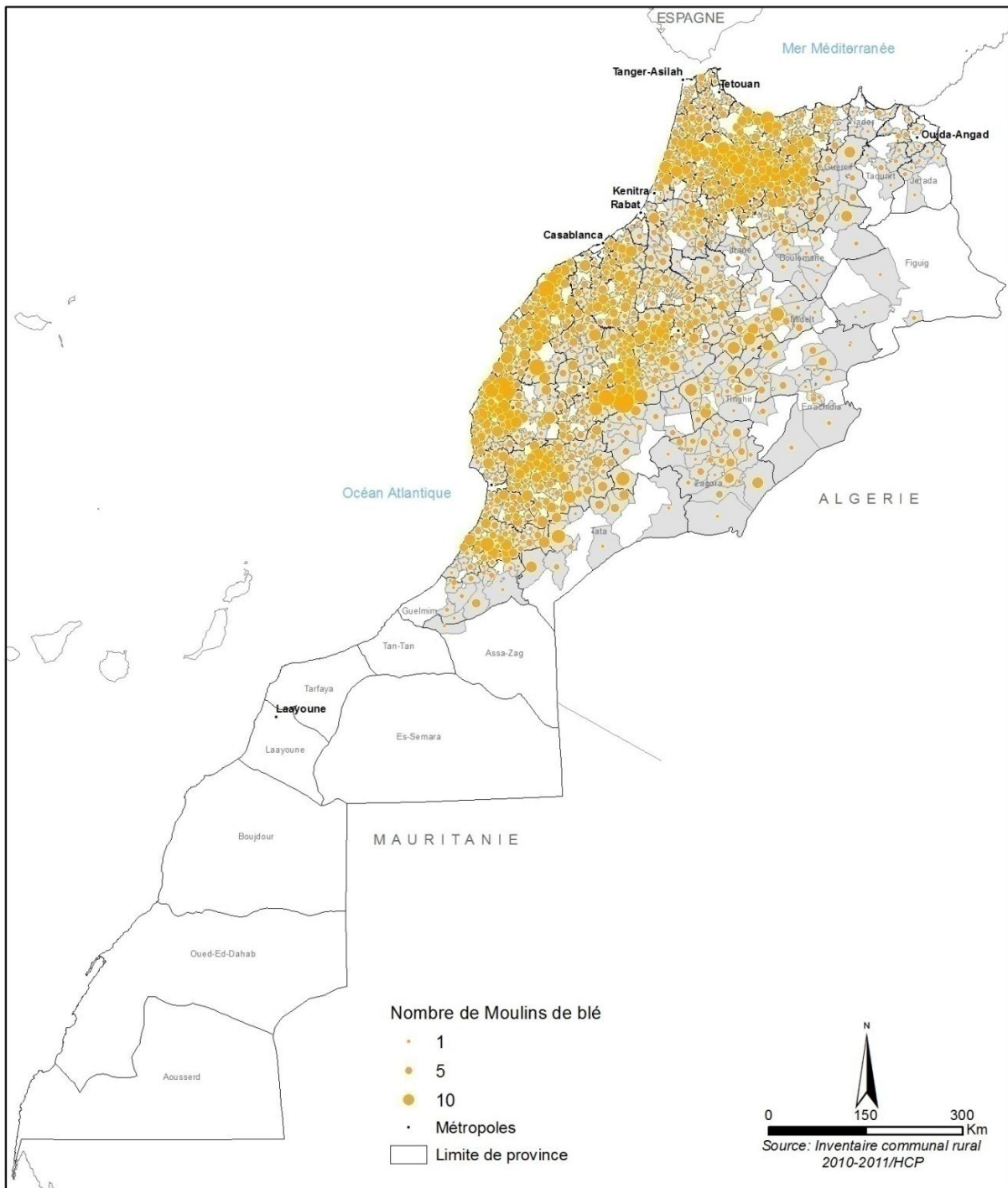
**Tableau 15 : Tableau Répartition des communes par classe d'effectif de moulin à céréales**

moulins/commune	Effectif	Effectif cumulé	% cumulé
16-50	9	9	0,7
11 - 15	32	41	3,2
6 - 10	179	220	17,2
1 - 5	833	1053	82,1
0	226	1279	99,8
ND	3	1282	100
Total	1282	-	-

Source : HCP, Inventaire communal rural 2010-2011

La répartition géographique montre une diffusion de l'activité qui serait en relation avec la répartition de la population. L'activité est en effet une activité liée au marché de consommation et sa répartition suit parfaitement la répartition de la population.

Carte 29 : Nombre de moulins de blé





Les communes sous-équipées se trouvent dans toutes les régions, mais surtout dans les régions du Sud, où ce type d'unités est absent, et dans les régions de l'Oriental, les zones frontalières, mais globalement, il s'agit d'une activité diffuse qui se retrouve dans la majorité des centres ruraux.

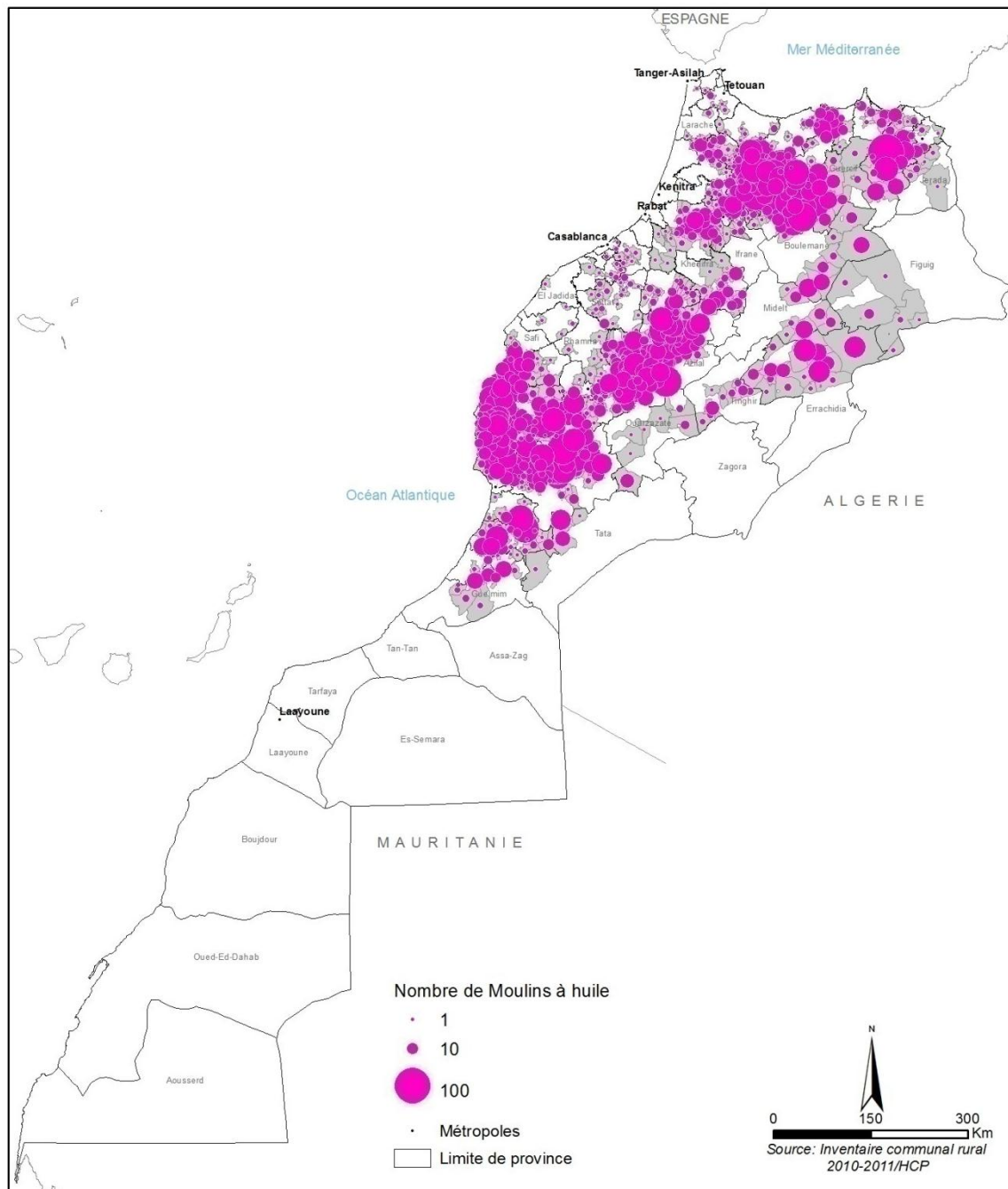
**Dans le cas des moulins à huile**, 54.5 % des communes en sont dotées (599 sur 1282). La diffusion est cependant moins prononcée puisque près de la moitié des communes en sont dépourvues (45.5 %), sûrement en raison de leur vocation non oléicole. 261 communes comptent plus de 10 moulins, soit 20.4 % du total.

**Tableau 16 : Tableau Répartition des communes par classe d'effectif de moulin à huile**

Moulins/commune	Effectif	Effectif cumulé	% cumulé
21-84	130	130	10,1
11-20	131	261	20,4
6-10	114	375	29,3
1-5	324	699	54,5
0	577	1276	99,5
ND	6	1282	100,0
Total	1282	-	-

Source : HCP, Inventaire communal rural 2010-2011

Carte 30 : Nombre de moulins à huile



Globalement, l'importance de l'effectif des moulins à huile ou à blé dans les communes rurales marocaines serait en relation avec la vocation arboricole de l'économie rurale de certaines régions (surtout le Saïss et ses environs, le Souss, le Dir, l'Oriental, etc.) ou avec l'importance du marché local (qui serait à l'origine d'une certaine diffusion géographique dans le cas des moulins à blé).

## **Les autres industries**

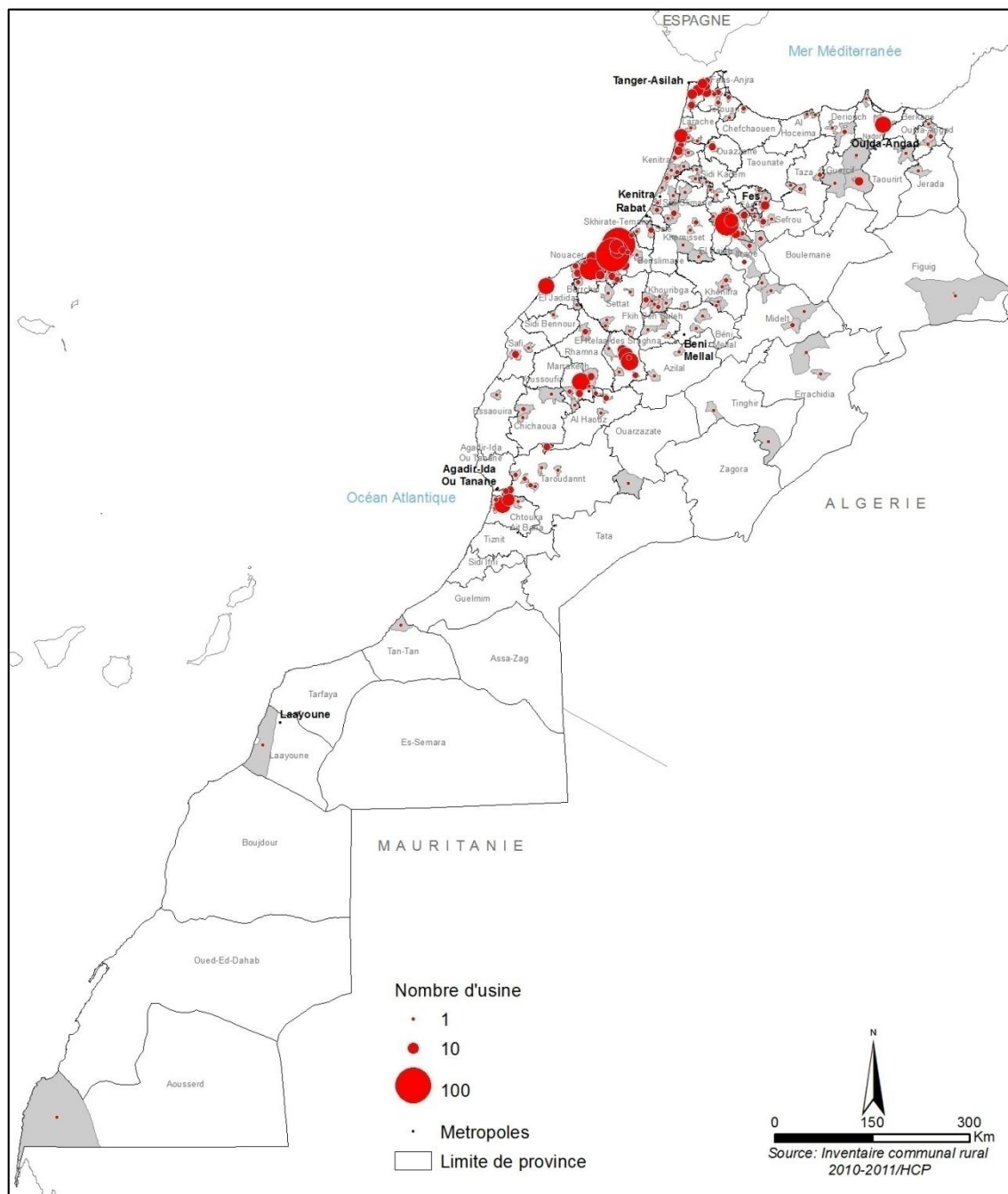
Le milieu rural marocain compte d'autres activités industrielles que les moulins à huile ou à blé.

Ces activités sont recensées dans l'inventaire communal rural comme des « usines », même si certaines de ces usines relèvent de la branche agro-alimentaire.

L'exploitation des données de l'ICR permet de relever leur répartition géographique et ses implications en matière de classification des douars et de relations avec la ville.

D'après l'ICR, 181 communes marocaines comptent des « usines », mais la majorité (121) compte seulement une ou deux unités (90 et 31 communes). 18 communes seulement ont plus de 10 usines, alors que 42 ont entre trois et dix unités.

Carte 31 : Nombre d'usines



La carte montre la concentration des usines dans quelques régions (le Grand Casablanca, les régions de Fès-Meknès, Tanger-Tétouan, Marrakech, Souss, Oriental).

La majorité des usines se trouve en fait dans les aires métropolitaines ou péri-métropolitaines et leur présence explique une nouvelle forme de complémentarité entre les milieux rural et urbain. Ces usines correspondraient pour l'essentiel à un processus de redéploiement de certaines industries vers la périphérie des métropoles et des aires métropolitaines où le foncier et la main d'œuvre sont des facteurs attractifs (par la disponibilité et les prix dans le cadre du premier et par la croissance de la résidence ouvrière dans le second).

Le processus est en cours et semble s'accélérer (par rapport à la situation relevée par l'inventaire communal rural de 2010-2011). Ainsi, certaines communes ont accueilli de grandes unités industrielles : le cas de Sahel Oulad Hriz qui compte 36 usines, dont une grosse cimenterie. Dans d'autres, de grandes zones industrielles ont été aménagées pour attirer des usines modernes inscrites dans le cadre de la promotion des *Métiers Mondiaux du Maroc* : le cas de la commune Ameer Seflia, Province de Kenitra, où la zone Atlantic Free Zone a été aménagée par l'opérateur public MEDZ (sur une superficie brute de 345 ha).

### **Le foncier industriel, facteur de localisation déterminant**

La diffusion géographique des industries en milieu rural est conditionnée par la disponibilité de foncier aménagé. Selon l'ICR, seulement 40 communes sont dotées de zones industrielles et ce il s'agit d'ailleurs les zones qui comptent 5 usines ou plus.

Sur les 40 zones industrielles relevées, 11 ont une superficie supérieure à 100 ha et 8 une superficie supérieure à 20 et 100 ha, et il s'agit de communes péri-métropolitaines dont la superficie correspond aux besoins de redéploiement de la grande ville. Ce qui est intéressant par contre c'est que dans 21 communes sur les 40 relevées, la superficie de la zone est inférieure à 20ha.

Un manque notoire en zones d'activités aménagées est donc réel en milieu rural et serait un obstacle à la diffusion des industries en milieu rural. **Par conséquent, la mise en place de zones d'activités aménagées et attribuables à des prix incitatifs est à programmer comme une composante incontournable des projets de territoires.**

Pour conclure, les industries vont constituer un élément important du paysage rural de nombreuses communes marocaines et seront un facteur de croissance et de diversification de l'économie locale. Dans la perspective des CREM, la croissance industrielle se décline en deux modalités :

dans les aires métropolitaines et péri-métropolitaines où il s'agira de préparer et gérer l'installation des usines en redéploiement ; dans ce cas, les projets de CREM peuvent valoriser les opportunités que présentent les villes voisines pour attirer plus d'usines et surtout valoriser la présence d'une main d'œuvre à pouvoir d'achat élevé pour l'inciter à y résider et dynamiser l'économie locale.

dans les zones non métropolitaines et périphériques où il s'agira de mobiliser les ressources locales et le savoir-faire des populations dans le cadre de modèles adéquats. Les communes disposant de traditions artisanales (la poterie, le tissage, etc.) peuvent évoluer en systèmes productifs localisés de renommée nationale et même internationale (dans le domaine de la céramique, le textile, etc.).

**Tableau 17 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur industriel en milieu rural**

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forces</li> <li>- Foncier</li> <li>- Matières premières</li> <li>- Savoir-faire artisanal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faiblesses</li> <li>- Sous-équipement</li> <li>- Marché</li> <li>- Entrepreneuriat</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opportunités</li> <li>- Redéploiement à partir des métropoles</li> <li>- Métiers mondiaux du Maroc</li> <li>- Demande intérieure croissante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Menaces</li> <li>- Emigration de la main d'œuvre</li> <li>- Concurrence étrangère pour les métiers reposant sur le facteur de main d'œuvre</li> </ul>

#### 2.4.2. L'ARTISANAT EN MILIEU RURAL : DES POTENTIALITES INEGALEMENT VALORISEES

Il s'agit d'une multitude d'activités procédant à la transformation de matières premières locales (essentiellement les produits agricoles et forestiers, mais également des produits miniers), mobilisant la main-d'œuvre locale et orientées vers le marché rural ou urbain. Ces activités ont un rôle important sur l'économie rurale (en assurant la transformation des produits locaux, valorisant la main d'œuvre...). Mais il s'agit d'un ensemble hétéroclite d'activités aux caractères technologiques, commerciaux et financiers différents, à tel point qu'elles ne constituent pas un système intégré, mais des éléments disparates de systèmes productifs différents.

La problématique du rôle des activités de transformation dans le développement du monde rural marocain et particulièrement dans le développement des CREM implique trois volets :

- les caractères structurels de ces activités et surtout leurs modes de fonctionnement et d'organisation ;
- leur rôle dans l'économie rurale et l'opportunité qu'elles offrent pour le développement des CREM ;
- les contraintes qui affectent leur fonctionnement et freinent leur croissance et qui pourraient aider à la définition d'axes de développement.

L'analyse montre que ce groupe est formé de trois grandes catégories :

- les activités industrielles, souvent de dimension modeste et localisées plutôt dans les zones rurales périurbaines ou péri-métropolitaines ;
- les activités d'artisanat utilitaire (fabrication de chaussures, de meubles, etc.) ;

- l'artisanat à fort contenu culturel, selon la dénomination utilisée par le Ministère de la Culture (Ministère de la Culture, MDG Achievement Fund, Diagnostic de l'économie du patrimoine culturel au Maroc, Octobre 2010, 127 p.) qui réunit l'ensemble des activités de fabrication manuelle de produits issus du patrimoine marocain.

Ce dernier représente un axe majeur de développement des CREM et justifie sa place prioritaire dans l'étude des activités de transformation non agricoles.

Le milieu rural concentre le tiers de l'artisanat traditionnel marocain. En 2015, il emploie 134 877 personnes sur un total de 412 200, soit 32.7 %. Sa contribution au chiffre d'affaires est de 11.1 %.

**Tableau 18 : Répartition de l'artisanat rural par métier en 2015**

Métier	Effectif d'artisans	%	% en milieu urbain
Tapis	44.766	33.2	7
Bois	19.919	14.8	20
Vêtements	18.715	13.9	27
Poterie et pierre	14.215	10.5	6
Fer forgé	7.854	5.8	7
Maroquinerie	7.138	5.3	10
Bâtiment traditionnel	6.632	4.9	8
Couvertures	6.185	4.6	6
Vannerie	3.585	2.7	1
Articles chaussants	1.575	1.2	3
Bijouterie	1.068	0.8	3
Dinanderie	802	0.6	1
Autres	2.425	1.8	2
Total	134.877	100.0	100

Source : Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Solidaire. Panorama de l'artisanat 2016

La répartition par métier montre une spécialisation relative par rapport à l'artisanat urbain. Dix groupes de métiers concentrent 96.8 % des effectifs, dont 72.4 % pour cinq métiers (fabrication de tapis, travail du bois, vêtements, poterie et pierre, vannerie). Il en résulte une productivité plus faible que pour l'artisanat urbain : en 2015, le chiffre d'affaires par artisan est de 18 255 DH, soit le quart de celui en milieu urbain, estimé à 72 103 DH (Panorama de l'artisanat 2016).

La spécialisation relative dans quelques métiers exprime la faiblesse structurelle de l'artisanat rural, par rapport aux potentialités en termes de savoir-faire et d'image de marque et de situation géographique. L'image de l'artisan sculpteur marocain et la situation entre les forêts de l'Afrique tropicale et les marchés de consommation ne sont pas mobilisées pour le développement de la fabrication de meubles. Des métiers comme la passementerie à Sefrou montrent la dextérité des artisans marocains et la possibilité de diversifier l'artisanat textile au lieu de le cantonner dans la fabrication de tapis, dont la valeur ajoutée est limitée.

Sur le plan régional, toutes les régions marocaines contribuent à l'activité, ce qui montre la richesse de l'activité et la grande variété des produits. Mais l'ancrage territorial diffère d'une région à l'autre. Dans la région de Fès-Meknès, treize localités rurales sur 19 se distinguent par les métiers de tissage, même s'il s'agit parfois de spécialités différentes comme dans le cas de la fabrication de tapis :

Dans l'Oriental par contre, les six localités les plus connues pour cette activité se sont spécialisées dans l'un des quatre métiers caractéristiques de la région, à savoir la poterie, la vannerie, le tissage et la maroquinerie (poterie à Béni Znessen, vannerie à Taourirt et Louta, tapis Bouyahi à Driouech, burnous à base de poils de dromadaire à Bouarfa, articles en cuir brodé à Ljamaouas.

Dans la région de Rabat, les environs de Khemisset se distinguent par le tapis Hanbel, surtout dans les centres de Tamilet, Sidi Abderrazak, Aït Mimoun, Zhiliga, Romani, Tiddas, Tiflet.

Tableau L'artisanat rural (d'après Panorama de l'artisanat, 2016, et autres dates)

Métier	effectif d'artisans 2015	%	Chiffre d'affaires rural 2015	CA moyen
Tapis	44 766	33.2	306 121 068	6838
Bois	19 919	14.8	529 430 377	26 579
Vêtements	18 715	13.9	543 776 540	29 056
Poterie et pierre	14 215	10.5	302 160 656	21 256
Fer forgé	7854	5.8	238 402 294	30 354
Maroquinerie	7138	5.3	114 315 514	16 015
Bâtiment traditionnel	6632	4.9	126 910 194	19 136
Couvertures	6185	4.6	158 119 020	25 565
Vannerie	3585	2.7	45 790 740	12 773
Articles chaussants	1575	1.2	24 821 471	15 760
Bijouterie	1068	0.8	16 867 235	15 793
Dinanderie	802	0.6	16 774 410	20 916
Autres	2425	1.8	38 702 581	15 960
Total	134 879	100.0	2 462 192 100	18 255

Le développement de l'artisanat rural est à considérer comme un axe de développement de l'artisanat marocain. Ce développement se fera surtout par l'affirmation de systèmes productifs locaux s'appuyant sur les atouts locaux. La promotion de labels (un des axes majeurs de développement de l'artisanat marocain) pourra s'appuyer sur les matériaux locaux et sur le savoir-faire des artisans ruraux. Ce développement pourra profiter des programmes développés par le Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidarité. Parmi ces programmes, celui relatif à la création des Dar Sanâa, qui constituent des espaces de proximité dédiés à la production, l'exposition et la commercialisation du produit artisanal rural (généralement des tapis traditionnels) mettant un ensemble



d'équipements et d'outils de production à la disposition des groupements de femmes artisanes rurales (68 Dar Sanaa sont créées à la date de 2015).

Le développement des systèmes artisanaux locaux est conditionné par l'ancrage des activités concernées. Cet ancrage dépend du rôle que jouent les centres ruraux et particulièrement les centres importants (les CREM) comme lieux assurant le lien entre la ville (où se trouvent le marché national et le marché touristique et où s'approvisionnent les artisans ruraux) et le monde rural où se trouvent les centres de production, la main d'œuvre et une bonne partie des matières premières.

### **Le tourisme rural : un potentiel illimité, mais une valorisation sommaire**

Le tourisme s'affirme de plus en plus comme un axe de développement principal pour le monde rural. Il se distingue par un potentiel de croissance élevé s'appuyant sur la croissance du marché à l'échelle internationale et nationale et une offre assez riche en termes d'offre originelle et d'attraits touristiques. Il se distingue également par son potentiel de développement de l'économie et la société rurales, surtout dans les régions aux ressources naturelles et agricoles modestes, comme les zones montagneuses et les régions sahariennes.

### **Un marché en croissance**

Le tourisme rural marocain se caractérise par une grande variété d'attraits qui lui permettent de cibler deux marchés porteurs, à savoir le marché international et le marché intérieur. Le premier enregistre depuis trois décennies l'affirmation de nouveaux segments pour lesquels le milieu rural dispose le plus de ressources :

- **le tourisme écologique** avec ses différentes variantes comme le tourisme de randonnées, le tourisme saharien, etc.) ;
- **le tourisme culturel** avec ses variantes comme le tourisme festivalier, archéologique, religieux ;
- **le tourisme sportif**, pour l'entraînement des équipes ;
- **le tourisme solidaire**, en relation avec l'affirmation de modèles sociaux alternatifs dans les pays émetteurs.

Le marché intérieur est important et croît à un rythme rapide, supérieur à celui du tourisme international. De 2 271 806 entrées, soit 16.8 % du total en 2000, il passe à 4 066 550 nuitées en 2010, soit 22.6 %, et à 32 % en 2017 (7 054 950 sur un total de 22 100 701).

Quatre segments tendent à s'affirmer :

- le tourisme balnéaire, estival ;

- le tourisme familial, impliquant généralement les citoyens d'origine rurale et les Marocains à l'étranger passant les vacances dans les lieux d'origine ;
- le tourisme festivalier ;
- le tourisme de découverte, en relation avec la scolarisation de la population et le besoin identitaire de connaissance du territoire national.

### **Une offre particulièrement riche**

L'offre touristique du Maroc rural est particulièrement riche. Néanmoins, il s'agit essentiellement d'une offre de type originel, limitée aux attraits naturels, culturels, économiques. Ces attraits sont très nombreux et relèvent surtout des paysages naturels (montagnes, forêts, eaux thermales, plans d'eau, déserts, etc.), des paysages anthropiques (terroirs agricoles, villages, kasbah, citadelles), patrimoine culturel (artistique, vestimentaire, culinaire, etc.), produits locaux (safran, argan, fruits, produits d'artisanat, etc.) et constituent d'ailleurs les attraits majeurs du tourisme marocain. Le potentiel marocain est donc immense et permet une variété de produits touristiques (randonnées, excursions, séjour, sport, santé, etc.).

#### **L'environnement, attrait touristique majeur du Maroc rural**

Un capital naturel précieux à préserver

L'environnement marocain est caractérisé par une diversité biologique et une richesse de la flore et de la faune (4 000 espèces de plantes vasculaires et 550 espèces de vertébrés), malgré la grande superficie des espaces arides et désertiques (93 % du territoire). La principale richesse végétale est représentée par la forêt qui couvre actuellement 5 millions d'hectares, dont 90 % de forêt naturelle.

Le réseau national d'aires protégées est constitué d'un total de 168 Sites d'intérêt biologique et écologique (SIBE) répartis sur 154 unités spatiales différentes, dont 6 parcs nationaux, 2 parcs naturels et 146 réserves naturelles (108 en domaine continental et 38 couvrant le domaine littoral). Ces réserves concernent en moitié des écosystèmes forestiers, en général de montagne, le reste se répartissant principalement entre des SIBE spécifiques aux zones humides de l'intérieur (une quarantaine) et aux secteurs littoraux (une quarantaine). L'ensemble des réserves ainsi délimitées couvre une superficie de plus de 1 million d'hectares.

La mise en valeur touristique de ce potentiel naturel est très variée :

- *L'observation de la nature est une activité qui reste à développer* : passage obligé des oiseaux migrateurs, le Maroc abrite aussi de nombreuses espèces particulières (l'Ibis chauve dans le Souss Massa, l'Outarde arabe dans le Tafilalet, l'aigle royal dans le Toubkal). La diversité faunistique est également à souligner : la gazelle dans l'Anti-Atlas, le mouflon dans le jebel Grouz, la panthère dans la vallée de l'oued Wabzaza (Azilal), le phoque moine à Dakhla.

Au niveau du patrimoine végétal, les espèces sont diverses : l'arganier dans le sud d'Agadir,

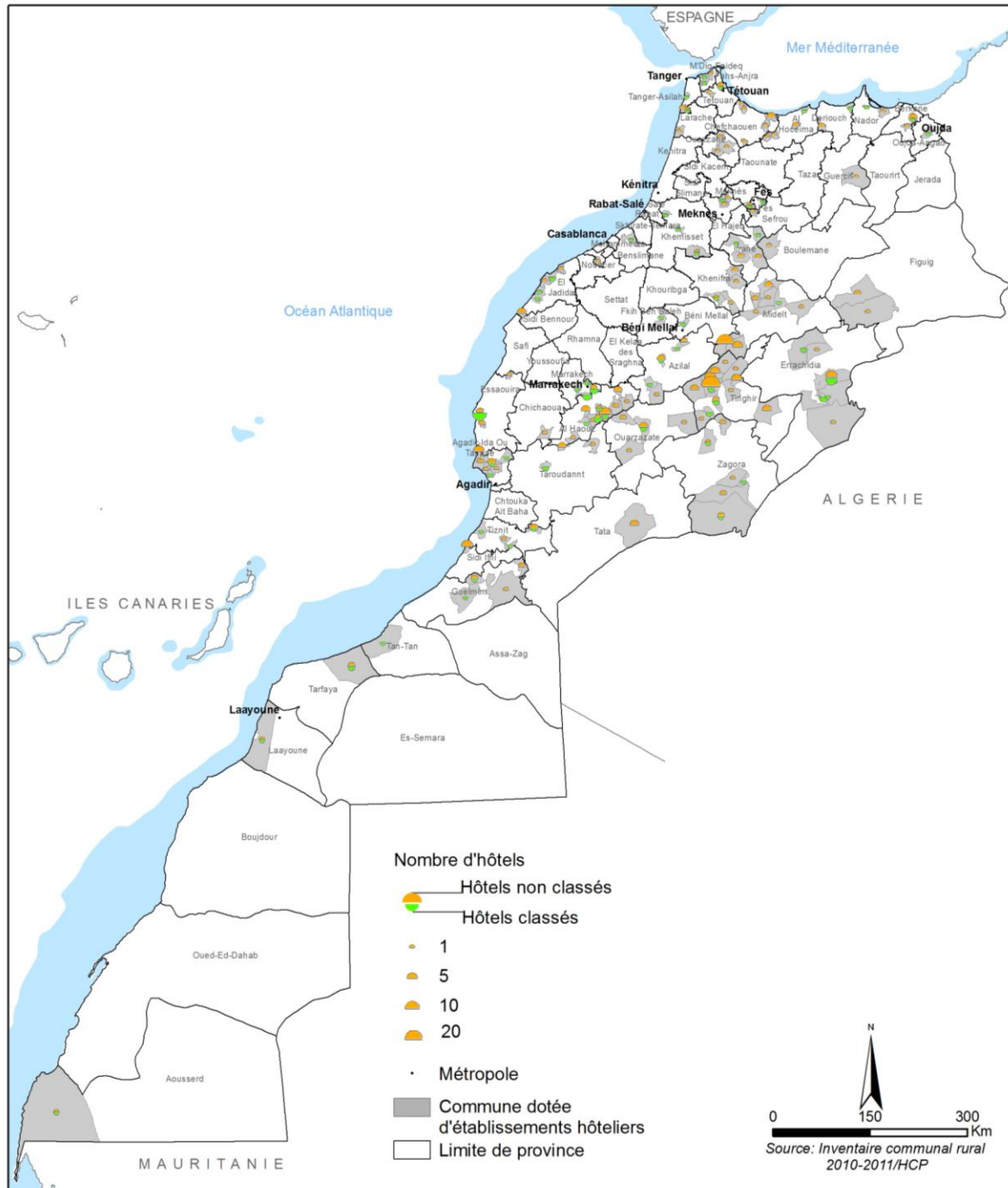
le sapin près de Chefchaouen ou encore le chêne-liège dans la Maamora.

- *Les sites naturels isolés sont des pôles d'attraction* : ils peuvent être visités à l'occasion d'un transfert entre deux destinations (Ito entre Meknès et le Tafilalet), au cours d'excursions à partir du lieu de séjour (massif du Toubkal) ou encore comme lieu de destination principale (dunes de Merzouga, embouchure et marais de la Moulouya, sources de l'Oum Rbia).
- *Les circuits relient des sites panoramiques* : le Maroc sud-atlasique, avec les vallées du versant sud (Dadès, M'goun, Todra, gorges du Drâa), les ksours et palmeraies des oasis présahariennes, la chaîne de montagnes des Beni Snassen (Berkane et Taforalt).
- *Les sites sportifs sont essentiellement concentrés dans la montagne* : sites d'escalade (plus particulièrement dans le Haut et l'Anti-Atlas), stations de randonnées (Ifrane, Immouzer, Azrou, Toubkal), ski alpin ou ski de fond (Oukaïmeden, Michlifen), rivières exploitables pour le rafting et le canyoning (Haut-Atlas central et Moyen-Atlas oriental), rivières pour la pêche sportive (surtout dans le Moyen-Atlas oriental) et de nombreux gouffres et grottes pour la spéléologie (gouffre de Friouato dans le parc de Tazekka, les grottes marines au cap des trois fourches). D'autres sports à sensations se développent lentement : le surf (Sidi Ifni), le deltaplane (jbel Saghro), le parachutisme (région de Beni Mellal).
- *Le tourisme de bien-être dispose d'atouts naturels, mais très mal équipés* : Sidi Harazem et Moulay Yakoub, la source bleue de Meski à Errachidia, la source Lalla Haya d'Oulmès. La thérapie traditionnelle est sous-utilisée : seule la sablothérapie connaît un certain engouement (sud-est du pays).

Source : HCP, Tourisme 2030. Quelles ambitions pour le Maroc ? pp 27-28.

Malgré la croissance rapide de la demande touristique à l'échelle internationale (et à l'échelle nationale), le produit touristique du monde rural est limité surtout aux excursions, aux visites et aux courts séjours passés dans des unités d'hébergement modestes (petits hôtels, maisons d'hôtes, gîtes ruraux) aménagées souvent dans des constructions existantes (kasbah, demeures rurales, etc.) ou nouvellement réalisées. L'offre touristique dérivée (sous la forme d'infrastructures hôtelières, de transport, d'accompagnement, d'animation, etc.) est en effet peu développée et constitue la contrainte majeure au développement de l'activité.

Carte 32 : Etablissements hôteliers



## L'infrastructure d'hébergement

L'infrastructure d'hébergement du monde rural se distingue de celle des villes par la prédominance des petites unités orientées essentiellement au tourisme individuel. Sur les 856 établissements recensés en 2010-2011, seulement 93 sont des hôtels classés. Le reste est formé par 177 hôtels non classés, 356 maisons d'hôtes, 110 établissements d'accueil collectif et 120 campings.

Sur le plan géographique, l'infrastructure d'hébergement est cantonnée dans un nombre limité de communes : environ 200 communes dont 62 disposant d'hôtels classés, 78 d'hôtels non classés et 112 de maisons d'hôtes. Les régions en question sont dans les régions de l'Atlas ainsi que dans le pourtour du Rif.

Tableau 19 : Répartition des communes par nombre d'établissements et catégorie

Nombre d'établissements par commune	Hôtel classé	Hôtels non classés	Maisons d'hôtes	Auberges	Villages de vacances	Campings et caravanings	Centres d'accueil
0	1217	1201	1167	1251	1257	1208	1261
1	47	44	66	19	16	48	14
2	9	15	11	4	3	14	0
3-5	4	13	17	5	3	7	3
6-10	2	4	11	0	0	1	1
11-20	0	2	5	0	0	1	0
21-30	0	0	2	0	0	0	0
Ss-Total	1279	1279	1279	1279	1279	1279	1279
ND	3	3	3	3	3	3	3
<b>Total (communes)</b>	<b>1282</b>	<b>1282</b>	<b>1282</b>	<b>1282</b>	<b>1282</b>	<b>1282</b>	<b>1282</b>

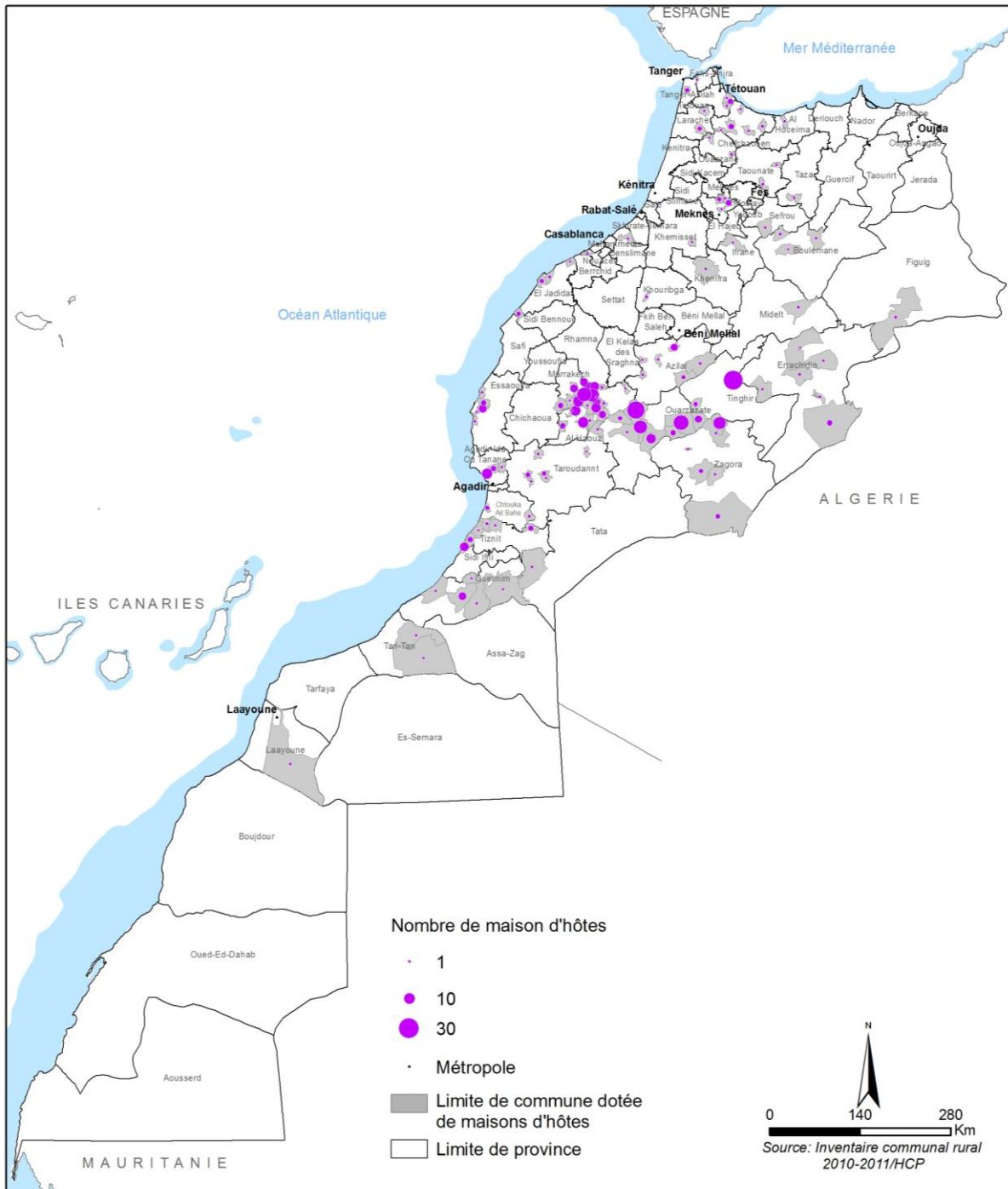
Source : HCP, ICR 2010/2011.

Plusieurs régions et zones rurales riches en attraits naturels et culturels sont peu valorisées sur le plan touristique.

Par ailleurs, **plus d'un millier de communes, soit plus de 80 % ne disposent d'aucune structure d'hébergement**, ce qui montre l'ampleur de l'effort à faire pour assurer une bonne valorisation des ressources et favoriser la nécessaire diversification de l'économie rurale.

Des obstacles d'ordre administratif (en matière de normes et de labellisation), technique (surtout le savoir-faire en matière d'hébergement et de commercialisation) ou financier (que ce soit pour les promoteurs hôteliers ou les transporteurs, commerçants de produits d'artisanat, etc.) limitent les possibilités des promoteurs, souvent jeunes et disposant de peu de ressources. Quelques organisations fournissent un appui très utile (par exemple le réseau de développement du tourisme rural qui réunit une quarantaine d'établissements de tourisme rural dans la région du Souss-Massa, ou la fondation Zakoura qui fournit des microcrédits ou les associations de tourisme solidaire, etc.), mais elles restent en deçà des besoins nécessaires pour un développement significatif de l'activité. L'Etat reste et le restera pour longtemps l'acteur majeur pour le développement de l'activité.

Carte 33 : Maisons d'hôtes



## **La politique de développement du tourisme rural**

L'Etat, à travers différentes institutions, s'intéresse de plus en plus à la promotion du tourisme rural.

Cet intérêt se justifie par les différents apports du tourisme que le HCP résume (dans le cadre de l'étude prospective, *Tourisme 2030. Quelles ambitions pour le Maroc ?*), par son rôle économique, et également comme étant un « agent de transformation sociale », un « facteur d'ouverture, de mise en valeur des cultures locales et d'amélioration des conditions de vie des sociétés locales (création d'infrastructures de transports, amélioration des services collectifs et du cadre de vie, désenclavement de zones rurales...) » (p.25).

## **Une stratégie nationale de développement du tourisme rural est engagée en 2003**

L'intervention étatique remonte aux années 1990, mais c'est la stratégie nationale de développement du tourisme rural de 2003 qui exprime le mieux l'effort de l'Etat.

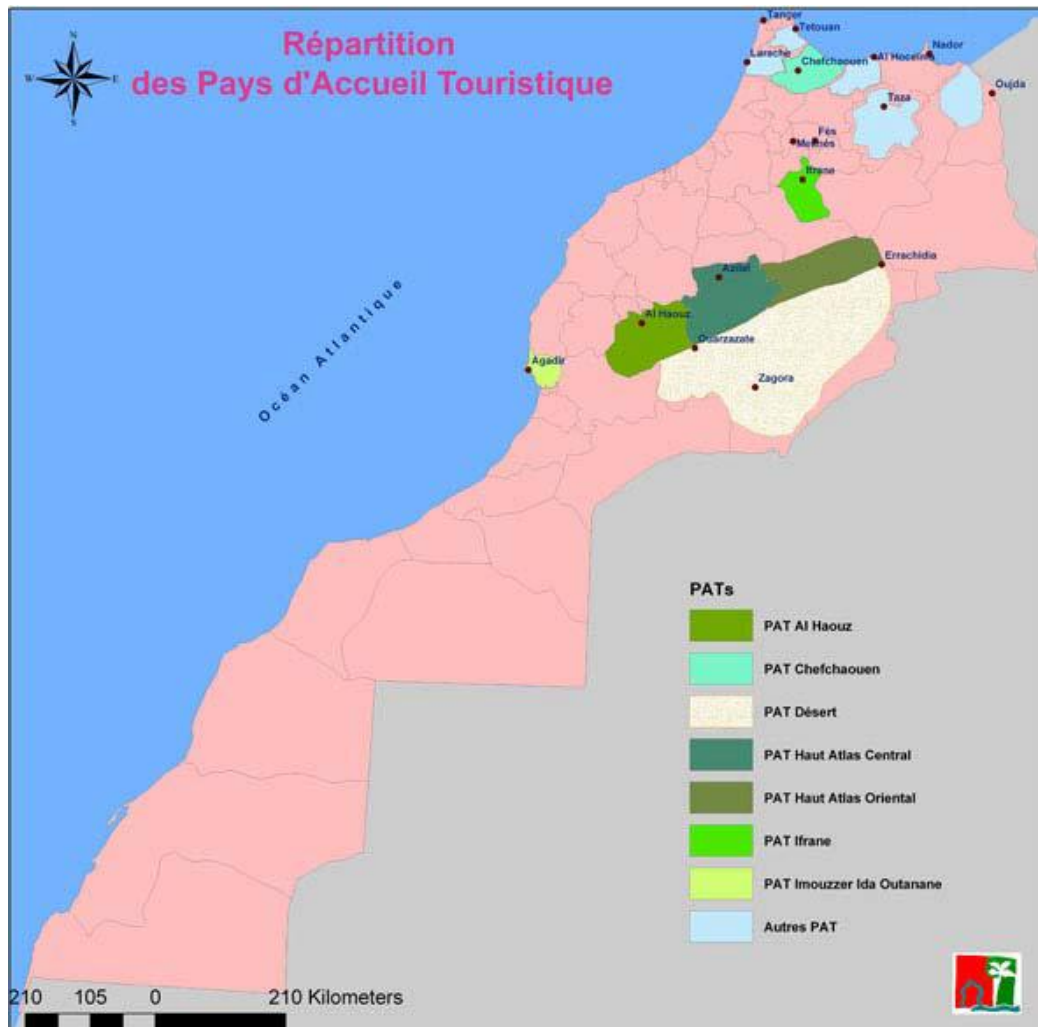
Le tourisme rural représente un des axes majeurs de la stratégie touristique du Maroc et son développement permettrait la création et l'amélioration du revenu des populations locales, le rééquilibrage du tourisme régional et de compléter et conforter le tourisme balnéaire. Pour atteindre un chiffre de 1000 000 touristes en 2010, soit 10 % de l'ensemble du secteur, une stratégie est lancée, portant sur la consolidation de l'activité existante et le développement de nouvelles zones (Ministère de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme- O. M.T – P.N.U.D, *Stratégie de développement du tourisme rural*, 2002)

Le concept de Pays d'accueil touristique (PAT) est une innovation majeure introduite par la stratégie. Il s'agit d'une forme d'organisation spatiale du tourisme rural répondant aux critères suivants :

- une zone géographique clairement définie ;
- des curiosités naturelles, culturelles et humaines ;
- une identité spécifique ;
- une volonté des acteurs locaux de construire un PAT ;
- la proximité d'une zone d'émission ;
- l'existence d'aménagements et d'infrastructures et d'équipements d'animation touristique ;
- l'aménagement d'une *Maison du Pays* ;
- l'engagement pour une charte de qualité et de *label du Pays*
- la création d'une structure dédiée sous la forme d'une *Association de Pays*.

Une douzaine de PAT sont définis dont le développement sera réalisé par l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action impliquant le Ministère chargé du tourisme, la Région et les locaux.

Carte 34 : Répartition des pays d'Accueil Touristique



Un plan d'action est élaboré avec, comme projets prioritaires, des opérations pilotes de Pays d'Accueil Touristique (dans la zone d'Agadir-Essaouira-Taroudant-Guelmim-Laayoune, avec le projet Pays de la Route du Miel, et la zone Tanger-Tétouan-Chefchaouen-Al Hoceima-Nador, avec le projet Pays Rhomara, autour de Chefchaouen, et celui du Pays Bokkoya, autour d'Al Hoceima) et l'aménagement de cinq parcs et sites naturels (le Parc National du Toubkal, le Parc du Haut Atlas Oriental, le parc de Talassemtane, le Parc d'Ifrane et le site de Merzouga).

La mise en œuvre de ce plan d'action a été relayée par des projets inscrits dans le cadre des plans de développement régionaux. Le programme lancé par la région de Béni Mellal dans le cadre d'une convention entre la région et le Ministère pour un horizon 2021 en est l'exemple. Il porte sur la création de circuits touristiques adaptés aux nouvelles tendances du



tourisme (les « cimes de l'Atlas » dans la province de Béni Mellal, les « gorges, lacs, rivières et cascades » (province d'Azilal), les « sources d'Oum Errabii » (province de Khénifra), « tourisme et culture » (province de Houribga) et « l'agriculture écologique » (province de Fkih Ben Salah).

Une évaluation effectuée sur les actions engagées dans la province d'Azilal (région de Marrakech) dans le domaine du tourisme durable montre les réussites et les insuffisances. « Il est indéniable que les bienfaits du tourisme durable l'emportent de loin sur ceux relatifs au tourisme de masse... Les auberges, les gîtes, les pensions fonctionnent en accord avec toutes les préoccupations en matière de sauvegarde de l'environnement et de sa protection. Au Maroc, ces types d'établissements se multiplient et s'implantent dans toutes les zones rurales qui répondent aux exigences des touristes. Pour le moment, il est à déplorer le sous-équipement ces établissements et les limites en matière d'animation. Ces problèmes sont en lien direct avec le manque de formation des ressources humaines et la faiblesse de la contribution de l'État. Il est compréhensible que ces établissements ruraux recrutent des autochtones, mais leur niveau de qualification s'avère nettement insuffisant pour garantir une bonne qualité des prestations. Les différentes fonctions nécessitent des savoir-faire et savoir-être spécifiques en mesure de gagner l'admiration et de susciter la tranquillité d'esprit des clients dont la satisfaction constitue l'objectif ultime. La formation du personnel de l'administration, de l'hébergement et de la restauration doit permettre l'apprentissage des règles et notions indispensables à l'exercice de leurs fonctions, sous la responsabilité du ministère de tutelle. Les infrastructures scolaire et sanitaire relèvent du domaine de l'État. (Taoufik Dagghi et Soukaina El Omari, Du tourisme de masse au tourisme rural au Maroc : le cas de la commune rurale d'Asni. Etudes caribéennes, N°31-32, 2015).

Pour conclure, la promotion du tourisme rural avec ses différentes formes alternatives **constitue un axe majeur de la problématique du développement des CREM**. Il s'agit d'identifier les possibilités qu'offre le tourisme rural pour le développement des CREM (en termes de segments de chaînes de valeur). Il s'agit également d'identifier les centres ruraux dotés de potentiels qui pourraient assurer l'articulation moyennant des actions et des programmes appropriés.

Le développement du tourisme rural nécessite ainsi trois types d'interventions :

- la définition de segments appropriés : les attraits et les possibilités offertes sont à développer selon une logique « **projet de territoire** » (car les points d'attrait ne sont pas nécessairement dans les centres ruraux importants, mais souvent en pleine campagne, surtout pour les sites naturels et les circuits) ;
- des actions focalisant sur l'offre dérivée : hébergement, labellisation, infrastructures (de transport, aménagement de sites), accompagnement (information, guides, restauration) ;
- un appui financier : à orienter en direction des initiatives locales et pour encourager l'installation de promoteurs non locaux.

## **Les activités d'encadrement économique**

Il s'agit surtout d'un ensemble d'activités qui assurent les fonctions d'intermédiation commerciale ou financière qui sont appelées à constituer un axe majeur pour le développement des CREM. Le problème pour ces activités, c'est qu'elles sont encore en retard par rapport à leur évolution en milieu urbain et surtout par rapport aux besoins d'accompagnement des activités économiques rurales.

## **Le commerce en milieu rural**

Le commerce en milieu rural connaît depuis quelques décennies une évolution significative qui s'intègre dans une tendance générale de l'activité commerciale marquée par la concentration et la formation de niches et qui se traduit surtout par de nouveaux défis à savoir :

- la forte croissance exercée par les grandes surfaces (hypermarchés, centres commerciaux) qui s'implantent de plus en plus en périphérie des grandes villes ;
- l'approvisionnement des populations pauvres et des populations rurales de plus en plus coûteux et affecté par l'hypertrophie et l'allongement des circuits commerciaux ;
- la commercialisation des produits du milieu rural, que ce soient les produits de terroir ou les produits des filières conventionnelles destinées aux marchés urbains ou à la transformation industrielle ;
- l'apparition de nouveaux marchés en relation avec l'évolution de l'activité touristique pour lesquels une offre commerciale appropriée est à mettre en place.

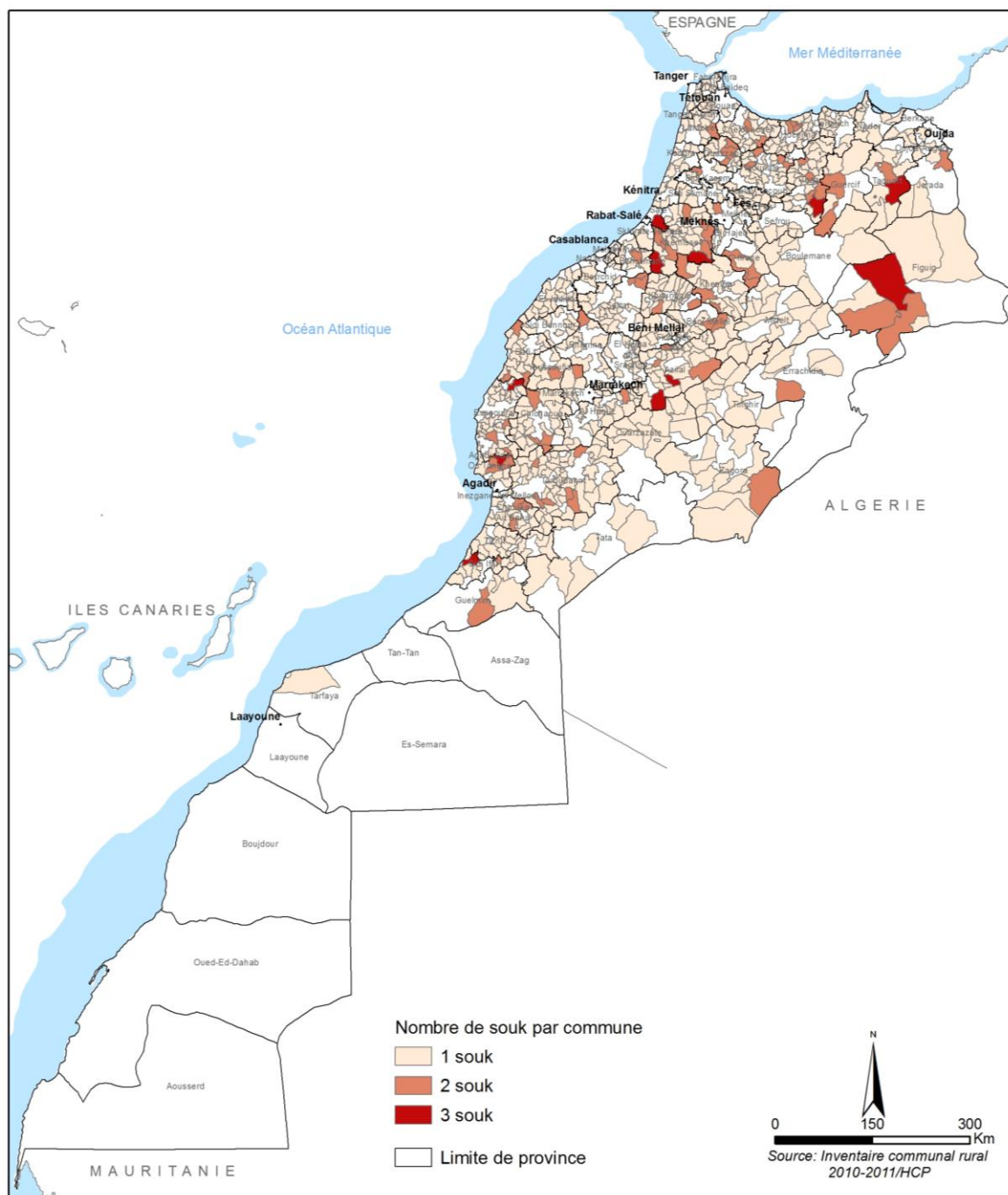
Face à ces défis, le milieu rural marqué se dote d'une infrastructure commerciale en développement. Ce développement s'exprime par la multiplication d'activités qui étaient l'apanage des villes (surtout le commerce de gros et de semi-gros) et par l'émergence d'un certain nombre de centres ruraux qui s'affirment comme des pôles commerciaux animant une infrastructure commerciale de plus en plus étendue et étoffée. Néanmoins, ce développement reste limité au commerce d'approvisionnement de la population. Deux filières de commerce restent en retard : le groupage et la commercialisation des produits ruraux, restés l'apanage de l'appareil commercial urbain, et le commerce des produits de terroir dont l'implantation reste dispersée et manque de visibilité pour attirer la clientèle attendue (étrangère touristique ou marocaine citadine).

## Les souks hebdomadaires

Considérés comme des formes des institutions rurales traditionnelles, les souks hebdomadaires tendent à se multiplier : l'ICR 2010-2011 relève un effectif de 888 souks.

Ces souks tendent à se diffuser dans les communes et à quitter le centre principal pour se localiser dans plus d'un centre : 791 communes sont dotées de souks, mais 75 communes comptent deux souks et 11 en ont trois.

Carte 35 : Souk par commune



Sur le plan fonctionnel, bon nombre de territoires ruraux ont perdu leur fonction traditionnelle d'écoulement de la production (céréales, légumes et fruits, artisanat, viande) exercée par le souk hebdomadaire (cf. les travaux de J-F Troin). La revitalisation des souks et la récupération de la fonction de commercialisation de la production locale et celle des autres services d'accompagnement sont à l'ordre du jour et seraient de nature à favoriser la relance de l'économie locale.

Pouvant constituer un maillon crucial pour le développement des chaînes de valeur dans l'économie locale, les souks sont à considérer comme des équipements déterminants pour le développement des centres ruraux, à condition de leur octroyer un rôle important en matière d'écoulement des produits de terroir et de les équiper et les dotations d'infrastructures adéquates. Un programme de modernisation des souks marocains est en cours d'élaboration dans le cadre du plan Rawaj pour porter le nombre à un millier. Sa mise en œuvre serait de nature à promouvoir les fonctions des centres ruraux, ce qui justifie sa prise en compte pour le développement des CREM.

### **Le commerce de gros**

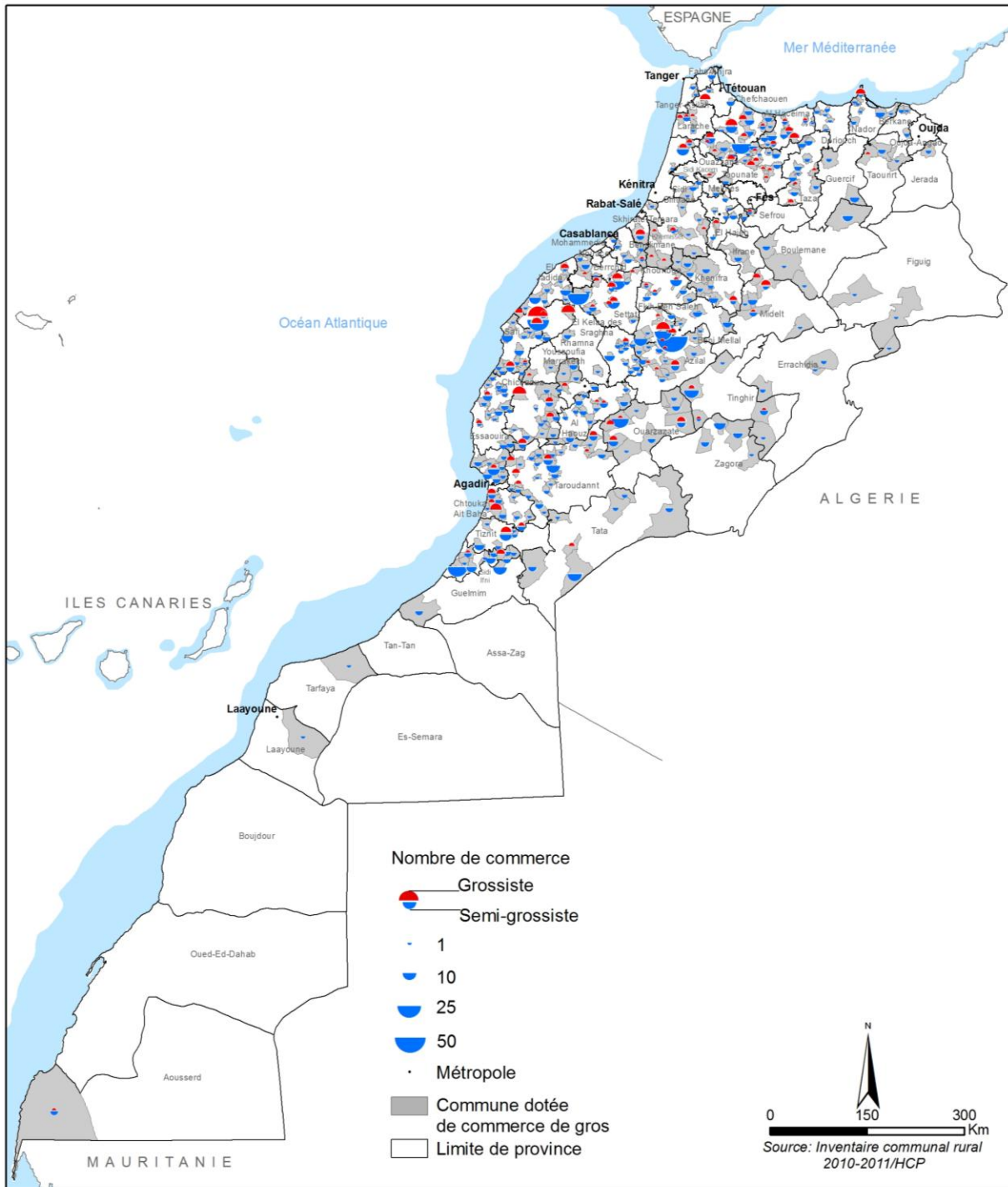
Un millier de grossistes sont relevés par l'Inventaire Communal Rural en 2010-2011. La majorité est néanmoins constituée de semi-grossistes, ce qui correspond à un maillon supplémentaire du circuit commercial dont l'impact sur l'augmentation du coût de l'acheminement au consommateur est évident.

Le faible développement du maillon des grossistes s'explique surtout par les limites du marché (en raison de la faiblesse du pouvoir d'achat de la population rurale), la multiplication des souks hebdomadaires ruraux et leur réorientation vers la fonction d'approvisionnement de la population rurale, ainsi que par l'enclavement relatif des campagnes qui oblige les grossistes à s'appuyer sur un réseau intermédiaire de semi-grossistes.

Sur le plan territorial, la carte des grossistes suit globalement la carte des densités rurales en mettant en relief les zones proches des grandes agglomérations (autour de Casablanca, Agadir, Tanger-Tétouan, Mellal, etc.), mais révèle deux situations contrastées :

- des régions sous-équipées : surtout la région de Marrakech, le Gharb, l'Oriental et les zones frontalières ;
- des régions ou des zones bien équipées : autour de Casablanca et dans le Souss (ce qui serait en relation avec le dynamisme des acteurs locaux et la tradition commerciale).

Carte 36 : Commerce de gros



Le niveau d'équipement des communes montre néanmoins la prédominance des communes dotées uniquement de semi-grossistes : 259 communes sont dotées de semi-grossistes et seulement 81 de grossistes. Ceci met en relief près de 300 communes, ce qui en fait un indicateur de l'émergence du rôle commercial des centres de la commune, mais montre également le rattrapage à faire pour que ce niveau « émergent » soit doté du niveau de commerce de gros efficient.

### **Le commerce de produits de terroir**

De nouvelles formes de commerce commencent à apparaître dans les campagnes marocaines (commerce solidaire, commerce équitable, commerce de produits de terroir, etc.), ce qui contribue fortement à l'amélioration des conditions de commercialisation des produits locaux et l'approvisionnement de la population locale. Leur développement sera un facteur déterminant pour la valorisation des produits locaux et l'amélioration des revenus de la population rurale.

La multiplication des points de vente relevant de coopératives de producteurs (le long de la route Agadir-Essaouira, par exemple) et celle des commerces privés de produits de terroir le long des routes ou dans les axes principaux des centres ruraux (à l'image du Tadla) constituent une réalité de plus en plus visible.

Le développement de ce type de commerce, appelé à jouer un rôle essentiel, est cependant limité et reste tributaire de la réalisation de certaines conditions de nature urbaine (aménagement de lieux appropriés), financière (incitations), technologique (conditionnement, méthodes de vente et d'acheminement) ou de qualification du personnel (multilinguisme).

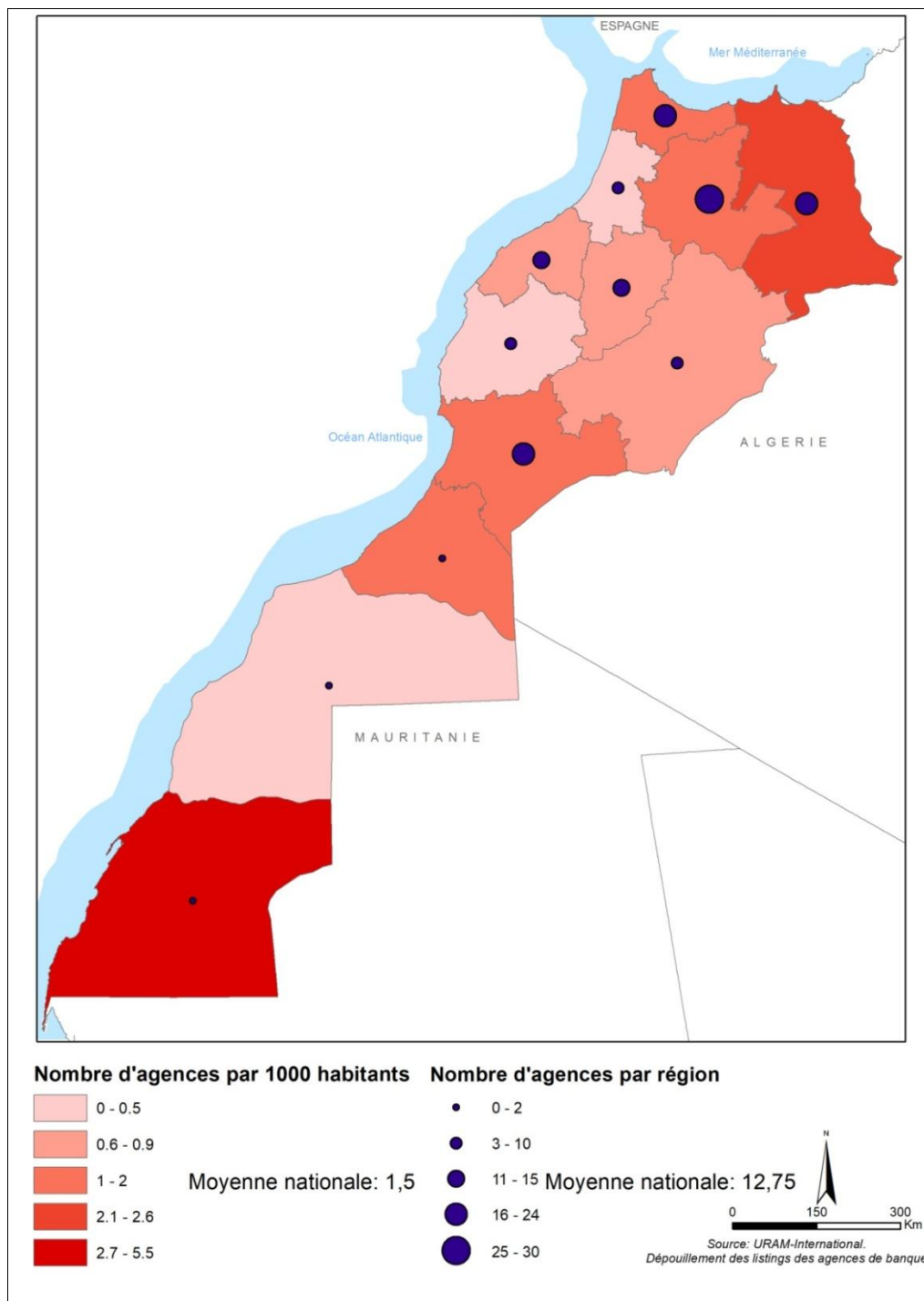
### **Les services non commerciaux**

Cette catégorie de services est peu présente dans le monde rural, particulièrement dans le cas des services financiers. Cet état de fait caractérise les services bancaires et surtout les services d'assurances qui sont fournis à partir des villes (le cas notamment du réseau de la compagnie d'assurances agricoles MAMDA-MCMA qui compte 71 agences en 2017, toutes situées dans des villes).

Malgré leur rôle économique et social déterminant (dont l'intégration des activités économiques, des exploitations et des entreprises rurales dans les chaînes de valeur), la diffusion des services financiers est conditionnée par la présence d'un certain nombre de facteurs encore peu affirmés en milieu rural (à savoir un bon niveau de bancarisation qui facilite les transactions et le financement des activités, l'adhésion aux systèmes d'assurances, qui permettent la pérennité du patrimoine des entreprises et des ménages).

Les services bancaires sont souvent de type banal (dépôt et paiement des transactions) et sont peu présents dans en milieu rural. En 2014, sur les 5809 agences de banque que compte le Maroc, seulement 153 se trouvent dans les centres ruraux (soit 2,6 % du total). La majorité n'est d'ailleurs que des agences d'Al Barid Bank, ce qui traduit une portée plus sociale qu'économique (104 agences Al Barid Bank et 49 relevant d'autres banques, dont seulement 4 pour le Crédit Agricole). Ces agences de banque se localisent dans les centres ruraux les plus importants dont l'effectif se limite à 114, la majorité étant dotée uniquement d'agences Al Barid Bank (88 centres), alors que 26 centres ont également une agence relevant des autres banques.

Carte 37 : Equipement bancaire en milieu rural



Ce type d'équipement permet à certains centres ruraux de disposer d'une fonction nécessaire pour les transactions économiques et d'exercer un rayonnement territorial sur lequel une dynamique de développement local pourrait se greffer. Il montre néanmoins une dépendance forte du milieu rural par rapport à la ville, ce qui montre l'intérêt de sa diffusion et de son implantation dans les centres destinés à un rôle majeur dans le développement rural.

## 3. LES RESSOURCES NATURELLES ET L'ENVIRONNEMENT EN ZONE RURALE

Le Maroc dispose d'un environnement riche et varié qui a servi de base au développement d'un certain nombre d'activités, notamment dans l'agriculture, la pêche, le tourisme, l'artisanat, mais également dans l'industrie et les mines. En effet, l'état de l'environnement, notamment des ressources naturelles (climat, eau, sol, zones humides, littoral, etc.) et celui des agglomérations rurales (pollution, émissions de GES et assainissement) est d'un grand impact sur l'émergence et le développement des CREM. La dégradation prononcée des ressources peut engendrer des migrations environnementales vers les centres urbains et, par conséquent, un abandon des centres ruraux. Au contraire, la disponibilité des ressources facilite les activités économiques, engendre l'emploi, crée la richesse et favorise un meilleur peuplement des centres ruraux et une augmentation et une consolidation de leurs fonctions.

Neuf domaines clefs de l'environnement sont identifiés et feront l'objet d'une analyse intégrée : le relief et la géomorphologie, le climat et les changements climatiques, l'eau, les sols, l'air et l'atmosphère, le littoral et les zones humides, la forêt et les parcours. La question de l'assainissement, thématique importante au centre de politiques spécifiques dans les centres ruraux, fait également l'objet d'une attention particulière.

### 3.1. LE RELIEF

#### 3.1.1. LES CARACTERES GENERAUX

Le Maroc se distingue des pays voisins par l'extension des massifs montagneux et leur altitude. De puissantes chaînes de montagnes occupent le Nord et le centre du territoire marocain et séparent de grandes étendues de plaines et de plateaux.

Le Haut Atlas se développe entre le sud-ouest et le nord-est et compte plusieurs sommets de plus de 3500 m dont certains dépassent 4000 m, et culmine avec le Jebel Toubkal à 4165 m. Le Moyen Atlas, plus au nord, compte également des sommets élevés de 2700 m à 3300 m. A l'extrême nord du Maroc, la chaîne du Rif, avec son versant sud plongeant dans la mer Méditerranée, culmine à 2456 m. L'Anti-Atlas, au sud du Haut Atlas, atteint des altitudes dépassant 2500 m.

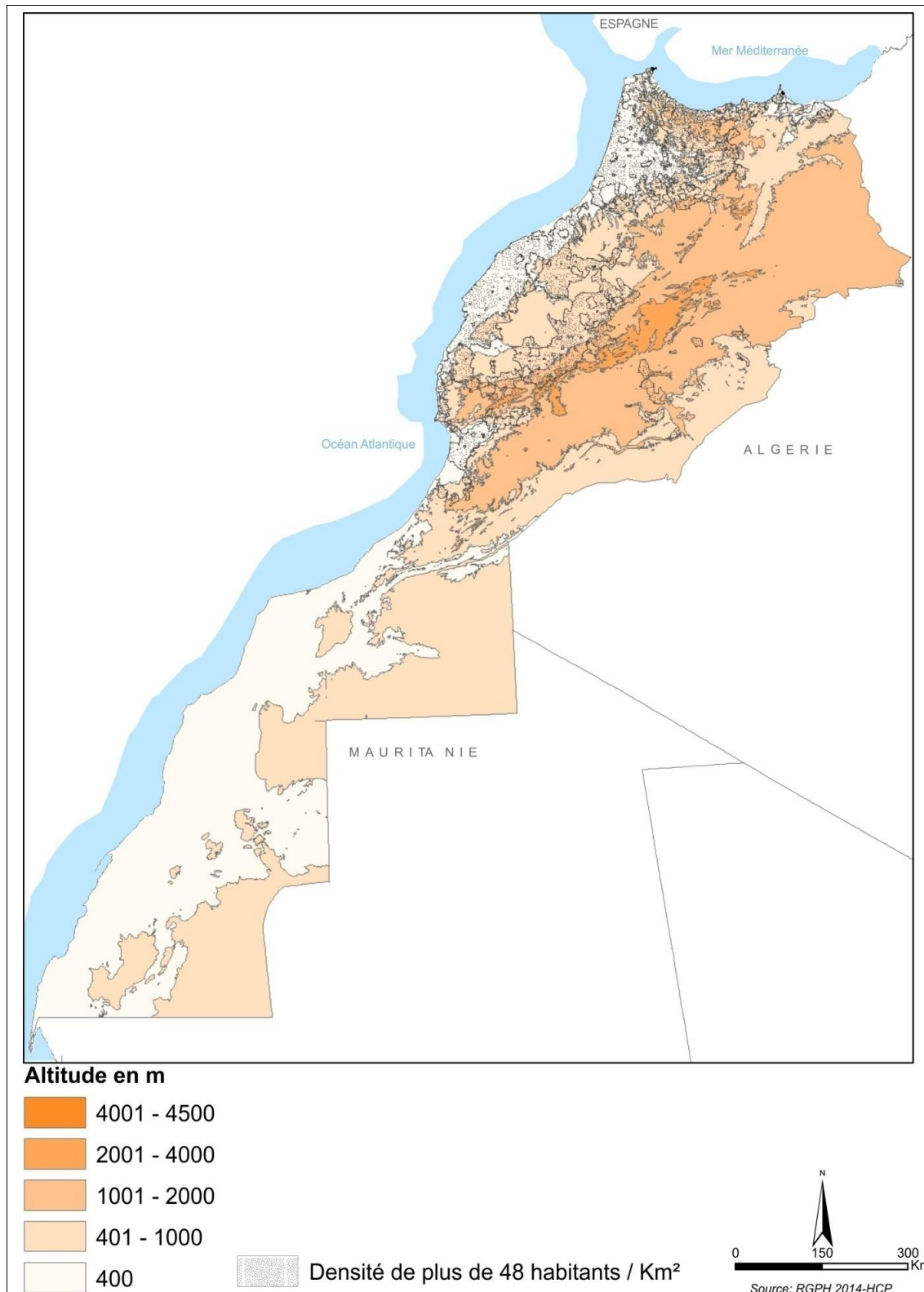
Les plaines se situent le long du littoral atlantique (Gharb, Chaouia, Doukkala, Souss), le long du littoral méditerranéen (Martil, Laou, Triffa), à l'intérieur, comme les plaines du Tadla et du Haouz, et dans l'Oriental comme la plaine de la Moulouya.

Les plateaux ont des altitudes variables : 200-400 m près du littoral atlantique, dans les zones de Larache, Zemmour, Zaër, 500-900 m à l'ouest des chaînes du Moyen et Haut Atlas



(Saïa et plateau des phosphates) et plus de 1000 m (Zaïan, Causses du Moyen Atlas, Hauts Plateaux de l'Oriental).

**Carte 38: Densités de population et relief en milieu rural en 2014**



L'analyse comparative de la carte du relief et celle de la répartition de la population rurale montre une relation nette entre le type de relief et la densité de population. Si on exclut les zones péri-métropolitaines où les populations et les centres vivent en relation avec la ville, les montagnes marocaines sont les plus denses et semblent avoir plus d'atouts que les secteurs de plaine.

En fait, l'effet du relief est mieux perceptible par un changement d'échelle de l'analyse en focalisant sur l'échelle locale, celle des petits bassins versants et micro-bassins. Dans ces derniers, c'est l'altitude qui permet de distinguer un lieu par rapport à un autre et qui détermine le niveau des températures, des pluies et les conditions de l'écoulement. Elle est à considérer comme un facteur déterminant.

La pente est un facteur qui agit différemment. La vie de relation est plus facile dans les secteurs à faible pente ; les zones de relief plat sont privilégiées et les zones de transition vers des zones planes (le Dir) offrent plus de facilités.

Dans tous les cas, le développement des territoires ruraux est appelé à tenir compte des formes de relief, de ses caractéristiques et des possibilités qu'elles offrent.

### 3.1.2. LE PEUPEMENT EN ZONES MONTAGNEUSES

Historiquement, la montagne a constitué un espace de repli et de redéploiement des populations lors de certaines périodes de l'histoire marocaine. Ce phénomène a induit une forme particulière d'occupation de l'espace qui a débouché aujourd'hui, dans certaines zones montagneuses, à des densités de population relativement élevées par rapport aux ressources locales. Aujourd'hui, la pression anthropique est telle qu'elle explique en grande partie certaines pratiques migratoires.

La situation diffère néanmoins d'une région à l'autre :

- **Les montagnes du Rif**, qui sont restées longtemps à l'écart des dynamiques de développement, sont toujours largement enclavées. Le Rif représente la montagne la plus peuplée et la plus dense, avec 38,4 % de la population totale des montagnes et des densités en hausse, passant de 94 à 118 habitants/km<sup>2</sup> de 1994 à 2014. Le dynamisme démographique a fortement baissé, avec un taux d'accroissement moyen annuel passant de 1,82 % à 0,43 %. La population rurale, répartie dans 192 communes rurales, domine (64,3 %), avec un effectif en diminution.
- **Les montagnes du Moyen Atlas** : montagne occupée par 19 % la population totale des montagnes (17,3 % en 1994), divisée en 87 communes rurales et polarisée surtout par de petits centres urbains (32). Le poids de la population rurale est en légère baisse (de 42,9 % à 39,0 %) en relation avec un ralentissement général du rythme

d'accroissement de la population totale (en baisse tout en restant positif (on passe de 2,61 % à 0,82 %) et ce malgré l'augmentation des densités, de 44 à 62 habitants/km<sup>2</sup>, de 1994 à 2014.

- **Les montagnes du Haut Atlas** sont très peuplées (37,4 % de la population totale des montagnes), avec des densités assez moyennes, en légère augmentation (34 habitants/km<sup>2</sup> en 2014). Les taux d'accroissement sont positifs, 1,78 % de 1994 à 2004 et 0,91 % de 2004 à 2014. L'exode rural y est assez faible. La population rurale de 258 000 habitants répartis sur 276 communes maintient un taux d'accroissement annuel positif (0,5 %).
- **L'Anti-Atlas** : montagne la moins peuplée et la moins dense (18 habitants/km<sup>2</sup>) fortement répulsive de sa population rurale. Celle-ci est très dispersée sur 77 communes, et s'élève à 345 000 habitants malgré un fort exode rural.

**En conclusion**, la montagne est un espace caractéristique du Maroc où la population rurale tend à se stabiliser autour d'un effectif de 5 à 5,5 millions d'habitants, soit entre 38 % et 40 % de la population rurale du Maroc. Un équilibre semble avoir été trouvé par les communautés elles-mêmes entre les ressources limitées du milieu et un peuplement relativement stable. Cet équilibre qui ne pourra pas durer en s'appuyant uniquement sur les migrations vers les grandes villes du pays et vers l'étranger, nécessite l'impulsion et l'accompagnement d'une dynamique de développement.

Les zones de montagnes sont longtemps restées le domaine de la ruralité et des petites agglomérations aux activités traditionnelles. Les ressources réduites, les pentes abruptes et les difficultés de culture et de circulation sont autant d'obstacles à la dynamique urbaine. En marge des régions attractives, les zones de montagne se situent donc à la périphérie du territoire et souffrent d'insuffisances patentées en matière d'infrastructures, d'équipement et d'activités créatrices de richesses.

Toutefois, les montagnes marocaines ne sont pas répulsives dans l'absolu. Elles regorgent de ressources naturelles, forestières, paysagères, écologiques et touristiques qui peuvent en faire des milieux favorables à l'agriculture et très attractifs pour les activités économiques et même pour les loisirs des citadins (tourisme, chasse, sport d'hiver...).

En tout état de cause, le développement des territoires et des centres ruraux de montagne ne doit pas se faire au détriment des équilibres écologiques au risque de compromettre l'attractivité des lieux. La consolidation des centres ruraux et des douars de montagne en leur donnant les moyens de se développer par la décentralisation et un encadrement administratif avec un désenclavement au niveau des transports, des infrastructures sanitaires et des nouvelles technologies (télétravail, e-commerce...), sera une des recommandations du PNDI-CREM.

## 3.2. CLIMAT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le climat du Maroc comporte différentes nuances : méditerranéen au Nord, océanique à l'Ouest, continental et de hautes montagnes à l'intérieur et saharien au Sud. Il est de plus caractérisé par une variabilité spatiale et temporelle des précipitations. A l'exclusion des régions sud et sud-est à climat plutôt saharien, le climat est globalement de type méditerranéen : doux et relativement humide en hiver, chaud et sec en été.

Etant donné que le climat du Maroc est plus influencé par l'océan Atlantique à l'ouest, par la Méditerranée au nord et le désert (Sahara) au sud et qu'il est localement modulé par l'orographie, la durée de la saison pluvieuse présente de légères différences spatiales (notamment entre le nord et le sud). Les mois d'octobre à mars constituent, néanmoins, la période la plus humide dans la majeure partie du pays, et les mois d'hiver (décembre-janvier-février) reçoivent le maximum de la pluviométrie. Les mois d'été ont une pluviométrie faible et à caractère orageux en général. Les cumuls pluviométriques varient de moins de 100 mm au sud à plus de 900 mm au nord. La forte variabilité interannuelle est aussi une caractéristique des précipitations. Le coefficient de variabilité (rapport de l'écart-type à la moyenne) varie sur le Maroc de 30 % à 40 % à l'ouest à plus de 70 % dans les régions sud (Driouech, 2010).

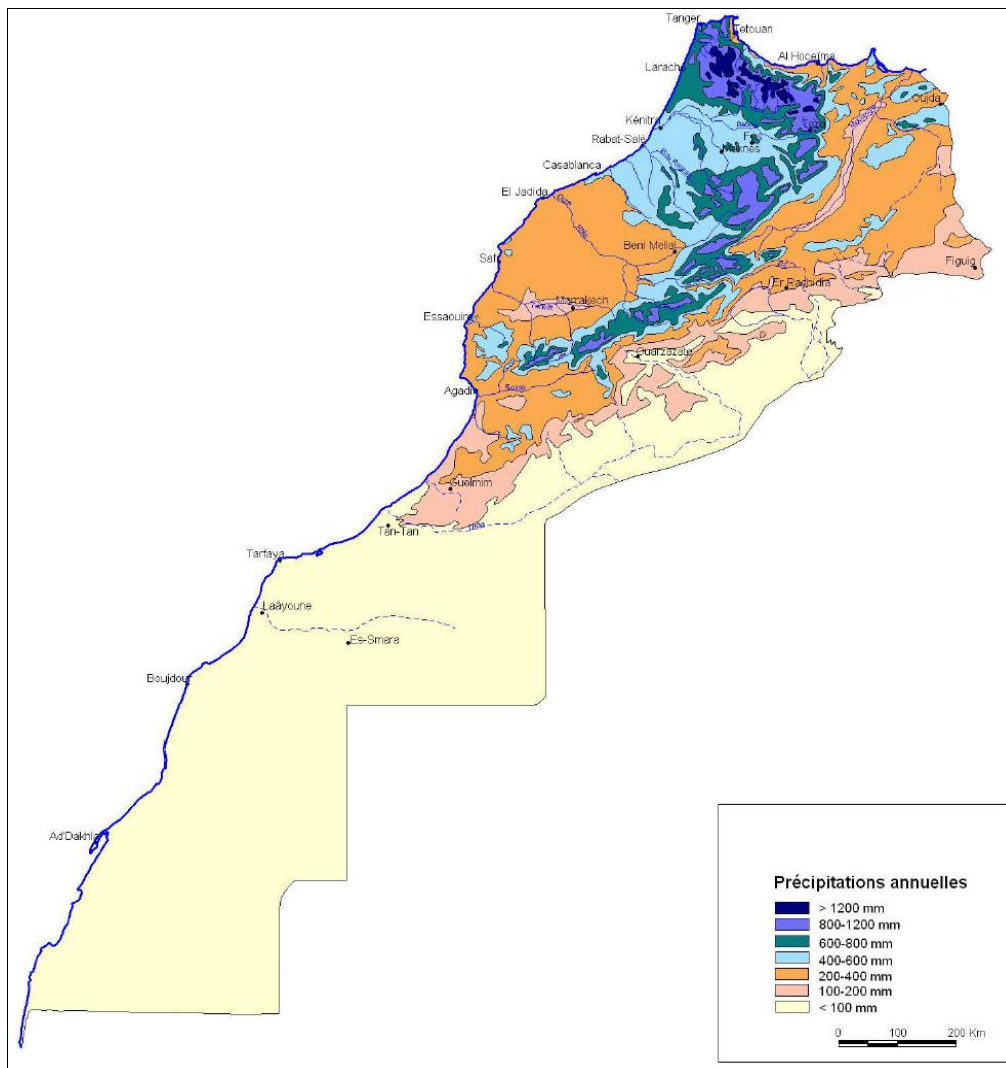
**Tableau 20 : Moyennes mensuelles des précipitations (mm) dans différentes stations du Maroc**  
(<https://www.climate-charts.com>)

	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
Tanger	104	99	71	64	38	15	3	3	15	66	135	130
Agadir	46	43	30	25	3	0	0	0	3	25	53	61
Marrakech	28	30	36	33	18	8	3	3	8	20	38	28
Oujda	30	36	48	48	38	13	3	5	10	33	38	46
Ifrane	164	126	156	120	66	16	6	3	40	70	134	212
Ouarzazate	10	7	17	7	4	3	0	7	17	17	17	15
Dakhla	1	0	0	0	0	0	0	0	15	3	3	15

**Tableau 21 : Moyennes mensuelles des températures en °C dans différentes stations du Maroc**  
(<https://www.climate-charts.com>)

	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
Tanger	13	13	14	15	18	21	23	24	23	20	16	13
Agadir	14	15	17	17	19	20	22	22	22	21	18	14
Marrakech	12	14	16	18	21	24	28	28	26	21	17	13
Oujda	10	11	12	14	17	21	25	25	23	18	14	11
Ifrane	1,9	3,9	6,7	9,2	12,6	17,9	21,3	20,8	18,1	13,2	7,2	3
Ouarzazate	10	12	15	19	22	27	30	30	25	19	15	10
Dakhla	17	18	19	19	20	21	22	23	23	22	21	18

**Carte 39 : Précipitations au Maroc (Sources : CGDA/MAPM, 2009)**



La carte solaire du pays montre que la durée annuelle d'insolation au Maroc, varie de 2700 heures dans le nord du pays à plus de 3500 heures dans le sud. L'énergie solaire annuelle reçue par un plan horizontal varie de 1,7 à plus de 2,2 MWh/m<sup>2</sup>/an ; soit 4,7 kWh/m<sup>2</sup>/jour à 5,5 kWh/m<sup>2</sup>/jour, (<https://www.energies.ma>).

### 3.2.1. LES TENDANCES CLIMATIQUES

Les tendances climatiques actuelles montrent une nette baisse des précipitations et une dégradation des conditions climatiques. Les tendances annuelles de l'indice de De Martonne<sup>1</sup> sur la période 1961- 2008 présentent des valeurs négatives pour l'ensemble des stations étudiées (Driouech, 2010).

**Tableau 22 : Evolution des types de climat selon les stations\***

Stations	Types de climat durant 1961-1980	Types de climat durant 1981-2000	Types de climat durant 1981-2008	Tendances sur 1961-2008
Tanger	Sub-humide	Sub-humide	Sub-humide	-0,13
Oujda	Semi-aride	Aride	Aride	-0,13
Kenitra	Sub-humide	Semi-aride	Semi-aride	-0,12
Rabat	Sub-humide	Semi-aride	Semi-aride	-0,11
Fès	Sub-humide	Semi-aride	Semi-aride	-0,10
Meknès	Sub-humide	Semi-aride	Semi-aride	-0,19
Casablanca	Semi-aride	Semi-aride	Semi-aride	-0,10
Ifrane	Humide	Humide	Humide	-0,37
Safi	Semi-aride	Semi-aride	Semi-aride	-0,07
Midelt	Aride	Aride	Aride	-0,09
Essaouira	Aride	Semi-aride	Semi-aride	0,01
Marrakech	Aride	Aride	Aride	-0,05
Agadir	Aride :	: Aride	Aride	-0,07
Ouarzazate	Hyperaride	Hyperaride	Hyperaride	0,01

\* Selon l'indice d'aridité de De Martonne, au niveau des 14 stations météorologiques durant les périodes 1961-1980, 1981-2000 et 1981-2008. La quatrième colonne représente les tendances annuelles de l'indice de De Martonne sur la période 1961- 2008 (en mm/°C par an) (Driouech, 2010)

### 3.2.2. LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les projections climatiques des scénarios du GIEC (Groupe d'Experts Inter-gouvernemental sur l'Evolution du Climat), RCP 2,6 (scénario optimiste) et RCP 8,5 (scénario pessimiste) montrent une tendance à la baisse des précipitations qui varie entre 10 et 30 % à l'horizon 2100 et une tendance à la hausse des températures de 1 à 1,5 °C aux horizons 2050 et 2080, sur l'ensemble du pays (MDE, 2016). Presque toutes les ressources et écosystèmes sont vulnérables aux changements climatiques et sont négativement impactés.

<sup>1</sup>  $I = P/(T + 10)$  où P désigne les précipitations totales annuelles et T la température moyenne annuelle

### **Vulnérabilité des ressources en eau**

Les estimations indiquent que le capital eau (en m<sup>3</sup>/habitant/an) subirait une baisse importante à l'horizon 2050 et 2080. Le changement climatique impacte exceptionnellement les ressources en eau des zones oasiennes. Les besoins en eau potable dans ces zones augmenteraient par ailleurs, selon les scénarios climatiques, de 50 % à près de 130 % en 2030 et de 67 % à près de 380 % en 2050 (MDE, 2016). Il en résulterait une surexploitation des nappes, une baisse de leurs niveaux piézométriques et une chute des débits des sources et des khetaras.

### **Vulnérabilité de l'agriculture**

Le changement climatique accentue la vulnérabilité de l'agriculture et notamment de l'agriculture pluviale qui est très affectée par les sécheresses.

La vulnérabilité du secteur Bour est accentuée par les caractéristiques propres de ce système d'exploitation (traditionnel et vivrier, de faible productivité...). Le changement climatique va engendrer une réduction des rendements céréaliers de 50 % à 75 % en année sèche et de 10 % en année normale (MDE, 2016).

L'agriculture irriguée est également impactée. On prévoit que le changement climatique se traduirait par un accroissement des besoins en eau des cultures irriguées, compris entre 7 et 12 % en raison de l'augmentation prévisible des températures et de l'évapotranspiration et la diminution de la disponibilité en eau pour l'irrigation (MDE, 2016). Les sols perdraient de leur fertilité à cause de la baisse de leur teneur en matière organique et sous l'effet de l'érosion hydrique et éolienne.

Selon le MDE (2016), la production animale connaîtrait des situations de détérioration corrélativement aux impacts négatifs sur la production végétale.

L'aridité augmenterait progressivement en raison de la diminution de la pluviométrie et de l'augmentation de la température. Cette augmentation de l'aridité aurait des répercussions négatives sur les rendements agricoles surtout à partir de 2030.

### **Vulnérabilité des écosystèmes forestiers**

Dans des bioclimats saharien, semi-aride et aride, le changement climatique se traduit par un stress hydrique sur la végétation, ce qui favorise l'extension de la désertification.

Dans les bioclimats humides et subhumides, l'impact se traduit par le risque de disparition de certaines espèces forestières telles que le Sapin de Talasemtante, le cèdre de Tizilfri, le chêne-liège de la nappe numidienne, le cèdre de Ketama au Rif, le genévrier thurifère du Haut Atlas (MDE, 2016).

La pêche dans les eaux continentales et l'aquaculture relevant du domaine forestier seraient également touchées (MDE, 2016).

Dans les milieux particulièrement vulnérables au changement climatique (littoral, zones humides, oasis et montagnes), la surexploitation des ressources naturelles doublée des impacts des sécheresses récurrentes induirait une réduction de la biodiversité (MDE, 2016).

L'impact combiné des conditions édaphoclimatiques et anthropiques se traduit par une perte de croissance du cèdre de près de 30 % (MDE, 2016).

### **Vulnérabilité du littoral**

La vulnérabilité du littoral se manifeste par l'inondation, l'érosion des côtes sableuses et la submersion marine et elle est accentuée par le phénomène de littoralisation, de l'urbanisation côtière et par les autres activités humaines (3<sup>ème</sup> rapport du Maroc sur les changements climatiques - MDE, 2016). Parmi les risques encourus :

- la submersion marine et l'érosion de la ligne de rivage,
- la détérioration des ressources naturelles et des infrastructures.

### **Conclusion sur le climat et son évolution**

La perte de ressources naturelles et de sites favorables à l'implantation des populations rurales comme la réduction du capital eau et du capital sols du fait du changement climatique font présager d'une déprise rurale de plus en plus accélérée. Les jeunes ruraux, déjà fortement sollicités par les aspects liés à la modernisation des modes de vie, voient leurs horizons se rétrécir. La réduction inéluctable de la taille des parcelles agricoles familiales associée à des facteurs climatiques de plus en plus défavorables militent en faveur de la recherche de solutions alternatives à l'agriculture : c'est là toute l'opportunité représentée par le programme des CREM, permettant de développer une offre d'emploi diversifiée et géographiquement proche du milieu familial, des conditions d'habitat améliorées et des services d'un niveau suffisamment attractif pour contribuer à la rétention d'une partie du croît démographique qui, sans cela, partirait vers les grandes villes ou à l'étranger.



### 3.3. POLLUTION ATMOSPHERIQUE ET GES

Les principaux polluants atmosphériques émis par les activités humaines sont le monoxyde de carbone (CO), les oxydes d'azote (NOx), les particules et poussières fines (MP), le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) et les composés organiques volatils (COV). Leurs concentrations excessives dans l'air ambiant sont nocives pour la santé humaine mais aussi la faune et la flore. Les activités humaines émettent également dans l'atmosphère des métaux lourds comme le plomb (Pb), le mercure (Hg), le cadmium (Cd), l'arsenic (As), etc.

Au Maroc, l'évaluation de la qualité de l'air effectuée par le Réseau de la surveillance de la qualité de l'air a permis de mettre en lumière les résultats suivants (MDE, 2016) :

- Pour le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), la valeur limite pour la protection des écosystèmes (20 µg/m<sup>3</sup>) a été dépassée dans plusieurs localités, alors que la valeur limite pour la protection de la santé (125 µg/m<sup>3</sup>) n'a été dépassée qu'au niveau d'une seule station.
- Concernant le NO<sub>2</sub>, un dépassement de la norme de protection de la végétation (30 µg/m<sup>3</sup>) a été enregistré au niveau de deux zones. La valeur limite pour la protection de la santé (50 µg/m<sup>3</sup>) est dépassée au niveau d'une de ces deux zones.
- Pour les particules en suspension, leur valeur dépasse la limite pour la protection de la santé (50 µg/m<sup>3</sup>) dans presque toutes les stations suivies.
- Pour l'ozone (O<sub>3</sub>), la valeur limite (110 µg/m<sup>3</sup>) est dépassée sur plusieurs jours et dans plusieurs sites.
- Pour le CO, 5 jours de dépassement des seuils de santé sont enregistrés.

Les émissions annuelles totales des GES s'établissent à plus de 100,55 mégatonnes d'équivalent dioxyde de carbone (MCE, 2016). Le secteur de l'énergie (qui englobe les sources de combustion fixes, mobiles et les sources fugitives) a produit la majeure partie des émissions de GES en 2012, avec 56,855 Mt ou 56,5% des émissions totales. Les 43,5 % restants proviennent largement de sources du module de l'agriculture (21,3 %), de celui des procédés industriels (9,9 %) et de celui des déchets (7,9 %), avec une faible contribution du module de foresterie (4,4 %) (MCE, 2016).

Selon le rapport du MCE (2016), le Maroc contribue peu aux émissions mondiales de GES. En effet, le pays émettait seulement 3,10 tonnes T.E.-CO<sub>2</sub> par habitant en 2012. Néanmoins, ce ratio a augmenté significativement depuis 1994 où il était de 1,84 T.E.-CO<sub>2</sub>/hab.).

Globalement, les émissions de GES ont enregistré un taux de croissance rapide de 4,2 % par an entre 1994 et 2012. L'augmentation a néanmoins ralenti dernièrement et ce taux n'était que de 3,7 % pour la période 2004-2012, contre 4,6 % pour la période 1994-2012 (MCE, 2016).

Selon le rapport national sur les changements climatiques (MCE, 2016), la majeure partie des émissions de GES proviennent du secteur énergétique, sachant que les émissions de ce secteur augmentent plus rapidement que celles des autres secteurs. Entre 2004 et 2012, les émissions de ce secteur sont passées à une part relative de 50,8 % à 56,5 %. Il s'agit du reflet direct de la forte croissance de la demande en énergie.

Les émissions en provenance du secteur des déchets ont aussi tendance à croître rapidement et elles ont plus que doublé depuis 2005.

L'agriculture, émetteur majeur de méthane et de dioxyde d'azote, à travers les activités d'élevage intensif ou encore l'utilisation d'engrais, est le second plus gros émetteur en volume, suivie des émissions issues des procédés industriels, sachant que ce dernier enregistre une croissance significative.

## 3.4. LES RESSOURCES EN EAU

### 3.4.1. LES RESSOURCES MOBILISABLES

Les ressources en eau mobilisables (qui connaissent de fortes variations en fonction du niveau d'évaporation et des sécheresses) sont estimées à 22 milliards de m<sup>3</sup> dont 18 milliards m<sup>3</sup> en eaux superficielles et 4 milliards m<sup>3</sup> d'eaux souterraines. Sur ces 22 milliards m<sup>3</sup>, environ 12 milliards m<sup>3</sup> sont mobilisés : 3,4 milliards m<sup>3</sup> d'eau souterraine et 9,6 milliards m<sup>3</sup> d'eau superficielle (MDCE, 2014). Ces apports sont variables selon le bassin hydraulique considéré

**Tableau 23 : Ressources en eau mobilisables par bassin hydrographique (METLE, 2018)**

Bassins	Ressources en eau mobilisables
Bouregreg et côtes atlantiques de Casablanca	<p>Les eaux de surface</p> <p>Le réseau hydrographique est constitué d'un cours d'eau principal : Bouregreg et ses affluents, quelques petits oueds côtiers.</p> <p>La moyenne des apports des eaux de surface s'élève à 850 Mm<sup>3</sup>/an dont 675 Mm<sup>3</sup>/an proviennent du bassin du Bouregreg et de ses affluents.</p> <p>Les eaux souterraines</p> <p>Près de 85 % de l'étendue de l'Agence sont constitués de terrains de faibles aptitudes à l'emménagement des eaux de pluie. Le reste de la zone renferme cinq unités hydrogéologiques : nappes de Berrechid, Chaouia Côtière, Temara, Sehoul et Tanoubert dont le potentiel est évalué à 80 M m<sup>3</sup>/an.</p>
Loukkos-Tangérois et côtiers méditerranée	<p>Les eaux de surface</p> <p>Les apports moyens annuels en eau de surface de la zone s'élèvent à 3.600 M m<sup>3</sup>/an avec une forte irrégularité interannuelle. Le maximum observé représente près de trois fois le module moyen, alors que le minimum ne dépasse guère 15 %. Les ressources en eau de surface mobilisées s'élèvent à 912 millions de mètres cubes</p> <p>Les eaux souterraines</p> <p>Au total, les bassins du LTCM ont le 3e potentiel le plus faible du pays en eaux souterraines. Le potentiel des eaux souterraines s'élève à 189 millions de mètres cubes, dont 58 % seulement sont exploités.</p> <p>La zone dispose d'un potentiel en eau renouvelable considérable, d'environ 4 milliards de M m<sup>3</sup>/an (3600 M m<sup>3</sup>/an d'eau superficielle et 460 M m<sup>3</sup>/an d'eau souterraine), comme apport moyen interannuel.</p>
Oum Er Rbia	<p>Les eaux de surface</p> <p>Les cours d'eau du bassin sont constitués de l'oued Oum Er Rbia et de ses principaux affluents : Tessaout, Lakhdar et El Abid.</p> <p>Les apports d'eau du bassin de l'Oum Er R'bia sont évalués à 3 249 Mm<sup>3</sup>/an, variant entre un maximum de 7700 Mm<sup>3</sup> et un minimum de 1.300 Mm<sup>3</sup>.</p> <p>Les eaux souterraines</p> <p>Le complexe aquifère du bassin de l'Oum-Er-Rbia et des bassins côtiers, répartis entre 12 unités aquifères, est constitué par un ensemble de nappes superficielles et profondes.</p> <p>Le potentiel en eau mobilisable au niveau de ces nappes est évalué à environ 313 Mm<sup>3</sup>/an, soit moins de 11 % du total national</p>
Moulouya- Figuig- Kert- Isly- Kiss	<p>Le potentiel en eau du bassin de la Moulouya s'élève à 1760 Mm<sup>3</sup>/an, réparti comme suit :</p> <p>Les eaux de surface</p> <p>Le potentiel en eau de surface des bassins de la zone a été estimé à environ 1 300 Mm<sup>3</sup>, répartis entre la Moulouya : 1 122 Mm<sup>3</sup>, le Kert : 105 Mm<sup>3</sup>, l'Isly : 42 Mm<sup>3</sup> et le Zousfana : 22 Mm<sup>3</sup>.</p> <p>Les eaux souterraines</p> <p>Les ressources en eaux souterraines sont estimées à 460 Mm<sup>3</sup>, avec un potentiel exploitable de 352 M m<sup>3</sup>/an.</p>
Sebou	<p>Les eaux de surface</p> <p>Les apports moyens annuels du bassin hydraulique du Sebou s'élèvent à 5 560 Mm<sup>3</sup> par an, soit 887 m<sup>3</sup>/hab en moyenne. C'est un des niveaux les plus élevés du Maroc (moyenne nationale 604 m<sup>3</sup>/hab).</p>

Bassins	Ressources en eau mobilisables
	<p>Les eaux souterraines</p> <p>Le bassin du Sebou fait partie des bassins les plus riches en eau souterraine du Maroc. Ses ressources mobilisables (1020 M m<sup>3</sup>) représentent environ 25 % du potentiel mobilisable du Maroc.</p>
Souss- Messa- Drâa	<p>Les eaux de surface</p> <p>L'évaluation des apports moyens globaux en eau de surface est de 668 M m<sup>3</sup>/an. Sur les apports globaux en eaux de surface, des prélèvements au fil de l'eau de l'ordre de 112 M m<sup>3</sup>/an assurent essentiellement l'irrigation des périmètres de PMH de montagne.</p> <p>Les eaux souterraines</p> <p>Le potentiel renouvelable actualisé en eaux souterraines compte 425 Mm<sup>3</sup>/an en moyenne. Néanmoins, des quantités d'eau plus élevées sont actuellement prélevées en régime de surexploitation : 696 M m<sup>3</sup>/an à l'échelle de tout le bassin dont 68 M m<sup>3</sup>/an pour l'AEPI et 628 M m<sup>3</sup>/an pour l'irrigation.</p>
Tensift et côtiers d'Essaouira	<p>Les eaux de surface</p> <p>Les apports d'eau du bassin de l'Oum Er R'bia sont évalués à 1142 Mm<sup>3</sup>/an</p> <p>Les eaux souterraines</p> <p>Le total des apports pluviométriques des nappes est évalué 225 M m<sup>3</sup>/an alors que les apports en eaux superficielles (infiltration des oueds et retour d'irrigation) sont de l'ordre de 350 M m<sup>3</sup>/an.</p>
Guir- Ziz- Rhriss et Drâa	<p>Les eaux de surface</p> <p>Les apports d'eau dans la région sont caractérisés par une très forte irrégularité saisonnière et interannuelle. Ces apports d'eau sont évalués à 656.4 Mm<sup>3</sup>/an.</p> <p>Les eaux souterraines</p> <p>La zone est dotée de ressources souterraines considérables et dont les réserves renouvelables ont été évaluées à 482.46 Mm<sup>3</sup>/an.</p>
Sahara	<p>Les eaux de surface</p> <p>Les apports moyens annuels s'élèvent à 50 à 60 Mm<sup>3</sup> par an, soit une moyenne de 115 m<sup>3</sup> par habitant, un niveau largement inférieur à la moyenne nationale de 604 m<sup>3</sup> par habitant. Les eaux de surfaces mobilisées sont entièrement des ressources régularisées par les barrages et s'élèvent à 2 Mm<sup>3</sup>.</p> <p>Les eaux souterraines</p> <p>Les nappes les plus importantes du bassin du Sahara sont la nappe phréatique de Fom El Oued, la nappe profonde de Paléogène et la nappe profonde de Crétacé inférieur.</p> <p>La nappe profonde du Crétacé inférieur est la plus importante dans le bassin. Le potentiel souterrain de cette nappe s'élève à de 13 Mm<sup>3</sup></p>

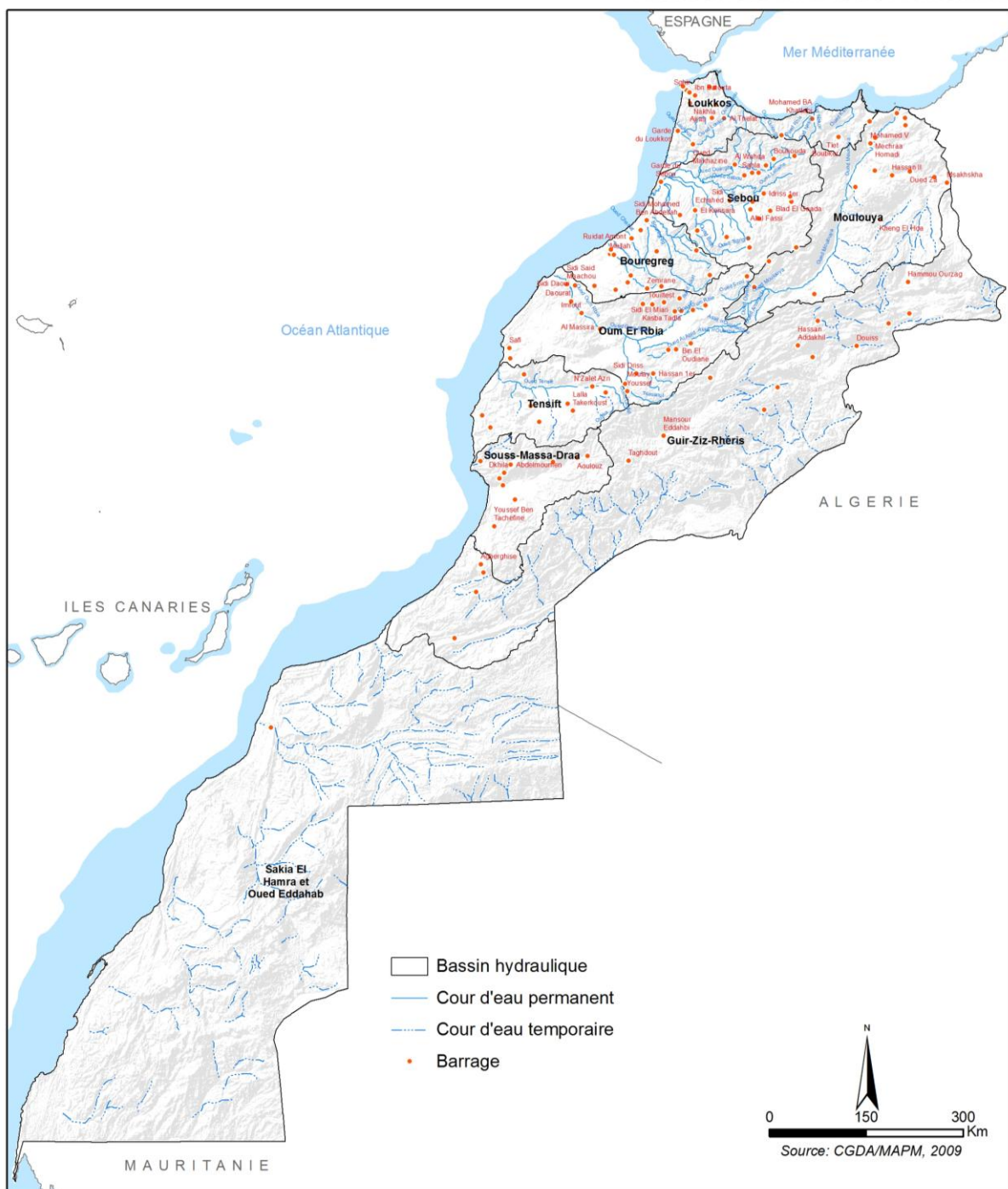
### 3.4.2. LES EAUX DE SURFACE

Les apports d'eau de surface sont variables selon la pluviométrie de l'année et vont de 5 milliards de m<sup>3</sup> (année très sèche) à 47 milliards de m<sup>3</sup> en année exceptionnellement pluvieuse (ONEDD, 2015). Les bassins du nord contribuent avec 20 % environ des ressources superficielles du pays. La Moulouya dans l'Oriental a un apport moyen annuel estimé à 1.650 M m<sup>3</sup>/an alors que les bassins du Sud Ouest Atlantique totalisent un apport moyen annuel de 780 millions de m<sup>3</sup>/an. Enfin, les bassins sud atlasiques et sahariens ne contribuent qu'avec environ 240 millions de m<sup>3</sup> (HCP/CGDA, 2006).

**Tableau 24 : Répartition géographique des ressources en eau de surface mobilisables (ONEDD, 2015)**

Bassins versants	Superficie (km <sup>2</sup> )	Pluviométrie moyenne (mm)	Apports moyens (M m <sup>3</sup> )	Total mobilisable (M m <sup>3</sup> )
Loukkos-Sud-Larache	5 600	900	1 864	1 237
Tangérois	2 400	800	643	218
Bassins côtiers méditerranéens	12 600	560	1 812	1 037
Sebou	40 000	750	5 600	4 464
Bouregreg & bassins côtiers de Casablanca	20 000	415	830	860
Oum-Er-Rbia	35 000	520	3 680	3 996
Tensift et Bassins côtiers de Safi-Essaouira	37 500	332	1 110	987
Souss Massa et bassin côtier Agadir-Tiznit	35 500	230	696	564
Moulouya-Isly	57 500	245	1 650	1 544
Guir –Bouanane- Tamelelt	29 900	138	254	127
Ziz- Rhéris- Maider	39 200	120	390	284
Draâ	95 000	120	700	437
Autres bassins sahariens	300 660	50	30	-
Total	710 850	-	19 300	17 755

Carte 40 : Ressources en eaux superficielles (CGDA, 2009)



### 3.4.3. LES EAUX SOUTERRAINES

Les ressources en eaux souterraines mobilisables totalisent environ 3,4 Milliards de m<sup>3</sup> (MDCE, 2014). Ces ressources sont réparties sur 130 nappes aquifères dont 32 nappes dites profondes (profondeur variant de 200 m à plus de 1 000 m) et 98 nappes superficielles sont identifiées et répertoriées (CGDA, 2009).

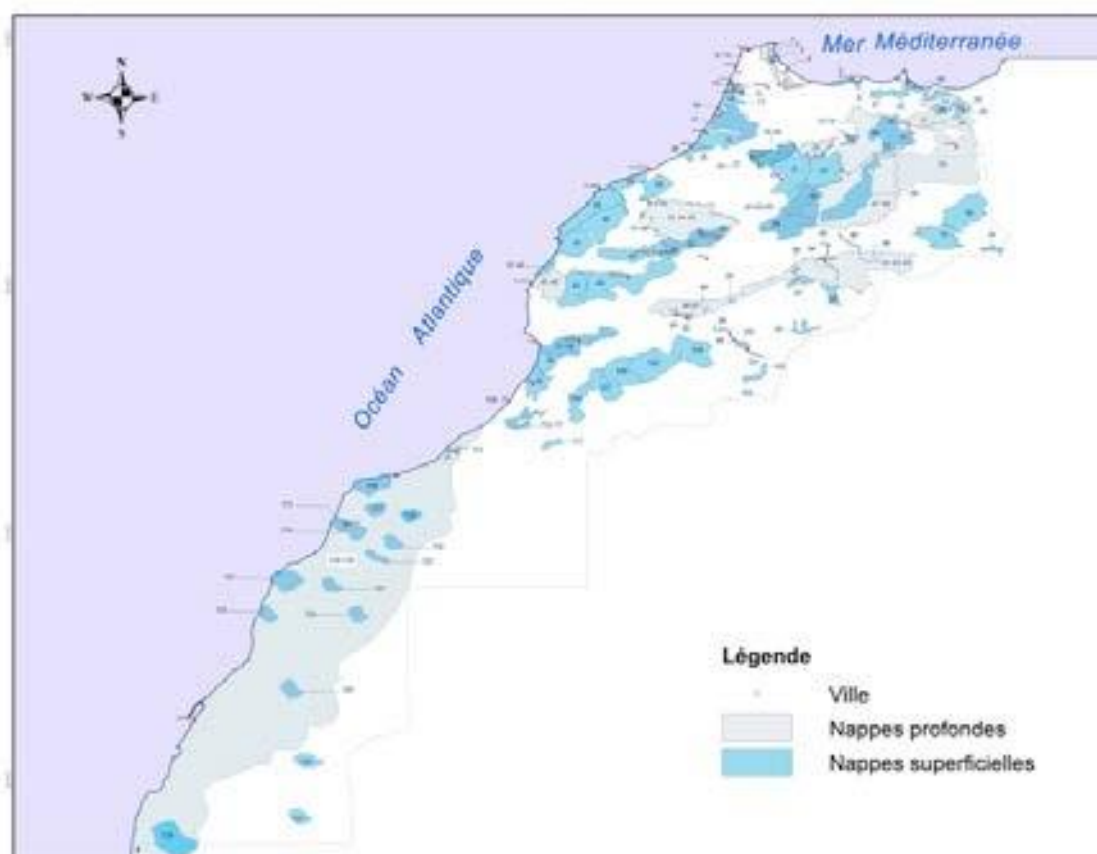
Le volume des ressources en eaux souterraines effectivement prélevé est estimé à 3,9 Milliards de m<sup>3</sup> par an dont près de 90 % sont destinées à l'irrigation. La quantité prélevée dépasse la capacité de renouvellement des eaux des nappes qui est estimé à 600Mm<sup>3</sup>/an.

Cette ressource est inégalement répartie entre les régions et varie de 1,02 milliard de m<sup>3</sup> dans le bassin de Sebou à 76 millions de m<sup>3</sup> à Bouregreg et à 18 millions de m<sup>3</sup> dans les provinces sahariennes

**Tableau 25 : Eau souterraine exploitable au niveau des différents bassins versants (MDCE, 2014)**

Bassin versant	Eau souterraine exploitable (M m <sup>3</sup> )
Loukkos	146
Moulouya	430
Sebou	1020
Bouregreg	76
Oum-Er-Rbia	350
Tensift	506
Souss-Massa	666
Ziz-Guir-Rhéris	204
Sakia El Hamra_OuedEddahab	18
Total	3416

**Carte 41 : Nappes superficielles et profondes au Maroc (MDCE, 2014)**



### 3.4.4. PROJECTION DE LA SITUATION DES RESSOURCES EN EAU EN 2020

Comparées à l'année 2000, les ressources en eaux, superficielles ou souterraines, connaîtront une réduction d'environ 15 %. Le capital en eau ( $m^3$ /habitant/an) connaîtra une réduction de 33 % passant de 1010 à  $683 m^3$ /habitant/an.

**Tableau 26 : Disponibilité des ressources en eau au Maroc à l'horizon 2020 (HCP, 2006)**

Ressources en eau	An 2000	An 2020	Taux de réduction (%)
Renouvelables ( $M m^3$ )	29	25,5	12
Mobilisables ( $M m^3$ )	20	17	15
Superficielles ( $M m^3$ )	16	13,6	15
Souterraines ( $M m^3$ )	4	3,4	15
Capital en eau ( $m^3$ /habitant/an)	1010	682	33

Le niveau de pression exercé sur les ressources en eau douce renouvelable peut être mesuré avec l'Indice d'exploitation des eaux (Ratio entre les prélèvements bruts et les ressources renouvelables en eau douce multiplié par 100). Au Maroc, la valeur de cet indice était de 61,4 % en 2011 alors qu'il était compris entre 25 et 50 % en 2000 (ONEDD, 2015). Ces valeurs montrent une nette augmentation des pressions sur cette ressource. La baisse généralisée et continue des niveaux des nappes, observée depuis les années 1970, risque de conduire à



une nette diminution des réserves d'eau, au tarissement des sources et/ou à une dégradation de la qualité de l'eau par intrusion des eaux marines en zone littorale.

### **Mobilisation et consommation de l'eau**

Le Maroc s'est doté, au fil du temps, d'une importante infrastructure hydraulique constituée aujourd'hui de plus de 135 grands barrages (atteignant une capacité de près de 18 Milliards de m<sup>3</sup>) à travers le pays (METLE, 2018).

Au niveau de la mobilisation d'eau non conventionnelle, les quantités produites restent limitées pour le moment, mais elles ont doublé entre 2004 et 2011, passant de 4 à 8 Millions de m<sup>3</sup> (ONEDD, 2015). Plusieurs projets ont vu le jour ces dernières années. Une capacité de dessalement de l'ordre de 11,3 Mm<sup>3</sup>/an a été installée dans les villes de Laayoune, Boujdour, Akhfénir et dans les villages de pêche (Roc Chico, Sidi el Ghazi) (ONEDD, 2015). Récemment, un important projet de dessalement de l'eau de mer vient d'être annoncé dans le cadre d'un Partenariat Public Privé. Ce projet consiste en la réalisation d'une station de dessalement ayant une capacité de production d'eau dessalée de 100 000 m<sup>3</sup>/j extensible à 200 000 m<sup>3</sup>/j, pour l'approvisionnement de la région d'Agadir en eau potable (ONEDD, 2015).

Le principal utilisateur d'eau au Maroc est le secteur de l'agriculture qui consomme près de 90 % du volume total des ressources en eau mobilisées, soit un volume moyen de 3 095 Mm<sup>3</sup>/an sur les dix dernières années (ONEDD, 2015). Le potentiel irrigable a été estimé à 1,664 millions d'hectares. En 2012, 1,46 million d'hectares étaient en irrigation pérenne dont 682 600 ha en GH, 334 100 ha en PMH et 441 450 ha en irrigation saisonnière privée (CGDA, 2009). Le Maroc dispose ainsi des plus vastes périmètres irrigués régionaux du Maghreb ; certains, comme le Tadla ou le Gharb, dépassent les 100 000 ha (ONEDD, 2015).

La production de l'eau potable a plus que triplé au cours des trois dernières décennies pour atteindre plus de 1,1 Milliard de m<sup>3</sup> en 2015. La production industrielle est associée à des besoins croissants en eau. Le secteur industriel représente un important consommateur d'eau (1,088 Milliard de m<sup>3</sup> par an) (ONEDD, 2015).

### **3.4.5. DEFIS DU SECTEUR DE L'EAU**

Plusieurs contraintes entravent la pérennité et la durabilité des ressources en eau au Maroc, dont notamment, la rareté de la ressource, l'irrégularité des précipitations et la distribution spatiale inégale auxquelles s'ajoute le changement climatique. De même, il faut noter que les ressources hydriques souterraines et superficielles du Maroc sont sujettes à des pressions anthropiques croissantes et continues, ce qui affecte tant leur disponibilité que leur qualité. Ces pressions se manifestent par des prélèvements excessifs, des rejets polluants et des gaspillages très importants.

Parmi les éléments menant à des pertes considérables, la question de l'envasement des barrages est devenue cruciale. En effet, l'un des défis des barrages réside dans la diminution progressive de leur capacité de stockage en fonction de l'envasement. Pour le Maroc, l'envasement des retenues de barrages engendrerait une perte de capacité de stockage de 75 Mm<sup>3</sup>/an (ONEDD, 2015).

Selon ONEDD (2015), la qualité de l'eau est généralement :

- bonne à moyenne au niveau des nappes du Gharb, Rmel, El Haouz, Souss, Fès-Meknès, Maâmora, Martil, Chtouka, Errachidia ;
- dégradée au niveau des nappes de la Bahira, Chaouia côtière, Abda Doukkala, Berrechid, Kert, Gareb, Bouareg, Angad, Beni Amir et Tafilalet.

Cette dégradation de la qualité des eaux souterraines est due essentiellement à une forte minéralisation au niveau des nappes côtières et des nappes de Berrechid et Tafilalet du fait des teneurs élevées en nitrates dans les régions agricoles et les zones d'épandage des eaux usées.

## 3.5. LES RESSOURCES EN SOL

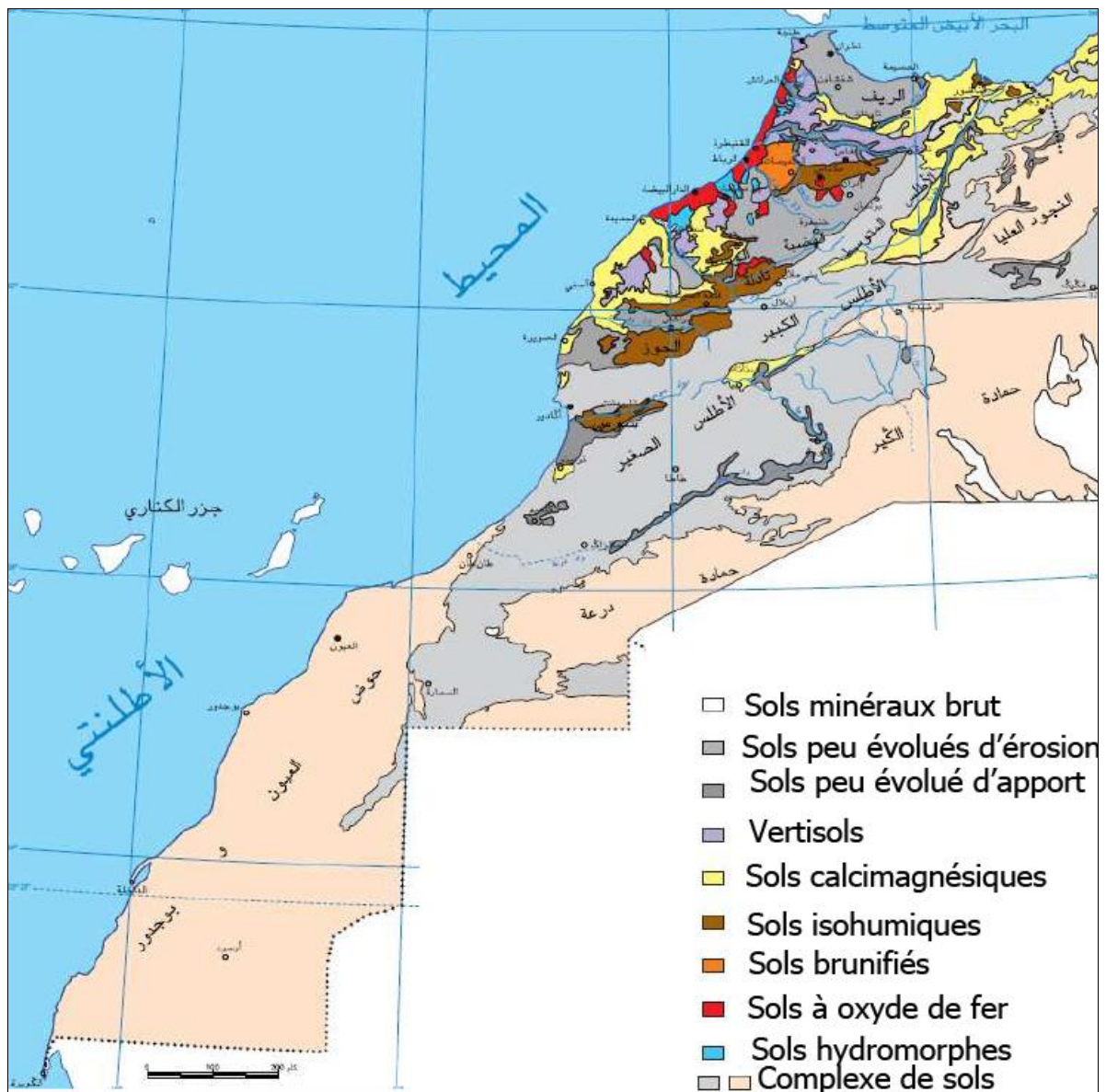
### 3.5.1. TYPES DE SOL

Le Maroc est un pays de grande diversité de sols : tous les types de sols méditerranéens et désertiques y sont représentés, du fait de la grande diversité des facteurs de pédogenèse (lithologie, relief, climat, couvert végétal et occupation humaine). Toutes les recherches indiquent que seulement 30 % des couvertures pédologiques du Maroc sont connues, du fait du retard dans l'inventaire et la cartographie des sols. Le reste en est encore au stade de la reconnaissance grossière (CGDA/MAPM, 2009).

Les sols peu évolués et minéraux brut dominant les paysages, ce qui montre que les sols du Maroc sont une ressource fragile et sensible aussi bien aux aléas naturels qu'aux actions anthropiques, d'autant plus que la majorité des terres agricoles se situe en milieu aride et semi-aride (68 %).

La mise en valeur agricole des sols est confrontée à différentes formes de dégradation. Ainsi, il est observé au niveau des sols irrigués une baisse de la teneur en matière organique, déstructuration, baisse de fertilité, salinisation des sols et des eaux, pollution durable, etc. Au niveau des zones non irriguées (bour) qui couvrent l'essentiel de la SAU du pays (environ 8 millions d'hectares), la dégradation se manifeste par une baisse de la fertilité, extension de l'érosion hydrique et éolienne, réduction de la capacité de rétention d'eau des sols...

Carte 42 : Sols au Maroc (CGDA/MAPM, 2009)



### 3.5.2. DEGRADATION DES SOLS

Les principales formes de dégradation des sols sont :

- l'érosion hydrique et éolienne,
- la salinisation,
- et l'urbanisation.

**L'érosion hydrique** est reconnue comme étant la forme de dégradation des sols la plus étendue et menaçante au Maroc. Elle se manifeste essentiellement dans les montagnes du Rif et du pré-Rif où la dégradation spécifique dépasse souvent 3 000 tonnes/km<sup>2</sup>/an (Badraoui, 2006). Les précipitations fortement érosives, associées aux fortes pentes et aux matériaux géologiques tendres expliquent les forts taux d'érosion enregistrés. De plus, les pratiques agricoles non conservatoires des sols et des eaux accentuent l'érosion hydrique. Les provinces du Sud et de l'Est du Maroc sont, pour leur part, fortement touchées par l'érosion éolienne qui décape les horizons superficiels des sols suite à leur mise en valeur sans mesures de protection.

**Tableau 27 : Pertes en terres au Maroc en t/ha par région (ONEDD, 2015)**

Région	Superficie 1 000 km <sup>2</sup>	Perteent/ha	Nb d'années nécessaires pour la perte de 30 cm	Nb d'années nécessaires pour la perte de 1 cm
Rif Occidental	11	35	129	4
Haut Atlas	80	3	1500	50
Prérief	7	1,4	3214	107
Rif Oriental	9	3,3	1364	45
Moyen Atlas plissé	2	5	900	30
Anti Atlas	10	1	4500	150
Ensemble du Maroc	710	1,4	3214	

**La salinisation secondaire** est la forme de dégradation des sols des périmètres irrigués. Elle affecte environ 160 000 ha, soit environ 16 % des terres irriguées (Badraoui et al., 2006). Les principales causes de la salinisation secondaire sont l'aridité du climat, l'utilisation d'eau chargée en sels solubles, le mauvais drainage associé à la remontée de la nappe phréatique et l'utilisation de techniques d'irrigation peu économes en eau.

**Tableau 28 : Superficie affectée par la salinisation (Badraoui, 2006)**

Zone irriguée	Superficie affectée par la salinité (x 1000 ha)	En pourcentage de la superficie irriguée
Gharb	15,0	12,5
Basse Moulouya	30,2	27,7
Haouz de Marrakech	24,6	29,9
Tafilalet	20,9	70,4
Ouarzazate	14,5	65,9
Tadla	19,3	24,5
Doukkala	0,6	1,0
Souss Massa	9,8	28,8
Loukkos	2,8	14,5
Bahira	21,0	22,8
<b>Total</b>	<b>158,7</b>	

**Dégradation par urbanisation** : Dans les périphéries urbaines, on enregistre le développement de l'extension urbaine et industrielle sur de bons sols agricoles. La superficie agricole occupée annuellement par les différentes formes d'urbanisation est estimée à 4 000 ha (CGDA/MAPM, 2009). Les opérations immobilières en représentent 45,75 %, les opérations industrielles et les équipements 25 % et les opérations touristiques 12,5 % (Badraoui, 2006). À titre d'exemple, une étude récente réalisée dans la plaine du Tadla a révélé des chiffres alarmants de consommation des terres irriguées et équipées à haut potentiel de production. Ainsi, le bâti dispersé est passé de 932 ha en 1986 à 2 284 ha en 2004, soit une extension moyenne de 79,5 ha/an. Parallèlement, les agglomérations et villes du périmètre ont occupé en 2003 une superficie de 6 750 ha, soit une extension moyenne annuelle de 83,5 ha/an (Badraoui, 2006).

### 3.6. LES ECOSYSTEMES FORESTIERS

Les écosystèmes forestiers occupent au Maroc un éventail bioclimatique très large, allant de l'hyper-humide à l'hyper-aride, avec une gamme de précipitations annuelles allant de 50 mm à 2000 mm. La forêt couvre surtout le domaine montagneux, mais on la trouve aussi, localement, dans des régions de plaines et plateaux (Tangérois, Bas Loukkos, Rharr, Mamora, Meseta atlantique des Zemmour-Zaër).

Ces formations sont en majorité domaniales et s'étendent sur une surface d'environ 9.037.713 ha (dont plus de 3 millions d'hectares de nappes alfatières), soit 12,7 % du territoire national.

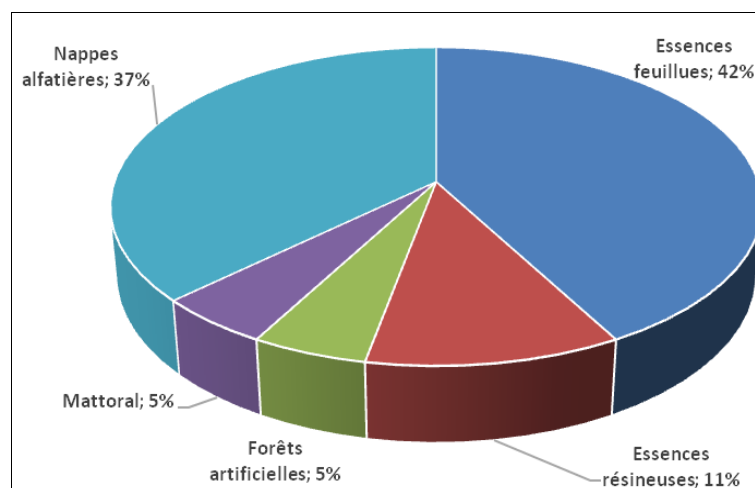
**Tableau 29 : Répartition de la forêt à l'échelle des régions (ancien découpage), d'après HCEFLCD, (site web 2018)**

Anciennes régions	Superficie de la région	Surface du domaine forestier	Surface forestière	Taux de boisement en %
OUED ED DAHAB	5 088 000	1 000 008	999 792	19,65
LAAYOUNE-BOUJDOUR	13 948 000	6069	5579	0,04
GUELMIM- ES SMARA	13 373 000	63 125	17 385	0,13
SOUS MASSA-DRAA	7 088 000	1 162 444	1 124 157	15,86
GHARB-CHRARDA BENI HSEIN	880 500	138 677	138 679	15,75
CHICHAOUA- OURDIGHA	1 676 000	120 468	120 504	7,19
HAOUZ	3 116 000	518 512	518 502	16,64
ORIENTAL	8 282 000	2 551 822	341 218	4,12
CASABLANCA	161 500	3046	3052	1,89
RABAT-SALE- ZEMOUR-ZAER	958 000	313 026	312 979	32,67
DOUKALA-ABDA	1 328 500	43 544	43 575	3,28
TADLA-AZILAL	1 712 500	550	389 594	22,75
MEKNES-TAFILALT	7 921 000	684 579	522 786	6,60
FES-BOULMANE	1 979 500	889 988	170 435	8,61
TAZA-ALHOCEIMA-TAOUNATE	2 415 500	670 747	528 511	21,88
TETOUAN-TANGER	1 157 000	482 110	482 122	41,67
Total	71 085 000	9 037 713	5 686 800	8,00

Dans certaines provinces, le taux de recouvrement forestier peut dépasser les 30% de la surface. Le taux de boisement du Maroc (7.5 à 8%) le place très en deçà des moyennes des pays méditerranéens, même s'il reste nettement plus boisé que les autres pays du Maghreb. Si l'on exclut l'alfa de l'Oriental et l'acacia saharien; la forêt ne représente que 4.5 millions d'ha, dont une partie importante constituées de formations dégradées sous forme de matorral ou de parcours naturels.

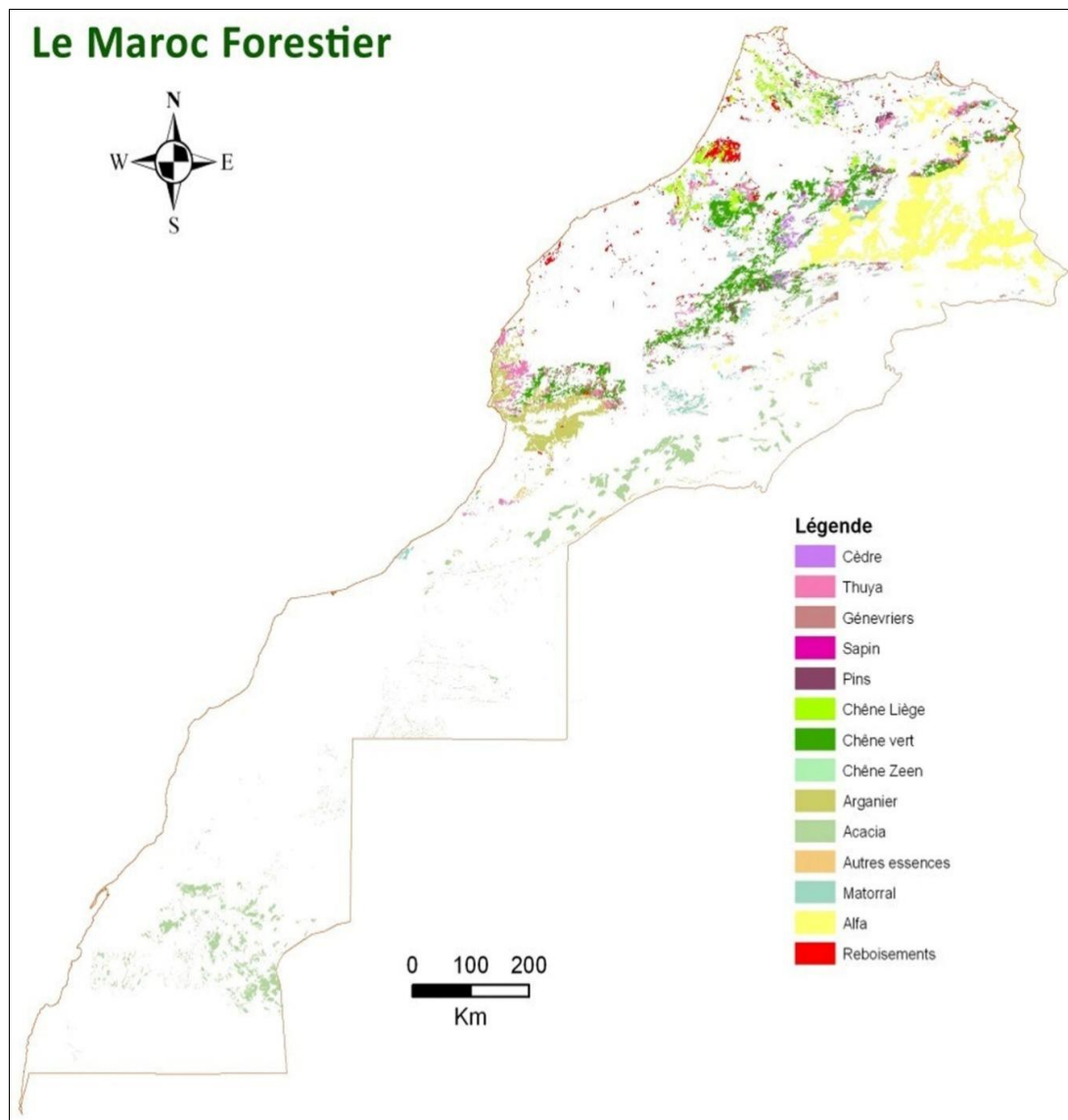
Les forêts marocaines sont constituées de forêts naturelles de feuillus (Chêne Vert, Chêne-liège, Chêne Tauzin, Arganier, Caroubier, Acacias, ...) et de résineux (Cèdre de l'Atlas, Thuya de Berbérie, Pin d'Alep, Pin Maritime, Pin Noir, Genévrier Thurifère, Genévrier Rouge, ...), réparties entre les différents étages bioclimatiques, du semi-aride à l'humide.

**Graph 40 : Proportion des différentes espèces de la forêt marocaine (Source HCEFLCD, 2018)**



La Cédraie occupe les zones de montagne dans le Moyen Atlas et le Rif, Les Chênaies occupent les plaines et piémonts de montagne, tandis que la seule Sapinière du Maroc trouve refuge à Talasemtane dans les altitudes du Rif occidental près de Chefchaouen. Au Sud-ouest, l'Arganeraie, espèce endémique, occupe des zones semi-arides et arides du Haut Atlas occidental et de l'Anti-Atlas. Plus au Sud, les Acacias constituent des climax pré-steppe et pré-forestiers, dans les zones à bioclimats aride et saharien.

Graphe 41 : Formations forestières du Maroc (CGDA/MAPM, 2009)



Le cortège floristique des forêts marocaines est riche en espèces d'arbustes et d'herbacées, dont un grand nombre d'endémiques ont un intérêt médicinal et aromatique.

Pour avoir une connaissance complète et homogène sur l'état du patrimoine forestier, le premier Inventaire Forestier National (IFN), réalisé entre 1990-2005, a permis de disposer d'une base de données cartographiques et numériques fiables et importantes sur la répartition géographique, la consistance et l'état général des ressources forestières.

### 3.6.1. LE DOMAINE FORESTIER

Le domaine forestier couvre environ : 9 037 720 ha (HCEFLCD, 2018) ainsi répartis :

- Résineux 1 035 340
- Feuillus 3 786 200
- Reboisement 490 520
- Matorral 407 400
- Nappes alfatières 3 318 260

Les espèces résineuses sont à base de Cèdre de l'Atlas, Génévrier et Thuya de Berbérie

Les espèces feuillues se distribuent ainsi :

- Chêne vert 37,4 %
- Arganier 23 %
- Chêne liège 9,9 %
- Chêne zeen 0,2 %
- Acacias sahariens 26,7 %
- Autres feuillus 2,7 %.

### 3.6.2. PRODUCTION DES FORETS

La forêt marocaine contribue à hauteur de 30 % à la couverture des besoins du pays en bois d'œuvre et d'industrie. Malgré les exportations de certains produits (pâte à papier, liège et autres produits forestiers non ligneux), le commerce des produits forestiers reste déficitaire, d'où le recours aux importations de bois de conifères d'Europe et de bois tropicaux d'Afrique.

Environ, la moitié des forêts naturelles sont considérées peu significantes au niveau de la production ligneuse. Cependant, la législation forestière a permis aux populations riveraines de tirer profit des autres ressources du domaine forestier.

Selon HCEFLCD (2018), les productions commerciales forestières moyennes, enregistrées au cours des trois dernières années sont comme suit :



- 114.000 m3 de bois d'œuvre de cèdre, provenant essentiellement des forêts du Moyen Atlas et du Haut Atlas Oriental.
- 108.000 m3 de bois d'œuvre de pins, issus des plantations de la Maâmora, du Gharb, du Rif et de la région de Taza – Taounate.
- 365.000 m3 de bois d'industrie et de service, issus des plantations d'eucalyptus de la Maâmora, et des plaines atlantiques entre El-Jadida et Tanger.
- 571.000 stères de bois de feu provenant des coupes de chêne vert essentiellement du Moyen Atlas, et des sous-produits des coupes de cèdre, et d'eucalyptus.
- 10.000 tonnes de liège provenant de la forêt de la Maâmora, des subéraies du Rif, du plateau central et de la région de Taza.
- 41.000 tonnes de produits forestiers divers (huile de romarin, caroubes, lichens, champignons...).

La cession des produits forestiers se fait par voie d'adjudications publiques organisées annuellement au niveau de toutes les régions du pays.

### Recettes forestières

Les recettes provenant du secteur forestier (HCEFLCD, 2018) s'élèvent à 317 289 706 Dh, dont 35 % proviennent du liège, 25 % du bois de cèdre et 39 % du bois d'industrie.

Au niveau régional, le Nord -Ouest, le Moyen Atlas et le Rif contribuent respectivement à hauteur de 30 %, 24 % et 10 %.

**Tableau 30 : Recettes provenant du secteur forestier (Sources HCEFLCD, 2018)**  
<http://www.eauxetforets.gov.ma/fr/text.aspx?id=1041&uid=57>

Zone	Liège (Dh)	Cèdre (Dh)	Bois d'industrie (Dh)	Total
Centre	3 508 880		5 088 000	8 596 880
Oriental			994 600	994 600
Rif	3 337 530		28 814 000	32 151 530
Moyen Atlas		74 193 000	3 254 000	77 447 000
Haut Atlas			552 000	552 000
Sud			20 000	20 000
Nord-Ouest	36 656 625		59 246 000	95 902 625
Nord - Est	10 755 624	5 600 000	964 500	17 320 124
Rabat – Salé – Zemmour - Zair	56 279 937		28 670 000	84 949 937
Tadla - Azila		302 000		302 000
Fès - Boulemane		17 500		17 500
<b>Total</b>	<b>110 538 606</b>	<b>80 112 500</b>	<b>126 638 600</b>	<b>317 289 706</b>

Conformément à la législation forestière, les recettes forestières, versées aux communes sont de 162 875 949 Dh. Les provinces de Khémisset, Khénifra, Middelt, Ifrane, Laarache tirent les parts de recettes les plus importantes (37 M Dh à Khémisset).

Outre les exploitations de bois et de liège qui génèrent des recettes au profit des communes rurales ainsi qu'aux provinces et à l'Etat (par les taxes), diverses recettes proviennent des produits forestiers non ligneux qui sont nombreux et diversifiés (HCEFLCD, 2003). Il s'agit de :

- PAM qui représentent la principale catégorie des PFNL (du point de vue nombre)
- Champignons (Truffes),
- Sous-produits des Acacias (tanin),
- Liège et Glands,
- Miel.

Le programme décennal 2015-2024 oriente le développement du secteur forestier. Ses objectifs sont (HCEFLCD, 2018) :

- Inverser la tendance de la dégradation des sols à travers une coordination efficace de la mise en œuvre du Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PANLCD).
- Intégrer les risques liés au changement climatique dans les stratégies sectorielles et développer des plans d'adaptation et d'atténuation de ces risques.
- Intégrer la conservation des eaux et des sols dans la stratégie nationale de l'Eau et le Développement des zones de montagnes.
- Conserver et valoriser la biodiversité à travers la réhabilitation des forêts et le développement des mécanismes pour leur valorisation. Défis socioéconomiques :
- Organiser les usagers pour rétablir les équilibres sylvo-pastoraux.
- Optimiser la filière bois-énergie et l'intégrer dans la stratégie nationale énergétique.
- Organiser les filières forestières pour une plus grande valeur ajoutée.

## **Conclusion**

La forêt marocaine constituée d'écosystèmes fragiles et fragilisés, et impactée de droits d'usages, reconnus par la loi aux populations riveraines, subit une forte pression anthropique.

Cependant, il est très difficile d'imposer aux populations riveraines, généralement démunies, des règles strictes de conservation de la forêt lorsqu'elles dépendent directement de cette dernière pour satisfaire des besoins alimentaires et énergétiques vitaux. Il s'agit alors de concilier l'aménagement de l'exercice du droit d'usage et l'arrêt de la dégradation de la forêt.

La création de CREM et l'amélioration du niveau de vie des populations rurales, dans le cadre d'un aménagement intégré de l'espace rural, permettrait de diminuer indirectement la pression qui s'exerce constamment sur ces ressources forestières. En effet, les CREM pourraient favoriser l'utilisation du gaz pour les besoins énergétiques, ce qui pourrait alléger les défrichements et l'exploitation illicite du bois des forêts pour ces mêmes besoins.

### 3.7. LES TERRES DE PARCOURS

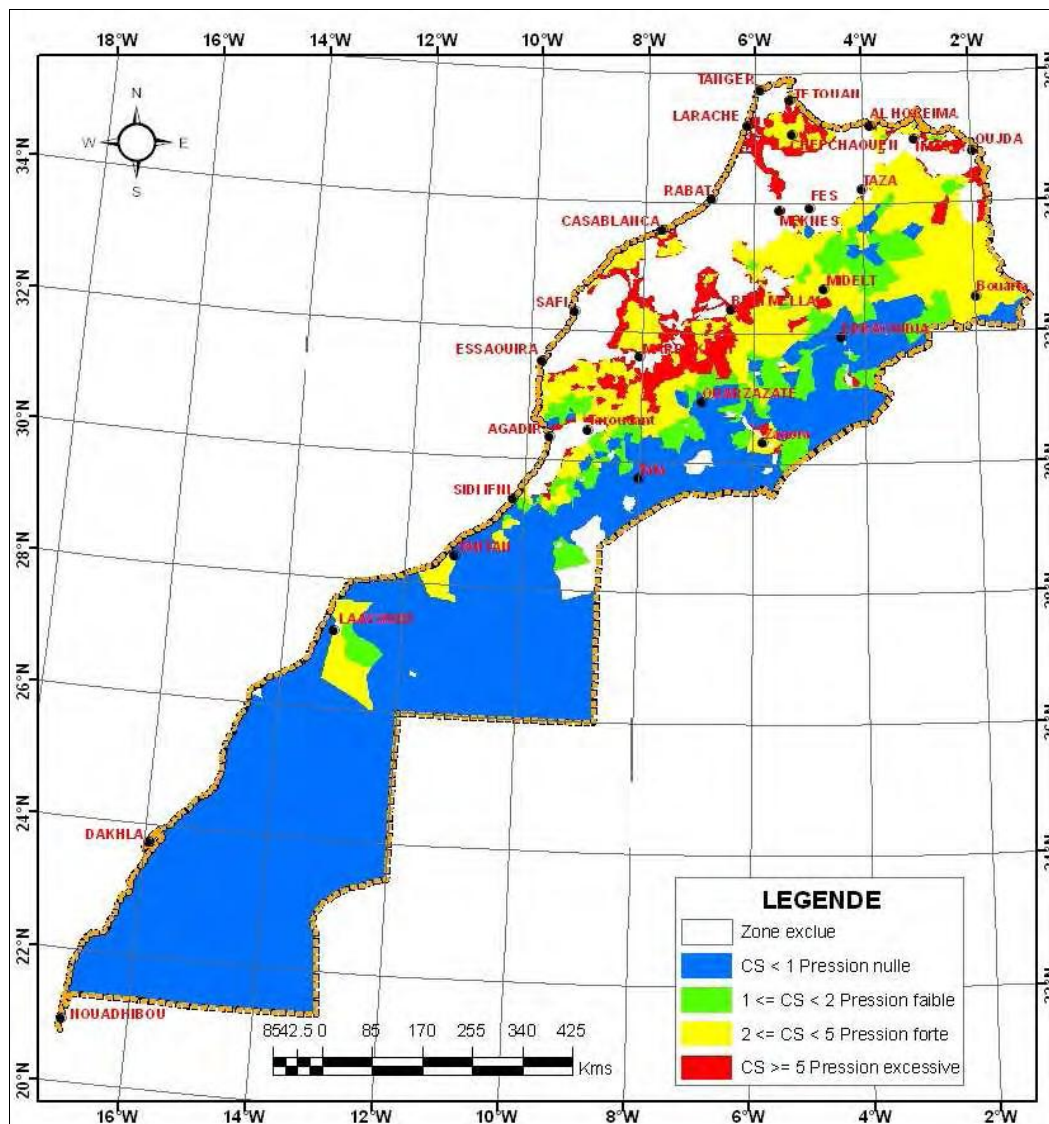
Les parcours naturels du Maroc représentent environ 21 millions ha. Ils sont largement représentés dans le Maroc Oriental (Hauts plateaux, plaines de la Moulouya), mais aussi dans le Maroc atlantique, dans les plateaux intérieurs des Rehamna-Ganntour-Jbilet, dans les parties non irriguées des plaines du Tadla et du Haouz ou dans les plaines atlantiques des Abda, Chiadma, Haha et Souss et enfin dans les montagnes arides (Haut Atlas oriental et Anti-Atlas). Les ressources pastorales, (généralement des formations steppiques et forestières dégradées, sont principalement utilisées par des petits ruminants, selon le mode d'élevage extensif traditionnel.

Les parcours naturels du Maroc se répartissent en dix grandes zones pastorales. Tous les parcours connaissent un surpâturage variable, dont le taux dépasse parfois 60%.

**Tableau 31 : Les zones de parcours du Maroc (Source : CGDA/MAPM, 2009)**

Zone Pastorale	Région	Superficie de la région en km <sup>2</sup>	Terrains utilisé comme parcours km <sup>2</sup>
1	Oriental	55018	52500
2	Moyen Atlas	21849	12131
3	Haut Atlas	29883	22698
4	Rif	43532	9166
5	Meseta nord	27772	8091
6	Meseta sud	46028	12756
7	Meseta côtière	11065	772
8	Arganeraie	27653	14596
9	Présahara	60275	56670
10	Sahara	375251	465525
Total		698326	654901

Carte 43 : Surpâturage (GIZ/HCEFLCD, 2011)



## 3.8. LE LITTORAL ET LES ZONES HUMIDES

### 3.8.1. LE LITTORAL

Le Maroc dispose d'une bande littorale qui s'étend à la fois sur la façade atlantique, de Cap Spartel à Lagouira (2 934 km), et sur la façade méditerranéenne, de Cap Spartel à Saïdia (512 km) (ONEDD, 2015). Le long de ces côtes, le paysage varie selon le substrat géologique, la tectonique et les facteurs dynamiques d'édification ou d'érosion, qui ne sont pas les mêmes selon s'ils se situent sur la côte méditerranéenne ou sur la côte océanique. On rencontre de plus sur le littoral les côtes rocheuses à falaises et les côtes rocheuses formées de platiers plus ou moins réguliers, abritant une faune et une flore particulière (ONEDD, 2015).

De par sa situation, le littoral marocain constitue un pôle d'attraction socio-économique. Il se caractérise par une forte urbanisation, une attractivité pour les projets de tourisme et de résidences secondaires, une concentration grandissante d'infrastructures (routes, ports, ponts, etc.) et de nombreuses installations industrielles.

L'écosystème littoral est constitué de plages sableuses ou caillouteuses, de cordons littoraux et de dunes, ainsi que de différents types de zones humides (marais, lagunes, estuaires). Ces écosystèmes sont particulièrement riches en biodiversité. Ils sont en outre fragiles et instables, car ils sont notamment sensibles aux principaux facteurs de l'avancé ou du recul du trait de côte : variations du niveau de la mer, érosion ou, au contraire, sédimentation

### 3.8.2. LES ZONES HUMIDES

Les zones humides répertoriées au Maroc sont au nombre de 300 sites couvrant une superficie de 400 000 ha. Parmi ces sites, 24 sont inscrits dans la liste Ramsar des zones humides d'importance internationale (AMCCD, Agence marocaine pour le climat et le Développement Durable, 2019).

En plus de leur valeur économique résultant de leurs fonctions écologiques et naturelles ces zones ont des valeurs culturelle, esthétique, biologique d'une très grande importance. Un grand nombre d'espèces se développent, se reproduisent ou se nourrissent dans ces espaces qui renferment une faune et une flore, parfois endémiques.

La plupart de zones humides répertoriées, y compris les sites Ramsar ou celles reconnues comme sites d'intérêt biologique et écologique (SIBE) sont soumises à une forte exploitation des ressources naturelles. Certaines zones sont dans des stades de dégradation assez avancés (AMCCD, Agence marocaine pour le climat et le Développement Durable, 2019).

Parmi les causes, de dégradation de ces zones :

- Le surpâturage ;
- La surexploitation des ressources naturelles : plantes, poisson, faune terrestre et aquatique ;
- Le pompage excessif de l'eau pour les besoins agricoles ;
- La pollution par le rejet de déchets solides et liquides ;
- Les extensions urbaines et le développement de complexes touristiques ;
- Les infrastructures routières et ferroviaires ;
- Le drainage et la conversion en terres agricoles ;
- La sur-fréquentation et les usages pour des fins de récréation.

**Tableau 32 : Zones humides classées au Maroc <https://ecologie.ma/les-zones-humides-du-maroc/>**

<b>Zone humide</b>	<b>Superficie/date de classement</b>
Merja Sidi Boughaba	650 ha classé site Ramsar en 1980
-Merja Zerga	7300 ha classé site Ramsar en 1980
-Zones humides de l'Oued El Maleh	1200 ha classé en 2005
-Embouchure de la Moulouya	3000 ha classé en 2005
-Barrage Mohamed 5	5000 ha classé en 1980
-Complexe du bas Tahaddart	11000 ha classé en 2005
-Complexe du bas Loukkos	3600 ha classé en 2005
-Cap des trois fourches	5000 ha classé en 2005
-Aguelman Afenourir	800 ha classé en 1980
-Lacs Isly et Tislit	800 ha classé en 2005
-Archipel et dunes d'Essaouira	4000 ha classé en 2005
-Barrage El Massira	14000 ha classé en 2005
-Aguelman Sidi Ali Tifounassine	600 ha classé en 2005
-Marais et côte du plateau de Rmel	1300 ha classé en 2005
-Sebkha Bou Areg	14000 ha classé en 2005
-Oasis du Tafilalet	65000 ha classé en 2005
-Complexe de Sidi Moussa-Oualidia	10000 ha classé en 2005
-Zones humides de Souss Massa	1000 ha classé en 2005
-Embouchure de l'oued Draa	10000 ha classé en 2005
-Moyenne Draa	45000 ha classé en 2005
-Baie de Khnifiss	20000 ha classé en 1980
-Sebkha Zima	760 ha classé en 2005
-Embouchures des Oueds Chbeyka Al Wa'er	8000 ha classé en 2005
-Baie de Dakhla	40000 ha classé en 2005

La proximité de ces zones humides des sites potentiels pour la création ou le développement d'un centre émergent peut constituer un atout formidable d'attractivité, pour peu que les conditions de durabilité de la zone humide soient préservées.

### 3.9. L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL

La production des eaux usées en milieu rural dépasse 125 Millions de m<sup>3</sup>/an (avec une dotation en eau potable de 30 l/hab/j). L'assainissement dans le milieu rural se caractérise selon ONEP, 2016, par :

- un taux de retour à l'égout de 70 % ;
- un taux d'eaux parasites de 20 % (Les eaux parasites proviennent essentiellement de l'infiltration d'eau potable, suite aux fréquentes fuites, pouvant survenir sur le réseau d'eau potable ;
- un taux de raccordement inférieur à 10 % ;
- un taux de dépollution des eaux usées ne dépassant pas 3 %.

Le taux d'accès à l'assainissement autonome des ménages des douars équipés en AEP est comme suit :

- Latrines à fosse : 36,4 %
- Réseaux collectifs d'assainissement : 1,7 %
- En tenant compte uniquement des systèmes améliorés (non compris les latrines sèches traditionnelles), le taux d'accès à l'assainissement serait de 11 % environ
- Assainissement des CR 9 % en réseau collectif.

Concernant l'évacuation des eaux ménagères, il faut noter que 88 % sont rejetés directement dans la nature.

Le service d'assainissement liquide en milieu rural est géré dans :

- 16 centres par les Régies, soit 1,2 % de la population rurale ;
- 16 centres par les délégataires privés, soit 1,4 % de la population rurale ;
- 44 centres par l'ONEE, soit 3,6 % de la population rurale ;
- 1206 centres par les communes, soit 93,8 % de la population rurale.

Le Maroc a établi un Programme National d'Assainissement liquide en milieu rural PANR (MI/ DGCL/ DEA, 2015). Les objectifs du PNAR se résument ainsi :

- Éradication de la défécation dans la nature
- Tous les logements en milieu rural disposent d'un lieu d'aisance assurant confort, intimité et réduction de l'exposition aux matières fécales
- Taux d'équipement adéquat des ménages ruraux de 100 % en 2040
- Equipements est conforme à une des solutions acceptées dans le catalogue du PNAR pour le contexte concerné
- Taux de dépollution de 50 % en 2040.

Ce taux est variable selon les systèmes installés mais ne peut être globalement en deçà de 50 % en respectant les normes de rejet en vigueur.

### 3.10. CONCLUSION SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES

Le Maroc est doté d'un potentiel en ressources naturelles assez riche et d'une grande diversité. Des ressources en eau estimées à milliards de m<sup>3</sup> par an, une superficie agricole utile s'étendant sur près de 9 millions d'hectares, un couvert végétal de 9 millions d'hectares (dont 6 millions d'hectares de forêt et 3 millions d'hectares de nappes d'alfa), une biodiversité remarquable et des paysages naturels variés, autant d'éléments constituant des atouts pour la vie rurale.

Les richesses, aussi importantes soient-elles, sont soumises à des pressions d'origine locale ou globale qui entraînent ou risquent d'entraîner leur dégradation, voire même leur destruction ou leur épuisement. Les pressions d'origine locale s'expriment par l'épuisement des nappes phréatiques dans les zones d'agriculture irriguée traditionnelle (le Haouz, par exemple), la dégradation de la forêt (en relation avec le surpâturage dans les zones de montagne ou près des oasis) et l'extension urbaine (autour des grandes villes et dans les régions métropolitaines). Celles d'origine globale s'expriment par la multiplication des périodes de sécheresse et la dégradation du littoral, les deux en relation avec le changement climatique. La liste des menaces et des formes de dégradation est longue. (Voir à ce propos le Rapport de diagnostic de la Stratégie nationale de développement durable).

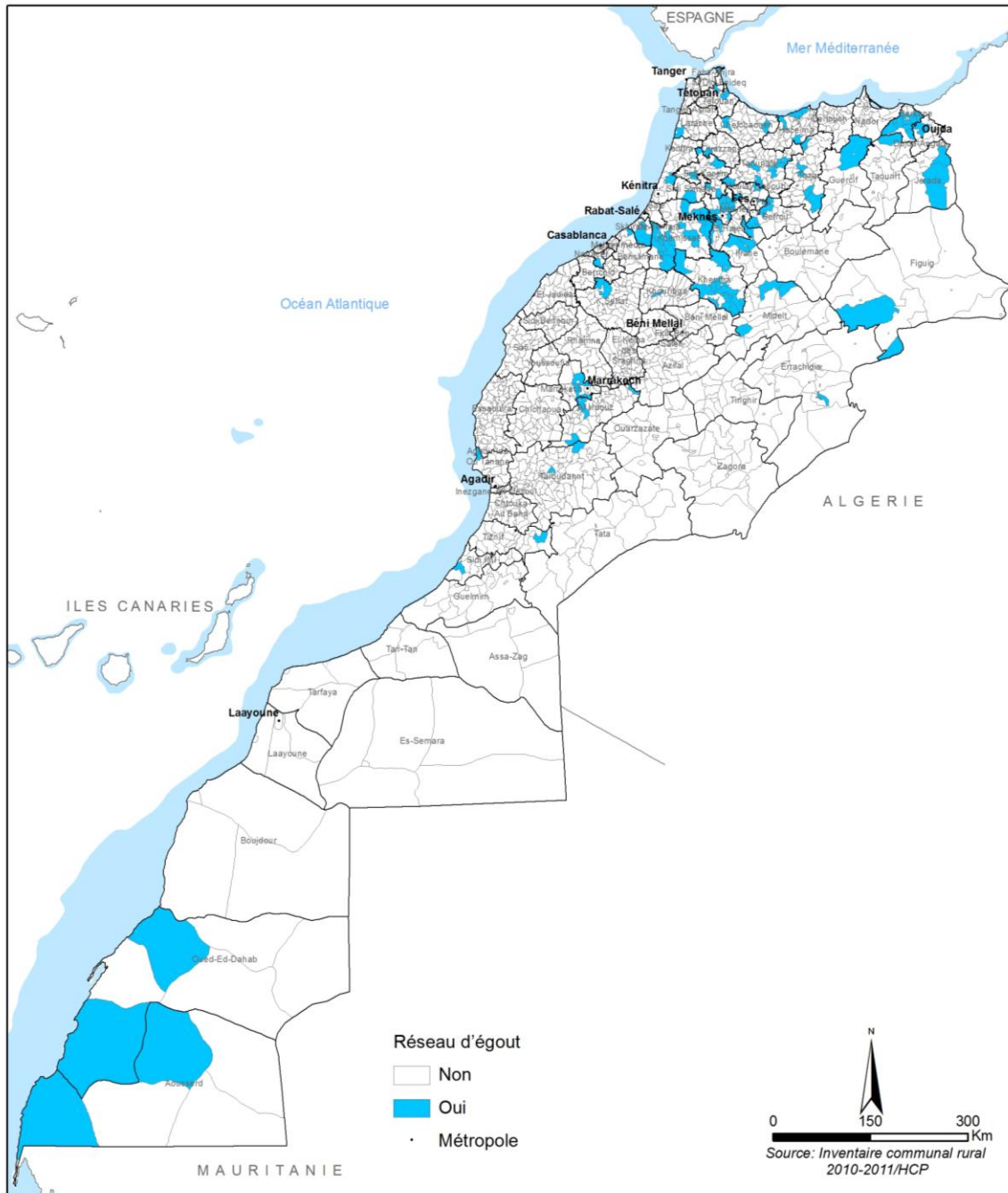
Les risques sont d'autant plus sérieux qu'ils s'exercent dans les zones rurales les plus fragiles et souvent dans celles où les densités humaines sont les plus élevées. Les zones rurales les plus denses sur le plan du peuplement sont situées, soit dans des zones montagneuses (vallées, piémonts) où les superficies cultivables sont limitées, soit dans des zones périurbaines où les pressions exercées par la ville (sous forme de constructions résidentielles ou autres, et de spéculation foncière) sont à l'origine de l'extension des friches et l'abandon de cultures.

Dans le contexte du développement des CREM, les ressources naturelles mobilisables sont géographiquement localisées, mais variables, et leur mobilisation et leur gestion impliquent des systèmes d'acteurs d'une grande diversité. Les solutions et compromis à trouver dépendent donc des contextes locaux et sont soit à puiser dans le patrimoine technique traditionnel local, soit à introduire par adaptation au milieu local.

Dans tous les cas, l'identification de démarches adaptées aux contextes locaux et l'élaboration d'actions de mobilisation, de protection et de gestion, se feront en tenant compte des stratégies mises en œuvre. Elle ne pourra se faire, par ailleurs, que dans le cadre des projets de territoire relatifs à chaque CREM, tenant compte de la problématique posée, des particularités du territoire et du système d'acteurs en présence.



Carte 44 : Cadre de vie : réseau d'égout





## PARTIE 2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

---



## 4. LES TERRITOIRES RURAUX AU MAROC

Selon les travaux de l'atlas de l'agriculture (2009) et la stratégie 2020 du développement rural, la territorialisation de l'agriculture présente 3 ou même 4 échelles qui sont :

- Les grands ensembles agro-écologiques ;
- Les Unités territoriales agricoles (régions agricoles) ;
- La petite région agricole ;
- L'échelle socio territoriale du "douar.

Les premières échelles territoriales sont les *grands ensembles agro écologiques* du pays, à l'intérieur desquels se distinguent les "régions agricoles" plus compactes et relevant, chacune, d'une problématique de développement comparable.

Ces régions agricoles, à l'intérieur des *ensembles agro écologiques*, sont dénommées *Unités de Territorialisation de l'Agriculture (ou UTA)*. Elles constituent, en fait, des unités spécifiques sur la base desquelles se dessinent les données de la compétitivité territoriale de l'agriculture. Ce premier niveau d'hierarchisation apporte ainsi aux décideurs régionaux des données nouvelles pour mieux connaître le secteur agricole et pour mieux identifier les priorités.

C'est plutôt à des échelles beaucoup plus proches de leurs activités que les producteurs agricoles prennent des décisions et interagissent. La *Stratégie 2020 de Développement Rural* identifie cette échelle comme étant celui de la *petite région agricole*. C'est à ce niveau en effet que l'agriculture peut le mieux s'articuler avec les services amont et aval et qu'elle peut entrer en réseau avec les villes qui polarisent ses activités. C'est aussi à ce niveau que les agriculteurs et leurs organisations professionnelles peuvent le mieux s'intégrer aux systèmes de financement, de commercialisation et à l'agro-industrie. La *petite région agricole* correspond le plus souvent au niveau du cercle administratif.

### 4.1. L'ECHELLE DES GRANDS ENSEMBLES AGRO ECOLOGIQUES

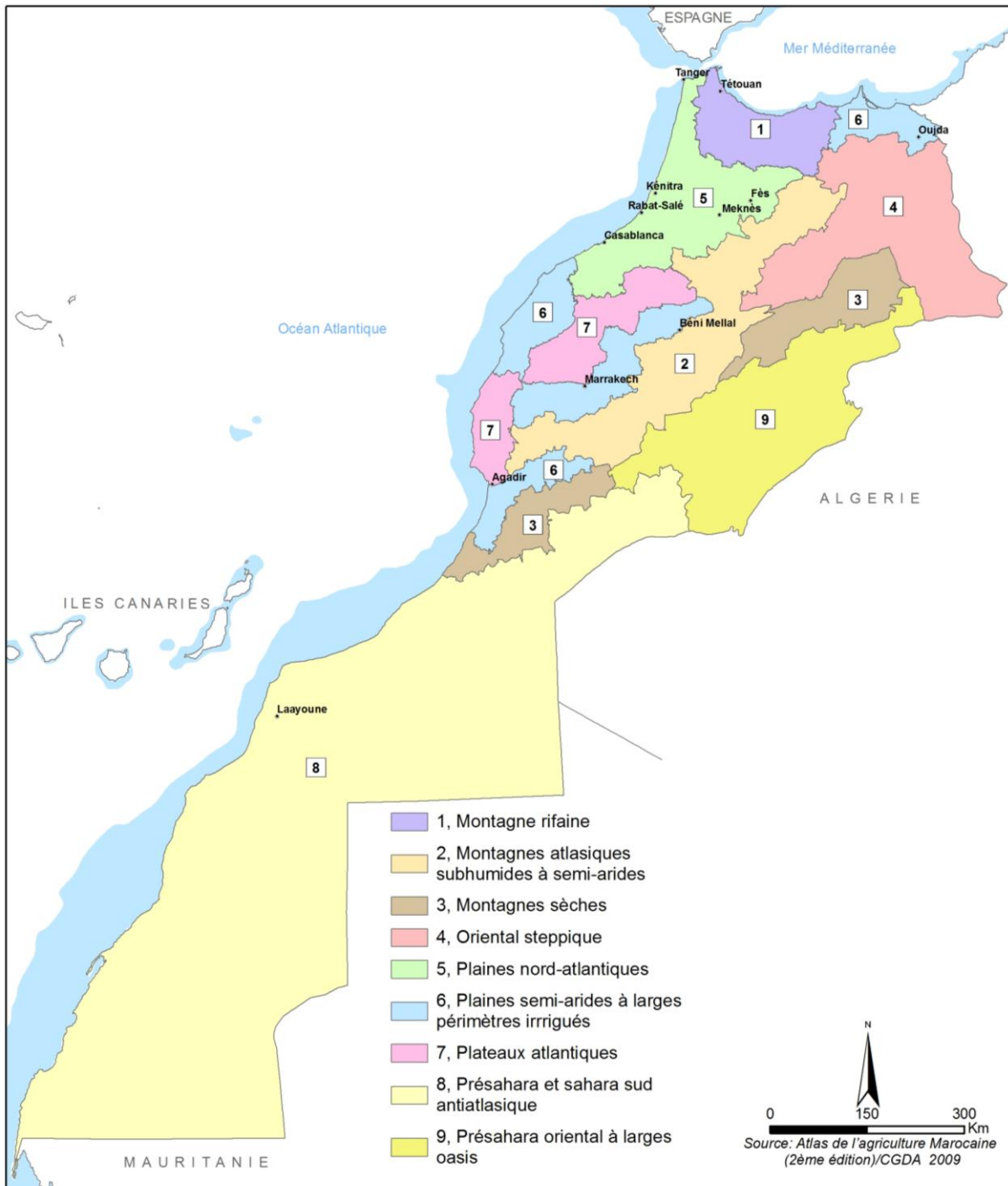
La première échelle territoriale de l'agriculture est celle des *ensembles agro-Ecologiques*. La spatialisation du Maroc en *ensembles agro écologiques* a été effectuée en combinant, à la bonne échelle, les unités morpho-structurales et les grandes subdivisions bioclimatiques. Le critère du relief a permis de distinguer les zones montagneuses des zones de plateaux, de collines et de plaines.

Les neuf ensembles suivants ont été identifiés :

1. Montagnes rifaines à système agro-sylvo-pastoral fragile ;

2. Montagnes humides qui reçoivent plus de 400 mm de pluie et couverts en grande partie par des forêts ;
3. Montagnes arides qui reçoivent moins de 400 mm de pluie ;
4. Plaines et collines avec plus de 400 mm avec des sols souvent favorables et risques de dégradation limités ;
5. Plaines, plateaux et collines semi arides avec moins de 400 mm de pluie avec des activités agricoles importante associée à l'élevage et à des surfaces en PMH ;
6. Plaines et plateaux steppiques, arides ou subarides, à activité pastorale principale, associée à des mises en culture aléatoires et quelques surfaces en PMH ;
7. Plaines, plateaux et collines semi-arides, avec présence de Grande Hydraulique et potentiel d'irrigation élevé ;
8. Régions présahariennes et sahariennes avec dominance d'une agriculture oasienne ;
9. Régions présahariennes et sahariennes à faible développement des oasis.

Carte 45 : Ensembles agro-écologiques du Maroc



**Tableau 33 : Répartition par agro-systèmes des exploitations agricoles et de la SAU**

Agro-systèmes	SAU en 1000 ha	% Total Maroc	Sup irriguée en 1000 ha	Nombre exploitations 1000	% Total Maroc
Montagnes	1664	19.0	215,8	437.4	30.6
Plaines et collines en bour favorable	2282	26.1	101,6	287.7	20.1
Plaines et plateaux en semi aride/aride	3843 dont steppes 508	44.0 dont steppes 13 %	84,1	520.3 dont steppes 54.3 %	38.4 dont steppes 10 %
Grande Irrigation	707.4	8.1	707,4	100.0	7.0
Zones sahariennes & présahariennes	236	2.7	143,9	85.4	5.9

## 4.2. L'ECHELLE DES UNITES TERRITORIALES DE L'AGRICULTURE (UTA)

La seconde échelle de la territorialisation de l'agriculture est celle des régions agricoles, dénommées *Unités Territoriales de l'Agriculture ou UTA* qui se caractérisent, chacune, par une certaine homogénéité des conditions naturelles et, partant, des systèmes de production.

L'Atlas de l'Agriculture propose un découpage du Maroc en 31 *Unités Territoriales de l'Agriculture*. Il en donne une description ainsi qu'une quantification des données permettant de caractériser les systèmes de production.

Les potentialités agricoles identifiées des UTA se ranger dans les grands types suivants : sylvicole, sylvo-pastoral, pastoral, agriculture de montagne, polyculture irriguée des zones de piémonts, polyculture irriguée des périmètres de grande hydraulique, polyculture irriguée en petite et moyenne hydraulique (PMH) et dans les oasis de vallées ou de piémont sud-atlasique, céréaliculture intensive, céréaliculture extensive, arboriculture, maraîchage.

Ainsi, l'UTA se définit comme suit : Une *"unité territoriale agricole"* est un espace géographique présentant des potentialités, des systèmes d'utilisation de potentialités, fruit d'un développement historique et d'une adaptation progressive.



**Tableau 34 : Répartition des 31 UTA en fonction des 9 agro-systèmes prédéfinis (d'après les données de CGDA/MAPM, 2009)**

<b>Agrosystème 1. Montagne rifaine</b>	<b>Agrosystème 4. Plaines atlantiques subhumides à semi-arides</b>	<b>Agrosystème 7. Steppes de l'Oriental à dominante pastorale</b>
1. Rif occidental	10. Tangérois et Habt	23. Plaines steppiques de la basse Moulouya intérieure
2. Rif central et oriental	11. Gharb	24. Hauts Plateaux et bordure montagneuse de Jerada
3. Rif Sud : Basses montagnes avant rifaines	12. Collines du Prérif	25. Plaines steppiques de Haute et Moyenne Moulouya
<b>Agrosystème 2. Montagnes atlasiques subhumides à semi-arides</b>	13. Saïs, Cherarda et rebord nord du Moyen Atlas	<b>Agrosystème 8. Présahara oriental</b>
4. Haut Atlas occidental (ou de Marrakech)	14. Zaër – Zemmour	27. Présahara oriental du Guir et Tafilalt
5. Haut Atlas central (ou d'Azilal)	15. Chaouïa	28. Présahara du Dra
7. Moyen Atlas oriental	<b>Agrosystème 5. Plateaux atlantiques semi-arides à arides</b>	<b>Agrosystème 9. Présahara et Sahara du SW</b>
8. Moyen Atlas occidental et Haut Plateau Central	17. Chiadma, Haha, Ida ou Tanane	29. Présahara et Sahara sud-anti atlasique
<b>Agrosystème 3. Montagnes arides</b>	18. Plateau de khouribgua	30. Sahara de Laayoune Boujdour
6. Haut Atlas oriental	19. Rehamna-Jbilet	31. Sahara de Oued Dahab
9. Anti Atlas du Nord-Ouest	<b>Agrosystème 6. Plaines semi-arides à large développement de l'irrigation</b>	
	16. Doukkala Abda	
	20. Tadla	
	21. Haouz et Srarhna	
	22. Souss et Plaine de Tiznit	
	26. Plaines et montagnes du NE méditerranéen	

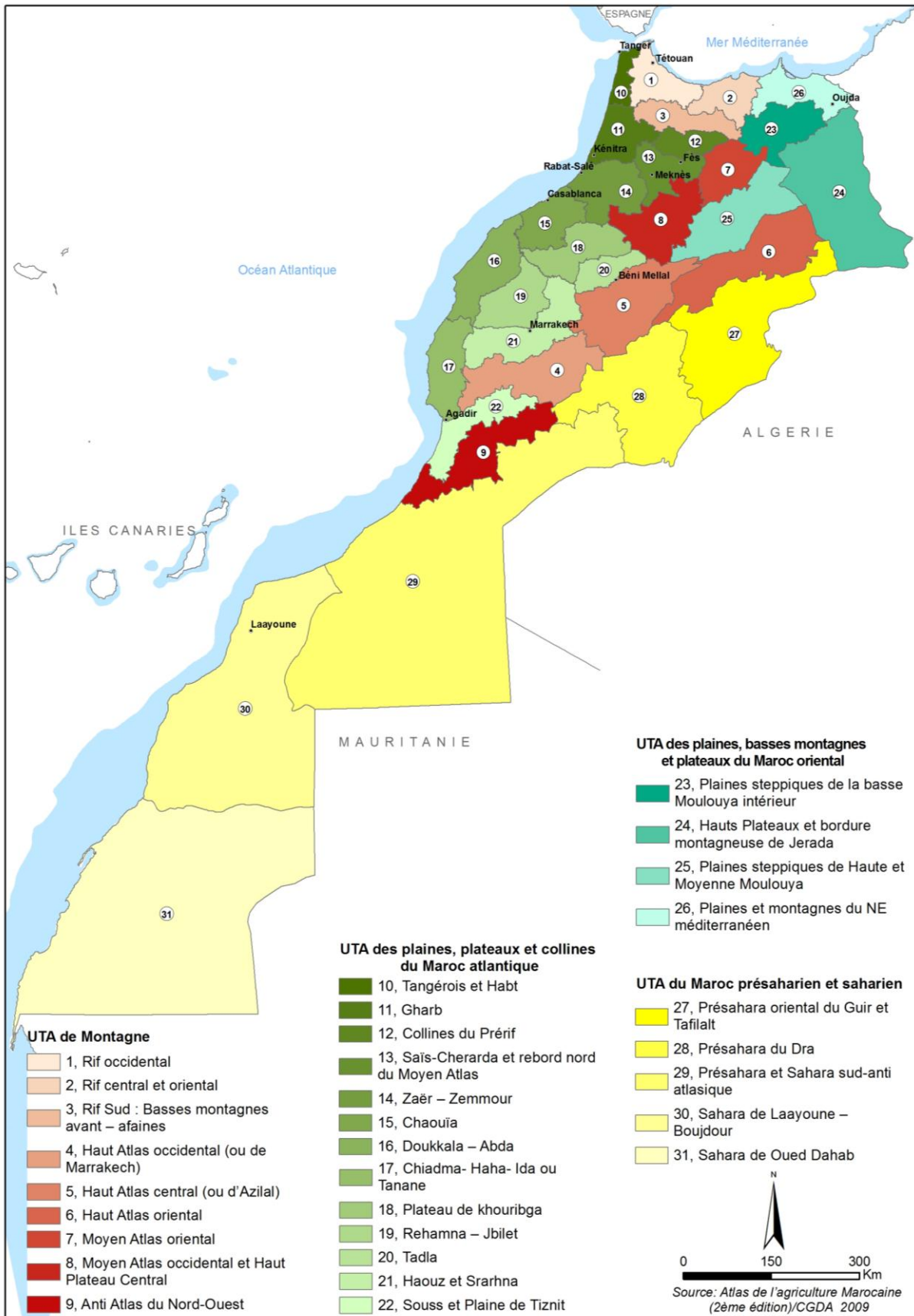
**Tableau 35 : Occupation de la SAU par les différents types de culture au Maroc, selon les UTA (Source : CGDA/ MAPM, 2009)**

UTA		1	2	3	4	5	6	7	8	9
		Superf. Ha	SAU Ha	SAU %	Exploit. Nbre	Moy. /Expl	Irrig Ha	Irrig En%	Bour Ha	Forêt Ha
1	Rif Occidental	727756	198897	27,33	60827	3,27	16096	8,09	182801	326045
2	Rif Central et Oriental	684900	263020	38,40	49579	5,31	21855	8,31	241 165	184711
3	Rif Sud: Basses montagnes avant-rifaines	661 900	283068	42,77	79799	3,55	7030	2,48	276038	184334
4	Haut Atlas occidental (ou de Marrakech)	1490750	82021	5,50	48704	1,68	36628	44,66	45393	462930
5	Haut Atlas central (ou d'Azilal)	2004465	227056	11,33	61174	3,71	45737	20,14	181 319	419542
6	Haut Atlas oriental	1 295600	39062	3,01	15752	2,48	18131	46,42	20931	376561
7	Moyen Atlas oriental	2271 800	146395	6,44	29165	5,02	12848	8,78	133547	57340
8	Moyen Atlas occidental et Haut Plateau central	819600	277 838	33,90	36762	7,56	46689	16,80	231 149	267541
9	Anti Atlas du Nord Ouest	1 330150	147138	11,06	55717	2,64	8848	6,01	138290	334940
10	Tangérois et Habt	263200	168253	63,93	27859	6,04	24955	14,83	143298	
11	Gharb	695550	462024	66,43	79657	5,80	97487	21,10	364537	
12	Collines du Prérif	455700	353031	77,47	52500	6,72	8739	2,48	344292	5828
13	Saïs, Cherarda et Rebord nord du Moyen Atlas	718040	471 111	65,61	48052	9,80	48762	10,35	422349	59507
14	Zaër -Zemmour	960000	441506	45,99	45323	9,74	15376	3,48	426130	91462
15	Chaouia	848320	505836	59,63	54757	9,24	25733	5,09	480103	
16	Doukkala -Abda	840400	777480	92,51	130700	5,95	64347	8,28	713133	199006
17	Chiadma, Haha, Ida ou Tanane	963400	303164	31,47	63022	4,81	5812	1,92	297352	
18	Plateau de Khouribga	862900	499805	57,92	56686	8,82	6914	1,38	492891	345565
19	Rehamna -Jbilet	927700	639765	68,96	45598	14,03	19942	3,12	619823	
20	Tadla	943000	298860	31,69	41197	7,25	119216	39,89	179644	46427
21	Haouz et Srarhna	4240800	772 555	18,22	112127	6,89	275418	35,65	497137	44797
22	Souss et Plaine de Tiznit	1549500	240150	15,50	46082	5,21	67552	28,13	172 598	51730
23	Plaines steppiques de la basse Moulouya intérieure	883000	217040	24,58	19613	11,07	20562	9,47	196478	1463
24	Hauts plateaux et bordure montagneuse de Jerada	439335	209184	47,61	16910	12,37	6604	3,16	202580	45
25	Plaines steppiques de Haute et Moyenne Moulouya	1413571	81965	5,80	17 900	4,58	24286	29,63	57679	89796
26	Plaines et montagnes du NE méditerranéen	847100	389030	45,92	49796	7,81	61967	15,93	327063	51810
27	Présahara oriental du Guir et Tafilalet	6232000	41740	0,67	25167	1,66	27707	66,38	14033	
28	Présahara du Dra	3205800	56903	1,78	41217	1,38	51174	89,93	5729	1289

UTA		1	2	3	4	5	6	7	8	9
		Superf. Ha	SAU Ha	SAU %	Exploit. Nbre	Moy. /Expl	Irrig Ha	Irrig En%	Bour Ha	Forêt Ha
29	Présahara et Sahara sud - antiatlasiq	13410293	120408	0,90	18512	6,50	64682	53,72	55726	
30	Sahara de Laayoune -Boujdour	8141 300	17653	0,22	1420	12,43	102	0,58	7551	
31	Sahara de Oued Dahab	12930900	265	0,00	59	4,49	265	100,00	0	

1 = Superficie totale de la région en ha. ; 2 = SAU totale en ha. ; 3 = SAU en % de la superficie totale de la région en ha. ; 4 = Nombre d'exploitations agricoles avec une SAU. ; 5 = SAU moyenne par exploitation (en ha). ; 6= SAU en irrigué en ha. ; 7 = SAU en irrigué en % de la SAU totale. ; 8= SAU en bour en Ha ; 9 : Forêts

**Carte 46 : Unités territoriales agricoles du Maroc (les régions agricoles)**



### 4.3. L'ECHELLE DES "PETITES REGIONS RURALES"

Une autre échelle est celle des "*petites régions agricoles*" qui est une échelle d'action. Cette échelle a été développée par la *Stratégie 2020 de Développement Rural* qui définit cette échelle comme un espace de mise en cohérence territoriale intégrant une ville centre, des communes rurales et le maillage des petits "villages ruraux" ou douars.

Elle se définit comme un "bassin de vie", un bassin de services, mais aussi, le plus souvent, comme un espace d'appartenance auquel se réfèrent ses habitants.

Ces petites régions n'existent pas encore au Maroc, mais elles sont importantes dans les approches de développement parce qu'elle constituent le niveau préférentiel d'un projet de territoire.

Au Maroc le niveau de la petite région rurale pourrait, dans une majorité de cas correspondre à l'échelon du "cercle". Un cercle peut inclure ou chevaucher avec plusieurs petites régions.

Avant d'être une unité opérationnelle pour des programmes de développement rural, la *petite région* apparaît comme un concept descriptif d'une réalité rurale.

La petite région se dessine comme suit : les populations rurales d'une certaine aire géographique sont dépendants d'un centre urbanisé pour des services ou des fonctions qu'ils ne trouvent pas dans leurs villages ou au chef lieu de la commune rurale. Ainsi en est-il, par exemple, de fonctions administratives, des services éducatifs du secondaire, de l'hôpital, des services bancaires, de fonctions commerciales qui dépassent le niveau du marché local, de la recherche d'opportunités d'emploi salariés temporaires etc.

Cette approche donne beaucoup d'importance à la relation entre la ville et le rural. Il n'y a pas de développement rural sans association et synergie avec le développement urbain. Il fallait reconnaître le rôle essentiel de l'urbanisation de proximité dans tout processus de développement rural.

### 4.4. L'ECHELLE SOCIO TERRITORIALE DU "DOUAR ", LE VILLAGE

Le village - le "*douar*", "*l'igherm*", le "*dchar*", le "*ksar*", etc. - constitue un niveau élémentaire de l'organisation territoriale et sociale, bien qu'avec des degrés de cohésion très variables selon les régions du pays.

Le village est aussi une base administrative et est un territoire connu de tous ses habitants. Le rôle de ces unités sociales est resté très fort dans les zones de montagne, les zones

pastorales les zones présahariennes, c'est à dire dans toutes les zones où les ressources traditionnellement gérées de façon communautaire (parcours, espaces forestiers, réseaux d'irrigation traditionnels, etc.) ont conservé une grande importance.

Il existe une grande diversité de configurations villageoises au Maroc. Certains villages constituent des unités compactes, correspondant souvent à une forte solidarité - c'est le cas de la plupart des villages de montagne ou des zones présahariennes. Ailleurs, ils peuvent être constitués d'un réseau de hameaux, ou d'habitats dispersés représentant une forme de sédentarisation des nomades.

Les approches dites de "*gestion des terroirs villageois*" ont été conçues autour de l'idée d'une territorialisation du développement rural à partir des micro territoires des communautés rurales et de leurs "terroirs". Les expériences de participation les plus réussies mettent en effet en avant la place privilégiée des communautés de base, principalement à l'échelle des villages, pour concevoir et gérer les projets de proximité, pour gérer les ressources naturelles des "terroirs" villageois ou des aires pastorales

## 5. ANALYSE DE L'ARMATURE VILLAGEOISE/ DES CENTRES RURAUX

### 5.1. L'ARMATURE RURALE

Dans le cadre de l'étude du PNDI CREM, l'analyse de l'armature villageoise vise à dégager la hiérarchie, les liaisons et la logique de distribution territoriale des groupements humains en milieu rural. Elle vise à identifier les tendances lourdes de structuration du milieu rural ainsi que les déséquilibres et les dysfonctionnements de l'organisation villageoise de certains types de territoires pour arriver *in fine* à identifier les critères territoriaux qui vont contribuer à hiérarchiser les centres ruraux en vue de leur promotion en CREM.

Pour arriver à cette fin, deux types d'approches sont menées en parallèle :

- Une analyse fonctionnelle qui traite du rôle d'encadrement territorial que jouent les groupements en milieu rural par les équipements et services qu'ils abritent.
- Une analyse morphologique/structurelle qui traite de la logique de distribution des villages en relation avec un certain nombre de facteurs territoriaux.

Pour mener à bien ces deux approches, il est important de disposer d'une information spécialisée et exhaustive des caractéristiques, de la taille et du niveau d'équipement des centres. Par centre (ou groupement humain), on entend un ensemble groupé d'habitations d'une certaine taille pouvant jouer un rôle de structuration du milieu rural. Selon sa taille, sa morphologie et le territoire qui l'accueille, on parle dans la littérature de centre, village, bourg ou hameau.

#### 5.1.1. CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

Au Maroc, l'unité statistique de base adoptée par le HCP est la commune. Avant 2014, on faisait la distinction entre commune urbaine (municipalité) et commune rurale. Territorialement, une commune urbaine correspond plus ou moins à un continuum spatial urbain et peut être considérée comme ville au sens géographique du terme. Par contre, la commune rurale (1282 communes recensées) quant à elle, correspond à un territoire rural vaste qui peut contenir plus d'un centre et n'est pas donc adaptée pour l'analyse de l'armature villageoise.

A l'échelle infra-communale, l'information publique dont nous disposons pour le milieu rural concerne :

1. Les centres (149 recensés au RGPH de 2014) : ils correspondent à des groupements ruraux de taille importante et disposant d'un certain niveau d'équipement et

d'aménagement. Ces centres, dont les données sont spatialisées, sont concernés par les RGPH (Centre en 2014, Autre Centre en 2004) et par l'inventaire communal rural (centre urbain dans l'inventaire de 2011).

2. Les douars : ils correspondent à l'unité de base du recensement (32 151 douars recensés en 1994). Non spatialisés, sans définition homogène et couvrant aussi bien les groupements que les zones d'habitat dispersé, la seule information dont on dispose c'est la taille de population et de ménage et la distribution par commune du recensement de 1994.

Si la catégorie « centres » permet d'appréhender statistiquement et spatialement le niveau supérieur de l'armature villageoise, il y a un manque d'information exhaustive et spatialisée sur les niveaux inférieurs.

Une identification visuelle des groupements à l'échelle de l'ensemble du royaume à partir des images satellites de haute définition<sup>2</sup> pourrait être une alternative pour les besoins de l'analyse morphologique, mais étant donné son ampleur de l'effort qu'elle requiert et surtout le temps qu'elle nécessite par rapport aux contraintes de l'étude, il est exclu de l'effectuer de manière exhaustive. Un travail à partir de sources d'information publiques d'occupation du sol a été privilégié.

A ce titre, et en plus des données obtenues par le HCP, nous avons exploré :

- 1- La carte d'occupation du sol du continent africain de 2016 produite par l'Agence Spatiale Européenne (ESA)<sup>3</sup>.  
D'une résolution de 20 mètres, cette carte issue d'un traitement automatique des données du satellite « sentinel 2A » identifie, entre autres, l'occupation artificielle du Sol. Bien que cette carte soit précise, le procédé de traitement automatique sans intervention humaine induit un certain nombre d'erreurs d'interprétation des données. Le test de validation que nous avons mené sur le Maroc nous a conduit, d'ailleurs, à écarter ce document comme unique source de données.
- 2- L'image de la terre à moyenne définition observée de nuit « Blackmarble ».  
D'une résolution de 500 m, l'image réalisée en 2017 par l'observatoire de la terre de la NASA<sup>4</sup>, révèle des données sur le peuplement (le zoning, les densités et la taille) et ce par la lumière produite pendant la nuit. Considérant sa résolution et le fait qu'elle soit en relation avec un certain niveau d'aménagement (éclairage public), cette source est très efficace pour identifier le niveau supérieur de l'armature villageoise, mais se révèle inefficace pour les niveaux inférieurs.
- 3- Les données d'Open Street Map (OSM)<sup>5</sup> notamment la couche « lieux ».

---

<sup>2</sup> Un test sur une seule province a nécessité 3 jours de travail à un technicien cartographe.

<sup>3</sup> <http://2016africallandcover20m.esrin.esa.int/>

<sup>3</sup> <https://earthobservatory.nasa.gov/features/NightLights>

<sup>4</sup> <https://www.openstreetmap.org>



Cette couche, issue d'un travail collaboratif, cartographie les groupements humains et les classe en cités, villes, villages et hameaux selon leur taille. Le travail de validation des données que nous avons entrepris sur la base d'un échantillon représentatif de divers territoires marocains nous a conduit à retenir la localisation des groupements humains ruraux qui s'est révélée exhaustive et exacte (9996 groupements localisés) et à exclure la classification qui s'est révélée aléatoire selon le territoire testé.

Pour conclure, les données spatiales de base utilisées pour l'analyse de l'armature villageoise sont :

- 1- Les données officielles fournies par le HCP et certains départements publics, pour ce qui concerne les centres de niveau supérieur ;
- 2- Les données d'Open Street Map, validée par croisement avec l'image satellite et la cartographie de l'occupation du sol, pour ce qui concerne les autres niveaux de groupement.

L'analyse spatiale et morphologique s'est basée sur l'identification des corrélations entre la distribution et le niveau de hiérarchisation des groupements et les variables caractéristiques des quatre composantes suivantes:

- 1- Les caractéristiques physiques du territoire ;
- 2- Le peuplement ;
- 3- Les caractéristiques agro-économiques ;
- 4- Le niveau de polarisation par les villes.

Pour l'analyse des fonctions, l'approche s'est contentée de l'information officielle disponible au niveau des centres et des communes rurales, à savoir celle figurant dans l'inventaire de 2011.

L'analyse s'est attachée à spatialiser et à analyser le niveau d'encadrement du milieu rural par les services publics et privés et à identifier les aspects structurants et les insuffisances.

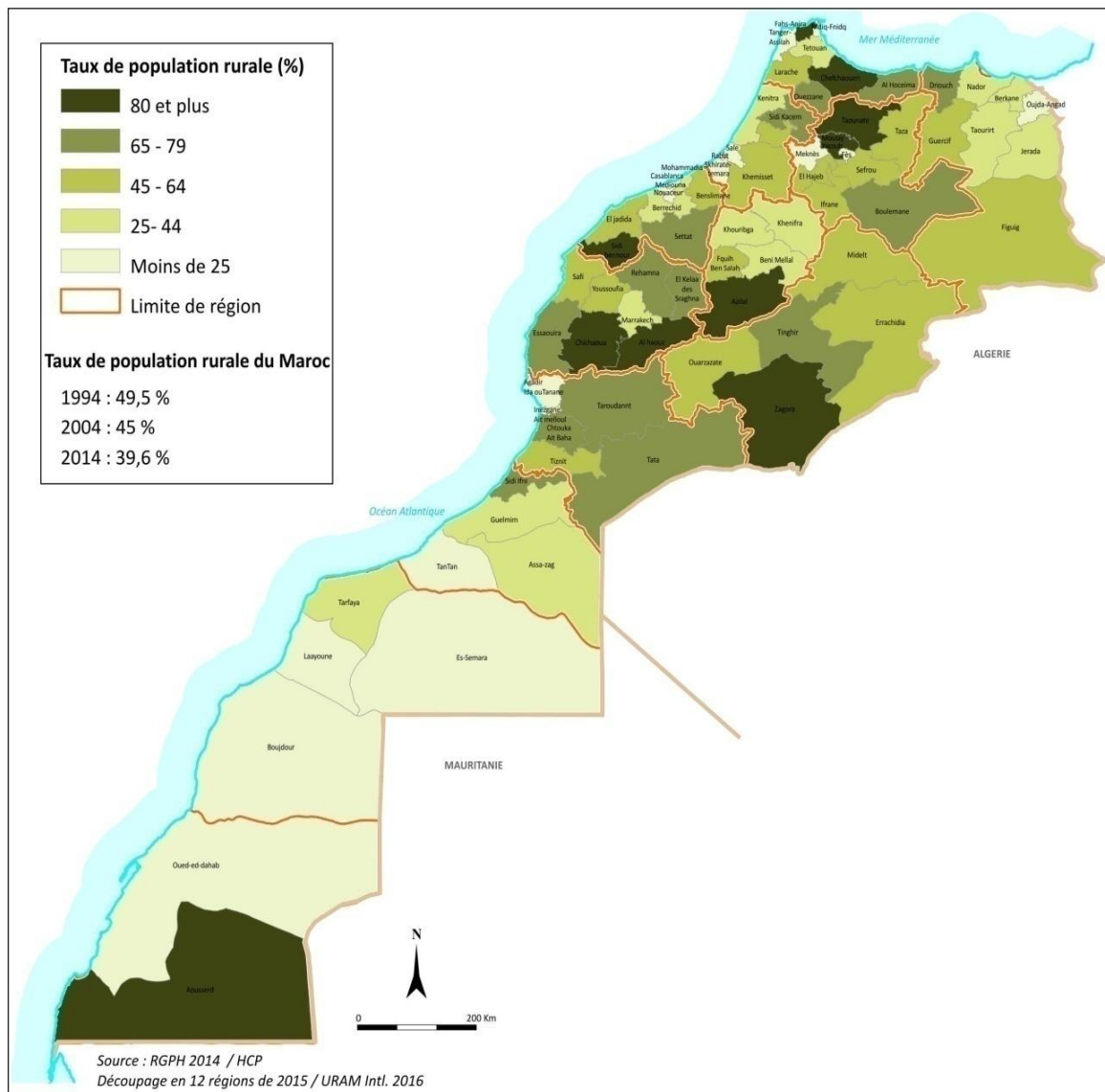
### 5.1.2. LE PEUPEMENT, INDICATEUR PERTINENT DE L'ORGANISATION DES TERRITOIRES RURAUX

#### **La répartition régionale du peuplement : des degrés de ruralité différents**

La répartition géographique des taux de population rurale (établie hors municipalités et préfectures) montre que, malgré le recul du poids de la population rurale enregistré depuis plusieurs décennies (39,6 % en 2014, contre 49,5 % du total en 1994), la ruralité n'a pas gardé partout la même ampleur. En 2014, les provinces des zones de montagne (le Rif et ses environs, le Haut Atlas ou même le Moyen Atlas) et celles du Drâa-Tafilalet ont des taux qui

dépassent la moyenne nationale. C'est le cas également de certaines zones péri-métropolitaines (l'arrière-pays de Casablanca, celui de Fès-Meknès ou même celui de Tanger-Tétouan). Dans les autres régions, la ruralité est moins prononcée, le cas des régions du Sahara, des provinces du Plateau central (Khénifra et Béni Mellal et également Khouribga) ainsi que les provinces nord de l'Oriental (Nador, Berkane, Taourirt et Jerada).

**Carte 47 : Taux de population rurale par province 2014**



### La concentration régionale

La répartition du taux de concentration de population rurale montre par ailleurs la prédominance des six régions du Bassin Atlantique et les zones montagneuses (Haut Atlas, Moyen Atlas et Rif). Les régions de Marrakech-Safi (19,24 %), Grand Casablanca-Settat (13,5 %), Fès-Meknès (12,47 %), Tanger-Tétouan-Al Hoceima (10,62 %), Rabat-Salé-Kenitra

(10,30) et Béni Mellal-Khénifra (9,55 %) regroupent ensemble 75.68 % de la population rurale (et d'ailleurs 78.90 % de la population urbaine et 77.63 % de la population totale).

Le tableau ci après montre que les régions du pays se répartissent en trois catégories d'importance relative du peuplement urbain et rural :

- celles où les parts de population rurale sont presque les mêmes que celles de la population urbaine (situation dite équilibrée par rapport à la configuration du pays) : Dakhla-Oued Eddahab, Fès-Meknès, Souss-Massa, Guelmim-Oued Noun, Laayoune-Sakia El Hamra, Tanger-Tétouan-Al Hoceima ;
- les régions où la part relative de l'urbain est bien plus importante que celle de la population rurale (Grand Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kenitra, Oriental) : la force du milieu urbain se conjugue avec une relative faiblesse du milieu rural ;
- les régions à caractère rural prononcé : Draa-Tafilalet, Marrakech-Safi, Béni Mellal-Khénifra.

Ainsi, il n'y a pas de correspondance évidente entre les parts relatives de population urbaine et rurale. Ce n'est pas parce qu'une région a une forte part de la population urbaine du pays qu'elle aura forcément une part aussi forte de la population rurale.

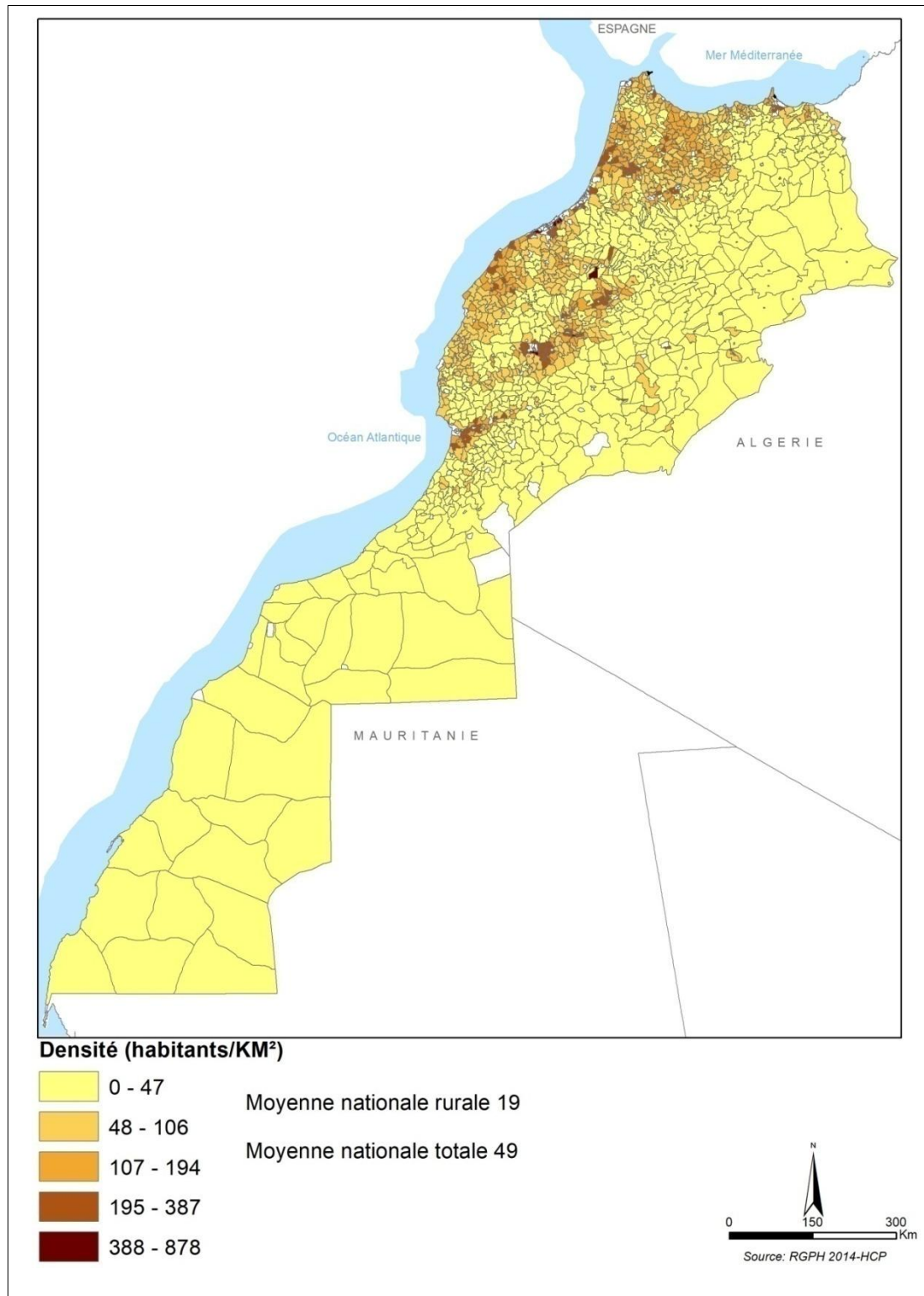
**Tableau 36 : Tableau : Importance relative du peuplement urbain et rural selon la région**

Région	% milieu rural du pays	% pop totale du pays	% milieu urbain du pays
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	10,62	10,51	10,43
Oriental	5,96	6,84	7,41
Fès-Meknès	12,48	12,52	12,55
Rabat-Salé-Kenitra	10,30	13,53	15,66
Béni Mellal-Khénifra	9,55	7,45	6,06
Grand Casablanca-Settat	13,51	20,27	24,72
Marrakech-Safi	19,25	13,36	9,48
Draa-Tafilalet	8,01	4,83	2,74
Souss-Massa	8,72	7,91	7,37
Guelmim-Oued Noun	1,14	1,28	1,37
Laayoune-Sakia El Hamra	0,18	1,09	1,68
Dakhla-Oued Eddahab	0,27	0,42	0,52
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

### La variabilité des densités

La répartition des densités de population dans les communes rurales permet d'affiner l'analyse régionale précédente et de relever les zones rurales les plus peuplées. Ainsi, ce sont surtout les plaines atlantiques (plaines de la région de Casablanca, le Gharb), certains bassins intérieurs (le Saïs et le Tadla), certaines zones de piémont (le Dir de Marrakech et de Béni Mellal) ou même certains secteurs du Haut Atlas et du Rif qui présentent les densités rurales plus fortes.

**Carte 48 : Densité de la population en milieu rural en 2014**



## Conclusion

A ce stade du pré diagnostic sur le développement rural, une question se pose en matière de répartition de l'effort public : **faut-il prioriser les régions les plus rurales (les zones montagneuses et les zones péri-métropolitaines) ou les régions qui concentrent la majorité de la population rurale (surtout les zones du Bassin atlantique central)**. Dans tous les cas, la problématique du peuplement diffère d'une région à l'autre et ses effets économiques également :

- **dans les zones de forte densité rurale**, la distance moyenne entre les habitants (connue comme la distance du plus proche voisin) est inférieure à 140 m. Elle descend même à moins de 50 m dans les secteurs les plus peuplés. Autant de facteurs qui favorisent les interactions et les échanges économiques et favorisent même les économies de « proximité ».
- **dans les zones qui concentrent une part importante de la population rurale**, la demande est pressante et doit être prise considération. L'efficacité de l'effort public en dépend.

### 5.1.3. ANALYSE MORPHOLOGIQUE DE L'OCCUPATION DU MILIEU RURAL

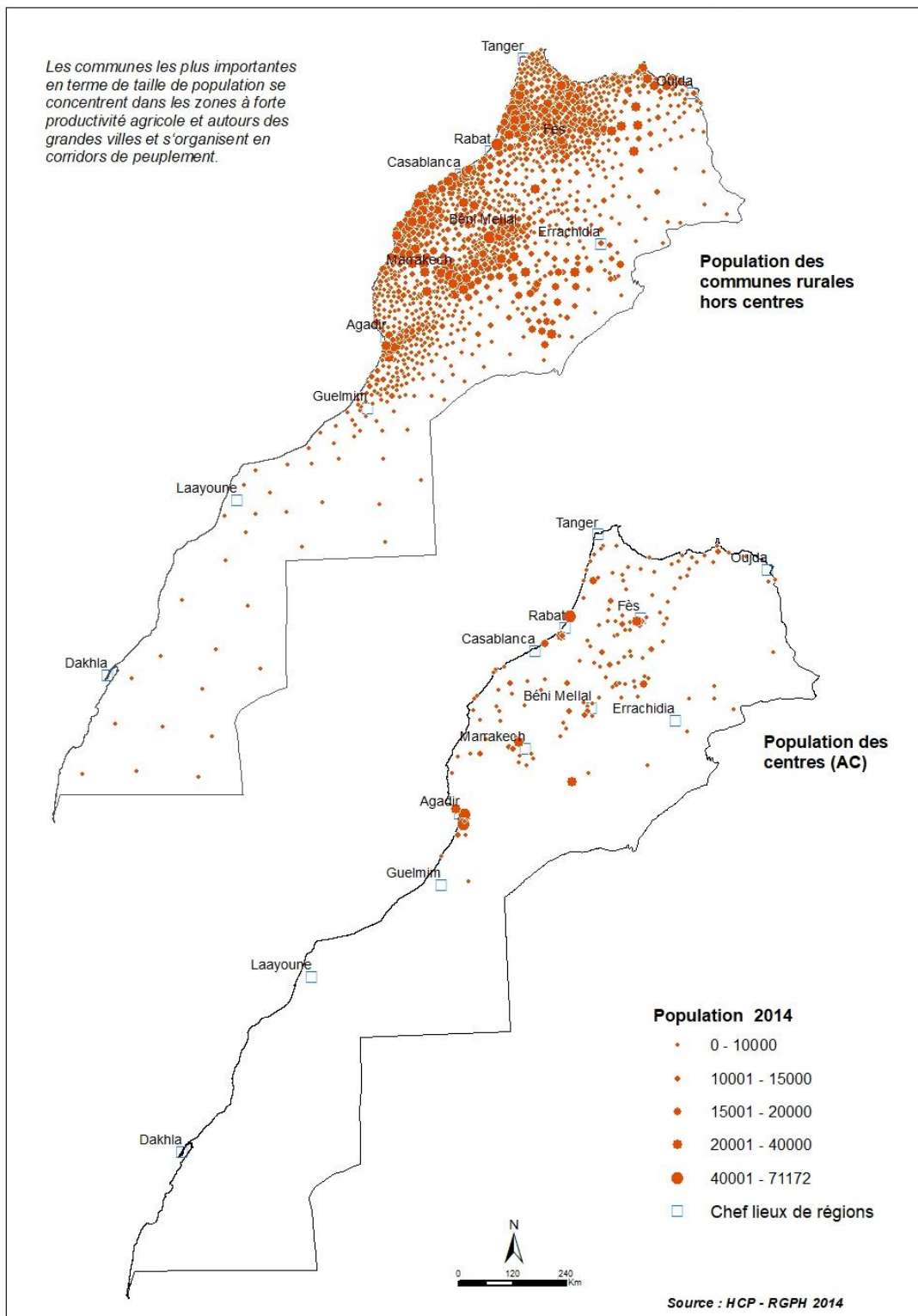
#### Distribution de la population rurale

La population rurale au Maroc est de 14453409 habitants répartis sur 1282 communes. La taille moyenne de la population par commune est de 11274 habitants et va de 19 habitants pour les plus petites à 76559 habitants pour les plus importantes.

Les communes les plus importantes en terme de taille de population se concentrent dans les zones à forte productivité agricole et autour des grandes villes et s'organisent en corridors de peuplement notamment :

- 1- Le corridor Marrakech – Beni Mellal au nord du Haut Atlas sur El Haouz, Sraghna et Tadla.
- 2- Le corridor Casablanca – Safi sur le Doukala et laAbda
- 3- Le triangle Fès – Kenitra – Larache sur le Saiss et le Gharb
- 4- Le corridor Agadir – Taroudant sur le Souss.
- 5- Le corridor Ouarzazate – Zagora le long de la vallée du Draa
- 6- Le corridor Oujda – Nador sur les plaines du Nord Est méditerranéen

**Carte 49 : Taille de la population rurale en 2014**



Cette répartition de la population rurale se traduit territorialement par une densité de population rurale très contrastée avec :

- Des zones de très faible densité dans les zones arides : Sahara, pré-Sahara et steppes, ainsi que dans les montagnes : Anti-Atlas, Haut Atlas, Moyen Atlas et, dans une moindre mesure, le Rif.
- Des zones de forte densité notamment dans le Saïss, dans le Gharb, dans le Doukala–Abda, dans le Haouz, dans les Sraghna, dans la Tadla et dans le Souss. Cette densité est particulièrement importante dans les Aires métropolitaines de Casablanca, Fès, Marrakech, Beni Mellal et Agadir.

### **Distribution des douars**

Sur le plan morphologique, la population rurale est organisée en douars dont la taille varie de 1 habitant à 13970 habitants en 2004. Le douar est l'unité territoriale de base au Maroc, il peut être de type groupé, éclaté ou dispersé.

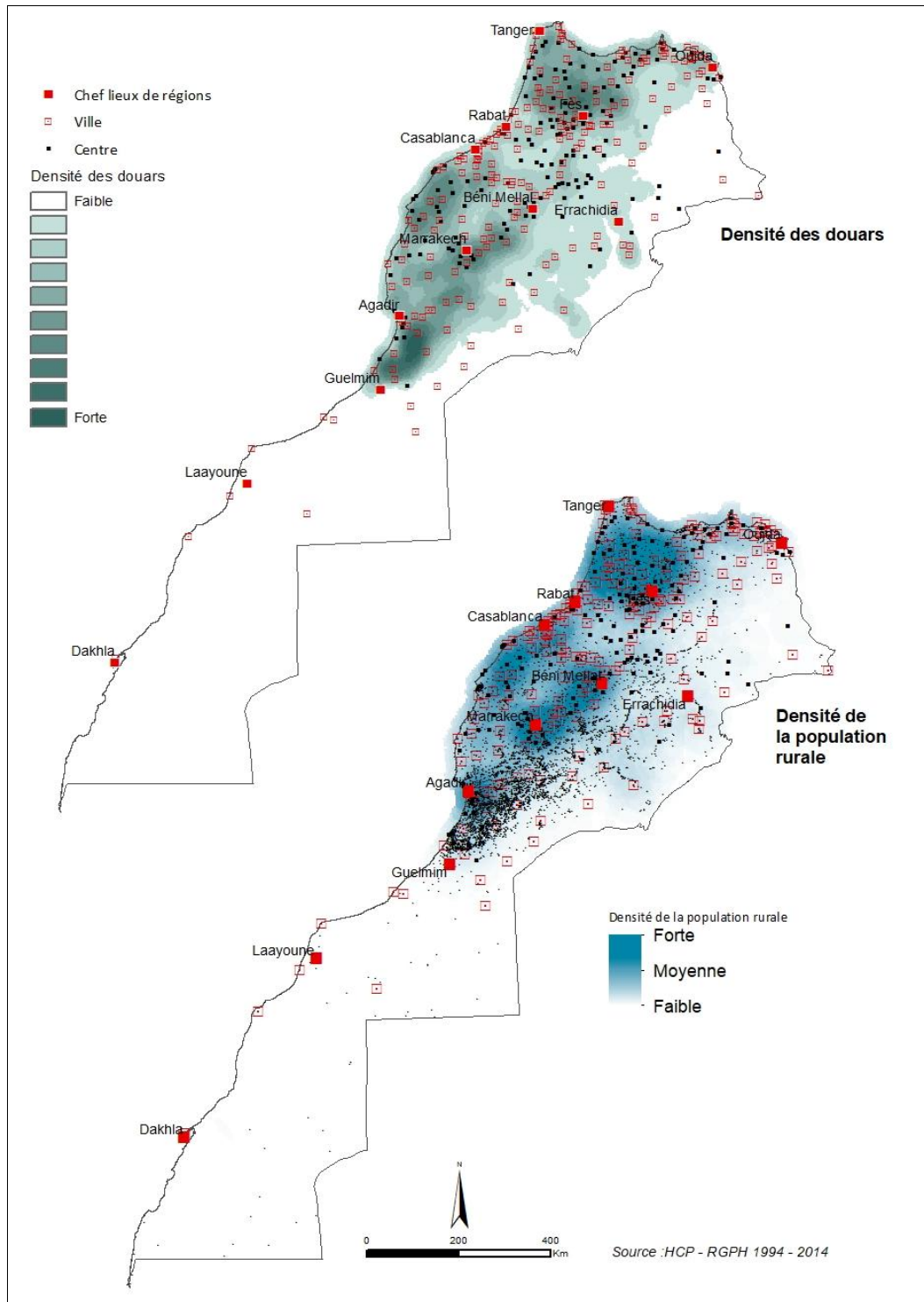
La cartographie des douars de 1994 montre une forte variabilité de densité avec une forte concentration au niveau :

- du Souss, avec un glissement vers les contreforts Nords de l'Anti-Atlas du Nord-Ouest
- du Haouz, avec un glissement vers les contreforts Nords du Haut Atlas occidental
- de la Doukala-Abda,
- de la Tadla, avec un glissement vers les contreforts Nords du haut Atlas central
- du Saïss et du Gharb avec un glissement vers les collines du Pré-Rif et les basses montagnes avant rifaines.

Sur le plan typologique, les douars sont à dominante :

- Groupée dans les zones à forte productivité agricole(i) : le Souss, le Saïss, le Haouz, le Gharb la Doukala-Abda et la Tadla ; dans les zones à relief difficile (ii) : Anti Atlas, Haut Atlas, Moyen Atlas ; et dans les zones arides (III) : Sahara, Pré-Sahara et plaines steppiques.
- Eclatés à dispersés dans les zones à faible productivité agricole autour des grandes villes (i) dans la Chaouia et dans le Zaïer ; dans les plaines (ii) de Chiada Haba Ida Ou Tanane et les plaines steppiques de la Basse Moulouya ; ainsi que sur les plateaux (iii) : le plateau central, le plateau des phosphates et les hauts plateaux.

Carte 50 : Densité de la population rurale





## Distributions des groupements

Cette tendance est confirmée par l'observation de la distribution des groupements ruraux (ensemble groupé et continu d'habitations) sur le territoire. En effet, ces derniers sont particulièrement denses dans les ensembles Souss – Anti Atlas, / Haouz – Haut Atlas /Saïss – Gharb - Moyen Atlas – Pré-Rif.

Ces groupements qui vont du hameau d'une dizaine de logements au centre de quelques milliers d'habitants adoptent des logiques d'implantation variées avec des situations très typées :

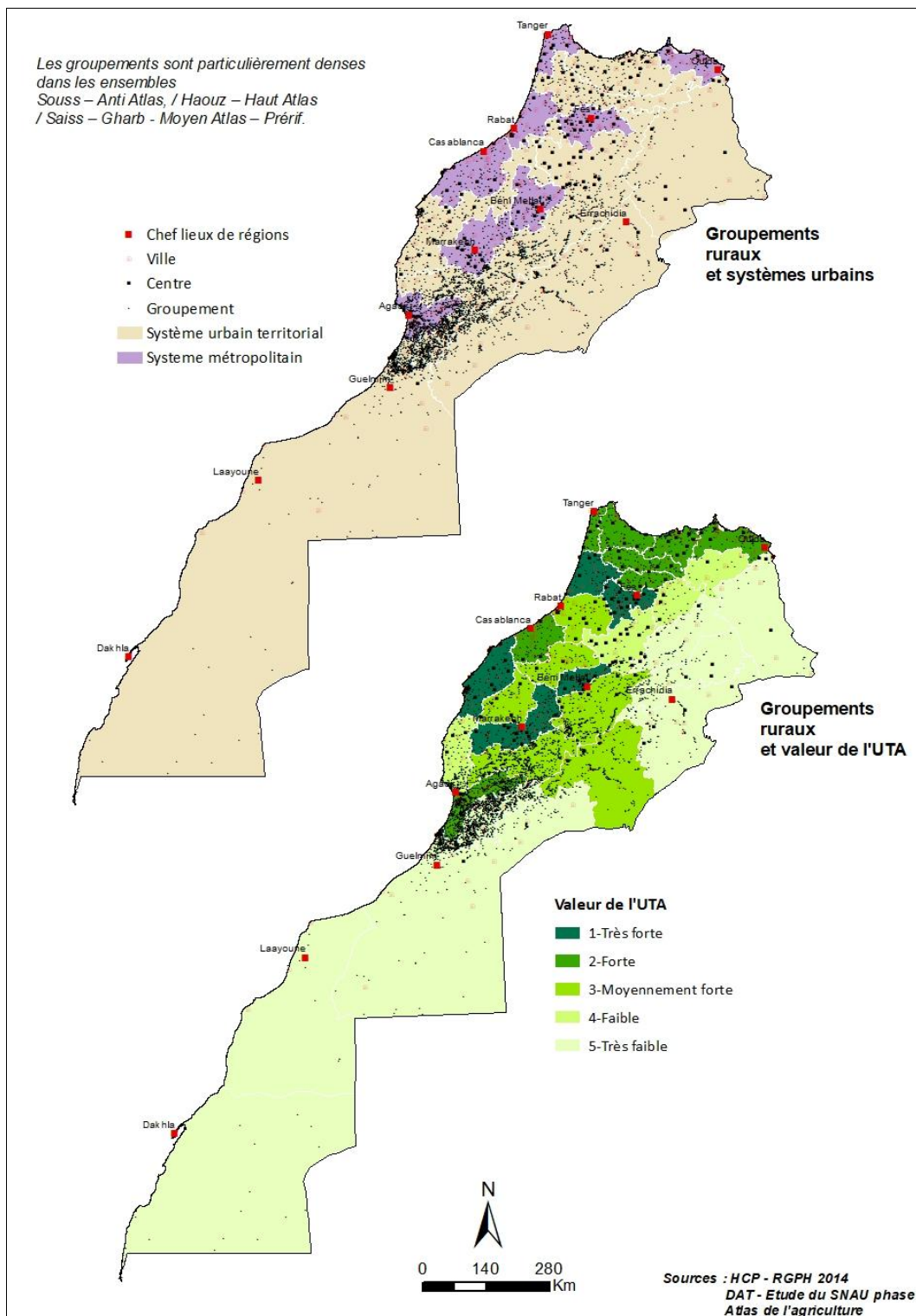
- Une forte densité de villages dans les reliefs organisés en chapelet le long des vallées. Cette organisation en chapelets est également observée dans les zones arides le long des cours d'eau. C'est la configuration observée par exemple dans la vallée du Draa, la vallée de l'Ourika ; Oued N'fis, la Moulouya et Oued Souss.
- Une diffusion plus ou moins dense dans les plaines fertiles avec une forte corrélation entre la densité des terres cultivées et la densité des groupements.
- Des territoires de très faible densité de groupements dans les zones arides faiblement peuplées par ailleurs.



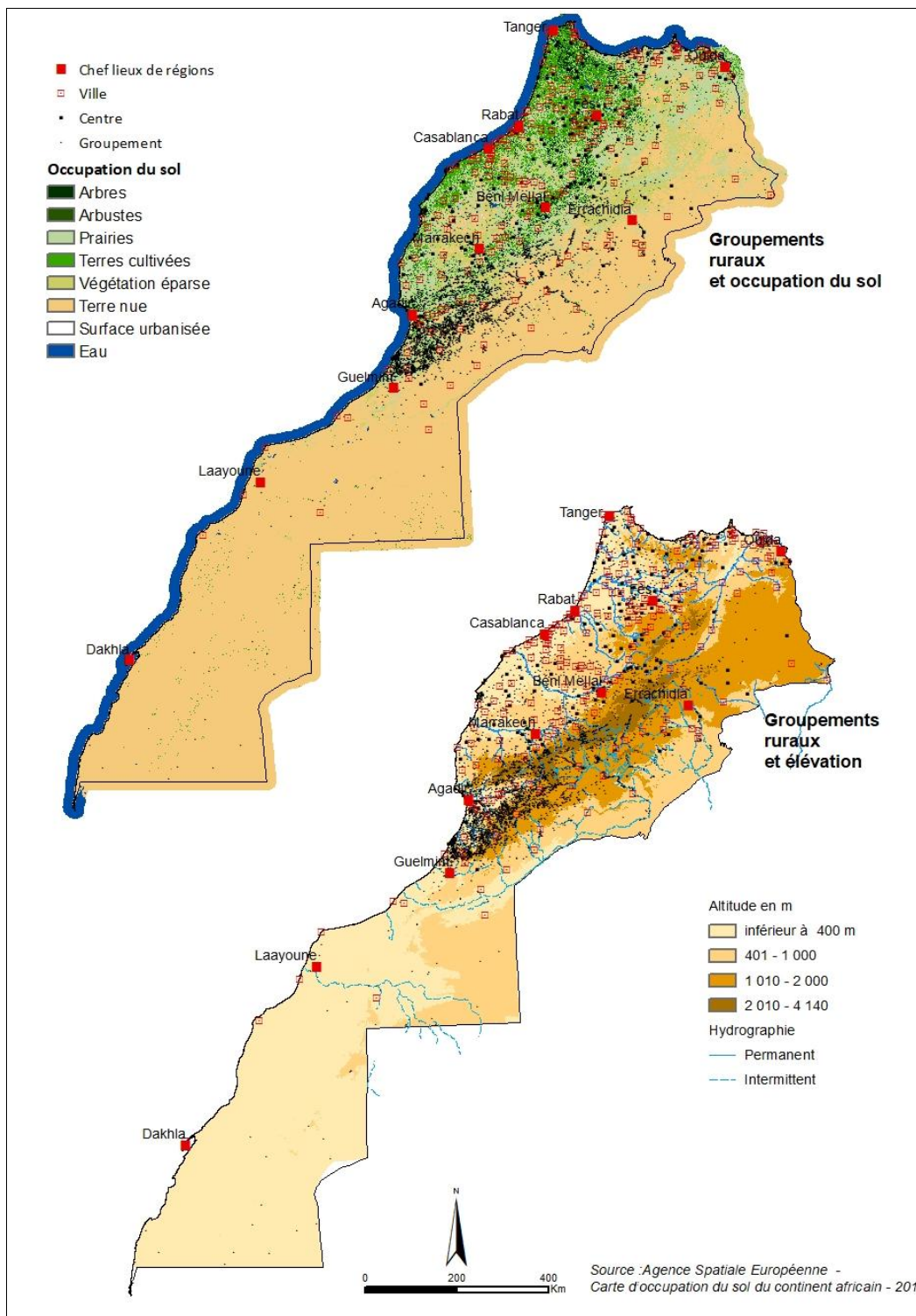
Figure 1 : Organisation des groupements en chapelet le long du Draa

Il est évident que la densité et la taille des groupements est liée à la productivité agricole de la terre et à sa topographie : dans les plaines favorables, plus la terre est productive plus les groupements sont denses et importants de taille. La densité des groupements s'abaisse et la dispersion de la population s'accroît avec la baisse de la productivité agricole de la terre.

**Carte 51 : Distribution des groupements ruraux selon la nature du territoire**



Carte 52 : Distribution géographique des groupements ruraux





**Figure 2: densité et taille des villages liée à la productivité agricole. De gauche à droite : plaine du Saïss, le plateau central et le plateau des phosphates**

### **Hierarchie morphologique des centres**

En termes de taille, la hiérarchie des groupements accuse un fort écart entre les groupements du Haut de la pyramide et le reste. Si nous nous référons à l’empreinte lumineuse des groupements observée du ciel<sup>6</sup>, il s’avère qu’en dehors des villes, seuls 200 groupements sur presque 10000 groupements recensés se révèlent. Ces groupements correspondent en grande partie (130) aux groupements qualifiés de centres par le HCP.

Au-delà de la taille, l’image de nuit révèle un certain niveau d’équipement. Le fait qu’un centre n’y apparait pas, c’est que soit le centre n’a pas une taille suffisante soit il n’est pas équipé d’éclairage public. Dans les deux cas, le ratio de 1/50 traduit un gros déséquilibre de la pyramide en faveur de la base.

Territorialement, les centres sont globalement localisés dans les plaines et les plateaux au Nord-Ouest des grands reliefs. 3 zones de concentration des centres sont observées et correspondent globalement aux zones de forte densité de population rurale dans :

- 1- Le Souss autour d’Agadir au pied de l’Anti-Atlas
- 2- Les pourtours du Haut Atlas (plaines du Haouz et du Tadla, versants nord et sud du Haut Atlas) ;
- 3- Le Saïss
- 4- Le Rif
- 5- La Doukala-Abda

---

<sup>6</sup> L’image de la terre de nuit est produite par la Nasa avec une résolution de 500m soit 0.25 km<sup>2</sup>

Par ailleurs, les centres se situent généralement à une faible altitude. Les centres les plus importants, en terme de taille, gravitent autour des grandes villes à savoir Agadir, Marrakech, Beni Mellal, Casablanca, Rabat et Fès.

## **Conclusion**

L'analyse morphologique de l'occupation humaine du territoire rural révèle que :

- 1- La population rurale se concentre dans les zones de forte productivité agricole
- 2- La densité et la taille des groupements est fortement corrélée à 2 facteurs :
  - a. La productivité agricole : plus la terre est productive plus la population a tendance à se grouper dans des villages de grande taille, et inversement, plus la productivité baisse, plus la population a tendance à se disperser en petits hameaux éloignés.
  - b. La topographie : la densité des villages et douars est plus importante dans les reliefs en bordure des zones de production, cela a trait à des considérations historiques de peuplement.

### **5.1.4. LES INFRASTRUCTURES**

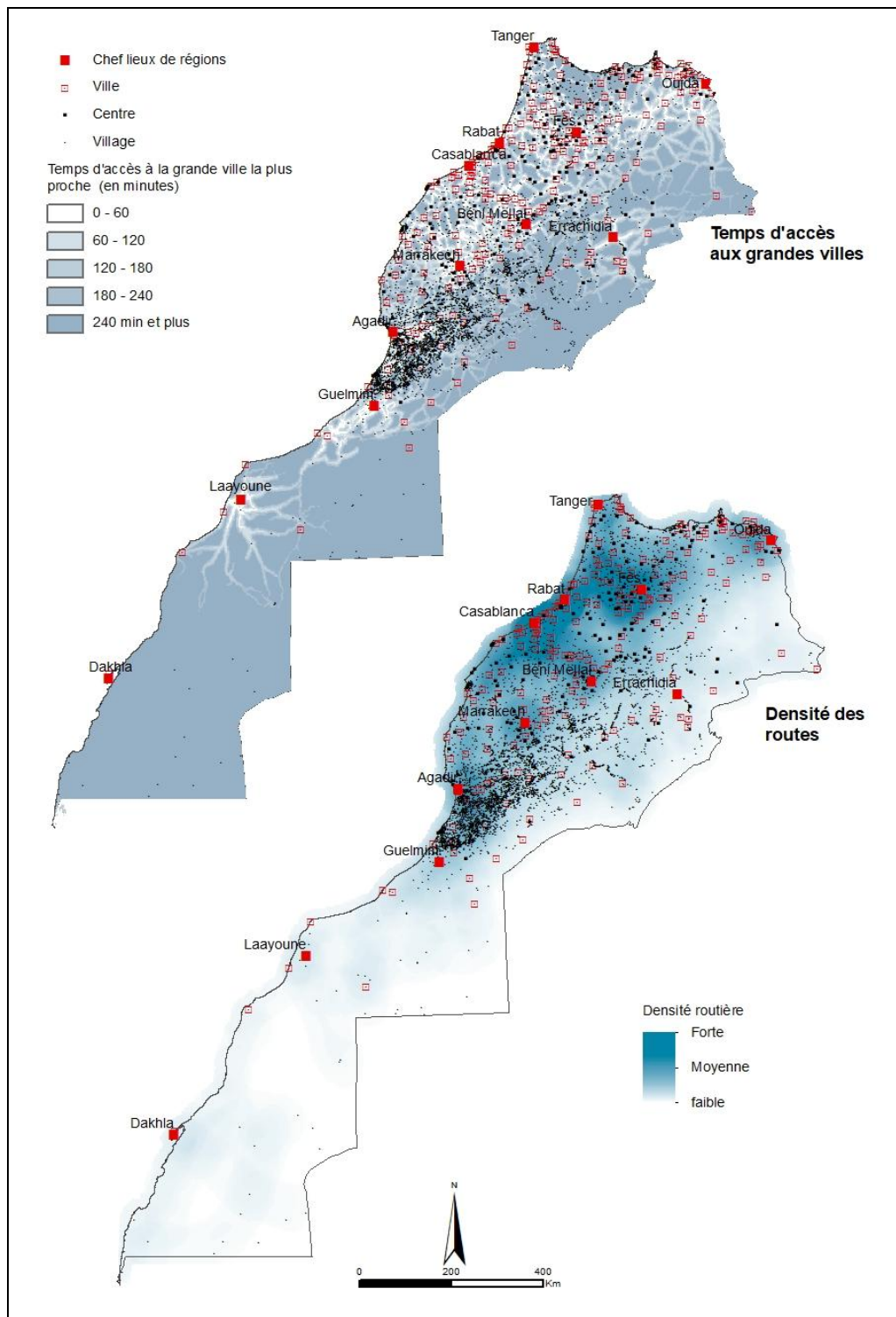
#### **Les conditions de la desserte routière**

La priorité de la desserte routière dans tout programme de développement territorial fait l'objet de consensus. Dans toute politique de développement rural, c'est le premier équipement de base à être mis en place, car, tout en permettant le lien avec l'extérieur, il ouvre la voie aux autres infrastructures et équipements et permet l'accès aux services et équipements publics ainsi qu'aux établissements économiques.

Au Maroc, malgré l'effort réalisé en matière de désenclavement du monde rural, la desserte routière reste une question à l'ordre du jour. L'examen de la carte du réseau routier montre les multiples dimensions de la marginalité du monde rural : une marginalité à l'échelle nationale, surtout pour les régions périphériques, mais également une marginalité (ou plutôt des marginalités) à l'échelle régionale qui se pose en termes de distance kilométrique, mais également en termes de distance-temps, de distance-coût et de distance confort qui désavantage les secteurs ruraux par rapport aux espaces urbains.

La carte de l'accès à la route goudronnée, sur la base des résultats du RGPH de 2014, montre en effet l'enclavement des zones rurales des régions frontalières, mais également l'importance des contrastes entre communes de la même région. Le relief, la situation frontalière et l'organisation radiale des réseaux routiers locaux et sous-régionaux limitent les possibilités de connectivité des réseaux locaux : le cas des vallées montagnardes, des communes rurales périphériques et surtout celles délimitées par des éléments naturels comme les chaînes de montagnes ou les vallées.

Carte 53 : Accessibilité routière du monde rural



A l'échelle des régions (et des provinces), la configuration des réseaux routiers et surtout celle du réseau de routes provinciales, produisent une géographie du monde rural marquée par des inégalités de desserte et surtout par un effet structurant insuffisant.

La position centrale, de nœud ou carrefour, permet à un bon nombre de centres ruraux et de douars d'avoir un rôle territorial structurant et dynamisant sur le plan de l'économie ce qui en fait une sorte de micropôles de développement au niveau local.

Néanmoins, et en raison de la faible connexité des réseaux locaux ou provinciaux, un grand nombre de lieux ruraux reste éloigné des routes, ou mal situé par rapport au réseau routier. Le rôle qu'elles sont appelées à jouer pour le développement rural est alors conditionné par le renforcement de la desserte routière et même la création de réseaux locaux et le prolongement des routes vers les différents lieux des territoires.

Créer des routes nouvelles, les étendre vers les différentes localités des territoires locaux, améliorer les conditions de la circulation, le confort et la sécurité, surtout en milieu montagnard, sont des axes prioritaires dans tout projet de développement local.

### **La desserte en électricité et en eau potable**

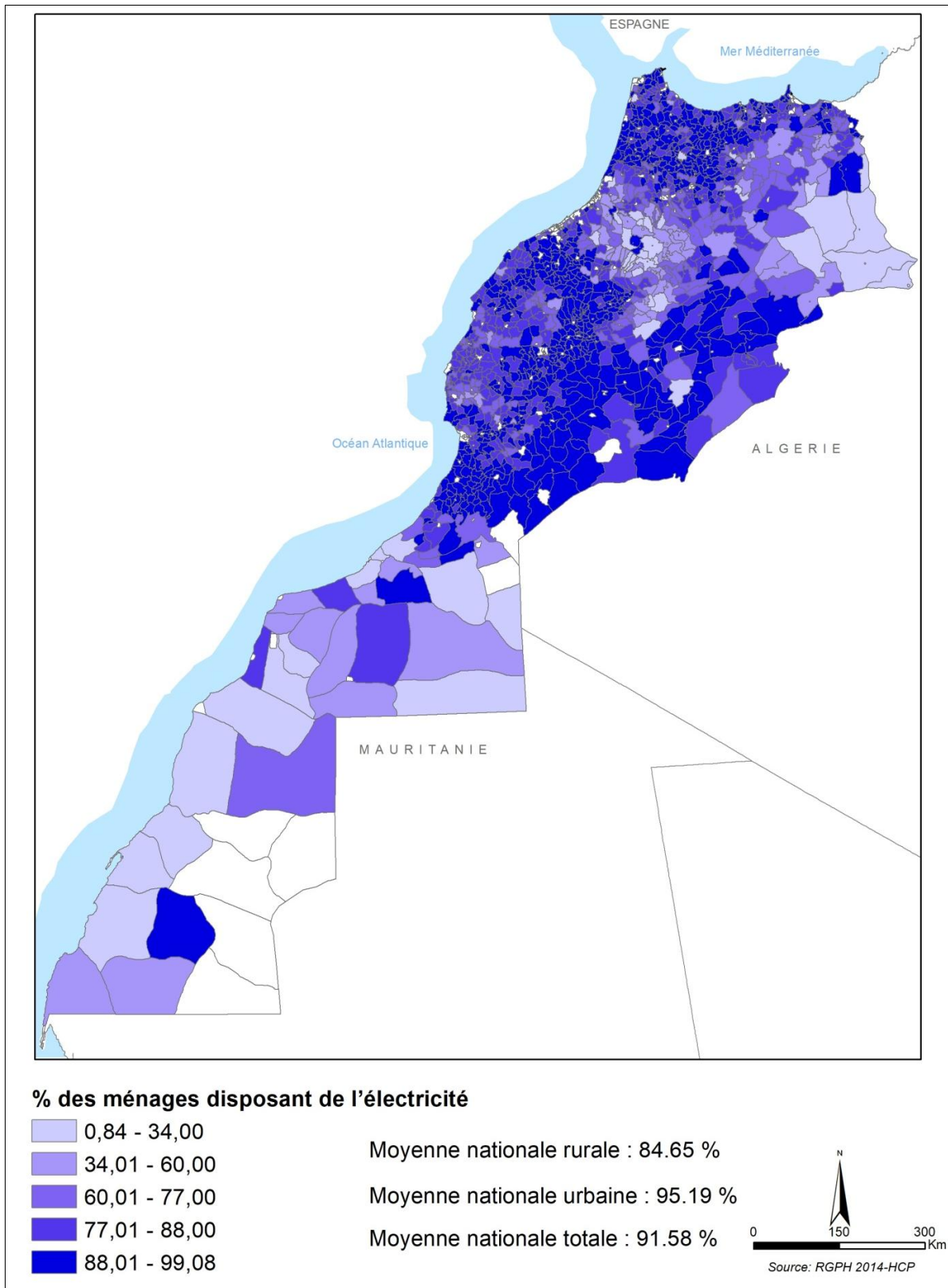
Ces deux types d'infrastructures de base ont été largement diffusés en milieu rural durant les deux dernières décennies dans le cadre des différents programmes engagés en faveur du milieu rural, particulièrement le PERG, PAGER, etc.

Au niveau des territoires de projet, le problème de ce type d'infrastructures se pose en termes d'extension de la desserte pour couvrir l'ensemble des localités des communes rurales, mais également en termes d'amélioration de leur effet économique, social et environnemental.

Dans le domaine de la desserte par les réseaux d'électricité, la carte qui suit montre les progrès accomplis et les lieux où un effort supplémentaire est à faire, surtout dans certaines communes des secteurs surélevés (dans le Haut-Atlas et le Moyen-Atlas, les Plateaux du Centre et de l'Oriental) et dans nombre de communes sahariennes.

En fait, l'effort accompli a porté surtout sur l'approvisionnement en électricité pour les besoins domestiques (tels que l'éclairage). Il s'agira alors, dans le cadre du PNDI-CREM, à veiller à l'extension des réseaux adaptés aux besoins des activités économiques (pompage de l'eau pour l'irrigation, fonctionnement des équipements publics et des unités de transformation industrielle et artisanale) pour lesquels les normes techniques sont différentes.

Carte 54 : Ménages disposant de l'électricité

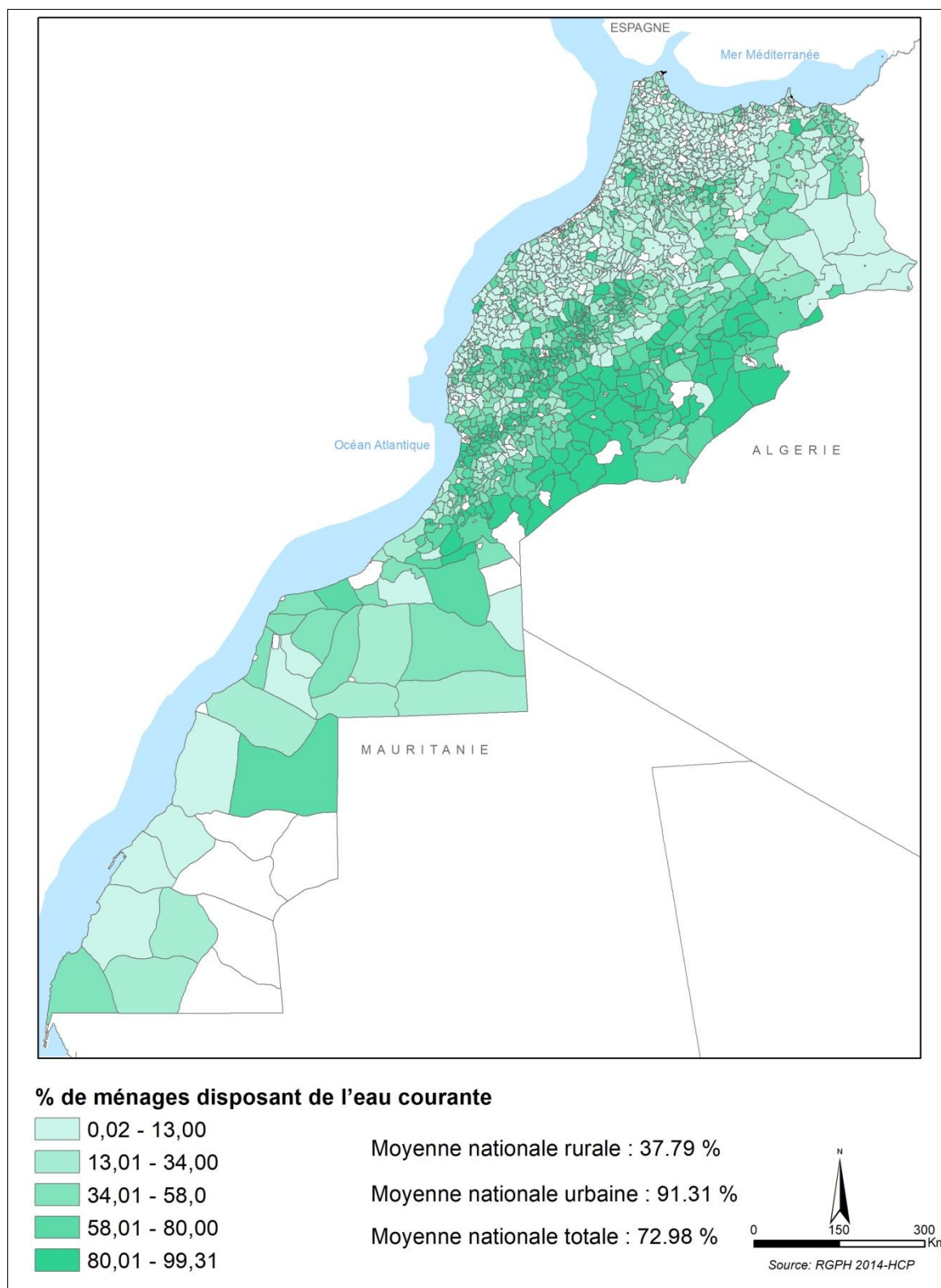




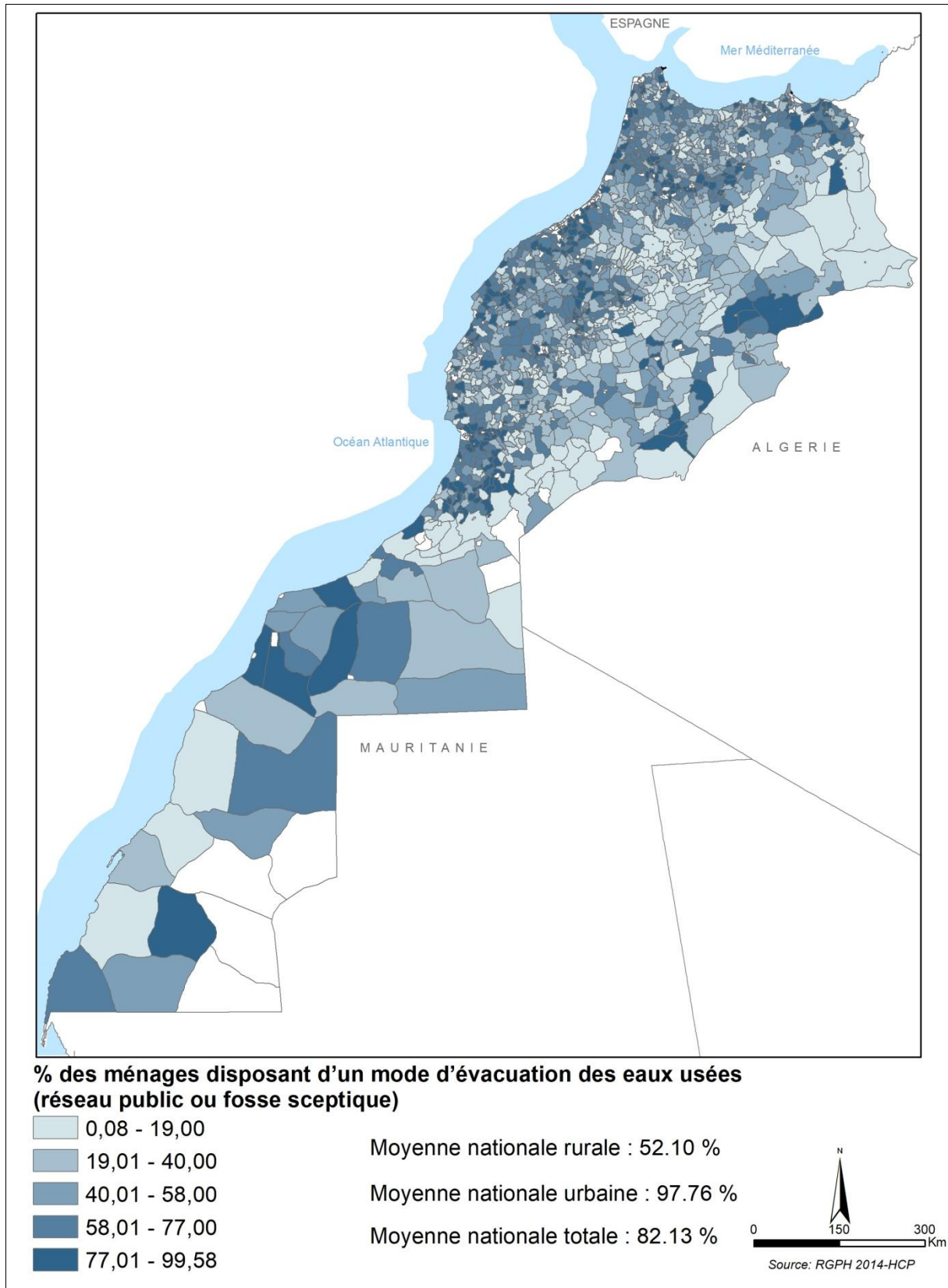
Dans le domaine de la fourniture d'eau, l'alimentation en eau potable aux ménages ruraux restera une priorité. Néanmoins, les besoins de diversification des activités économiques dans certains territoires impliqueront le renforcement des réseaux.

Dans tous les cas, cependant, la question de l'alimentation en eau potable est à considérer dans sa globalité en tenant compte surtout de ses implications sur l'environnement, particulièrement les rejets d'eaux usées qui tendent à devenir un problème généralisé à tous les territoires ruraux et pour lesquels des solutions d'assainissement appropriées sont à mettre en place.

Carte 55 : Ménages disposant de l'eau courante



Carte 56 : Mode d'évacuation des eaux usées



## **Les infrastructures de télécommunication**

Technologie récemment introduite en milieu rural, la téléphonie mobile est l'une des plus prometteuses en raison de ses impacts multiples sur le plan social, économique et administratif, etc.

L'extension des réseaux est certes avancée, tel que le montre la carte du réseau de Maroc Telecom où les secteurs non couverts (ou à couverture localisée) se situent dans :

- les secteurs surélevés du Haut-Atlas oriental et les plus élevés du Haut-Atlas occidental ;
- les Hauts plateaux de l'Oriental ;
- le Moyen-Atlas (environs de Khenifra et Boulemane) ;
- l'Anti-Atlas ;
- les zones sahariennes et les secteurs frontaliers (du Drâa-Tafilalet, et du Souss-Massa et parfois dans l'Oriental) où la couverture est assurée autour des agglomérations et le long des axes routiers principaux.

Mais le problème essentiel est celui de la connexion à l'internet à large bande qui permettra :

- une bonne desserte de la population ;
- d'accompagner les activités économiques nouvelles (tourisme, vente de produits de terroir) ;
- d'assurer les services publics pour les populations éparses tels que le télé-enseignement, le suivi médical à distance et la télé-médecine, etc. ;
- d'assurer la communication avec la diaspora de manière à faciliter sa mobilisation aux affaires de la collectivité locale (le cas des oasis du Draa où des projets ont été réalisés avec la contribution des émigrés) ;
- de favoriser la communication par visioconférence ;
- d'assurer le suivi à distance des ressources locales dispersées (débit des puits et des cours d'eau, etc.).

Autant de motifs justifiant leur intégration comme axe prioritaire en matière de développement des territoires ruraux et des CREM.

## **Conclusion**

Les infrastructures de base ont un effet discriminant qui est à prendre en compte dans la sélection des CREM, surtout quand les différents types se conjuguent en se répartissant selon des configurations comparables.

Néanmoins, elles correspondent surtout à des besoins à prendre en compte dans l'élaboration des projets de territoire et dans la définition des axes de développement. D'un territoire à l'autre, et d'un centre rural à l'autre, la problématique se posera de manière comparable et il y a lieu d'en tenir compte lors des diagnostics détaillés des sites retenus pour le programme.

### 5.1.5. LA HIERARCHIE DES CENTRES

L'approche de la hiérarchie des centres est nécessaire pour aider à l'identification des centres prioritaires et surtout la définition de leur contenu fonctionnel et la délimitation de leurs zones d'influence. Dans un premier stade de l'analyse sera menée une approche démographique, la plus complète dans l'état actuel de la collecte des données.

#### La hiérarchie démographique

Deux catégories de centres se présentent et il sera question d'examiner leur intérêt pour la démarche d'identification :

- **les douars et centres ruraux** : les analyses seront effectuées sur la base des données issues des recensements de 2004 et 2014. Déjà en 2004, plus de 32 000 unités étaient identifiées par le HCP. La grande majorité correspondait à des douars de moins de 1000 habitants et de moins de 200 ménages et dont la capacité de rayonnement est très faible.
- **les « autres centres »** inventoriés par le HCP correspondent souvent aux centres principaux des communes rurales. 150 centres sont relevés en 2004, dont la population dépasse souvent (mais pas toujours) un effectif de 4000 habitants.
- L'approche par les douars permet de relever qu'il s'agit dans la grande majorité de petits groupements de population qui ne permettent pas la fixation des équipements ni la formation d'une économie diversifiée. Sur les 32 151 douars recensés en 2004, seulement 515 comptent plus de 2000 habitants et 187 plus de 3000.

Tableau 37 : Répartition des douars selon l'effectif de la population en 2004

Classe de taille	Effectif des douars	Effectif cumuli
10.001-13.970	9	9
9001-10.000	0	9
8001-9.000	7	16
7.001-8.000	5	21
6.001-7.000	7	28
5.001-6.000	18	46
4.001-5.000	36	82
3.001-4.000	105	187
2.001-3.000	328	515
1.001-2.000	2106	2621
1-1.000	29 530	32 151

Source : HCP. RGPH 2004.

## La hiérarchie fonctionnelle

La programmation des services publics est fortement normalisée au Maroc. Chaque secteur possède ses propres normes relatives à l'implantation des équipements qui relèvent de sa compétence selon le milieu, la typologie du territoire, le niveau administratif et la taille de population.

Pour ce qui est du monde rural, la programmation se fait par commune et par douar avec une distinction entre les douars groupés et les douars dispersés. Globalement, les normes de programmation en vigueur limitent le niveau des services fournis en milieu rural aux services de base privilégiant le milieu urbain pour ce qui concerne les services supérieurs.

Pour la santé par exemple, le service est assuré au Maroc dans deux catégories de réseaux d'équipements : le réseau de soins de santé de base et le réseau hospitalier. Le milieu rural n'est concerné que par le premier niveau qui comprend :

- **le dispensaire rural (DR)** : c'est le plus petit établissement de soins de santé de base. Il constitue l'unité opérationnelle de premier recours, non médicalisée, et la plus décentralisée du système sanitaire. Cette unité est destinée à livrer les soins de santé essentiels : la vaccination, la consultation, les premiers soins médicaux et paramédicaux, avec parfois des visites de médecins.
- **le centre de santé communal (CSC)** : constitue pour le milieu rural, le premier établissement sanitaire médicalisé. Outre, des soins essentiels et des activités de protection de la santé maternelle et infantile, il permet les consultations médicales assurées par un médecin, et l'encadrement des dispensaires qui lui sont rattachés.
- **le centre de santé communal avec module accouchement (CSCA)** : avec la disponibilité de 4 à 8 lits dans l'établissement et en plus des fonctions du CSC, il assure la fonction « accouchement », nécessitant la présence d'une sage femme.

Service	Localisation	Accessibilité	Surface du terrain	Seuil de population
<b>Dispensaire rural (D.R)</b>	L'implantation du DR n'est pas systématique. Elle est faite après étude des communes rurales très peuplées et ayant un vaste territoire, pour desservir les habitants de certaines localités suffisamment peuplées et très éloignées du CSC implanté dans le chef lieu de commune	Par réseau carrossable ou piétonne, ( route, piste, sentier, chemin.) Possibilité d'accès par camion et transport collectif (car, taxi, autre)	Superficie du terrain 500 m <sup>2</sup> , bâtiment à un niveau.	Variable fonction de la taille du territoire identifié.
<b>Centre de santé communale(CSC)</b>	Dans les chefs lieux de commune, près de la maison communale et éloignée au moins de 5 km du CSC d'une autre commune. Equipement à regrouper de préférence avec mosquée, école, boutique et un point d'approvisionnement en eau et électrifié.	Existence de voies et de moyens de communication entre le point de localisation choisi et la population à desservir	Superficie du terrain 1000 m <sup>2</sup> , bâtiment à un niveau.	Population de la commune
<b>Centre de Santé Communal avec Unité d'accouchement (CSCA)</b>	Dans les chefs lieux de caïdat qui sont éloignés des structures d'accouchement existantes et susceptibles de desservir le maximum de femmes en fonction de la concentration de population.	Accessible par voies et moyens de communication.	Superficie de terrain 1200m <sup>2</sup> , bâtiment à un niveau.	Population de la caïdat

Pour ce qui est de l'enseignement, le milieu rural est concerné par les niveaux de base de l'enseignement fondamental à savoir :

- **L'enseignement préscolaire** : ouvert aux enfants âgés de quatre ans révolus à six ans, avec pour objectif de faciliter l'épanouissement physique, cognitif et affectif de l'enfant, le développement de son autonomie et sa socialisation ;
  - **L'enseignement primaire**: d'une durée de six années, destiné aux enfants issus du préscolaire et, à titre transitoire, aux enfants qui n'en ont pas bénéficié, âgés de six ans révolus, ainsi qu'aux élèves provenant des écoles traditionnelles ;
  - **L'enseignement collégial** : d'une durée de trois ans, destiné aux jeunes issus de l'école primaire et titulaires du certificat d'études primaires.
- Outre l'approfondissement des objectifs généraux des cycles antérieurs, ce niveau vise des objectifs spécifiques à savoir :

- l'appui au développement de l'intelligence formelle des jeunes, par la formulation et la résolution de problèmes, l'exercice mathématique, la simulation de cas ;
- l'initiation aux concepts et lois de base des sciences naturelles, des sciences physiques et de l'environnement ;
- la découverte active de l'organisation sociale et administrative, aux niveaux local, régional et national ;
- l'initiation à la connaissance de la patrie et du monde, sur le plan géographique, historique et culturel ;
- la connaissance des droits fondamentaux de la personne humaine et des droits et devoirs des citoyens marocains ;
- l'apprentissage de compétences techniques, professionnelles, artistiques et sportives de base, liées aux activités socio-économiques adaptées à l'environnement local et régional de l'école ;
- la maturation vocationnelle et la préparation aux choix d'orientation et de conception/adaptation de projets personnels de poursuite des études ou d'entrée directe dans la vie active ;
- autant que possible, la spécialisation dans un métier, notamment de l'agriculture, de l'artisanat, du bâtiment ou des services, par le biais de l'apprentissage ou de la formation alternée, en fin de cycle, entre le collège et les milieux de travail.

Service	Localisation	Accessibilité	Surface du terrain	Seuil de population
<b>Ecole rurale</b>	Dans la zone présentant la concentration de population la plus importante du douar dans la mesure du possible et en fonction des contraintes spatiales, sociales et d'accessibilité.  Le regroupement en pôle est recommandé (mosquée, salle de soins, autres).	Par réseau carrossable ou piétonne, route, piste, sentier, chemin. Possibilité d'accès par camion et transport collectif (car, taxi, autre).	Surface 2000 m <sup>2</sup> , bâtiment à un niveau.	Douars groupés 200 habitants et plus Douars ramifiés 300 habitants et plus Douars dispersés 400 habitants et plus  Totalisé un nombre minimum en deçà duquel on ne peut envisager d'implantation.
<b>Collège rural</b>	Sur l'une des voies importantes du groupement humain.	Temps maximum de déplacement 40 minutes, distance de marche 3 km.	Surface du terrain 9000m <sup>2</sup> bâtiment à R+1	Population desservie 6000 à 8000 hab,

Depuis 2016, le Maroc s'est doté d'un nouveau référentiel de programmation d'équipements publics et privés d'intérêt général. Le référentiel, orienté essentiellement milieu urbain, introduit en milieu rural le niveau de lycée avec internat. Ce référentiel, orienté essentiellement milieu rural, est récent et n'a pas encore impacté la hiérarchie fonctionnelle du milieu rural.



Pour ce qui est des services privés, c'est la logique de l'offre et de la demande qui prévaut. Un service n'est fourni que là où il a les meilleures conditions de rentabilité et de viabilité. Naturellement, ces services privilégient les zones les plus peuplées, les mieux accessibles et les plus fournies en services pourvoyeurs d'intrants. La tendance naturelle pour ce type d'équipement est la concentration dans les zones offrant les meilleures conditions de rayonnement et permettant de bénéficier de l'effet de concentration.

Fondamentalement, les normes en vigueur débouchent sur une structuration de l'offre des services qui suit deux logiques :

- 1- Une hiérarchie de services fournis par taille de groupement : plus le groupement est important en taille plus il bénéficie de services publics de niveau supérieur : douar – centre – ville
- 2- Une hiérarchie de service fournis par rang administratif : douar – chef-lieu de commune – chef-lieu de caïdat – chef-lieu de cercle – chef-lieu de province – chef-lieu de région – capitale nationale.
- 3- Une hiérarchie par type de territoire : commune à caractère rural – commune à caractère urbain.

En croisant ces hiérarchies, nous pouvons structurer l'offre de services pour la population rurale au Maroc ainsi :

- 1- Le service de base, fourni sur l'ensemble de territoire au niveau des douars. Ecole primaire, dispensaire, commerce de proximité
- 2- Le service moyen, fourni dans les centres : collège, centre de santé, commerce spécialisé, souk, administration locale
- 3- Le service supérieur, fourni dans les villes : lycée, centre de formation, hôpital local, commerce de gros, administrations provinciales,
- 4- Les services rares, fournis dans les grandes villes et métropoles : université, centre hospitalo-universitaire, grandes surfaces, administrations régionales et nationales

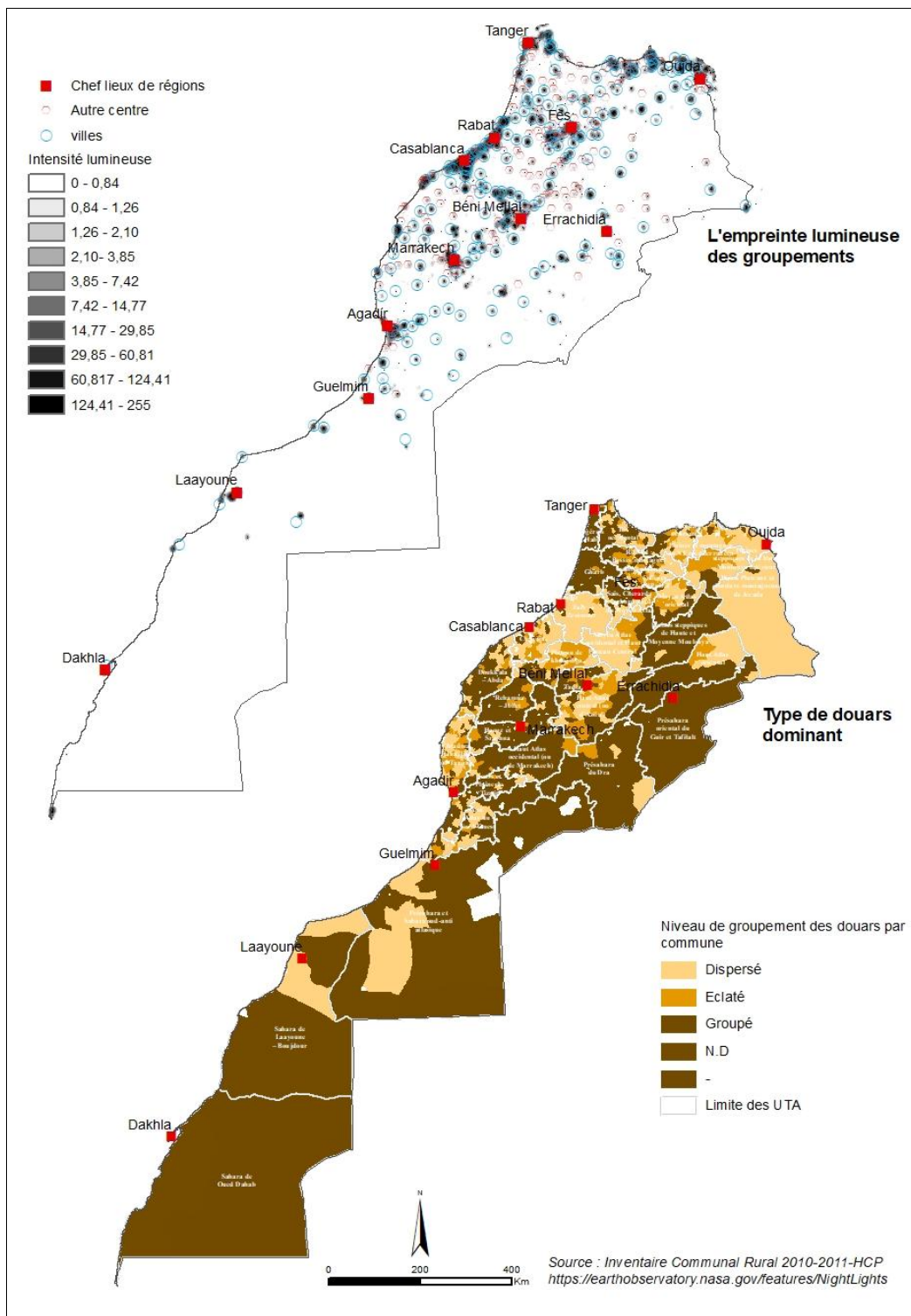
Cette tendance de programmation est confirmée par l'analyse du niveau d'équipement des communes rurales opérée sur la base de données Inventaire Communal Rural de 2011 publiée par le HCP.

Partant de cette hiérarchie fonctionnelle, il s'avère que pour ce qui est des services de base, le niveau des prestations et la qualité des services varient d'une région à l'autre.

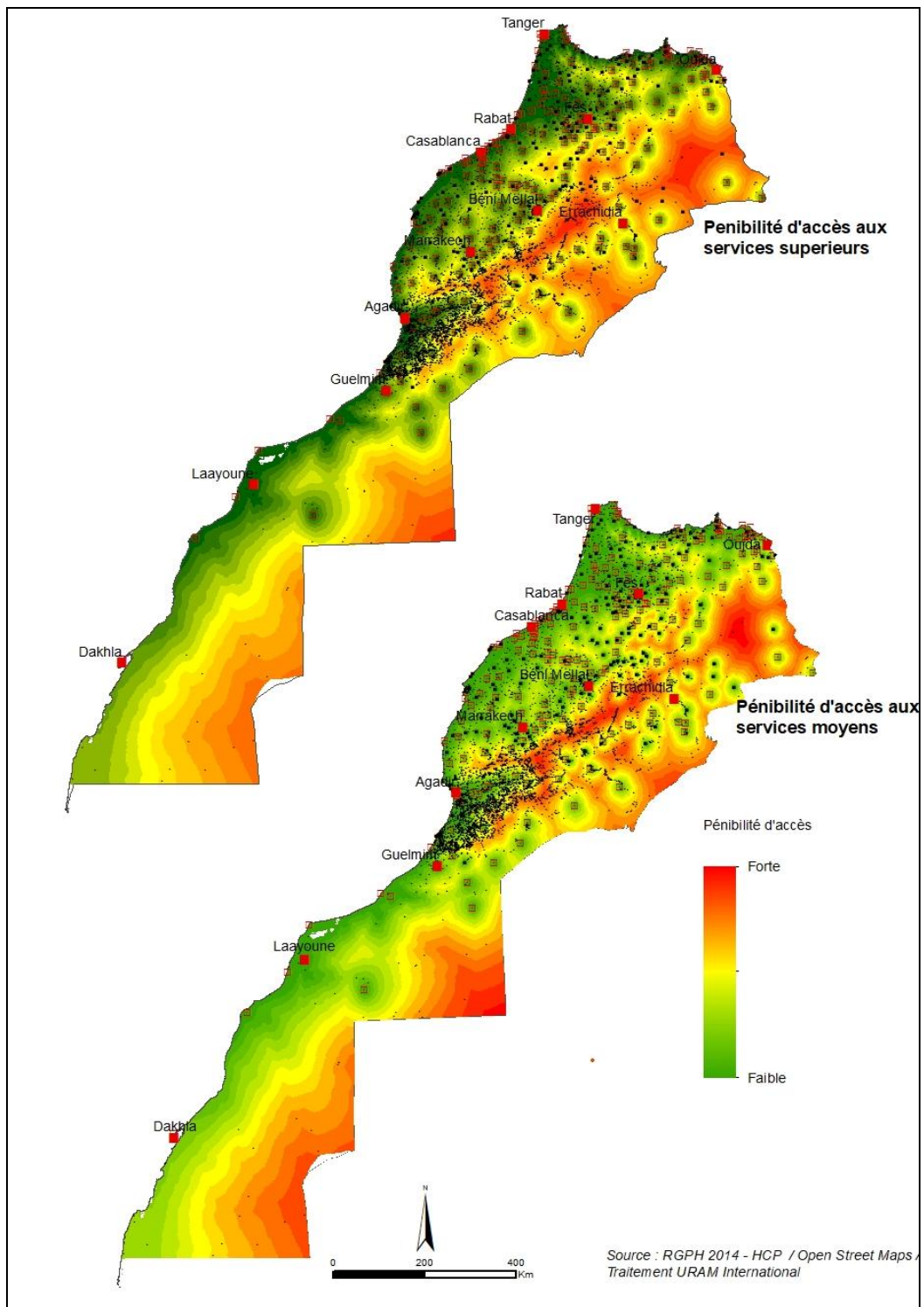
- 1- Les zones de reliefs, malgré la forte concentration des groupements humains, souffrent d'une forte pénibilité d'accès aux services moyens. C'est le cas des populations rurales de l'Anti Atlas, du Haut Atlas, du Moyen Atlas, du Rif.
- 2- Les zones arides ou semi-aride, ou de vastes territoires sont faiblement peuplées, la distance pénalise fortement un grand nombre de groupements éloignés des centres. C'est le cas des populations du Sahara, du Pré-Sahara, des plaines steppiques et des plateaux de l'Oriental et du Centre atlantique.

- 3- Les plaines occidentales : bénéficiant d'une forte concentration de centres et de villes, d'une forte densité de routes et d'un relief clément, leur population rurale accuse un faible niveau de pénibilité pour accéder aux services de base.

Carte 57 : Niveau de groupement de la population rurale



**Carte 58 : Pénibilité d'accès de la population rurale aux services**



### 5.1.6. CONCLUSION

Les centres ruraux se caractérisent par un rayonnement limité qui dépasse rarement la commune. En attendant l'étude des zones d'influence des centres ruraux programmée en phase 3, l'approche se limite pour l'instant au recensement des douars et agglomérations figurant dans les communes rurales. Car, en supposant que chaque centre (du moins les centres importants) donne naissance à une zone d'influence, il y aurait autant de zones d'influence que de centres. Ceci est particulièrement utile pour l'établissement des centres prioritaires et surtout pour la détermination des territoires concernés par les projets de CREM.

Ainsi, il est possible de distinguer plusieurs types de territoires :

- des territoires non polarisés : comme dans le cas de la commune rurale de Aksri, dans le Souss-Massa, où 33 douars sont recensés en 2004, le plus grand, Tizeki, ne comptant que 553 habitants. C'est également le cas de la commune rurale Imouzzer qui compte 40 douars en 2004 avec 6351 habitants.
- des territoires qui comptent des douars plutôt importants : la commune rurale de Aït Amira, par exemple, qui concentre 76 646 hab. en 2014 et qui compte 40 douars en 2004, dont 14 douars de plus de 1000 hab. et deux de plus de 5000 hab.
- d'autres cas se présentent : des communes polarisées par deux ou trois centres d'importance égale, ou des communes polarisées par une armature de centres faiblement hiérarchisée.

La répartition de la population rurale au Maroc est en fait très liée aux potentialités agricoles. Il en va de soi, les zones les plus peuplées sont celles offrant les conditions favorables pour assurer une vie digne à ses habitants. Cette répartition de peuplement s'accompagne de modes d'occupation très contrastés entre les territoires allant des zones de peuplement dispersé et diffus, pour les zones les moins favorables, aux zones de peuplement groupé et dense, dans les zones les plus favorables. Ces modes d'occuper sont liés à la productivité de la terre mais également à des considérations historiques et ethnographiques.

Cette répartition de la population et ce mode d'occupation se traduit par un accès contrasté de la population rurale aux services publics et privés. Logique d'implantation, normes, seuils de viabilité, topographie et infrastructures d'accès pénalisent certains territoires ruraux du fait des hiatus qui caractérisent leur armature villageoise.

3 objectifs sont à rechercher dans l'identification des centres lors de la prochaine étape de l'étude :

- 1- Inciter la population rurale dispersée à se regrouper autour de centres ruraux émergents. Ce regroupement concernera la descendance des populations locales, mais également les nouvelles formes de migrations qui se diffusent depuis les

grandes villes aux dépens des terres agricoles fertiles avec ce que cela implique en termes de morcellement de foncier et de changement de vocation des terres.

- 2- Eviter le décrochage des zones les plus défavorables tout en soulageant leurs ressources fragiles et limitées de la pression anthropique. Cela passe par la mise en place de relais viables aux traditionnelles destinations de l'exode rural grâce à l'émergence de centres ruraux intégrés, accessibles et implantés sur des sites accessibles et extensibles.
- 3- Favoriser l'émergence de centres ruraux équipés dans les zones peuplées les plus reculées, à l'écart des grands axes de circulation et qui souffrent de l'enclavement et des distances pour accéder aux services publics et aux marchés économiques.
- 4- Améliorer le niveau de service global en milieu rural pour se rapprocher du niveau de service fourni en milieu urbain. Cette montée en gamme est de nature à limiter l'exode rural, notamment celui des jeunes actifs formés, et à faire émerger une classe moyenne rurale qui sera le moteur du développement local par la consommation et l'investissement.

Ces objectifs se traduisent en trois recommandations spatiales :

- 1- Même en l'absence d'une dynamique intrinsèque, accompagner certains groupements pour qu'ils émergent et fournissent des services d'un certain niveau à une population soit dispersée soit éclatée en petits groupements et éloignées des villes. C'est notamment le cas dans :
  - a. Les montagnes qui connaissent une forte densité de groupements de petite taille et difficilement accessibles,
  - b. Les zones semi-arides connaissant des sous-ensembles de concentration de petits groupements autour des cours d'eau et où les distances aux centres est importante
  - c. Les plaines et plateaux de faible productivité agricole et souffrant d'un fort niveau de dispersion de la population rurale et d'un déficit de centres et de villes. C'est le cas notamment du plateau des phosphates et des plaines steppiques
- 2- Promouvoir les centres existants et les doter d'un niveau supérieur de services pour rapprocher le niveau de service en milieu rural à celui disponible en milieu urbain. Cela concerne les 130 centres recensés par le HCP.
- 3- Promouvoir les gros groupements non classés en centre et les doter d'un niveau supérieur de services. Cela concerne notamment les groupements dans les zones favorables et qui connaissent une forte concentration de ce type d'établissements humains. Cette promotion est susceptible de corriger le déséquilibre observé dans la hiérarchie de l'armature villageoise notamment dans les zones à forte concentration de population rurale et de groupements : le Souss, le Saïss, le Gharb, El Haouz et la Doukala-Abda.

## PARTIE 3. ACTEURS ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT RURAL

---





## 6. LES ACTEURS DU MONDE RURAL

La question des acteurs du développement rural au Maroc a retenu l'attention de scientifiques et d'experts nombreux relevant de divers domaines, particulièrement la sociologie, la géographie, la politologie, etc. La consultation de la bibliographie montre l'intérêt de la question et surtout sa multi-dimensionnalité et sa complexité. Deux idées majeures se retrouvent dans les différentes approches : un foisonnement d'acteurs et une grande diversité des systèmes d'acteurs. Dans la perspective du développement des CREM, l'approche des acteurs du développement local est donc incontournable.

### 6.1. UN "FOISONNEMENT" D'ACTEURS DANS LE MONDE RURAL

Différents chercheurs ont relevé la multiplication des acteurs dans le monde rural marocain, particulièrement les acteurs organisés. Omar Bessaoud<sup>7</sup> parle de « foisonnement d'initiatives collectives », Karima Boudedj<sup>8</sup> de territoires où « foisonnent des organisations civiles », alors que M. Quintal et C. Trudelle<sup>9</sup> parlent même d'une « explosion des associations citoyennes ».

Une simple typologie institutionnelle partant de quelques cas étudiés permet de distinguer les acteurs émanant de l'Etat (administrations déconcentrées comme la DGCL, établissements et agences publics comme les agences de développement, des initiatives étatiques comme l'INDH, etc.) à ceux représentant la population concernée (collectivités territoriales, syndicats locaux ou associations de développement local, notables locaux) ou des entreprises économiques (publiques comme l'Office National de l'Eau et de l'Electricité, coopératives comme la COPAG ou privées) ou même des associations initiées de l'extérieur (organisations non gouvernementales nationales ou même étrangères). La liste est longue et d'autres types peuvent s'ajouter.

Ce foisonnement s'explique par nombre de facteurs dont :

- la multiplication des **programmes et projets** publics qui portent sur les différents domaines de la vie de toute collectivité rurale (alimentation, développement humain, développement économique etc.),

---

<sup>7</sup> Omar Bessaoud, 2008. « Les organisations rurales au Maghreb », *Économie rurale* [En ligne],

<sup>8</sup> Karima Boudedja (2013). Les acteurs et le développement local : outils et représentations. Cas des territoires ruraux au Maghreb. Géographie. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2013. Français.  
<NNT : 2013MON30018>.

<sup>9</sup> Magalie Quintal et Catherine Trudelle (2013), « Maroc : Les associations locales dans la vallée du Ziz. Une nouvelle gouvernance territoriale », *Economie rurale*, n° 334, 2013, pp 39-53

- la **politique de décentralisation** engagée au Maroc depuis les années quatre-vingt-dix et surtout dans le cadre de la régionalisation avancée lancée en 2010 qui a consacré le principe de la participation des populations concernées dans la gestion des affaires locales,
- le développement, depuis les années 90, du **mouvement associatif** dont l'impulsion est issue d'origines diverses (locales, nationales ou même internationales) et dont le nombre d'acteurs, leurs caractéristiques et leur engagement dans les projets de développement est variable, touchant entre autres l'environnement, le patrimoine, la bienfaisance, le développement humain, etc.

Dans ce contexte, les acteurs de type associatif exercent un poids grandissant dans le milieu rural marocain, en relation avec leur statut juridique, leur mission, leurs moyens financiers et les appuis dont ils bénéficient.

En reprenant les travaux, Charfi A. (2009), M. Quintal et C. Trudelle ont relevé trois grands types d'associations :

- les associations créées par une élite locale ;
- les associations créées par l'intermédiaire d'acteurs publics ou privés qui sont souvent étrangers (ONG, initiatives gouvernementales, etc.)
- et les associations qui émergent directement de la société civile afin de répondre explicitement à des problèmes vécus localement.

Omar Bessaoud a élaboré une autre typologie en partant de trois critères : l'origine de l'initiative de création, les sources de financement et le degré d'implication de l'association. Il distingue quatre types d'organisations :

- des « organisations appendices et/ou dépendantes » ;
- des « organisations rurales institutionnalisées » ;
- des « organisations rurales autonomes et/ou autocentrées » ;
- des « organisations rurales citoyennes ».

Quelle que soit la typologie adoptée, chaque question relative au développement d'un territoire rural, ou à la gestion de l'une de ses composantes, mobilise des acteurs de types différents, chacun ayant ses propres intérêts et adoptant une stratégie spécifique. Autour de chaque problème de développement, un « système d'acteurs » se met en place, ce qui nécessite une démarche adéquate pour comprendre son fonctionnement et surtout mobiliser les acteurs, collecter leurs points de vue, gérer leurs différences et parvenir à des consensus. Dans ce domaine, l'expérience marocaine est d'ailleurs particulièrement riche.

## 6.2. LA DIVERSITE DES SYSTEMES D'ACTEURS EN MILIEU RURAL

Comme partout, le degré d'implication des acteurs dans les affaires de la collectivité varie en fonction d'une variété de facteurs dont :

- la nature et la portée du problème posé (portée générale ou segmentaire ou localisée) ;
- en fonction de l'histoire de la collectivité et son expérience en matière de gestion des affaires locales ;
- en fonction de la géographie et surtout le milieu (montagnard, désertique, littoral, etc.) et la situation (périurbaine, périphérique, frontalière, etc.).

Chaque projet de développement rural constitue ainsi un « noyau » autour duquel se forme un système d'acteurs de telle manière qu'il y a autant de systèmes d'acteurs que de combinaisons d'acteurs.

En matière de développement rural, la contribution des acteurs peut porter sur toutes les phases d'un projet de développement ou se limiter à quelques-unes. La contribution peut porter sur la participation à la prise en décision ou se limiter à un appui ou un conseil (le cas de TARGA).

A noter que la présence, les capacités et le rôle de ces associations varient d'un territoire ou d'une région à l'autre. En témoigne, à titre d'exemple, le contenu des documents de PDR qui, malgré l'utilisation d'une démarche commune dans toutes les régions, les analyses diffèrent en raison d'une appropriation inégale des concepts, de la méthode et des outils de planification et de programmation.

Les études effectuées au Maroc ont relevé une grande diversité des systèmes d'acteurs, une diversité mise en relief surtout par des recherches monographiques portant sur une collectivité territoriale précise ou parfois sur une fraction de la collectivité.

Les exemples qui suivent illustrent la diversité des situations et la complexité de la démarche du développement rural.

### 6.2.1. LES SYSTEMES D'ACTEURS EN MILIEU DE MONTAGNE

Karima Boudedja a étudié la vallée d'Asni qu'elle a qualifiée de territoire où foisonnent des « organisations civiles » et de petits projets de « développement local ». Cette vallée fait partie du territoire de « projet de développement rural des zones montagneuses dans la province d'Al-Haouz (PDRZMH) » qui s'étend sur les cercles d'Asni et d'Amizmiz.

Les acteurs de développement intervenant dans la zone du projet sont les suivants :

- le porteur du projet ;
- les acteurs civils impliqués (des associations de douars, la fondation ARDI)

- les collectivités locales ou organisations publiques : les maires des communes (élus), la Direction provinciale de l'agriculture (DPA), l'Agence du développement social (ADS), l'INDH, l'Entraide nationale, l'INRA ;
- les acteurs exogènes (le FIDA, le CERAI, Aide et action, Rural-Med, le PNUD) ;
- les acteurs dont l'intervention est informelle (les partis politiques).

L'objectif global du projet est d'améliorer la situation économique de la population de la zone du projet, alors que les objectifs spécifiques visent l'amélioration et la diversification des activités agricoles, la préservation et la valorisation des ressources naturelles, et surtout le renforcement de la capacité de participation effective des organisations de base à l'exécution du projet. Un changement total du système d'acteurs est opéré, ce qui a permis aux auteurs de relever ce qui suit :

« L'approche adoptée dans le cadre du projet PDRZMH, par exemple, et qui peut être considérée comme la principale intervention dans la zone, a consisté à mobiliser de nombreux acteurs exogènes internationaux et des organisations publiques qui se sont rapprochées des populations, alors qu'auparavant, ce sont seulement les collectivités locales qui constituaient leurs principaux interlocuteurs. Les organisations locales de la population sont effectivement intégrées dans des processus participatifs et sont appelées à se comporter comme des partenaires à part entière, voire à prendre le relais en qualité de porteuses de projets. Seulement, force est de constater que la place qui leur est accordée par les organisations publiques reste consultative, elles se retrouvent toujours sous tutelle de ces organisations ou des collectivités locales. En effet, les associations de douars, entités territoriales choisies dans le cadre du projet, ne semblent pas en mesure de jouer un rôle de porteuses de projets de développement. Elles se contentent de répondre favorablement aux propositions d'organisations externes qui viennent à la recherche de terrains pour des projets clés en main.

L'objectif du projet de créer l'initiative et des nouveaux modes d'organisation et de gestion des affaires des douars et des ressources internes semble partiellement atteint seulement. Des acteurs civils ont bien émergé, mais restent dépendants d'organisations externes. Par ailleurs, le douar en tant qu'unité territoriale a été remis en cause par l'unité de coordination du projet. En effet, les ressources se sont avérées insuffisantes pour permettre un développement économique et pour retenir les jeunes de ces douars. Ce qui s'est vérifié après dix ans de déroulement du projet.

L'approche qui se voulait participative et territoriale s'est avérée être une simple introduction des acteurs publics, jusque-là absents, et des organisations internationales, dont des petites ONGs, qui soit adoptent les approches sectorielles, pour les premiers, soit des approches par projets préétablis, pour les dernières. ». pp 193-194

## 6.2.2. LES SYSTEMES D'ACTEURS ET LE DEVELOPPEMENT DES REGIONS MARGINALES

M. Quintal et C. Trudelle ont relevé dans le cadre de l'étude des associations locales dans la région de l'oued Ziz, un changement radical des systèmes d'acteurs depuis les années quatre-vingt-dix. Ce changement est dû à des initiatives lancées par la diaspora locale qui a multiplié les initiatives pour le développement de leur territoire d'origine...

Les territoires en question sont des zones oasiennes qui ont souffert d'une déstructuration socio-territoriale accentuée durant les années 80-90 qui s'exprimait par « une forte marginalité spatiale, des taux très élevés de pauvreté et d'analphabétisme, l'exode massif des jeunes et un déficit infrastructurel majeur ». (p.41)

L'alternative est venue du tissu associatif et surtout des associations citoyennes créées par la société civile locale pour répondre aux problèmes locaux, en relation avec l'enclavement et l'aridité du climat et la sécheresse (surtout pendant les années 1980-1985, 1990-1995 et 1998-2000).

Les populations locales ont multiplié les initiatives, surtout dans le domaine de la gestion des eaux et le développement agricole. La réussite des actions engagées a encouragé les acteurs locaux à étendre leurs interventions vers d'autres domaines tels que la protection de l'environnement, l'équité sociale, la place des femmes, l'enfance, l'éducation, le sport, l'organisation d'événements culturels, etc. Avec le temps et l'acquisition d'un savoir-faire en matière de développement, les associations locales ont étendu le champ de leurs relations en tissant des liens avec des ONG nationales, étrangères et des organisations internationales.

« L'observation des associations dans la région permet de voir que le travail réalisé à l'échelle locale tend à rayonner à l'extérieur de ce niveau scalaire. Depuis la dernière décennie, les associations tissent des liens à diverses échelles et réalisent des projets qui transcendent l'espace local. De fait, les actions de développement qui sont posées à l'échelle locale permettent une ouverture à d'autres échelles : régionale, nationale et internationale. Selon la nature des projets, les associations cherchent des partenaires et des appuis techniques et financiers au niveau de l'administration régionale, de l'État marocain et même, directement auprès d'ONG internationales.

Devenues des interlocutrices de plus en plus organisées, les associations créent des réseaux de contacts et mobilisent une population toujours plus grande autour de leurs projets. Par exemple, l'Association Oasis Tafilalet pour le Développement, basée à Rissani, a mis sur pied une cellule d'écoute au profit des femmes victimes de violences. Tout en faisant la promotion d'une loi contre les violences faites aux femmes, l'association a travaillé de 2006-2009 avec Global Rights pour la création d'un centre pour femmes victimes de violences. D'autres grands organismes tels que le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et la Banque mondiale (BM) réalisent des projets de développement dans les zones oasiennes en collaboration avec les institutions locales et les associations de citoyens. » (p.48)

Un processus de maturation des systèmes d'acteurs est ainsi observé. Dans ce sens, Omar Bessaoud souligne le fait que :

« des communautés rurales émergent aujourd'hui des groupes ruraux bien informés sur les potentialités qu'offrent leurs territoires et qui ne voient dans les règles antérieures qu'un frein à leur expansion, auxquels s'ajoute la mobilisation des adhérents autour d'objectifs clairement identifiés. Leur participation aux projets locaux, de même qu'une meilleure appropriation des dispositifs institutionnels contribueront, d'une part, à renforcer leur rôle dans le développement et, d'autre part, à les ancrer davantage dans leurs territoires ruraux. L'insertion des organisations rurales dans le paysage local, la reconnaissance de leur légitimité en tant que partenaires resteront ainsi étroitement liées au développement de leurs capacités d'adaptation à l'environnement institutionnel et de leur capital social » (p.19).

## **Conclusion**

Les différents travaux ont montré qu'il y a une diversité de systèmes d'acteurs. Il y a autant de systèmes d'acteurs que de collectivités et de problèmes de développement concernant ces collectivités. Dans le cadre du programme national de développement intégré des centres ruraux émergents et particulièrement pour les 60 centres de la première tranche, il y a autant de systèmes d'acteurs. Leur étude ne peut se faire en phase de diagnostic bien avant l'identification des CREM en question.

L'approche pourra se faire en phase 3, au moment de l'élaboration des projets de territoire. Une fois les CREM prioritaires identifiés, il sera question de définir pour chacun le système d'acteur de manière à comprendre la complexité de la problématique de développement et assurer la mobilisation des différents acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet.

## 7. LES PROGRAMMES ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL

Le Maroc a établi différentes stratégies et programmes spécifiques pour le monde rural ou de nature horizontale où le monde rural est concerné aussi bien que l'urbain.

Au fil du temps, ces stratégies et programmes ont impliqué de plus en plus d'opérateurs publics et ont gagné en diversité.

### 7.1. HISTORIQUE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT RURAL

L'intérêt pour le développement du monde rural au Maroc remonte à plusieurs décennies, mais c'est à partir des années quatre-vingt-dix qu'une politique énergique a commencé à se mettre en place.

L'historique de cette politique permet de relever les dates suivantes :

- 1994 : création du Fonds de Développement Rural (Loi de finances n° 32-93 du 28 février 1994) ;
- 1996 : lancement de l'Initiative Nationale de Développement Humain ;
- 1997 : création du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et l'Habitat ;
- 1999 : élaboration de la « Stratégie 2020 de développement rural » par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- 1999-2001 : organisation du Débat National sur l'Aménagement du Territoire ;
- 2001 : Promulgation de la Charte Nationale d'Aménagement du Territoire ;
- 2004 : tenue de la première session du Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire, adoption du Schéma National d'Aménagement du Territoire ;
- 2005 : démarrage du Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural ;
- 2007 : le ministère chargé de l'Aménagement du territoire est chargé du développement rural (ceci a permis l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement Rural par le comité du Développement rural dont le rapport a été publié en 2011) ;
- 2007 : élaboration du Plan Maroc vert ;
- 2008 : convention relative à la mobilisation des ressources du FDR, signée par les Ministères de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace, de l'Economie et des Finances, de l'Intérieur et de l'Agriculture et de la Pêche maritime. Cette convention répartit les ressources du FDR entre le MHUAE (40 % des

ressources) et le Ministère de l'Agriculture (60 %). (Source : DAT, 2011, Stratégie nationale du développement rural : Vision, Bilan et Perspectives).

- 2009-2011 : première et deuxième générations de projets (2009-2010 et 2010-2011) ;
- 2011 : lancement du Programme de mise à niveau territoriale ;
- 2011 : nouvelle génération de projets par « Appel à projets » lancés pour 2012 ;
- 2014 : lancement du Programme intégré de développement des zones montagneuses par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et forêts.

L'examen de ces différentes stratégies et politiques montre que la politique marocaine en matière de développement rural s'est étoffée rapidement (en moins de deux décennies) pour engager la plupart des départements à vocation opérationnelle. La multiplication des angles d'attaque de la problématique du développement rural dénote d'un accord quant à la priorité accordée au monde rural dans les préoccupations des autorités.

Le programme des CREM est donc à situer dans un contexte marqué par la mise en place progressive d'une stratégie de développement rural reposant sur trois piliers :

- le développement humain ;
- le développement agricole ;
- le développement territorial.

## 7.2. L'INITIATIVE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN (INDH)

Lancée à la suite du programme des priorités sociales de 1996 (Barnamaj al-Aoulaouiyat al-Ijtimaya), l'INDH est placée dès le début dans une perspective d'égalisation territoriale avec des objectifs précis :

- réduire d'au moins 10 % le taux de pauvreté ;
- atteindre un taux de scolarisation de 75 % pour les filles âgées de 6 à 11 ans ;
- réduire d'au moins 20 % le taux d'analphabétisme ;
- améliorer le taux d'accès aux soins de santé de base ;
- atteindre un taux de 100 % pour l'électrification ;
- atteindre un taux de 95 % pour l'accès à l'eau potable ;
- promouvoir et renforcer la gouvernance locale.

Elle est orientée vers les populations vulnérables qui devaient bénéficier d'actions permettant :

- le soutien aux activités génératrices de revenus ;
- l'amélioration des conditions d'accès aux services et infrastructures de base (éducation, santé, routes, eau et assainissement...)



- le soutien aux personnes en grande vulnérabilité ;
- l'animation socioculturelle, culturelle et sportive ;
- le développement des capacités locales et de la bonne gouvernance.

Elle est développée par plusieurs programmes, dont le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural et le programme de mise à niveau territoriale et, plus récemment, le Programme National de Lutte contre les Disparités sociales et territoriales dans le Monde rural.

### 7.3. LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE EN MILIEU RURAL

Ce programme a démarré en 2005, avec cinq axes d'intervention prioritaires :

- la mise en place de l'infrastructure de base (eau, électricité, routes) ;
- la desserte par les services sociaux de base (santé, éducation, alphabétisation, formation) ;
- l'appui à la création d'activités génératrices de revenus stables et d'emploi ;
- l'appui au processus de renforcement de la gouvernance et des capacités locales ;
- la préservation de l'environnement et des ressources.

Le programme de mise à niveau territoriale, lancé en 2011 en ciblant des provinces ayant de faibles indicateurs, est orienté vers le désenclavement, l'électrification et l'adduction en eau potable de douars (2248 douars électrifiés entre 2011 et 2014) ainsi que la construction de logements pour les enseignants, le personnel médical, etc.

### 7.4. LE PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES DISPARITES SOCIALES ET TERRITORIALES DANS LE MONDE RURAL (PNLDST)

Ce programme (2016-2022) a été lancé à la suite du discours de Sa Majesté le Roi, en 2015. Il porte sur la réalisation, au profit de 24 290 douars, de 20 800 projets d'infrastructures et d'équipements sociaux et de base et de plus de 5000 projets d'accompagnement dans le domaine des activités génératrices de revenus (1606 dans le domaine agricole, 271 dans l'artisanat, 189 dans le commerce et les petits métiers, 164 dans le tourisme, etc.), les activités socioculturelles et sportives et les activités de lutte contre la précarité. Quatre critères ont été retenus pour la répartition spatiale des projets : le taux de population rurale enclavée, le taux de population rurale pauvre ou en situation de précarité, le nombre moyen des équipements socio-économiques et la longueur moyenne des routes classées pour chaque 1000 km<sup>2</sup> et chaque 1000 habitants.

La répartition régionale des interventions de l'INDH montre une forte contribution dans le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural et surtout une intervention moins

différenciée que pour celles des autres opérateurs associés au programme. L'écart est du simple au triple dans le cas de l'INDH, alors qu'il va du simple au quintuple pour l'ensemble du programme en question. A noter également que ce sont les régions du bassin atlantique central et celles du Nord qui ont les ratios les plus élevés (elles concentrent d'ailleurs la majorité de la population rurale).

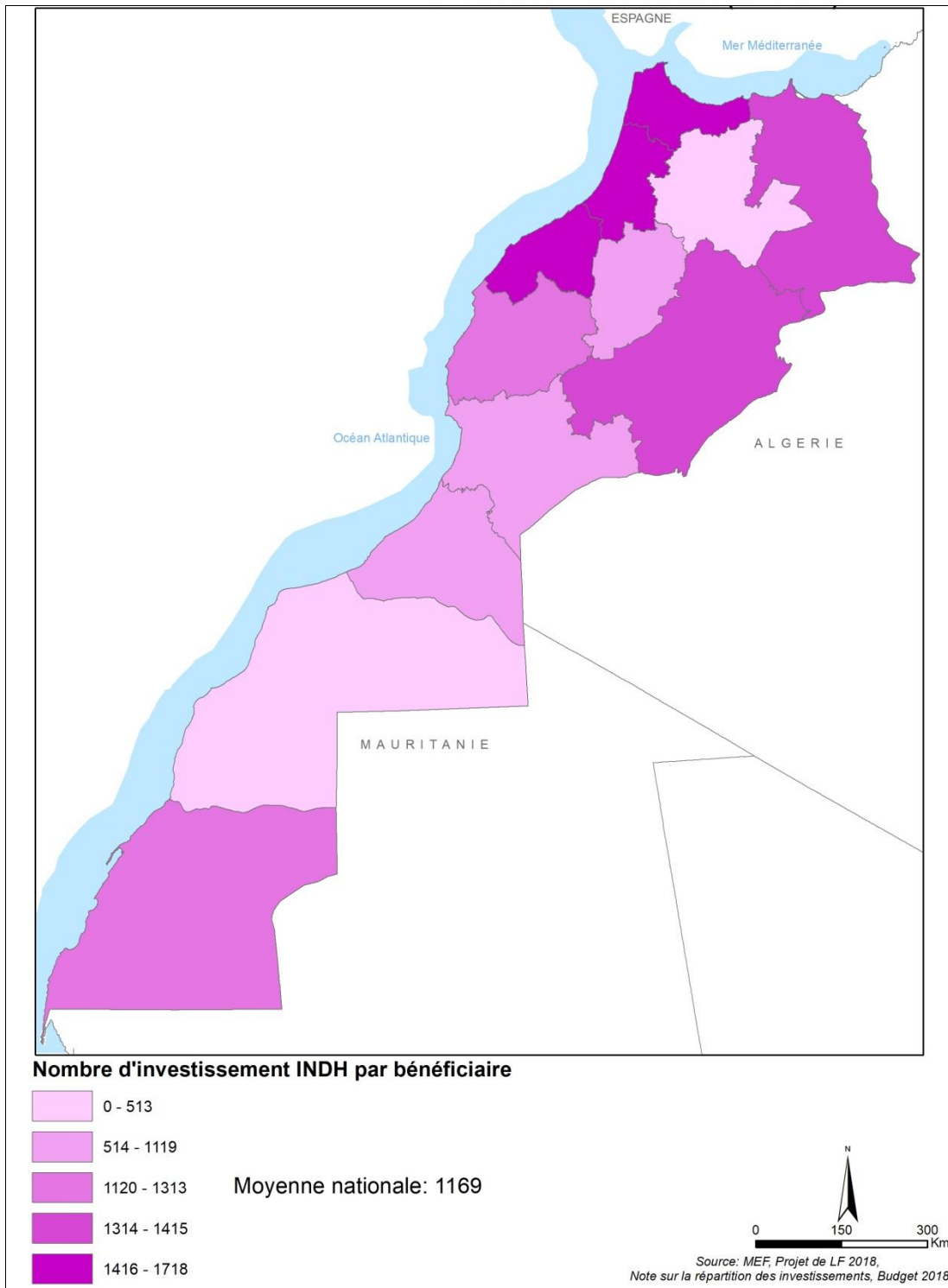
**Tableau 38 : Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural (bilan 2014-2016)**

Région	Nombre de projets	Montant global en DH	Part INDH en DH	investissement global/bénéficiaire	investissements INDH/bénéficiaire
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	155	120 581 329	77 065 447	2530	1617
Oriental	447	198 399 316	148 694 636	1822	1365
Fès-Meknès	640	403 657 106	291 586 553	2378	1718
Rabat-Salé-Kenitra	322	179 007 912	147 661 784	2055	1695
Béni Mellal-Khénifra	312	101 578 037	82 800 686	1078	879
Casablanca-Settat	132	104 221 803	59 006 807	2499	1415
Marrakech- Safi	766	388 092 639	260 334 733	1903	1276
Drâa- Tafilalet	672	417 253 299	239 967 039	2283	1313
Souss-Massa	553	218 008 737	163 522 422	1489	1116
Guelmim- Oued Noun	159	77 252 489	58 266 550	1483	1119
Laayoune- Sakia El Hamra	15	2 523 228	2 429 239	533	513
Eddakhla- Oued Eddahab					
Total	4018	2 089 994 566	1 454 270 449	1914	1332

Source : MEF, Projet de Loi des Finances 2018, Note sur la répartition des investissements. Budget 2018

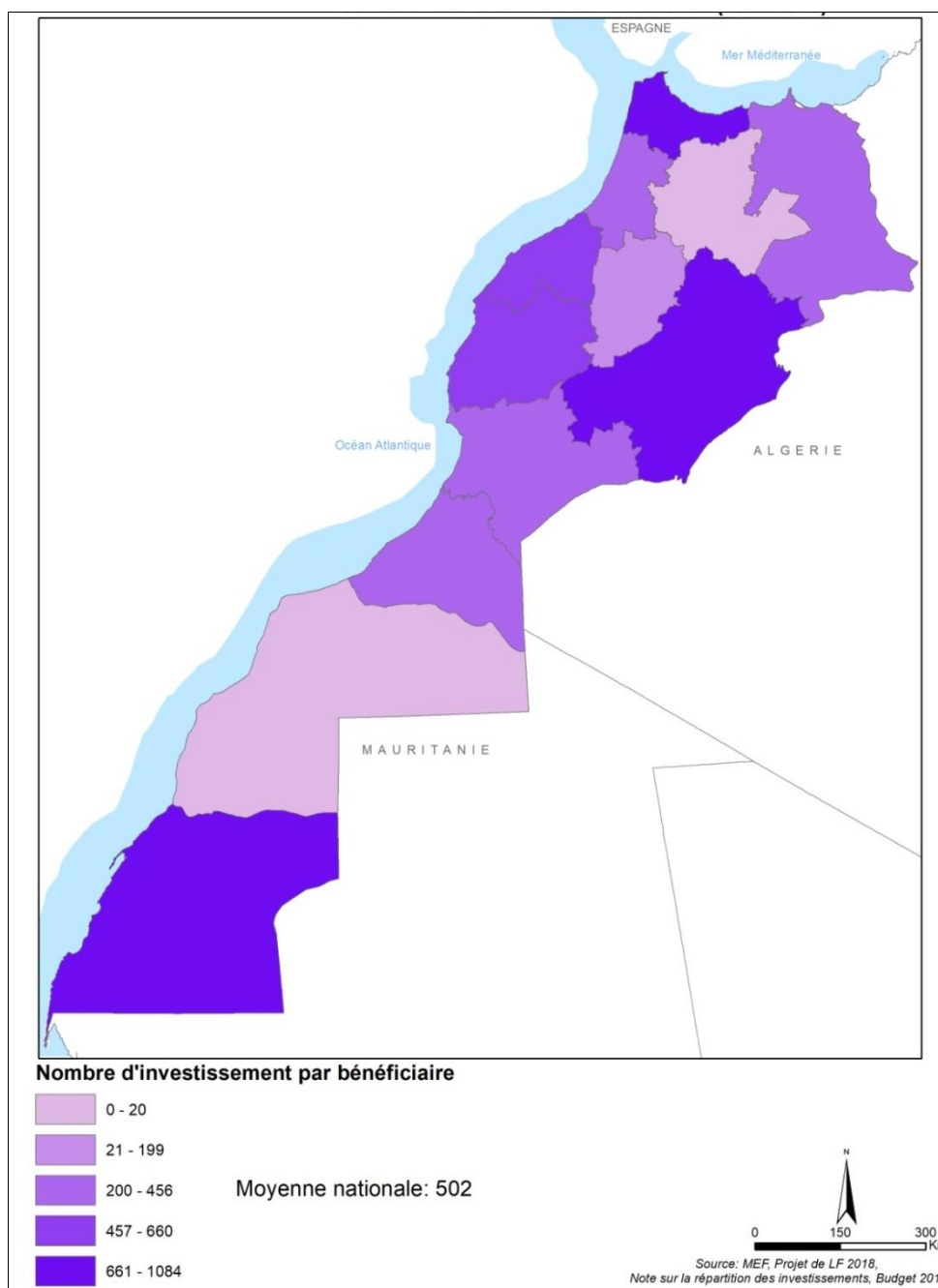
- Le programme a ciblé 701 communes rurales comprenant quatre catégories, choisies toujours par rapport au critère de la pauvreté ou de la performance en matière de lutte contre la pauvreté :
- les communes nouvellement ciblées dont le taux de pauvreté est supérieur ou égal à 14 %.
- les communes relevant de la première phase dont le taux de pauvreté est supérieur ou égal à 20 %.
- les communes relevant de la première phase dont le taux de pauvreté est entre 14 % à 20 %, mais nécessitant un accompagnement afin de consolider les acquis de la première phase.
- les communes relevant de la première phase dont le taux de pauvreté est inférieur à 14 %, mais nécessitant un accompagnement approprié.

Carte 59 : Contribution de l'INDH au programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural 2014-2016



Malgré la diversité des domaines d'intervention, l'objectif initial et la vision dans laquelle elle s'inscrit, l'INDH est marquée par l'importance de la perspective égalitariste qui reste l'un des axes majeurs de la politique de développement territorial de l'Etat. Les communes bénéficiaires ont été sélectionnées sur la base du taux moyen national de la pauvreté en milieu rural de 14 %. La démarche égalitariste de l'INDH est perceptible en comparaison avec celle des autres Départements intervenant dans le programme.

**Carte 60 : Contribution des autres départements au programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural (2014-2016)**



Par rapport à l'INDH, le Programme National pour le Développement Intégré des CREM est donc appelé à se positionner, non pas dans une perspective égalisatrice et de « mise à niveau », mais  **dans une perspective complémentaire d'impulsion de dynamiques de développement et d'introduction d'éléments innovants qui seraient à même d'assurer la compétitivité des territoires et de valoriser leurs ressources.** Un tel positionnement ne fera que multiplier les effets positifs attendus des deux programmes.

## 7.5. LES STRATEGIES ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT AGRO-RURAL

Depuis 1994, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et forêts a engagé des actions intégrées visant le milieu rural en s'appuyant sur un nouvel instrument financier : le Fonds de Développement Rural (créé dans le cadre de la loi de Finances n° 32-93 du 28 février 2014). Ces actions ont évolué par la prise en compte de la multi dimensionnalité de la problématique du développement agricole et par la reconnaissance de sa variabilité régionale.

### 7.5.1. LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL DURANT LA PERIODE 1999-2008

La « Stratégie 2020 de développement rural », élaborée en 1999 par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, est reprise par le plan de développement 1999-2003 qui définit la stratégie de développement rural comme étant globale, territoriale et participative, centrée sur l'agriculture et le développement rural. Partant du constat de la « prédominance des approches sectorielles » et du « manque de vision globale et d'une politique cohérente et volontariste pour le développement rural »<sup>10</sup>, ce plan souligne en effet la nécessité d'adopter une approche intégrée, territoriale.

La mise en œuvre de cette politique est effectuée par des projets intégrés dont :

- le projet de développement intégré des zones montagneuses de la province d'Al Haouz ;
- le projet de développement intégré dans le Moyen Atlas Oriental ;
- le projet de développement rural (PDR) dans les zones montagneuses de la province d'Errachidia.
- le projet de développement intégré centré sur la petite et moyenne hydraulique ;

---

<sup>10</sup> Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Préparation du plan de développement économique et social 1999-2003. Développement rural. 1999, p.7.

- le projet de développement intégré centré sur les zones bour ;
- le projet de développement intégré centré sur la gestion des ressources naturelles.

Pour ces projets, les objectifs fixés sont au nombre de cinq :

- renforcer les capacités d'autogestion des associations de base formelles et informelles ;
- améliorer les conditions de production et augmenter et diversifier les revenus agricoles et extra agricoles des groupes cibles ;
- améliorer les conditions de vie des populations en facilitant leur accès aux infrastructures socio-économiques de base ;
- faciliter de manière durable l'accès aux services financiers des populations pauvres et en particulier des femmes ;
- promouvoir la gestion durable des ressources naturelles.

Le programme établi par le CGDA (n 2004) s'articule sur les objectifs et actions suivantes :

- **La consolidation du Fonds de Développement Rural (FDR)** créé en 1994 comme un instrument d'inter-ministériarité favorisant l'intégration des actions dans le cadre d'un programme de développement rural intégré agréé par le gouvernement pour pallier la verticalité des programmes sectoriels ;
- **La décentralisation** en transférant des compétences étendues aux régions en matière de cadrage décentralisé des plans de développement et en soutenant les initiatives des collectivités locales ainsi que celles des autres acteurs locaux ;
- **La collaboration avec les ONG** qui jouent un rôle important dans le développement rural (présence sur le terrain, travail de proximité, intervention sur l'ensemble des segments du développement intégré, souplesse de leur structure) ;
- **La coopération internationale, surtout avec la multiplication des** bailleurs de fonds et agences de coopération bilatérale et multilatérale qui ont érigé le développement rural en tête de leurs priorités dans leurs programmes d'assistance au Maroc ;
- **La poursuite de l'effort d'aménagement et d'équipement de l'espace agricole et rural avec le lancement des** programmes nationaux pour améliorer l'accès des populations rurales à la route (Programme National des Routes Rurales), à l'eau potable (Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales), à l'électrification (Programme d'Electrification Rurale Globale), à l'éducation et aux services sanitaires de base ;

- **La mise en place de structures de proximité** capables d'animer un développement local participatif et d'intervenir dans certains programmes d'urgence (Programme de lutte contre les effets de la sécheresse 2000) ;
- **La diversification des activités économiques génératrices d'emplois et de revenus pour relever** le défi de l'emploi et de l'amélioration des revenus des ruraux, défi d'autant plus alarmant que les capacités des villes à absorber la main d'œuvre libérable par les zones rurales sont encore faibles ;
- **Le développement du capital humain pour** une réelle potentialisation des ruraux en renforçant leur capacité d'agir individuellement et en groupe pour qu'ils puissent entreprendre des activités de façon autonome, satisfaire leurs besoins, sortir de la marginalisation et devenir des acteurs de développement ouverts à l'innovation ;
- **La mise en place d'un réseau d'étude et de recherche sur le développement rural pour assurer** une « masse critique » de compétences intellectuelles et bâtir un potentiel scientifique et technique national sur « l'ingénierie du développement rural » permettant de donner des réponses adéquates et rapides aux besoins précis de l'action sur le terrain.

### 7.5.2. LE PLAN MAROC VERT

Ce plan a été élaboré en 2008, à la suite de la « stratégie 2020 de développement rural », le plan Maroc Vert consacre l'option pour une approche globale devant engager l'ensemble des acteurs. Ce plan repose sur deux piliers majeurs.

#### **Les 7 fondements du PMV**

*Premier fondement* : Faire de l'agriculture le principal levier de croissance

L'agriculture doit être érigée au rang de principal levier de croissance, et ce à travers le renforcement de la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut (PIB), la création de 1,5 Millions d'emplois supplémentaires, la Lutte contre la pauvreté et l'amélioration du revenu agricole des ruraux, l'accroissement de la valeur des exportations et le lancement d'une nouvelle vague d'investissements.

*Deuxième fondement* : Adopter l'agrégation comme modèle d'organisation de l'agriculture.

*Troisième fondement* : Assurer le développement de l'agriculture Marocaine dans son ensemble sans exclusion, sur la base de deux piliers : le « Pilier I », portant sur le développement d'une agriculture moderne et à haute valeur ajoutée/haute productivité dans les zones irriguées et du *bour* favorable répondant aux règles du marché en s'appuyant sur les investissements privés, et le « Pilier II » concernant l'accompagnement solidaire de la petite agriculture, à travers l'amélioration des revenus des agriculteurs les plus précaires, notamment dans les zones enclavées.

Quatrième fondement : Promouvoir l'investissement privé.

Cinquième fondement : Adopter une approche contractuelle pour réaliser le Plan Maroc Vert où tous les acteurs agricoles doivent opérer dans un cadre de partenariat qui déterminant le champ d'action et la responsabilité de chaque intervenant.

Sixième fondement : Pérenniser le développement de l'agriculture Marocaine à travers l'intégration à la dimension « Changement climatique », la reconversion de près de Un Million d'hectares de céréales vers les plantations fruitières, l'expérimentation des Semi-directs, l'appui à l'utilisation des systèmes d'irrigation à économie d'eau, l'appui au développement de l'utilisation des énergies renouvelables dans le domaine agricole.

Septième fondement : Préparer la refonte du cadre sectoriel, concernant notamment les politiques relatives au foncier, à l'eau, la fiscalité, le marché national, l'accompagnement et au suivi-évaluation.

#### **a. L'approche des deux Piliers**

La stratégie est articulée autour d'une approche globale qui couvre l'ensemble des acteurs selon leurs objectifs propres. Elle repose d'ailleurs sur deux piliers majeurs : l'agriculture moderne et solidaire.

##### Le pilier I - Une agriculture moderne à forte valeur ajoutée :

L'objectif du Pilier I du Plan Maroc vert est le développement accéléré de l'agriculture à forte valeur ajoutée et à forte productivité. Cela passe par la création volontariste de pôles de développement agricoles et agroalimentaires à forte valeur ajoutée, répondant pleinement aux exigences du marché. **La modernisation de l'agriculture, objectif majeur du pilier, signifie** le développement d'une agriculture performante, adaptée aux règles du marché et organisée autour de modèles d'agrégation équitables. Elle devrait concerner 400 000 exploitants. Sur le plan géographique, ce type d'agriculture se localise surtout dans les plaines des régions du bassin atlantique central, là où se trouvent d'ailleurs les principales concentrations urbaines et où le niveau de vie de la population (urbaine ou rurale) n'est pas nécessairement meilleur que dans les autres régions.

Parmi les outils stratégiques retenus : un cadre incitatif innovant (subventions ciblées, fiscalité aménagée, subventions des formations) ; l'accès préférentiel au Foncier ; l'accès préférentiel au financement et l'accès privilégié aux avantages de l'interprofessionnel (export et logistique, gestion de la qualité, technologies agricoles, et recherche développement).

##### Le pilier II - L'agriculture solidaire

**L'agriculture solidaire** est le modèle préconisé par le pilier II et s'inscrit dans une approche orientée vers la lutte contre la pauvreté avec pour objectif d'augmenter de manière significative le revenu agricole des exploitants les plus fragiles, notamment dans les zones périphériques. Entre 600 000 et 800 000 exploitants sont concernés par



cette stratégie soit, en tout, trois millions de ruraux qui verraient leurs conditions de vie améliorées. Dans ce cadre, le Plan prévoit un accompagnement solidaire de la petite agriculture avec comme principaux axes : la modernisation solidaire de la petite agriculture afin de lutter contre la pauvreté et l'insertion des projets dans une stratégie de développement rural intégré et de développement de sources alternatives de revenu.

Parmi les outils stratégiques retenus pour la mise en œuvre de ce pilier l'amélioration de la productivité et de la valorisation à travers des actions d'encadrement, l'appui à la reconversion vers des secteurs porteurs ; Le développement d'outils d'agrégation sociale ; l'appui aux projets de reconversion et la mise en œuvre des innovations institutionnelles qui s'imposent pour affronter les défis de l'eau.

### **b. Le système d'agrégation**

L'agrégation préconisée par le PMV, est un modèle novateur d'organisation des agriculteurs autour d'acteurs privés ou d'organisations professionnelles à forte capacité managériale. C'est un partenariat gagnant-gagnant entre l'amont productif et l'aval commercial et industriel qui permet notamment de dépasser les contraintes liées à la fragmentation des structures foncières tout en assurant aux exploitations agrégées de bénéficier des techniques modernes de production et du financement et d'accéder au marché intérieur et extérieur.

L'agrégation offre différents avantages pour le développement de l'agriculture, particulièrement :

- fournir une solution attractive et compétitive d'extension du périmètre agricole face à une offre limitée du foncier en milieu rural ;
- optimiser le lien entre le marché, l'amont productif et toute la chaîne de valeurs ;
- généraliser les bonnes techniques ;
- permettre aux petits exploitants d'accéder au financement ;
- partager les risques entre l'agrégateur et les agrégés.

### **c. Les Plans agricoles régionaux**

Le PMV prévoit par ailleurs, la mise en œuvre d'une démarche régionalisée. Des Plans agricoles régionaux, sont établis au niveau de chaque région, comportent les éléments suivants :

- Diagnostic de l'agriculture dans la Région ;
- Ambitions du Plan Maroc Vert dans la Région ;
- Investissements prévisionnels ;
- Impacts prévisionnels du Plan Agricole Régional.

Les objectifs globaux escomptés du Plan Agricole Régional portent sur l'augmentation des niveaux de production des différentes filières sus citées, l'amélioration de la qualité et des

conditions de commercialisation de la production, la valorisation des productions, la création de l'emploi et l'amélioration des revenus de la population rurale.

Pour réaliser ces objectifs au terme du Plan Agricole Régional, différents projets potentiels "type Pilier I" et "type pilier II et projets transversaux sont identifiés.

### 7.5.3. LE PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT DES ZONES MONTAGNEUSES

Initié en 2014 par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et forêts et mis en œuvre par l'Agence de développement agricole (ADA), ce programme, dont la conception a été facilitée par le FIDA et le GEF, a deux objectifs :

- un objectif d'ordre général de contribuer à réduire la pauvreté (de 30 % à 2030) et améliorer les conditions de vie des populations rurales des zones de montagne ;
- un objectif d'ordre spécifique de renforcer les populations cibles pour améliorer leurs revenus et leur résilience aux effets du changement climatique, à travers la mise à niveau des chaînes de valeur basées sur la gestion durable des ressources naturelles et la diversification de l'économie locale.

Deux composantes techniques forment le programme.

- La première, intitulée « **Développement et valorisation des filières agricoles** », prévoit de nombreuses actions en amont (amélioration des techniques de production) et en aval (réduction des pertes post-récoltes, amélioration du stockage, conditionnement et commercialisation des produits). A Séfrou, des groupements de femmes sont appuyés dans la commercialisation du lait. Des coopératives apicoles sont créées pour appuyer la valorisation et la commercialisation du miel et des produits et sous-produits de la ruche. A Azilal, c'est le renforcement des capacités de réfrigération qui est conduit.
- La deuxième, orientée vers la « **gestion durable des ressources naturelles, adaptation au changement climatique et diversification** », a focalisé sur la gestion économe de l'eau et de l'énergie. Les associations des usagers de l'eau agricole (AUEA) sont renforcées, des techniques d'économie d'eau sont introduites, alors que les petits producteurs bénéficient de programmes d'encadrement (entre autres pour l'utilisation rationnelle des pesticides, des engrais et des énergies renouvelables)<sup>11</sup>.

Il s'agit d'un programme ambitieux qui s'attaque aux différents problèmes du monde rural dans les deux zones cibles et qui accorde une grande importance aux projets à orientation agricole. Dans la définition des projets et le choix des zones cibles, les

---

<sup>11</sup> Source : FIDA, 2014, Programme de développement rural des zones de montagne (PDRZM), phase I.

critères sectoriels sont certes importants, mais d'autres critères prenant en compte la pluri-dimensionnalité des problématiques rurales sont considérés.

Dans le cadre de la première tranche du programme (2015-2019) qui a ciblé les zones rurales de montagne au niveau des provinces de Séfrou et d'Azilal, quatre critères de sélection des zones cibles sont utilisés, mais où on retrouve deux critères d'ordre sectoriel à savoir : l'existence de potentialités à développer sous forme d'atout socio-économique, infrastructurel et climatique et la capacité institutionnelle à la mise en œuvre des activités.

Une souplesse est néanmoins observée pour tenir compte des contextes locaux et surtout des composantes suivantes :

- la localisation géographique avec des interventions dans les zones agro-écologiques de montagne à forte incidence de pauvreté et de vulnérabilité ;
- la situation socio-économique au niveau des communes rurales (CR), où les taux de pauvreté et de vulnérabilité sont élevés et où des poches de pauvreté existent afin de réduire les écarts ;
- la situation environnementale dans des zones où la dégradation des ressources naturelles est importante (sous les effets des changements climatiques et/ou des mauvaises pratiques agricoles) ;
- le genre pour favoriser l'intégration des femmes et des jeunes.

#### 7.5.4. LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Initiée en 2007 par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, la stratégie est le prolongement des études et réflexions conduites au sein du Ministère, particulièrement celles relatives au Schéma National d'Aménagement du Territoire, aux Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire, au Schéma National de l'Armature Urbaine, etc. En se proposant pour la définition d'un cadre stratégique territorial et intégré pour les interventions en milieu rural, elle se positionne également par rapport au nouveau paradigme du développement rural tel que défini par les différentes instances internationales. Comme approche territoriale, elle participe en effet « à la politique d'aménagement du territoire en visant la compétitivité économique et l'attractivité de territoires, tout en veillant à la cohésion territoriale et sociale. » Les finalités et les objectifs qui lui ont été fixés montrent d'ailleurs la pluri-dimensionnalité de l'approche et surtout ses aspects innovants.

## FINALITES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

- **Finalité territoriale :**
  - Réduire la dispersion de l'habitat rural ;
  - Renforcer l'encadrement territorial du monde rural.
- **Finalité sociétale :**
  - Lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement humain ;
  - Réduire les disparités villes - campagnes en matière de services à la population.
- **Finalité économique,** une économie rurale compétitive, diversifiée et génératrice d'emplois et valorisant les potentialités dans différents secteurs d'activité :
  - Renforcer l'économie rurale en diversifiant les activités et les compétences locales ;
  - Améliorer l'attractivité et la compétitivité des zones rurales et valoriser leurs potentialités territoriales.
- **Finalité environnementale,** une gestion durable des ressources naturelles, respectueuse des particularités territoriales :
  - Préserver l'environnement des territoires ruraux ;
  - Valoriser les ressources territoriales.
- **Finalité institutionnelle :**
  - Mettre en place un cadre réglementaire et institutionnel propre à favoriser durablement le processus de développement rural.

Source: Direction de l'Appui au Développement Territorial, Stratégie Nationale du Développement Rural, p.17

La mise en œuvre de la stratégie est conduite par une série de projets et programmes pour lesquels des outils de pilotage et de financement sont créés, le plus important étant le Fonds pour le Développement Rural et des Zones de Montagnes en tant que levier dont les ressources représentent 40 % du total consacré au développement rural (le reste étant mobilisé par le Ministère de l'Agriculture).

Plusieurs générations de projets sont lancées :

La première est lancée en 2009 par 26 conventions de projets FDR, dont 10 au titre des projets de territoire. Les 26 conventions couvrent 194 actions se répartissant selon le **cadre** dans lequel elles s'inscrivent :

- projets de territoire : 108 (Rif, Moyen Atlas, Drâa, Sud du Grand Casablanca, Guelmim)
- projets appuyant la démarche territoriale : 39 (Sahara et Rif occidental et Larache)
- projets émanant de plans de développement : 21
- projets émanant des programmes Agenda 21 : 20 dans les provinces du Sud de la région de Marrakech : Haouz, Chichaoua et Essaouira
- projets à caractère territorial prioritaire : 6 (3 provinces du Moyen Atlas et du Haut Atlas : Boulemane, Khénifra et Azilal).

La deuxième génération est lancée en 2010 (au titre de 2010-2011). 61 conventions de projets, dont 21 au titre de l'appui au renforcement des infrastructures de base et le désenclavement, 17 au titre de l'amélioration des indicateurs de développement humain, et 23 au titre des projets de développement intégré). Cette génération a porté en tout sur 133 actions.

De 2009 à 2014, les programmes effectivement financés sont au nombre de 151. Toutes les régions et 66 provinces ont été couvertes. Les programmes sont ainsi classés par nature :

- Activités génératrices de revenus : 2 programmes (1.3 % du total) ;
- Développement socioculturel : 4 programmes (2.6 % du total) ;
- Développement économique et social : 36 programmes (23.8 % du total) ;
- Développement hydro-agricole : 2 programmes (1.3 % du total) ;
- Développement touristique : 6 programmes (4 % du total) ;
- Mise à niveau des centres ruraux : 51 programmes (33.8 % du total) ;
- Promotion des infrastructures de base : 23 programmes (15.2 % du total) ;
- Promotion des services de base : 27 programmes (17.9 % du total).

#### **Les attentes du programme des CREM**

Le programme des CREM s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de développement rural et devrait contribuer à la réalisation de ses objectifs. D'après le CPS, les attentes de la mise en œuvre du programme des CREM sont les suivantes :

- Contribuer à réduire les déséquilibres et les inégalités socio-spatiales entre villes et campagnes ;
- Alléger le poids de l'exode rural que supportent actuellement les grandes agglomérations et les villes moyennes ;
- Organiser le développement des territoires en se focalisant sur ces centres et en projetant leur évolution sur la base de critères socio-économiques et environnementaux ;
- Qualifier l'économie rurale par la diversification de ses activités para agricoles ;
- Canaliser l'investissement public dédié à ces centres et optimiser les ressources disponibles, tout en favorisant l'investissement privé ;

Améliorer le bien-être de la population rurale (satisfaction des besoins au niveau du logement et des services sociaux, sanitaires et récréatifs ; apprentissage et promotion des savoirs faire, formation professionnelle...).

## 7.6. LES STRATEGIES RELATIVES A LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT RURAL

Dans ce domaine, il y a lieu de distinguer entre les stratégies globales (développement durable) et les stratégies sectorielles (forêts, eau, climat).

### 7.6.1. LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (SNDD) 2030

La SNDD repose sur l'intégration des 4 piliers fondamentaux du développement durable (notamment économique, social, environnemental et culturel) et se décline en 7 enjeux avec différents axes stratégiques et 137 objectifs. Parmi les enjeux, cinq intéressent particulièrement le milieu rural.

#### **a. Promouvoir une gestion intégrée des déchets**

En considérant la menace que représente la mauvaise gestion des déchets pour l'environnement et la santé publique, une série de mesures dans la gestion rationnelle de ses déchets a été entreprise. La SNDD recommande la valorisation des déchets qui entraîne le réemploi, le recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir de déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie. Deux types de valorisation sont préconisés : la « valorisation matière » (recyclage, compostage, remblais...) et la « valorisation énergétique » (biogaz, combustibles alternatifs).

#### **b. Sécuriser l'approvisionnement en eau des usagers et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau**

Les orientations de la SNDD visent la réduction de l'empreinte écologique des activités sur la composante « eau » en liaison avec une meilleure gestion des ressources et à une amélioration de la qualité de l'eau et de l'assainissement.

#### **c. Accorder une vigilance particulière aux territoires sensibles**

La SNDD propose de renforcer les actions en faveur des territoires les plus sensibles. Ainsi 3 types de territoires aux spécificités très différentes sont retenus et nécessitent une coordination des efforts pour assurer leur développement durable :

- Le littoral, qui concentre 54 % de la population, 80 % des industries et 50 % des infrastructures touristiques subit de nombreuses pressions qui menacent sa durabilité et augmentent les risques (urbanisation, pollutions...).
- Les Oasis et zones désertiques qui représentent plus de 40 % du territoire sont des territoires pauvres, faiblement équipés en infrastructures et d'une grande fragilité.

- Les zones de montagne sont des territoires de contrastes, car ils concentrent une grande majorité des ressources en eau, forêt ou biodiversité du Royaume, alors que la population qui y vit souffre d'une grande pauvreté puisque l'ensemble des indicateurs sociaux y sont en deçà de la moyenne nationale.

#### **d. Capitaliser sur les acquis de l'INDH pour lutter contre la pauvreté**

Les programmes de lutte contre la pauvreté, lancés dans le cadre de l'INDH, gagneraient à être orientés vers les quatre piliers du développement durable à travers différents programmes comme le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural ; le programme de lutte contre l'exclusion sociale ; le programme de lutte contre la précarité ; le programme transversal qui vise l'encouragement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) ; le programme de mise à niveau territoriale ; le Plan de Gestion Environnementale et Sociale.

#### **e. Promouvoir une culture du développement durable**

L'atteinte des objectifs assignés définis par la stratégie nationale de développement durable reste tributaire des mesures d'accompagnement, des progrès de la recherche scientifique et le développement des métiers verts qui représentent en fait une conciliation entre la protection de l'environnement et la lutte contre le chômage

#### **Le plan d'action de la stratégie**

Le 3<sup>ème</sup> rapport sur l'état de l'environnement publié en 2015 par le MCE présente le plan d'action proposé dans le cadre de la stratégie 2030 basé sur les objectifs et scénarios suivants.

#### **Au niveau des ressources en eau**

Il s'agit de penser à une nouvelle stratégie d'irrigation reposant sur la généralisation des systèmes d'économie de l'eau à travers :

- La considération de l'eau, notamment souterraine, comme une propriété commune. ;
- L'adaptation des cultures aux conditions climatiques et pédologiques de la Région ;
- L'élimination des canaux à ciel ouvert dans les nouveaux projets d'aménagements hydro-agricoles

#### **Au niveau des ressources en sol**

Le plan d'action proposé pour se diriger vers un scénario « sols » durable comporte les actions suivantes :

- Renforcement des actions de conservation de sols en amont des barrages Nakhla, Oued El Makhasine et Ali Thilat par :

- Accélération de la mise en place des actions d'aménagement de lutte contre l'érosion hydrique au niveau des bassins versants d'Oued Martil, R'mel, 9 Avril, Moulay Bouchta, Smir, Raouz, Béni Amer, Dar Khrofa, Oued El Onsar, Kharroub
- Adoption d'une approche participative en incitant et encourageant la population du bassin versant du barrage Ibn Battouta (colmaté à 30%) à planter des arbres fruitiers, compte tenu de la prédominance des terrains particuliers et collectifs qui entrave la réalisation des actions antiérosives dans la zone. Cette action a un double résultat : génération de revenus aux agriculteurs et protection de leurs terres contre l'érosion hydrique.
- Entretien des ouvrages de lutte contre l'érosion déjà existante.

#### **Au niveau de la qualité de l'air**

- Renforcement du dispositif de surveillance de la qualité de l'air ;
- Mise en place de station de mesure de la qualité de l'air au niveau de Tanger, Tétouan et Larache.
- Mise en place de programmes comme le plan de déplacement urbain des grandes villes de la région.
- Développement de toutes formes de transport et de mobilité propres.

#### **Au niveau du littoral**

- Lutte contre la durcification du littoral
- Renforcement de la gestion intégrée des zones côtières

#### **Au niveau de la biodiversité**

- Renforcement des actions de préservation des forêts contre les activités anthropiques:
- Maitrise de la biodiversité.

### **7.6.2. LA STRATEGIE FORESTIERE**

La stratégie forestière 2018-2023 est en cours d'établissement. Actuellement, le développement de la forêt est orienté par le Programme Forestier National (PFN) qui vise à assurer la conservation et la mise en valeur durable des écosystèmes forestiers via la gestion patrimoniale de la forêt, le développement des zones péri-forestières et le développement d'actions de partenariat. Le cadre stratégique dans lequel s'inscrit le PFN, trouve ses fondements dans trois approches qui sont :

- une approche patrimoniale qui vise l'implication et la responsabilisation de tous les acteurs intervenant dans l'aménagement du territoire ;
- une approche territoriale qui vise à intégrer les actions dans le cadre d'une dynamique de développement local ;



- une approche participative et partenariale en tant que préalable à l'adhésion des populations riveraines.

Les objectifs, éléments de programme et outils de planification sont décrits dans le tableau ci-après :

**Tableau 39 : Objectifs, les éléments de programme et les outils de planification du PFN**

Objectifs	Éléments de programme	Outil de planification
1. Sauvegarder et conserver le patrimoine forestier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délimitation et apurement de l'assiette juridique des forêts</li> <li>- Inventaire continu des surfaces et des ressources</li> <li>- Équipement et protection des forêts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire forestier national</li> <li>- Programme de délimitation</li> <li>- Plan directeur de lutte contre les incendies</li> </ul>
2. Aménager et valoriser les ressources productives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reboisement</li> <li>- Aménagement forestier</li> <li>- Valorisation de la production ligneuse</li> <li>- Valorisation de la production non ligneuse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan directeur de reboisement</li> <li>- Plan d'aménagement des forêts</li> <li>- Programmes d'organisations des filières</li> </ul>
3. Conserver les sols et lutter contre l'érosion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement des bassins versants</li> <li>- Lutte contre l'ensablement</li> <li>- Agroforesterie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan national d'aménagement des bassins versants.</li> </ul>
4. Préserver et valoriser la biodiversité des milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement des parcs nationaux et aires protégées</li> <li>- Gestion des milieux et des espèces sensibles</li> <li>- Chasse et cynégétique</li> <li>- Pêche et aquaculture continentale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan directeur des aires protégées</li> </ul>
5. Promouvoir le développement des zones forestières et péri forestières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservation et développement des ressources forestières</li> <li>- Aménagements hydro-agricoles et fonciers</li> <li>- Intensification des productions végétale et animale</li> <li>- Renforcement des infrastructures socio-économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets intersectoriels de développement intégrés.</li> </ul>

Source : HEEFLCD, 2018

### 7.6.3. LA STRATEGIE DE L'EAU

La nouvelle stratégie de l'eau devrait permettre de satisfaire les besoins de la croissance du pays sur la période 2010–2030. Les plans d'action de la stratégie s'articulent autour de six axes centrés sur la gestion de la demande et la valorisation de l'eau, la gestion et le développement de l'offre, la préservation et la protection des ressources, la réduction de la vulnérabilité aux risques naturels liés à l'eau et l'adaptation aux changements climatiques et la poursuite des réformes réglementaires et institutionnelles.

Les actions sur la demande en eau comprennent notamment un programme de conversion massive à l'irrigation localisée, une amélioration des réseaux urbains de distribution et d'adduction vers les périmètres irrigués pour de meilleurs rendements. La gestion de la demande en eau et la valorisation de la ressource permettront à terme une économie d'eau considérable.

Les actions sur l'offre comprennent la mobilisation des ressources en eau conventionnelles moyennant la construction de 60 grands barrages et de 1000 petits barrages, le transfert de ressources en eaux brutes des bassins du Nord vers le Sud, la sauvegarde des infrastructures hydrauliques existantes et l'interconnexion des systèmes ainsi que le recours à la mobilisation des ressources en eau non conventionnelles notamment le dessalement de l'eau de mer et la réutilisation des eaux usées épurées.

Au niveau environnemental, les actions proposées portent sur la préservation et la protection des ressources en eau, du milieu naturel et des zones fragiles et principalement la protection de la qualité des ressources en eau, la lutte contre la pollution, la sauvegarde et la reconstitution des nappes et la sauvegarde des bassins versants, oasis, et zones humides.

### 7.6.4. LA STRATEGIE CLIMAT

Les changements climatiques représentent un défi et risquent d'engendrer des dommages écologiques irréversibles et générer des coûts énormes qui sont, non seulement économiques, mais également sociaux et environnementaux. Ils représentent une réelle menace pour l'équilibre écologique du pays, sa compétitivité économique, sa sécurité alimentaire et sa lutte contre la pauvreté.

Le Maroc a mis en place une stratégie nationale de lutte contre le réchauffement climatique qui comporte :

- des mesures d'atténuation des émissions en GES ;
- des mesures d'adaptation aux conséquences réelles et potentielles des changements climatiques dans différents secteurs socio-économiques ;

- des mesures transverses permettant à terme de renforcer les capacités nationales à même de lui permettre une gestion efficace et efficiente des changements climatiques en adéquation avec sa vulnérabilité et ses potentialités intrinsèques.

## 7.7. AUTRES PROGRAMMES ORIENTES VERS LE MILIEU RURAL

D'autres programmes de développement lancés par l'Etat ont concerné le milieu rural, soit en tant que programmes spécifiques, soit en tant que programmes transversaux avec une composante rurale : il y a lieu d'en tenir compte dans l'élaboration du programme de développement des CREM.

- Il y a d'abord les programmes sociaux visant l'équipement des territoires ruraux, dont le programme d'électrification globale (PERG), le programme général d'accès à l'eau potable (PAGER), le programme national de routes rurales (PNRR I-PNRR II), etc.
- Il y a également les programmes mis en œuvre par le Ministère de la Famille, de la Solidarité et du Développement Social qui ciblent surtout l'éradication des disparités sociales à l'intérieur et entre les régions et provinces, ainsi que la promotion de l'égalité et l'autonomisation des femmes. Ils sont pilotés par l'Entraide Nationale et l'Agence du Développement Social, relevant du même Ministère, et ils impliquent également la société civile.

En s'inscrivant dans la stratégie de développement rural, le programme de développement des CREM devrait fonctionner en synergie avec les actions engagées et surtout, se positionner par rapport aux autres programmes. Il doit gagner en visibilité et ses objectifs largement diffusés pour assurer l'adhésion des acteurs potentiels. Sur les six objectifs majeurs du programme, trois s'inscrivent dans la perspective du développement rural compétitif, le sixième, relevant du modèle égalitaire, se justifiant par la nécessité de veiller à limiter l'aggravation des inégalités.

## 7.8. CONCLUSION SUR LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT RURAL

Globalement, les politiques engagées par les différents départements de l'Etat ont évolué dans le sens d'une meilleure prise en compte de la globalité de la question du développement rural. Six conclusions se dégagent de cette revue sommaire des politiques engagées :

- La nécessité de prendre en compte la globalité de la problématique du développement rural et de favoriser la complémentarité des différents programmes, car des « politiques publiques qui se renforcent mutuellement produisent de meilleurs résultats » (OCDE, Des régions productives pour des sociétés inclusives, p.222) ;
- La nécessité de définir et de préciser le cadre territorial de la politique de développement rural, car, tout en s'orientant vers la globalité et l'intégration dans le cadre de projets définis pour une aire du niveau d'une province (ou plus), les politiques engagées n'indiquent pas la démarche à suivre concernant la localisation précise des actions à engager et le choix des lieux appropriés ;
- L'intérêt et l'opportunité du programme des CREM qui doit répondre à ces préoccupations tout en assurant une bonne articulation aux différents programmes (INDH, PMV, PNL DST, etc.) afin de favoriser les synergies et augmenter les effets de développement attendus. Le CPS de l'étude insiste d'ailleurs sur la nécessité « d'asseoir une vision commune pour harmoniser et converger les interventions publiques au niveau de ces territoires ».
- L'intérêt du programme de développement intégré des CREM pour l'articulation des niveaux territoriaux (ceux des territoires et des centres urbains et ruraux) tels que définis dans le cadre du Schéma National d'Aménagement du Territoire, les Schémas Régionaux et le Schéma National de l'Armature Urbaine. Ce dernier qui a identifié un certain nombre de centres d'encadrement territorial (centres locaux et centres de base) se distingue par l'horizon 2050 et par une mise en œuvre qui s'étalera sur trois décennies, alors que le programme des CREM ciblera un horizon moins éloigné (le court terme pour la première tranche). Dans certaines régions pour lesquelles le SNAU préconise la promotion de centres ruraux en centres urbains (d'encadrement), le programme des CREM pourrait être une étape dans un processus de promotion urbaine.
- La nécessité de positionnement du PNDICREM, ce qui implique des choix à faire :
  - en ce qui concerne les lieux cibles : soit en excluant des lieux pris en charge par d'autres programmes, comme les zones de montagne, soit en les prenant en compte et en appuyant les programmes et en étoffant leur contenu ;
  - en matière de contenu : des projets intégrés ou des projets pouvant associer les différents programmes et opérateurs.

- Un besoin de méthodologies appropriées et de mobilisation des innovations et des bonnes pratiques réalisées au niveau international.

## 7.9. LES PROJETS DE CENTRES EMERGENTS (PROJETS ELABORES PAR LES AGENCES URBAINES)

Les agences urbaines relevant du MATNUHPV ont réalisé, à partir de 2009, plusieurs études sur les CREM. L'objet de ces études est variable :

- soit des études d'identification de CREM : l'étude menée pour l'agence urbaine de Kenitra sur le périmètre de l'ancienne région du Gharb-Chrarda-Bni Hssen ;
- soit des études d'élaboration de projets de développement pour les CREM retenus : études de projets de développement pour 4 CREM (Kenitra : Dar Bel Amri, Khenichet, My Bouselham, Sidi Allal Tazi);
- soit des études portant à la fois sur l'identification et l'élaboration de projets de développement : l'étude réalisée sur la province d'Errachidia (avec projets de développement de 11 CREM) ou celle menée pour la région du Souss-Massa.

L'analyse de quelques rapports d'études donne une idée des démarches suivies et des résultats obtenus en termes de sélection des centres et de contenu des projets.

### 7.9.1. LES DEMARCHES D'IDENTIFICATION DES CENTRES

Les études conduites sous l'égide des agences urbaines ont suivi des démarches différentes, tant pour ce qui est les cibles considérées ou les critères retenus pour l'identification des centres.

#### **a. Les lieux ciblés par l'analyse : les communes ou les centres.**

La question des cibles est la première difficulté rencontrée par les études en raison de l'absence de statistiques exhaustives sur les centres. Les données élaborées par le HCP pour 2014 se limitent à 130 centres ruraux, ce qui est peu représentatif des 33000 douars estimés et reste en deçà des attentes du programme dont la première tranche intéressera une soixantaine de centres. Seules les données issues du recensement de 2004 se prêtent à une analyse fine de l'armature rurale, mais elles n'expriment pas l'évolution récente résultant des politiques et programmes de développement (principalement l'INDH).

Pour ces raisons, les différentes études ont opté pour deux alternatives :

- Soit en commençant par la sélection des communes et de passer ensuite à l'identification des centres : le cas de l'étude relative à l'ancienne région de Kenitra ou celle du Souss-Massa ou celle de la zone de Ouarzazate et des provinces voisines. Dans ce cas l'identification des centres a été effectuée à partir des données sur les douars (Ouarzazate) ou à la suite d'un diagnostic territorial (Souss-Massa).
- Soit en ciblant directement les centres sur la base d'une enquête centres réalisée en phase de diagnostic (le cas de l'étude pour la province d'Errachidia) ou par une démarche centrée sur les centres pris en charge par les différents programmes de développement (le cas de l'étude conduite pour l'agence urbaine de Meknès). Dans ce cas, la représentativité des centres objet des analyses a retenu l'attention et, surtout, la réalisation es enquêtes et des analyses dans le temps imparti a été un véritable défi.

#### **b. Les critères d'identification et de sélection des centres ruraux**

Il y a accord dans les différentes études que l'établissement de critères est souvent une étape décisive dans l'identification des centres émergents.

Néanmoins, les démarches varient là également, tant pour ce qui est de la masse des critères retenus ou de leur adéquation aux objectifs de la stratégie de développement des centres émergents.

#### **c. Des batteries de critères inégalement étoffées.**

Les démarches suivies diffèrent quant au nombre de critères ou leur structure.

Dans certains cas, de nombreux critères sont utilisés (11 critères décomposés en 30 sous-critères pour le périmètre de Kenitra-Chrarda-Beni Hassan, 14 critères et sous-critères pour la province d'El Jadida, 12 critères pour le Souss-Massa).

Dans d'autres cas, le nombre de critères est limité (le cas de l'étude pour Errachidia qui a retenu trois critères uniquement, à savoir la taille des centres, le taux d'accroissement annuel moyen pour 1994-2004 et la distance à la route goudronnée).

La grille des critères est d'ailleurs inégalement structurée, certaines étant organisées en axes d'indicateurs (pour la zone de Meknès) alors que d'autres sont organisées en groupes de critères, critères ou même sous-critères. Pour le Souss-Massa, pris à titre d'exemple, 3 grands groupes de critères sont retenus (démographie, équipements socio-économiques, dynamique spatiale) scindés en douze critères, quelques uns étant formés de plusieurs sous-critères.

### L'adéquation des critères aux objectifs de la stratégie de développement des CREM

Les démarches et critères utilisés diffèrent également quant à leur adéquation aux objectifs de développement des centres émergents : promotion de pôles de développement ou mise à niveau des centres ruraux.

Dans certains cas, l'objectif de mise à niveau semble mis en avant (le cas de l'étude de la zone de Kenitra et ce malgré l'intégration de critères portant sur le développement local).

Dans d'autres, l'objectif de promotion de pôles de développement rural a orienté l'établissement des critères (le cas de l'étude sur les zones d'El Jadida, Meknès, Errachidia, Ouarzazate) avec, toutefois quelques nuances (dynamique sociodémographique, économique, attractivité et rayonnement et dynamique spatio-physique pour Ouarzazate, opportunités de développement et conditions de développement spatial des centres pour Meknès, aptitude à avoir un rôle de pôle de développement pour Errachidia.

Le cas expressif est celui de l'étude du Souss-Massa qui a défini les centres à retenir comme répondant aux conditions suivantes :

- être des pôles de développement (tourisme et patrimoine, agriculture, commerce, agro industrie, mines, services) ;
- capter les investissements publics et intéresser les investisseurs privés ;
- constituer des pôles d'attraction de la population rurale ;
- constituer un point de développement urbain ;
- être des centres d'encadrement rural ;
- être des lieux de transition des migrants vers les villes et accueillir sans dommages l'excédent de la population du milieu rural.

### 7.9.2. LES METHODES DE PRIORISATION DES CRITERES

Les différentes études s'accordent sur la nécessité de les prioriser.

La démarche de priorisation porte sur la pondération et l'établissement de coefficients pour chaque critère. Elle diffère également d'un cas à l'autre : établissement de coefficients obtenus par calculs appropriés ou par appréciation d'experts.

#### ▪ **Méthode des scores**

Des points sont accordés pour chaque critère, la somme des points obtenus par commune ou centre donnant une note permettant de classer la commune ou le centre par rapport aux autres. Le nombre de points pour les critères sont établis selon l'appréciation d'expert.

#### ▪ **Méthode AHP (Analytical Hierarchy Process)**

Cette méthode porte sur l'établissement de coefficients pour chaque critère ou sous-critère en partant d'une estimation par les experts du rapport entre critères dans la réalisation de

l'objectif attendu (pôle de développement). Le poids de chaque critère est déterminé par la moyenne de son poids par rapport aux autres critères.

Deux études ont utilisé cette démarche : l'étude menée pour la zone de Kenitra et celle pour le Souss-Massa.

A noter que certaines études ne précisent pas la démarche utilisée pour la priorisation des critères.

### 7.9.3. LES CARACTERISTIQUES DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

Les projets de développement des centres ruraux émergents élaborés par les études précédentes diffèrent également quant au modèle spatial qu'ils expriment, à leurs composantes et aux démarches de mise en œuvre.

#### **a. Le périmètre des études d'élaboration des projets**

Les études d'élaboration de projets diffèrent d'un cas à l'autre, selon la mission assignée au bureau d'étude, ce qui montre des niveaux d'avancement différents du programme et pose un problème pour une appropriation homogène du programme par les instances régionales et nationales et pour l'identification des bailleurs de fonds. Dans certains cas en effet, les études de projets sont conduites par CREM. C'est le cas de celles conduites pour les agences urbaines de Kenitra (4 CREM), Meknès (2 CREM), Beni Mellal (6 CREM) et Khenifra. Dans d'autres cas, les études sont conduites par cercle ou par province, comme dans le cas d'El Jadida (3 études), du Souss-Massa ou d'Errachidia.

#### **b. L'approche stratégique**

Les différentes études se sont intéressées aux questions de stratégie de développement, mais là également à des degrés divers, certaines ayant procédé par un long développement sur la stratégie (pour El Jadida), d'autres ayant la définition d'orientations stratégiques, propositions par axe, programme d'intervention pour chaque CREM (Béni Mellal), d'autres s'étant intéressé aux acteurs et à la maîtrise d'ouvrage ainsi qu'à la mise en œuvre et le suivi (Errachidia) et même à l'élaboration d'une démarche de communication.

#### **c. Le modèle d'aménagement**

Les projets élaborés diffèrent également quant à la nature du modèle territorial pris en considération.

Certains projets sont conçus pour des espaces étendus, couvrant une ou plusieurs communes. C'est le cas notamment des projets de la province d'El Jadida qui a défini deux espaces-projets définis comme des « combinats », à savoir un combinat d'intégration



urbaine, pour les communes proches d'El Jadida, et un combinat de complémentarité, pour les communes situées plus au nord.

Dans d'autres cas, c'est le modèle du pôle de développement qui est à la base de l'élaboration du projet. C'est le cas d'Errachidia

Dans certains cas, le modèle d'aménagement n'est pas explicite et l'impact des composantes des projets se limite au centre concerné. C'est d'ailleurs le cas des projets élaborés pour la zone de Béni Mellal, Knhifra ou Meknès qui relèvent, d'ailleurs, de la mise à niveau beaucoup plus que de l'aménagement et le développement territorial.

A noter que pour certaines régions, deux modèles sont pris en compte, le cas du Souss-Massa, où les projets relèvent en même temps de la mise à niveau et du développement de pôle territorial.

#### **d. Le contenu des projets et leur degré d'élaboration**

La plupart des projets sont présentés sous la forme de fiches qui précisent les actions à conduire. C'est le cas, par exemple, du programme élaboré pour la province d'El Jadida qui contient des fiches techniques par projet et par centre émergent (une dizaine de projets par centre. C'est le cas également du programme pour Errachidia présenté par des fiches actions par CREM (7 fiches pour Ktaa El Oued, 8 pour Douira).

L'examen de ces fiches montre que la nature des actions est variable.

Dans certains cas, plusieurs actions de portée de restructuration et de développement territorial sont élaborées: le cas du programme d'El Jadida.

Dans d'autres cas, les actions relevant des infrastructures, des équipements et de la mise à niveau prédominent sur celles relevant de l'impulsion des dynamiques économiques.

A titre d'exemple, le projet de développement du CREM d'Aguelmous (province de Khenifra) comporte des actions relevant de l'aménagement urbain et ne débouchent pas directement sur la création de liens avec les autres centres ruraux et le territoire voisins et sur le développement de territoires.

#### 7.9.4. CONCLUSION

Cet examen rapide des projets de développement de centres émergents permet de relever la diversité des approches, des modèles stratégiques et des actions préconisées ; ce qui pourrait se justifier dans certains cas, par des spécificités régionales liées à la situation géographique (dans des zones péri-métropolitaines ou des régions périphériques) ou à la complexité des réalités de terrain.

Cette diversité pose problème pour assurer une orientation efficiente des projets et surtout pour permettre bonne visibilité de la politique de développement de l'armature rurale et des programmes de manière à assurer leur appropriation et leur programmation au niveau régional et nationale et faciliter leur financement par des acteurs nationaux ou internationaux.

Conduire une démarche unifiée pour l'ensemble du territoire marocain, en vue d'identifier les CREM et élaborer les projets est opportune. Elle permettra, en capitalisant sur les acquis des études réalisées, de clarifier le positionnement des projets de CREM, par rapport aux autres projets et programmes départementaux, tout en évitant les chevauchements et en assurant les articulations nécessaires (particulièrement avec les projets de l'INDH, le Plan Maroc Vert, le programme intégré de développement des zones montagneuses, la Stratégie de développement du Tourisme rural, la stratégie nationale de développement durable, le programme d'électrification globale, le programme général d'accès à l'eau potable, le programme national de routes rurales, etc.).

## 8. CONCLUSION GENERALE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic sectoriel et territorial du monde rural a permis d'analyser le rôle des groupements ruraux dans l'organisation, le fonctionnement et l'évolution des territoires et de relever les insuffisances et les signes d'évolution et d'émergence. Les principales conclusions dégagées peuvent être regroupées en deux catégories/ordres :

- des conclusions relatives à la situation actuelle du système des agglomérations rurales, ses insuffisances, ses points forts, mais également les défis à relever ;
- des conclusions relatives à la manière de relever les défis et surtout d'identifier les dimensions et surtout les lieux et les territoires appelés à jouer un rôle moteur dans les dynamiques futures du monde rural.

### 8.1. LA SITUATION ACTUELLE

#### **Le monde rural est couvert par un semis dense d'agglomérations rurales et de cellules territoriales**

33 000 douars ont été recensés en 2004. En se limitant à la partie peuplée non désertique du territoire, chaque douar a une superficie moyenne de 15 km<sup>2</sup>, et dans l'hypothèse où chaque douar correspond une agglomération rurale, chaque agglomération rurale a un rayonnement portant en moyenne sur 2 km. La taille de ces agglomérations est variable, entre 2000 et 10 000 habitants, mais pouvant approcher les 30 000 habitants (le cas de Ameer Seflia, Province de Kkenitra, qui compte 28 540 h. en 2014). Dans le cercle d'Aguelmous, Province de Khenifra (un parmi les 196 cercles que compte le Maroc), quatre centres ruraux se sont distingués par leur poids : Aguelmous (14 177 h.) Moulay Bouazza (5269 h.), Had Bouhssoussen (3049 h.) et Tighza (1786 h.).

#### **Le semis d'agglomérations rurales est irrégulier, à différentes échelles**

A l'échelle nationale, le semis diffère entre les régions péri-métropolitaines et les régions montagneuses (où les densités rurales sont élevées et les agglomérations nombreuses) et les régions des plaines et de plateaux éloignées (où les densités sont faibles et les agglomérations moins nombreuses). A l'échelle de la région et de la sous-région, des espaces caractérisés par une multitude de centres peuvent s'opposer à des espaces avec peu de centres. C'est le cas de la région de Béni Mellal où les secteurs du Tadla et du Dir se distinguent des montagnes et des plateaux environnants. C'est également le cas de la région de Marrakech qui compte 231 communes rurales, mais dont seulement 23 ont des centres classés non urbains. Ces 23 communes expriment des situations différentes quant à leur poids dans leur commune : 4 centres comptent chacun plus de 60 % de la population de la

commune, 9 concentrent chacun entre 20 et 60 %, alors que dix centres représentent chacun moins de 20 % de la population communale.

### **Le semis d'agglomérations est enclavé et sous-équipé**

Les infrastructures et les équipements publics et privés sont d'un niveau sommaire et n'assurent pas un service adéquat à la population. L'enclavement, souvent relatif, mais pouvant être total en hiver dans les zones montagneuses enneigées, s'exprime par le rythme irrégulier des services de transport en relation avec le niveau d'aménagement élémentaire des routes bitumées, entre les agglomérations et les villes, et souvent avec l'insuffisance des liaisons entre les agglomérations rurales du même territoire.

### **La fonction majeure du semis d'agglomérations rurales est d'assurer la couverture du territoire**

Le contenu fonctionnel des agglomérations rurales porte sur les équipements élémentaires de base. Les équipements et services pouvant desservir des espaces étendus (de l'échelle d'une commune ou d'un ensemble de communes) sont rares. Les équipements et les services pouvant être à l'origine de dynamiques locales de développement font souvent défaut. Dans la majorité des cas, la fonction des agglomérations rurales est limitée à la résidence de populations travaillant la terre, les services publics étant implantés dans un nombre limité de centres. De ce fait, une bonne partie du monde rural affiche les traits d'un espace-problème où les indicateurs de développement restent inférieurs à ceux enregistrés en milieu urbain.

### **Le semis d'agglomérations rurales est désordonné**

Dans de nombreuses régions, les insuffisances de la vie de relation et le sous-équipement des agglomérations, ne permettent pas l'affirmation de centres jouant un rôle organisateur, polarisant et dynamisant les territoires dans lesquels ils sont implantés. L'espace rural est souvent formé de cellules juxtaposées, ayant la même fonction économique et le même contenu social, et les relations économiques et sociales hiérarchiques qui l'organisent (relations commerciales, relations administratives, flux migratoires, etc.) se font surtout avec les villes.

### **Le semis d'agglomérations rurales manque de visibilité**

Malgré les importantes ressources que recèle le monde rural, la faible organisation territoriale du monde rural (qui s'exprime par une faible hiérarchisation et un manque de centres émergents) ne permet pas aux acteurs internes et externes de disposer des informations nécessaires sur les opportunités présentes au niveau local. Ceci a un effet négatif sur la vie de relation interne dans la mesure où les acteurs locaux, ne reconnaissant pas une organisation hiérarchique de leur territoire, vont préférer les liens, la mobilité et les

transactions avec la ville proche. Ceci a également un effet négatif sur l'attraction des investissements externes citadins ou issus des autres régions du pays. Ceci se répercute enfin par les problèmes qui pourraient se poser pour la localisation des équipements publics nouveaux, affectant, dans certains cas, l'efficacité de l'effort public et sa portée économique et sociale.

## 8.2. UN BESOIN PRESSANT DE POLES OU « CENTRES EMERGENTS »

### **L'espace rural est de plus en plus sollicité**

Le monde rural marocain recèle des ressources riches et variées : agricoles bien sûr, mais également touristiques, artisanales, industrielles, etc. Le diagnostic du secteur agricole a montré qu'un appui amont et aval est nécessaire pour accompagner et consolider les dynamiques rurales. Ce besoin est général, que ce soit dans les zones de cultures extensives (céréaliculture et pastoralisme) ou dans les zones d'intensification (maraîchage, arboriculture fruitière, élevage intensif. Plusieurs régions l'ont démontré : le Tadla, où le développement de l'agriculture et l'élevage intensifs a été permis par le développement des activités de transformation (industrie laitière, huileries, etc.), et le Souss, où le développement du maraîchage et la valorisation de l'arganeraie ont bénéficié de la présence d'un tissu dense de centres ruraux. Le monde rural est l'espace permettant la diversification économique (par exemple par l'introduction de nouvelles spéculations agricoles), la consolidation de certaines chaînes de valeur (par exemple dans le cas du tourisme international risquant l'essoufflement) et le redéploiement des activités économiques (celles cherchant à s'approcher de la main d'œuvre ou fuyant les sites traditionnels et évitant les déséconomies). Le mode rural est, par ailleurs, convoité par la ville pour ses entreprises à la recherche de nouvelles localisations, pour ses capitaux, à la recherche d'opportunités d'investissements, pour ses habitants à la recherche de nouvelles formes de résidence et de lieux de loisirs et de détente.

### **L'intérêt pour le développement du monde rural est général**

Le monde rural est devenu le champ d'intervention d'acteurs de plus en plus nombreux, à tel point que certains auteurs ont parlé de « foisonnement d'acteurs ». Les acteurs locaux, résidents ou disséminés avec la diaspora marocaine, sont de plus en plus impliqués dans la gestion des affaires locales et interviennent dans le renouvellement du patrimoine familial et l'investissement économique et par des actions solidaires avec les membres des communautés d'origine (surtout sur le plan social et des équipements). L'action de l'Etat marocain, à travers les différentes institutions (dont le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de

la Ville, le Ministère de l'Economie et des Finances, les agences de développement, etc.) est de plus en plus massive et vigoureuse, surtout depuis la mise en œuvre de la stratégie de développement rural et l'Initiative Nationale de Développement Humain. Les acteurs étrangers, que ce soient les organisations internationales, les ONG ou de simples investisseurs, sont de plus en plus présents.

### **Le monde rural affiche des signes de dynamisme**

Malgré les insuffisances et faiblesses qui caractérisent le monde rural marocain, des signes de dynamismes apparaissent dans plusieurs régions et territoires. Ces signes sont relevés dans plusieurs cas : les périmètres irrigués (comme le Tadla, le Souss, le Dir, etc.), les périmètres péri-métropolitains (surtout autour de Casablanca et Rabat-Kenitra) et même dans plusieurs secteurs de montagne au fort contenu identitaire. Les facteurs à l'origine de ces dynamismes sont multiples et variés (essor agricole, proximité de la grande ville, traditions entrepreneuriales, savoirs-faires artisanaux, initiatives féminines, etc.), ils expriment néanmoins l'existence de conditions locales et d'opportunités sur lesquelles des dynamismes socio-économiques peuvent être construits et consolidés.

### **Les phénomènes de centralité et de polarisation commencent à s'affirmer tout en restant inégalement développés**

Des centres ruraux commencent à s'affirmer dans plusieurs zones du monde rural. Le contenu fonctionnel de ces centres, globalement insuffisant, exprime néanmoins des situations locales différentes. Dans la même région de Béni Mellal- Khénifra, deux exemples de centres ruraux montrent la diversité des situations et donc la difficulté de traiter la question du développement des centres de manière uniforme. Dans la province de Khnéfira, Aguelmous et sa commune se distinguent du reste des zones rurales par un poids démographique et surtout par le poids important du centre d'Aguelmous qui concentre 40 % de la population de la commune et l'essentiel des équipements publics et privés. Un autre centre de la région, Bradia, situé dans la commune du même nom (Province de Feqih Ben Salah) exprime une autre situation. Certes, il concentre les principales fonctions de la commune, son importance reste relative, son poids démographique ne représentant que 18.8 % de la population de la commune et ses fonctions sont partagées avec d'autres localités.

### **Le besoin de structuration du milieu rural, de développement de l'armature rurale et de promotion de centres émergents**

Le diagnostic établi monte la nécessité d'organiser le semis d'agglomérations en une armature de centres assurant au monde rural la fourniture de services et de fonctions essentiels et permettant d'accompagner et de consolider les dynamiques en cours et surtout de générer des dynamiques nouvelles. Cette armature à promouvoir sera animée par un

niveau « supérieur » de centres pouvant jouer le rôle de micro-pôle de développement et pouvant évoluer à terme en centres locaux. Ces centres, qualifiés actuellement comme « centres émergents » ou pouvant le devenir à la faveur de projets de développement, sont à sélectionner à partir du semis existant. Une méthodologie de sélection appropriée sera suivie, dans le cadre de la deuxième étape de la mission (Rapport 2) en partant d'une définition claire du concept et sur la base d'une batterie de critères pertinents mis en évidence lors du diagnostic. Les centres à sélectionner devront se distinguer par « leur capacité à polariser un territoire, à apporter les solutions aux défis qui y sont posés et à structurer des systèmes locaux ». Le classement s'appuiera sur une batterie de critères exprimant la multi-dimensionnalité des dynamiques de développement tenant compte à la fois des potentialités, des conditions de fonctionnement et du potentiel de rayonnement et d'entraînement.





## 9. ANNEXES



**Tableau Répartition du cheptel par région (Source : MAPMDREF, 2016)**

<i>Région</i>	<i>Bovins</i>	<i>Ovins</i>	<i>Caprins</i>	<i>Camelins</i>	<i>Chevaux</i>	<i>Mulets</i>	<i>Asins</i>
<b>Tanger-Tétouan-Al Hoceïma</b>	342 180	815 388	450 095	141	10 170	107 125	89 706
<b>Oriental</b>	119 800	3 392 775	739 935	2 137	9 547	7 366	46 295
<b>Fès-Meknès</b>	397 616	2 634 575	329 667	1 378	13 666	62 307	165 627
<b>Rabat-Salé-Kénitra</b>	512 949	1 594 339	124 276	1 117	30 870	30 018	82 334
<b>Béni Mellal-Khénifra</b>	402 106	2 704 549	852 865	454	28 466	24 130	88 857
<b>Settat-Casablanca</b>	747 174	2 233 002	75 796	450	60 539	39 606	135 222
<b>Marrakech-Safi</b>	529 339	3 735 475	796 295	5 062	29 500	33 661	218 385
<b>Drâa-Tafilalet</b>	113 921	1 415 245	751 772	11 498	2 205	13 126	47 735
<b>Souss-Massa</b>	171 424	1 203 472	941 575	13 084	1 555	5 759	61 692
<b>Guelmim-Oued Noun</b>	11 111	254 996	192 627	32 127	472	364	10 598
<b>Laayoune-Sakia El Hamra</b>	16 011	180 136	274 905	143 212	31	606	2 938
<b>Dakhla-Oued Eddahab</b>	1 010	122 765	107 047	47 854	8	1	215
<b>Total</b>	<b>3 364 641</b>	<b>20 286 717</b>	<b>5 636 855</b>	<b>258 514</b>	<b>187 029</b>	<b>324 069</b>	<b>949 604</b>

**Tableau. Répartition du cheptel par UTA (Source : MAPM/ CGDA, 2009)**

	UTA	Total exploitati ons	Bovins nbre	Bovin/ exploit.	Ovins Nbre	Ovin/ exploit.	Caprins Nbre	Caprin/ex ploit.	Camelin Nbre
1	Rif Occidental	64 071	125 226	1,95	145 364	2,27	337 962	5,27	189
2	Rif Central et Oriental	49 955	38 465	0,77	195 190	3,91	99 922	2,00	51
3	Rif Sud : basses montagnes avant- rifaines	82 281	109 867	1,34	290 987	3,54	111 531	1,36	90
4	Haut Atlas occidental (ou de Marrakech)	51 042	80 993	1,59	429 230	8,41	506 295	9,92	383
5	Haut Atlas central (ou d'Azilal)	62 439	68 710	1,10	798 366	12,79	574 644	9,20	1261
6	Haut Atlas oriental	17 334	18 774	1,08	421 398	24,31	349 694	20,17	2491
7	Moyen Atlas oriental	29 725	29 284	0,99	344 656	11,59	211 043	7,10	206
8	Moyen Atlas occidental et Haut Plateau	37 968	37 968	1,17	1 021 66 5	26,91	261 357	6,88	6,88
9	Anti Atlas du Nord Ouest	56 251	53 470	0,95	231 069	4,11	220 316	3,92	373
10	Tangérois et Habt	29 526	84 489	2,86	227 043	7,69	44 200	1,50	66
11	Gharb	83 477	158 873	1,90	552 379	6,62	11 529	0,14	24
12	Collines du Préfif	53 932	77 616	1,44	407 182	7,55	14 270	0,26	49
13	Saïs, Cherarda et Rebord nord du Moyen Atlas	50 621	83 499	1,65	604 152	1193	58 021	1,15	33
14	Zaër • Zemmour	46 975	135 947	2,89	727 121	15,48	179 660	3,82	187
15	Chaouia	57 850	156 631	2,71	574 204	9,93	20 521	0,35	604
16	Doukkala • Abda	136 448	357 973	2,62	1 184 44 2	8,68	18 238	0,13	4750
17	Chladma, Haha, Ida Outanane	64 102	54 160	0,84	466 682	7,28	424 760	6,63	10 326
18	Plateau de Khouribga	58 156	90 475	1,56	1 121 79 6	19,29	121 233	2,08	869
19	Rehamna • Jbilet	46 506	49 307	1,06	930 891	20,2	70 555	1,52	1934
20	Tadla	42 949	116 603	2,71	625 533	14,56	49 040	1,14	183
21	Haouz et Srahna	117 013	227 409	1,94	1 256 07 4	10,73	202 207	1,73	822
22	Souss et Plaine de Tiznit	48 979	77 043	1,57	404 780	8,26	178 710	3,65	736
23	Plaines steppiques de la basse Moulouya intérieure	20 600	11 343	0,55	354 716	17,2	110 880	5,38	216
24	Hauts plateaux et bordure montagneuse de Jerada	20 480	24 724	1,21	1 424 34 5	69,55	251 823	12,30	1384
25	Plaines steppiques de Haute et Moyenne Moulouya	18 450	10 878	0,59	431 375	23,38	134 525	7,29	886
26	Plaines et montagnes du NE méditerranéen	52 825	35 856	0,68	555 219	10,51	65 839	1,25	127
27	Présahara oriental du Guir et Tafilalet	26 507	16 423	0,62	236 262	8,91	172 719	6,52	6558
28	Pré-Sahara du Draa	42 949	33 793	0,79	343 503	8,00	244 044	5,68	6742
29	Pré-Sahara et Sahara sud-antiatlasique	21 405	10 573	0,49	235 866	11,02	379 831	17,74	37 514

	UTA	Total exploitati ons	Bovins nbre	Bovin/ exploit.	Ovins Nbre	Ovin/ exploit.	Caprins Nbre	Caprin/ex ploit.	Camelin Nbre
30	Sahara de Laayoune • Boujdour	4892	152	0,03	136 761	27,96	242 192	49,51	62 410
31	Sahara de Oued Dahab	641	139	0,22	48 421	75,54	35 948	56,08	7674

	grossistes		semi grossistes		stations essence
nombre total	282		995		694
communes/taille					
ND		ND		ND	
0	1177	0	954	0	843
1	44	1	109	1	277
2	20	2	90	2	107
3 à 5	31	3 à 5	98	3 à 5	50
6 à 10	9	6 à 10	21	6 à 10	5
11 à 20	1	11 à 20	7	11 à 20	
21-		21-	3	21-	
oui	105		328		439
	1282		1282		1282

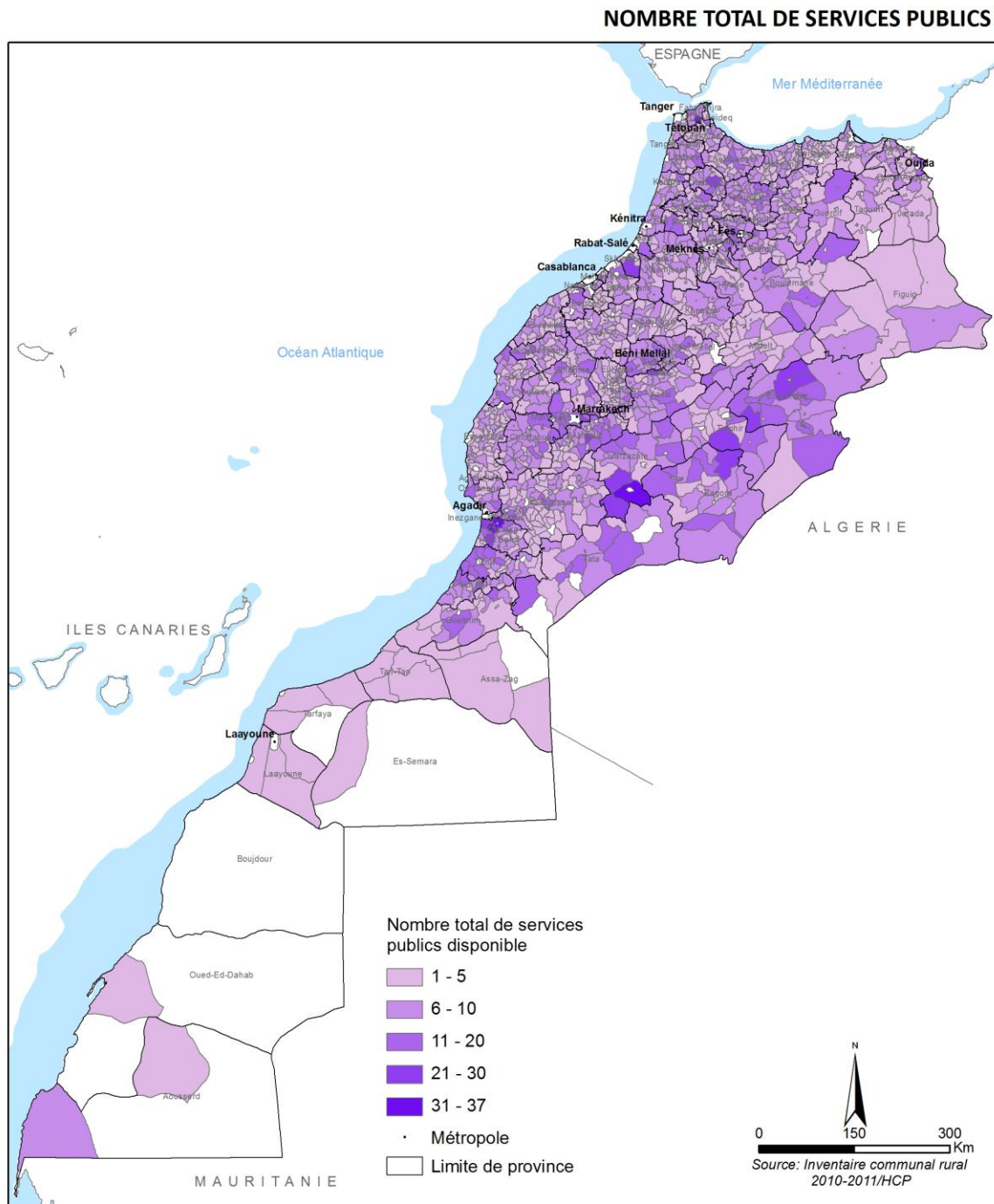
**Tableau.** Cessions de bois et des produits forestiers non ligneux en volumes (1997-2006) ;  
Sources HCEFLCD, 2018. <http://www.eauxetforets.gov.ma/fr/text.aspx?id=1041&uid=57>

Année	Bois d'œuvre (m <sup>3</sup> )	Bois d'industrie et de service (m <sup>3</sup> )	Bois de feu (stères)	Liège (T)	Tanin (T)	Autres produits (T)
1997	64 551	64 516	533 481	16 148	1	1 793
1998	256 564	719 891	1 283 469	16 069	7 613	48 464
1999	155 563	87 380	670 671	13 443	5	6 250
2000	207 126	362 253	813 064	11 378	2 268	13 963
2001	193 864	374 856	683 742	14 180	6 037	23 665
2002	264 398	278 057	694 090	15 125	3 763	11 295
2003	159 505	350 307	628 358	14 486	4 998	36 466
2004	187 958	379 796	496 592	11 906	2 113	36 988
2005	260 630	324 882	638 185	8 482	211	32 714
2006	218 036	391 547	575 085	10 420	695	53 438

**Tableau.** Part des recettes forestières versées aux communes (Dh) Sources : HCEFLCD, 2018.  
<http://www.eauxetforets.gov.ma/fr/text.aspx?id=1041&uid=57>

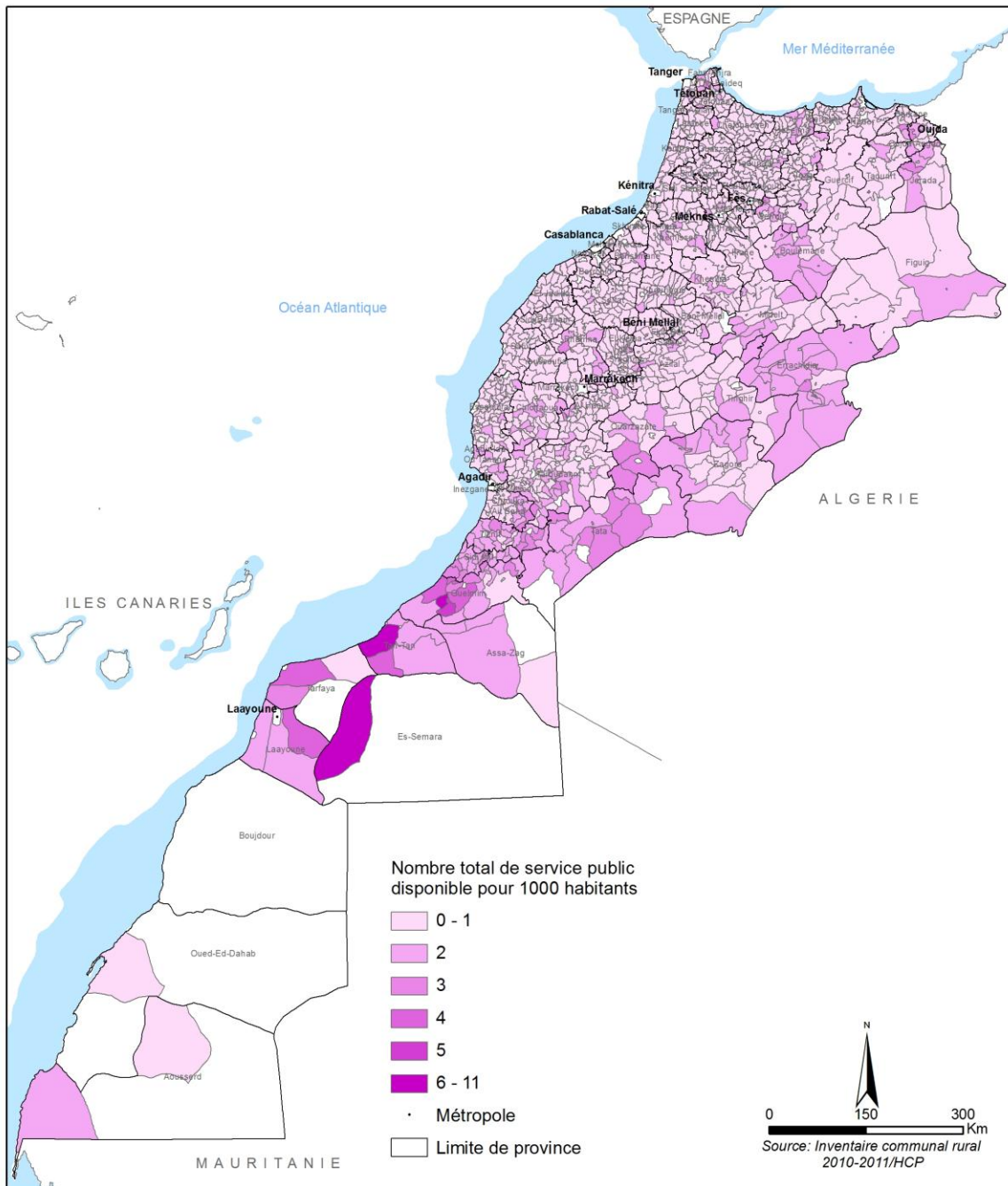
Province	Nombre de communes	Recettes versées (Dh)
Agadir	19	5 179 682
Al Hoceima	12	3 579 585
Azilal	28	803 169
Béni Mellal	9	210 916
Benslimane	10	5 228 252
Berkane	9	551 003
Boulemane	12	1 864 983
Casablanca	6	1 228 217
Chefchaouen	18	5 767 981
Chichaoua	8	82 056
Chtouk Ait Baha	10	5 036 362
Driouch	1	215 775
El Hajeb	5	849 589
El-Jadida	2	772 612
Essaouira	37	1 373 060
Fès	3	862 572
Figuig	3	163 900
Guelmim	3	53 016
Guercif		415 255
Ifrane	10	14 420 524
Jerada	8	255 230
Kénitra	13	28 673 429
Khémisset	24	37 330 159
Khénifra	17	15 045 351
Khouribga	5	183 603
Larache	13	10 558 736
Marrakech	15	762 213
Meknès	3	1 879 525
Midelt	13	16 715 964
Nador	13	2 813 230

## Cartographie de l'inventaire communal rural de 2011

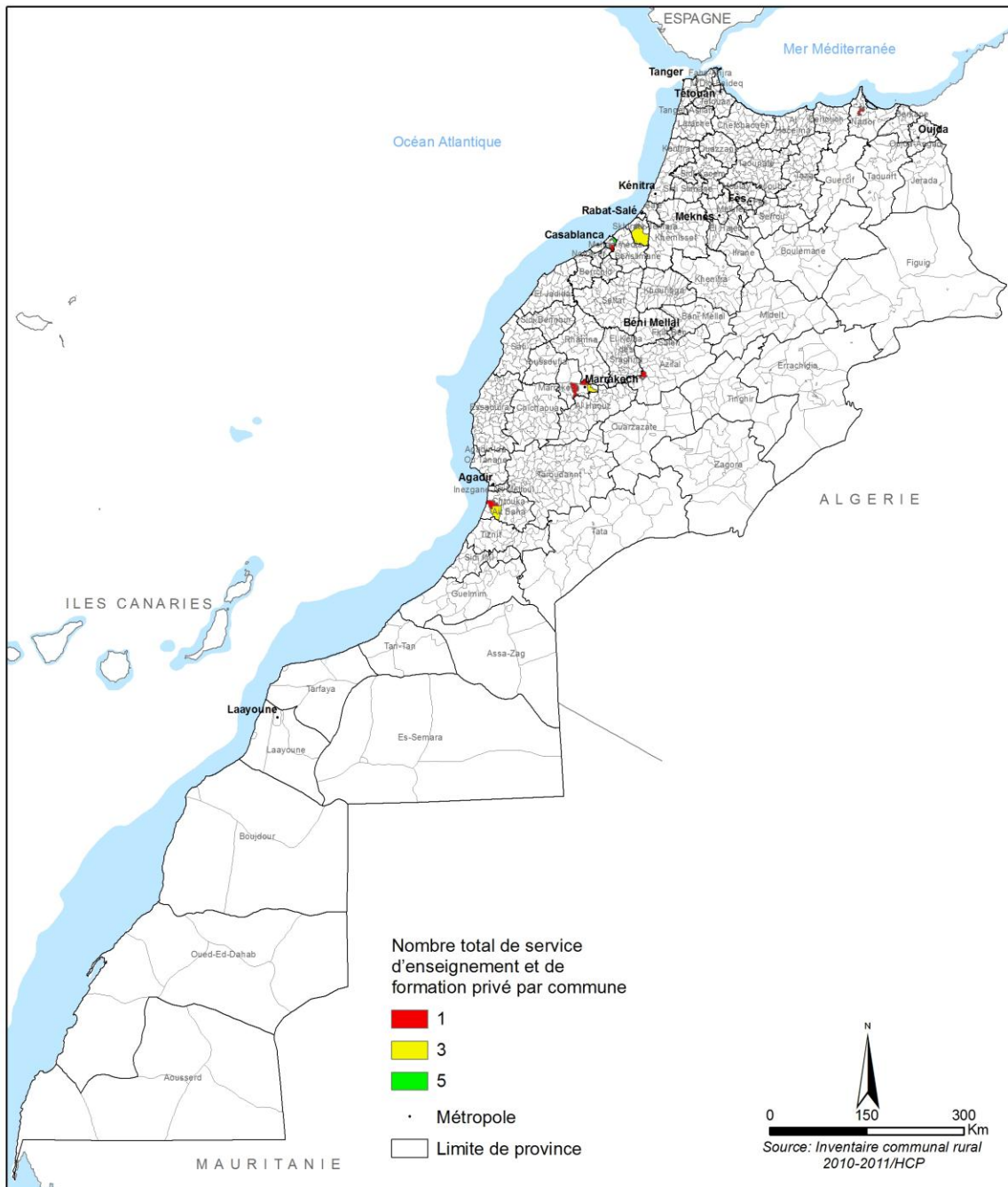




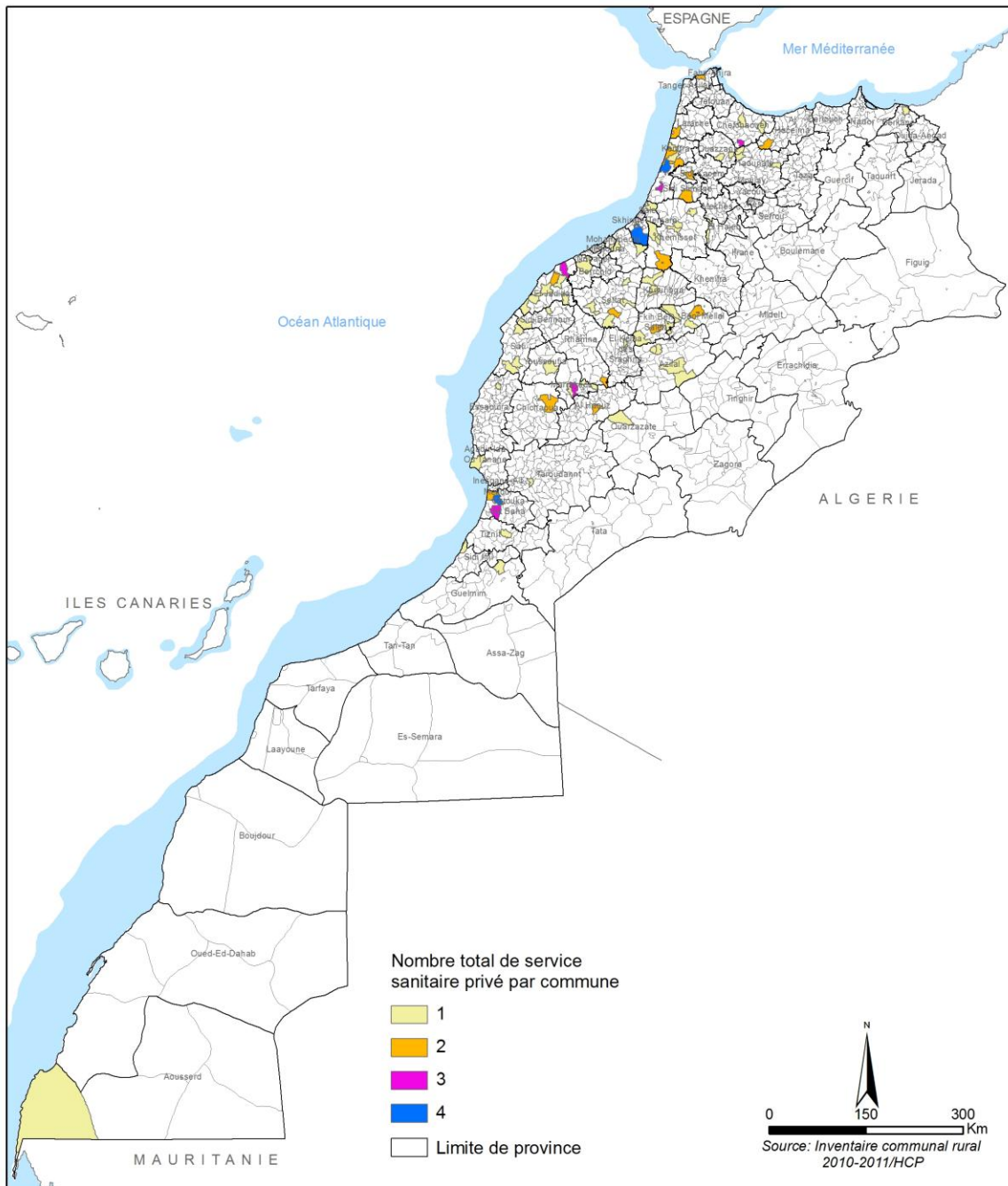
**NOMBRE TOTAL DE SERVICES PUBLICS POUR 1000 HABITANTS**

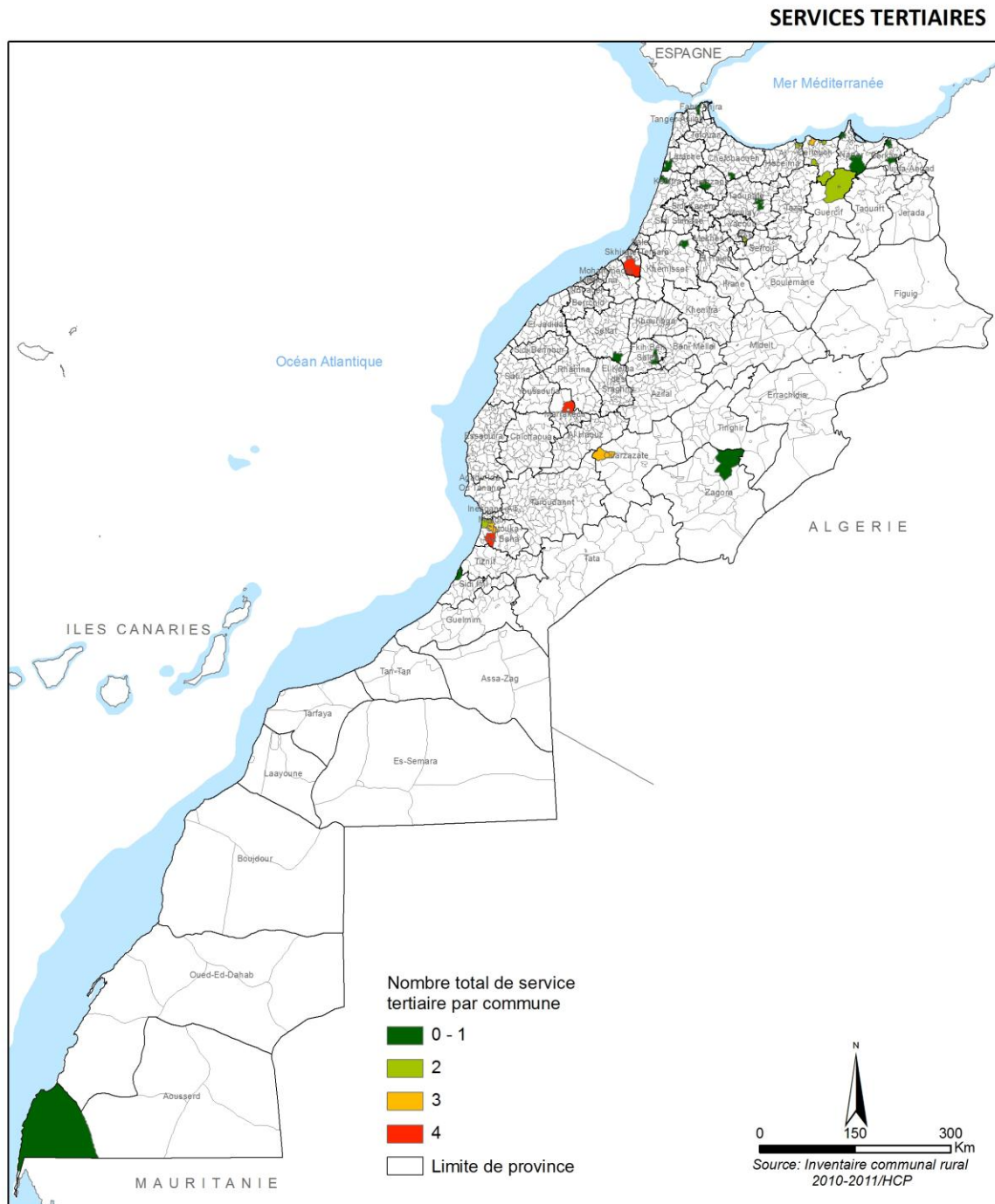


**SERVICE PRIVE : ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

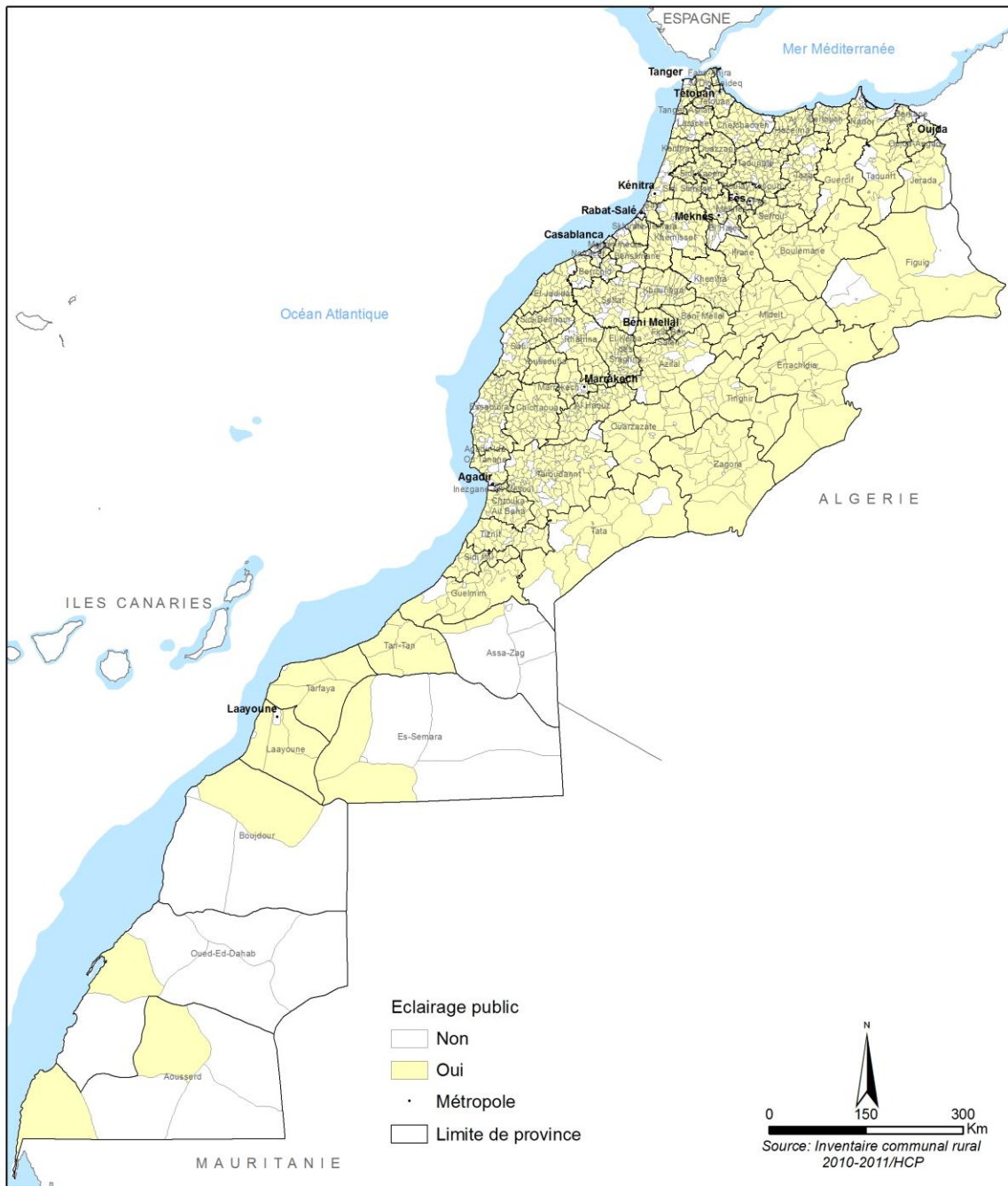


**SERVICE PRIVE : SERVICE SANITAIRE**

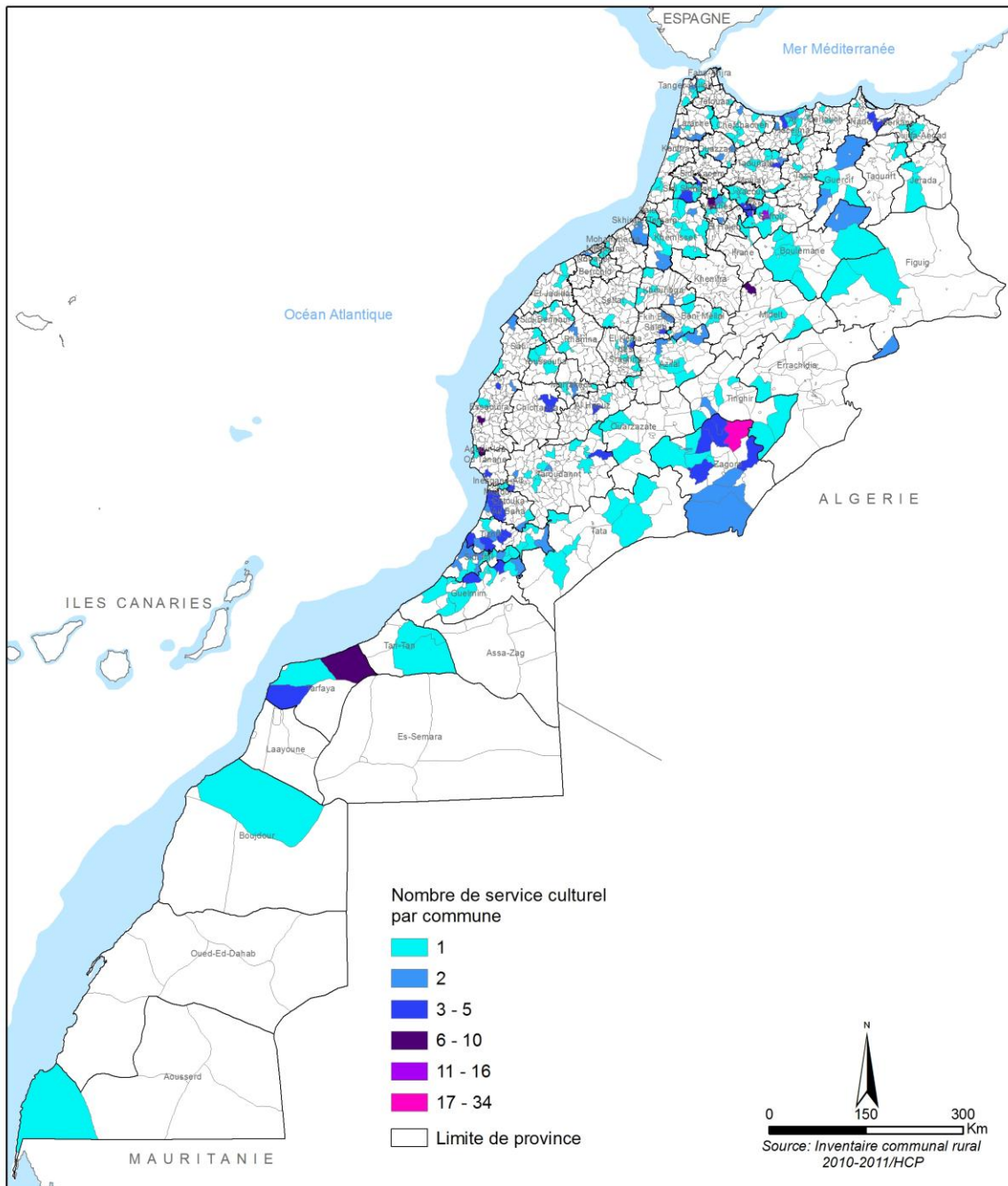




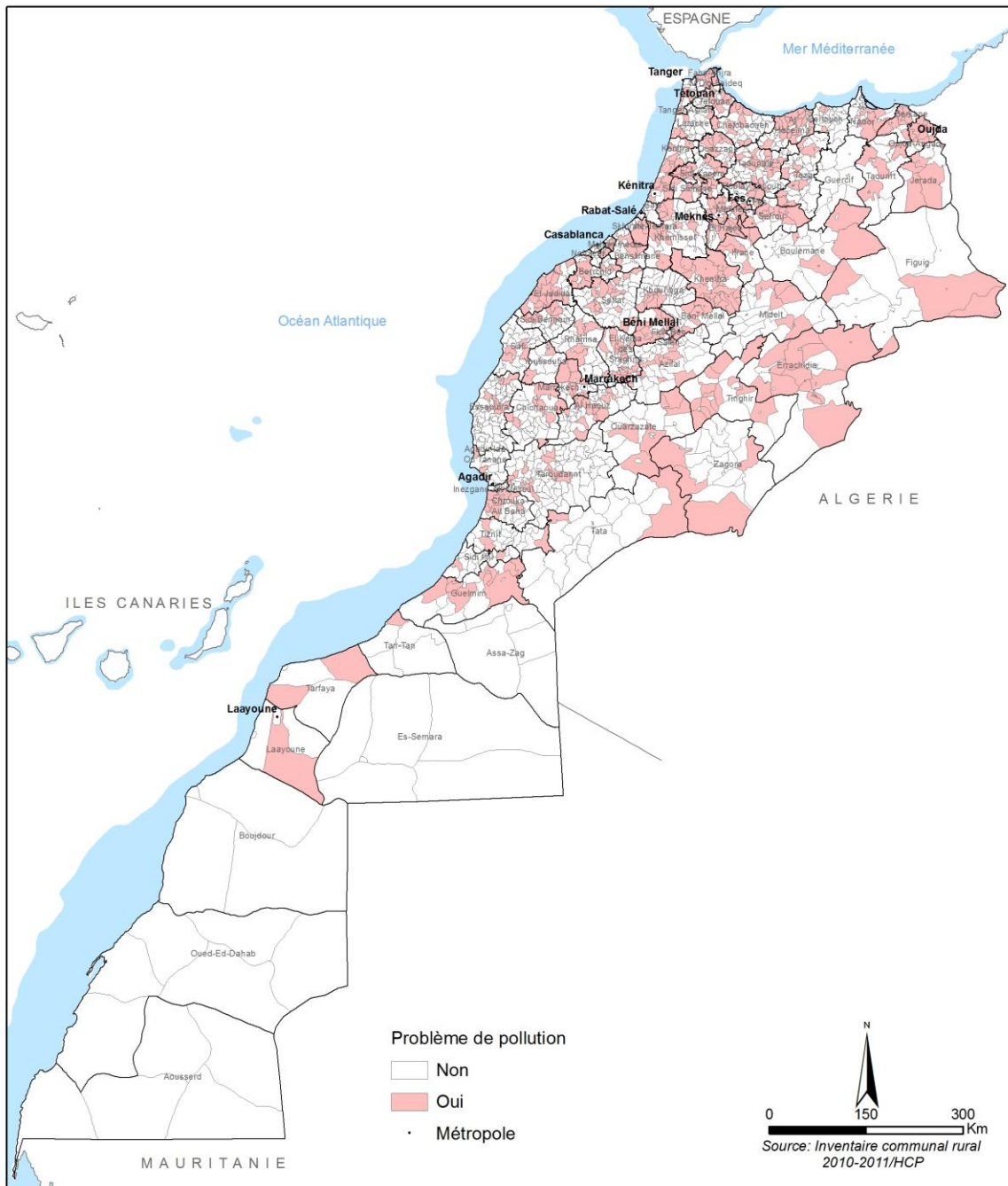
CADRE DE VIE : ECLAIRAGE PUBLIC



**CADRE DE VIE : SERVICES CULTURELS**



**CADRE DE VIE : PROBLEME DE POLLUTION**



**CADRE DE VIE : PLAN DE DEVELOPPEMENT**

